

## Liste des contributions déposées sur le registre numérique (et des propositions de réponses apportées)

Liste provisoire des contributions déposées sur le registre numérique et des propositions de réponses apportées par le comité de bassin du 12 octobre 2021. Situation au mercredi 1 septembre 2021 au soir

---

Maxime - Lille (59) - Registre numérique - 05/03/2021 20h38

Le SDAGE doit prendre en compte d'autant plus les problèmes liés à l'érosion agricole. Je ne trouve pas normal de voir chaque hiver les cours d'eau couler marron qui acheminent tout les produits de synthèse de l'agriculture conventionnelle dans les milieux naturels.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **PRENDRE EN COMPTE L'ÉROSION AGRICOLE DANS LE SDAGE.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : **A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.**

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Maxime - Lille (59) - Registre numérique - 05/03/2021 20h38

Comment ce fait-il que les cours d'eau soient encore pollués par des industries ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : **A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS**

Voici la réponse à votre question :

Toute activité humaine, et l'être humain lui-même, exercent des pressions sur l'environnement. Il est souvent nécessaire de les réduire, voire les supprimer pour la bonne santé des écosystèmes. En ce qui concerne les établissements industriels, en l'espace de 28 ans, 8 fois moins de matières organiques et 14 fois moins d'azote sont rejetés par les établissements industriels. Ceci est du fait des efforts réalisés par ces établissements et les nouvelles performances des systèmes de traitement industriels.

Concernant les émissions de substances, le bilan réalisé en 2020, de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux, montre l'atteinte des objectifs de réduction pour 90% des substances concernées depuis 2010. La dynamique enclenchée (2016-2021) devrait se poursuivre dans le prochain cycle (2022-2027) où des mesures ont été prévues pour finaliser l'atteinte de ces objectifs de réduction et de suppression lorsque cela est techniquement et économiquement possible.

Au travers, d'une part, des orientations « Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes dans les milieux » (A1) et « Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants » (A11), le comité de bassin ré-affirme sa volonté de réduire des pollutions issues des établissements industriels ; et d'autre part du Programme de mesures, de les accompagner pour ce faire.

En termes de contrôle du respect des normes de rejets, les services départementaux de police de l'eau et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés de l'instruction des demandes et du contrôle sur site. Les pollutions industrielles relayées par les médias relèvent pour la plupart de phénomène accidentel ou d'action intentionnelle, dans les deux cas, elles font l'objet de mesures de protection immédiates, d'une recherche des causes et responsabilités et d'une réparation des dommages.

Maxime - Lille (59) - Registre numérique - 05/03/2021 20h38

Comment ce fait-il que des assainissements défaillants se jettent encore au cours d'eau ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Voici la réponse à votre question :

Depuis 28 ans, le rejet des agglomérations d'assainissement a été divisé par 5. Les systèmes d'épuration ont atteint un niveau de traitement optimum pour les matières organiques avec des taux d'élimination supérieurs à 90%. Les rejets en azote et phosphore d'origine domestique continuent de diminuer. Les assainissements défaillants sont actuellement surveillés au travers d'une autosurveillance de l'ensemble des systèmes d'assainissement. Ceci participe à la baisse de la pollution sur le milieu naturel. Néanmoins, des travaux sont encore à réaliser pour atteindre une bonne qualité des cours d'eau. Au travers de l'orientation A1 du SDAGE visant à réduire la pollution en macropolluants, le comité de bassin affirme la volonté de réduire des pollutions issues des assainissements défaillants.

---

Maxime - Lille (59) - Registre numérique - 05/03/2021 20h38

L'effacement des barrages mériterait également d'être intensifié afin de libérer les rivières et que la fée électricité passe son chemin.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EFFACER LES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Maxime - Lille (59) - Registre numérique - 05/03/2021 20h38

L'agriculture et l'industrie prélève aussi trop d'eau et avec les sécheresses de ces dernières années cela n'est pas normal.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Maxime - Lille (59) - Registre numérique - 05/03/2021 20h38

Le SDAGE doit intensifier les orientations à prendre pour obtenir des résultats rapides. Les problèmes sont bien connus, les solutions aussi. Reste plus qu'à booster les politiques publiques pour avancer et offrir aux générations futures la chance de réparer les erreurs du passé.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTENSIFIER LES ORIENTATIONS DU SDAGE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Frédéric - Ledinghem (62) - Registre numérique - 06/03/2021 08h02

Depuis une dizaine d'années l'érosion des sols s'accélère. Il faut absolument remettre des haies sur les bassins versants.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REMETTRE DES HAIES SUR LES BASSINS VERSANTS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Frédéric - Ledinghem (62) - Registre numérique - 06/03/2021 08h02

Remettre en place des vraies zones humides qui ont un rôle essentiel.

Malheureusement très peu de personnes vraiment passionnées ont les clés du succès.

Un vrai Bocage, des zones humides à remettre en place un gros investissement sur l'assainissement des particuliers.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RESTAURER LES ZONES HUMIDES ESSENTIELLES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Frédéric - Ledinghem (62) - Registre numérique - 06/03/2021 08h02

Remettre en place des vraies zones humides qui ont un rôle essentiel.

Malheureusement très peu de personnes vraiment passionnées ont les clés du succès.

Un vrai Bocage, des zones humides à remettre en place un gros investissement sur l'assainissement des particuliers.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INVESTIR SUR L'ASSAINISSEMENT DES PARTICULIERS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Frédéric - Ledinghem (62) - Registre numérique - 06/03/2021 08h02

Malheureusement des entreprises notamment bassin Aa wizzer sont qui polluent aux yeux de tous sont jamais inquiété réellement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Frédéric - Ledinghem (62) - Registre numérique - 06/03/2021 08h02

La guerre de l'eau à déjà commencé.

Agissons ensemble et surtout sur le terrain..

Des actions peuvent être menée en tte simplicité...les pêcheurs, chasseurs... sont tjrs montré du doigt ils ont un rôle essentiel à la reconquête des milieux naturels.

Arrêtons de mettre en avant les agriculteurs qui sont malheureusement dans un déni depuis des bien cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Françis - Ham-en-Artois (62) - Registre numérique - 07/03/2021 18h46

L'agence de l'eau subventionne l'assainissement collectif lors du raccordement au collecteur, par contre rien pour ceux en non-collectif et qui doivent conforter ou remplacer complètement leur installation. A la place, la CC les taxe chaque année ou tous les 4 ans de 100 et quelques euros pour vérification, elle non plus ne met pas la main à la poche et s'étonne de trouver porte close à la visite des contrôleurs. Y-aurait 'il deux poids deux mesures ?, tous les habitants ne sont pas traités de la même façon ?. Il m'a été répondu en réunion par un membre de votre conseil d'administration que l'agence de l'eau n'avait plus les moyens d'aider ce genre de travaux devant s'occuper maintenant de l'eau potable ; rassurez-moi elle a bien dit une bêtise à toute l'assemblée, au vu de la liste des subventions données en 2020 j'en suis persuadé. Je ne parle même pas du problème environnemental en cas de rejet direct au fossé ou dans le pluvial, il y aurait beaucoup à dire...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Voici la réponse à votre question :

Vous nous avez interpellés sur l'égalité de traitement en matière d'aides financières apportées par notre établissement entre les usagers de l'assainissement non collectif (ANC) et ceux de l'assainissement collectif ou de l'eau potable.

Comme vous le précisez dans votre message, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie participe financièrement depuis plusieurs décennies aux travaux de raccordement des usagers aux réseaux d'assainissement collectifs. De même notre établissement participe également financièrement, à la mise aux normes des installations existantes en ANC. Dans le cadre du 11ème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie financièrement sous certaines conditions d'éligibilité à la réhabilitation des installations existantes en ANC ([https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/19-a-067\\_anc.pdf](https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/19-a-067_anc.pdf)) au travers d'un système de subventionnement porté, géré par les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). En tant qu'usagers d'un service public de nature industriel et commercial, les usagers de l'assainissement non collectif comme ceux de l'assainissement collectif sont tous deux assujettis au paiement d'une redevance pour service rendu, conformément aux articles R2224-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette participation financière pour l'ANC apportée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, fait partie de la liste des interventions possibles de l'Agence de l'Eau, dont les aides apportées pour la gestion de l'eau potable font également partie. Le compte-rendu d'activité ([https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/rapport\\_dactivite\\_2019\\_final\\_web.pdf](https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/rapport_dactivite_2019_final_web.pdf)) pour l'année 2019 en fait le bilan.

---

Françis - Ham-en-Artois (62) - Registre numérique - 07/03/2021 18h46

Un service public doit considérer tous les habitants sur le même plan d'égalité, ce n'est pas votre avis ?, et avoir surtout les moyens de ses ambitions.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Voici la réponse à votre question :

Vous nous avez interpellés sur l'égalité de traitement en matière d'aides financières apportées par notre établissement. Le Comité de Bassin Artois-Picardie ([www.eau-artois-picardie.fr/instances-de-bassin/le-comite-de-bassin](http://www.eau-artois-picardie.fr/instances-de-bassin/le-comite-de-bassin)) et le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau-Artois ([www.eau-artois-picardie.fr/instances-de-bassin/le-conseil-dadministration](http://www.eau-artois-picardie.fr/instances-de-bassin/le-conseil-dadministration)) essentiellement constitués de représentants, des élus et usagers de l'eau, restent les garants de l'égalité de traitement des habitants.

---

Hervé - Cucq (62) - Registre numérique - 11/03/2021 05h52

Pas certain que l'eau va manquer.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Hervé - Cucq (62) - Registre numérique - 11/03/2021 05h52  
Réduction de l'utilisation industrielle de l'Eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉDUIRE L'UTILISATION INDUSTRIELLE DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Hervé - Cucq (62) - Registre numérique - 11/03/2021 05h52

Réduction des fuites sur le réseau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉDUIRE LES FUITES D'EAU SUR LES RÉSEAUX.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Hervé - Cucq (62) - Registre numérique - 11/03/2021 05h52

Réduction des taxes tva divers et variés qui représentent jusqu'à 50% de la facture d'eau et encourager les économies par un barème progressif suivant la consommation (comme les impôts).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TARIFIER L'EAU DE MANIÈRE INCITATIVE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Hervé - Cucq (62) - Registre numérique - 11/03/2021 05h52

Supprimer la gestion par de grosse société qui coûte beaucoup trop chère.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REVENIR À UNE GESTION EN RÉGIE DES SERVICES D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Guy - Registre numérique - 11/03/2021 12h04

Bonjour à tous et merci de vous intéresser au grave problème de l'eau!

Depuis quelques années un problème m'a interpellé, à savoir l'eau évacuée par les cumulus lors de leurs mise à température pour l'utilisation !

En effet ils doivent évacuer 3% de l'eau, car tout corp augmente de volume !

Je sais que l'installation d'un vase d'expansion va éviter cette perte ,mais très peu de personnes l'installent, car coûteux et encombrants !

Je pense qu'il faudrait intervenir auprès des fabricants de cumulus afin qu'ils incluent une poche compensatrice dans ceux-ci. C'est techniquement réalisable.

D'après mes investigations la quantité d'eau représente en moyenne un mètre cube par an pour onze million d'appareils en France qui plus est de l'eau chaude,

Il faut environ 50 kw pour chauffer un m3 d'eau à 65° cela représente une quantité d'eau non négligeable ainsi qu'une énergie importante.

J'espère que ma réflexion retiendra votre attention, je suis tout à fait disposé à développer mon idée.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTERVENIR AUPRÈS DES FABRICANTS DE CUMULUS AFIN QU'ILS INCLUENT SYSTÉMATIQUEMENT UN VASE D'EXPANSION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Philippe - Crevecoeur-le-Grand (60) - Registre numérique - 11/03/2021 14h25

Je réclame le retrait progressif mais toutefois rapide et obligatoire de tous les produits contenant des agents néfastes à la qualité de l'eau, qu'il s'agisse des produits d'entretien à usage domestique (lessives, shampoings, protection des bois, peintures...) que des produits utilisés en agriculture (pesticides, herbicides, insecticides...), dans l'industrie.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RETIRER LES PRODUITS (À USAGES DOMESTIQUES OU UTILISÉS EN AGRICULTURE ET DANS L'INDUSTRIE) NÉFASTES À LA QUALITÉ DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Philippe - Crevecoeur-le-Grand (60) - Registre numérique - 11/03/2021 14h25

Je réclame ... l'interdiction des emballages non biodégradables que l'on retrouve dans la nature ou les cours d'eau et qui finissent par polluer notre environnement y compris nos eaux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTERDIRE LES EMBALLAGES NON BIODÉGRADABLES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Philippe - Crevecoeur-le-Grand (60) - Registre numérique - 11/03/2021 14h25

Je réclame plus généralement la mise en oeuvre de toutes les mesures visant à restaurer la qualité de l'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE EN ŒUVRE TOUTES LES MESURES VISANT À RESTAURER LA QUALITÉ DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Pascal - Marquillies (59) - Registre numérique - 11/03/2021 18h42

l'artificialisation des sols est une des causes principales de l'appauvrissement de la ressource en eau ; les eaux pluviales sont rejetées soit dans les réseaux d'assainissement soit dans les courants d'eaux qui eux même se jettent dans des canaux , des rivières , des fleuves .... et privent ainsi le sol d'une ressource essentielle , tant en matière de flore , de zones humides , de cultures ; ils contribuent à appauvrir les nappes phréatiques .

Illustration : à 1 km de nos habitations , le MEL va ériger , à Illies Salomé , une zone d'activité artificialisant 32 ha de terres fertiles dans les Weppes avec rejet des eaux pluviales (100000 l/heure ) dans un courant d'eau qui traverse le village de marquillies au risque d'aggraver les inondations ; les entrepôts seront construits sur une nappe phréatique affleurante qui alimente le territoire de la Lys (noredade) en eau potable

Le Préfet porte ainsi une lourde responsabilité dans les désordres occasionnés

Demain , lorsque les textes le permettront , ce type de comportement sera constitutif de délit .

Nous sommes malheureusement au mauvais moment .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

Henri - La Gorgue (59) - Registre numérique - 11/03/2021 19h12

Chez moi je dispose d'un puits qui a toujours été là et jamais à sec....sauf depuis 2 ou 3 ans où l'été les pompes agricoles font beaucoup de tort.

Ce n'est pas normal que cette eau, qui devrait appartenir à tout le monde est ainsi gaspillée.

De plus je suis très inquiet de la prolifération des forages profonds qui traversent les différentes nappes sans aucune protection.

Ainsi les eaux de surfaces s'écoulent le long du forage jusqu'à l'eau pure.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

---

Henri - La Gorgue (59) - Registre numérique - 11/03/2021 19h12

Je suis effaré de voir le nombre de maison qui ne sont pas à la norme avec le SPANC. Un système d'ANC vaut 10000€ et l'amende est de ....quelques dizaines d'euros par an....! Cherchez l'erreur.

Il faut mettre les bouchées doubles sur les mises en conformité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE EN CONFORMITÉ LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Philippe - Marcq-en-Baroeul (59) - Registre numérique - 11/03/2021 19h41

Il faut replanter des haies.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REPLANTER LES HAIES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Philippe - Marcq-en-Baroeul (59) - Registre numérique - 11/03/2021 19h41

Il faut vérifier le réseau de distribution de l'eau potable pour repérer et vite réparer les fuites.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉDUIRE LES FUITES D'EAU DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Philippe - Marcq-en-Baroeul (59) - Registre numérique - 11/03/2021 19h41

Il faut restreindre la l'artificialisation des sols.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RESTREINDRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Lestrem (62) - Registre numérique - 12/03/2021 15h41

Les remembrements, la disparition des fossés et des haies dans les campagnes est un réel problème.

Dans les agricoles vallonnées où les parcelles remembrées font 10 ou 20 hectares, labourées bien souvent dans le sens de la pente est une véritable catastrophe.

Il y avait auparavant des petites parcelles avec des talus ....

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Jean-Pierre - Lestrem (62) - Registre numérique - 12/03/2021 15h41  
Le drainage réalisé dans certaines zones de façon trop importante.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Jean-Pierre - Lestrem (62) - Registre numérique - 12/03/2021 15h41

Donner une aide financière pour l'assainissement non collectif, afin d'améliorer la qualité des rejets.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DONNER DES AIDES POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Lestrem (62) - Registre numérique - 12/03/2021 15h41

Le manque de bassins de rétention suffisamment importants, bien qu'un effort ait déjà été réalisé mais c'est encore insuffisant.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

---

Jean-Pierre - Lestrem (62) - Registre numérique - 12/03/2021 15h41

La disparition de certaines zones inondables il y a quelques années.

La construction d'habitations, de zones commerciales ou d'activités dans des zones inondables .....

Ceci est un constat mais je pourrai donner bien plus d'exemples.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

---

Jean-Pierre - Lestrem (62) - Registre numérique - 12/03/2021 15h41

Aujourd'hui la population les élus locaux les politiques commencent à prendre conscience de l'importance de l'eau, des dégâts que cela occasionne, du coût, de l'impact économique....

Il faut que nous ayons une réelle volonté pour améliorer tout cela,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

---

Mario - Aubry-du-Hainaut (59) - Registre numérique - 12/03/2021 19h57

Pour améliorer les réserves d'eau il faut obliger les architectes à prévoir des citernes d'eau de pluie pour une utilisation en eau non potable.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : OBLIGER LES ARCHITECTES À PRÉVOIR DES CITERNES D'EAU DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mario - Aubry-du-Hainaut (59) - Registre numérique - 12/03/2021 19h57

Pour améliorer les réserves d'eau il faut lancer une campagne nationale de désambouage des canaux d'eau, qu'ils soient navigables ou pas, ils doivent servir de réservoirs d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉSEMBOUER LES CANAUX POUR SERVIR DE RÉSERVOIRS D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Mario - Aubry-du-Hainaut (59) - Registre numérique - 12/03/2021 19h57

les terres agricoles, par l'utilisation d'engins agricoles de plus en plus lourds, dament le sol. Sous les 50cm de labour le sol est du vrai "beton" imperméable, l'eau ne peut s'infiltrer. Il existe des moyens techniques pour rendre le sol perméable et permettre à l'eau de s'infiltrer plus facilement et alimenter les nappes phréatiques. Il existe des gros tracteurs équipés de lames pour fendre le sol en profondeur. Cette action prise en charge gratuitement par la SAFER qui gère les terres agricoles, en accord avec les agriculteurs avant les labours d'hiver, serait bénéfique aux cultures et aux nappes phréatiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FENDRE LES SOLS AGRICOLES EN PROFONDEUR (COMME LE FAIT LA SAFER) POUR LES DÉSIMPERMÉABILISER.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Carole - Amfroipret (59) - Registre numérique - 13/03/2021 07h45

stop à la destruction de la nature, aux nouvelles constructions sur des terrains vierges alors qu'il existe tant de vieux bâtiments abandonnés.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Carole - Amfroipret (59) - Registre numérique - 13/03/2021 07h45

stop à l'arrachage des haies dans les pâtures.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ARRÊTER D'ARRACHER LES HAIES DANS LES PÂTURES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Carole - Amfroipret (59) - Registre numérique - 13/03/2021 07h45

stop à la coupe intensive des arbres dans les forêts.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ARRÊTER LES COUPES INTENSIVES DES ARBRES DANS LES FORÊTS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Carole - Amfroipret (59) - Registre numérique - 13/03/2021 07h45

stop à la pollution des nappes phréatiques (eaux usées, pesticides.) .....

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Carole - Amfroipret (59) - Registre numérique - 13/03/2021 07h45

Face aux périodes de sécheresse , stop aux piscines privées, au spa , aux arrosages des pelouses , aux usages inutiles de l'eau.....

Préservons notre planète!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ARRÊTER LES PISCINES ET SPA.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Hubert - Houdain (62) - Registre numérique - 13/03/2021 09h40

La "bétonisation" des sols entraîne une forte augmentation d'eaux pluviales envoyées directement en stations d'épuration des eaux usées. Cette eau n'a absolument aucun besoin de traitement et ne fait qu'augmenter la nécessaire taille de ces stations. De plus cette eau de pluie est perdue pour les nappes phréatiques, rendant le maintien de cette réserve à un niveau correct.

Afin de réduire sensiblement les quantités "perdues et gâchées" il me paraîtrait déjà fort utile de récupérer les eaux de toitures afin de les renvoyer, non pas dans les égouts, mais sur les terrains des propriétés soit par le biais de puits perdus, soit par le biais de cuves récupératrices.

Tout cela ayant un coût, notamment en termes d'investissements pour les propriétaires, ne peut on, pour inciter à réaliser les travaux de modifications des réseaux, créer un fond financier d'indemnisation, ainsi qu'une réduction fiscale, un peu comme ce fut le cas à l'occasion des changements de chaudières par exemple.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER UN FOND D'AIDE POUR RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Paul - Loos-en-Gohelle (62) - Registre numérique - 13/03/2021 10h19

subventionné les puisard pour l'eau des gouttières pour les constructions anciennes afin d'éliminer l'évacuation vers le toutal'egout

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER UN FOND D'AIDE POUR RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Paul - Loos-en-Gohelle (62) - Registre numérique - 13/03/2021 10h19

mieux utilisation de cette eau pour les toilettes

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE POUR LES TOILETTES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Lionel - Fresnes-sur-Escout (59) - Registre numérique - 13/03/2021 11h47

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous faire part de mon inquiétude quant à l'avenir de certains de nos étangs sis à Condé-sur-Escout et ses environs. En effet trop d'entités (communes ,département, fondations quelconques ....)s'accaparent des étangs et ce malheureusement à des fins pécuniaires et font fi des entretiens, pourtant salutaires, de ces étangs. Je vous donne ici deux exemples.

-l'étang de la "digue noire à Condé-sur-Escout. Cet étang est en train de mourir à cause d'un phénomène d'eutrophisation .Cet étang appartient au département qui apparemment ,pour l'instant ,n'en a que faire de cette situation. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec des gardes départementaux ,la réponse a été claire "nous ne ferons pas d'entretien de l'eau". Alors Messieurs que faisons nous? Est-ce trop coûteux ou tout simplement nous ne savons pas le faire?

-Le bras mort de l'ancien "CANAL DE MONS" qui chaque année est pollué par les les algues et lentilles d'eau avec une conséquence directe : la mortalité des poissons. Cette mortalité nous l'avons rencontré en décembre 2014. Pour l'instant rien n'est fait sauf en 2019 où la Mairie (propriétaire) a essayé de contre-carrer ce phénomène en coupant ces herbes. Malheureusement la pollution s'est accentuée les années suivantes car ces algues se reproduisent par fragmentations. Je doute doute fort que le personnel de la Mairie ait eu connaissance de cette façon de se reproduire.

Comme je viens de vous le dire ,trop de gens assure la gestion plus ou moins bonne de nos étangs (communes ,département, et j'en passe).A quand un vrai et seul organisme capable de bien gérer nos étangs, canaux ,rivières .....et qui fera l'impasse sur toutes ces guerres pécuniaires qu'engendre la possession de ces étangs .EX:(45000euros réclamés par la fondation des chasseurs pour pouvoir pêcher sur leurs parcours et ce à la fédération de pêche du nord).Donc ,en conclusion,1 seul décideur pour la gestion de ces étangs ou cours d'eau serait le bienvenu.

Vous avez utilisé le mot anthropisation des milieux humides et là je voudrais revenir sur le cas du canal "Condé-Pommereuil". J'espère que ces travaux ne seront pas un bis-repetita de ceux faits en 1981 où la nature avait payé un lourd tribut en voyant dis paitre(ainsi que le poisson) des étangs magnifiques comme SAINT-PIERRE ,WAGNIER, sans oublier les étangs de Fresnes-sur-Escout. Qui contrôle actuellement toutes les actions ou inactions de toutes ces entités qui possèdent canaux ,étangs, rivières.....?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Voici la réponse à votre question :

Les plans d'eau nécessitent une gestion équilibrée et durable afin d'en assurer un bon fonctionnement écologique et une intégration dans leur milieu. L'entretien des plans d'eau est une obligation réglementaire, qui doit être mise en oeuvre par les propriétaires au titre de la loi sur l'eau et qui est rappelée dans la Disposition A-7.3 du projet de SDAGE objet de la présente consultation. Il appartient aux services compétents en matière de police de l'eau de veiller à la bonne application de la réglementation. Par ailleurs, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (appelée compétence GEMAPI), dévolue aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaine ou métropole) qui peuvent la transférer à des syndicats mixtes de bassin versant. Celle-ci leur permet d'intervenir en outre sur l'entretien et la restauration des milieux aquatiques présentant un caractère d'intérêt général, dans un objectif de gestion intégrée à l'échelle d'un bassin versant de cours d'eau et de réduire les acteurs concernés sur un même bassin. Ainsi, dans le cadre de plans de gestion pluriannuels, la collectivité met en oeuvre des opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau, canaux et plans d'eau, qui font l'objet d'une consultation du public dans le cadre de leur autorisation au titre de la loi sur l'eau et de leur déclaration d'intérêt général.

Michel - O-de-Selle (80) - Registre numérique - 13/03/2021 13h16

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un moulin, classé monument historique, depuis 1979.

Pour respecter la loi sur la continuité hydro écologique, la retenue doit être détruite,

J'ai remis en 2018 à l'Améva une étude technique que j'ai réalisée sur deux ans (relevés de température d'eau et d'air, débit, recensement des espèces aquatiques, qualité de l'eau, etc.)

Je viens de fournir dernièrement un document avec photos à l'appui sur l'état de la rivière en 1976, année de sécheresse, la rivière des Évoissons (confluent de la Selle) avait un débit de l'ordre de quelques dizaines de litres seconde permettant de la traverser à chaussure (le débit moyen normal est de 1.5 m3 seconde et une hauteur d'eau d'environ 0,50 m)

A l'origine un bras de dérivation existait pour réguler les crues et alimentait une multitude de canaux dans les marais, cela participait à recharger la nappe phréatique, servait de réservoir tampon et ce substituait à une passe à poissons naturelle afin d'assurer la continuité écologique.

La municipalité de Frémontiers dans les années 1970/80, par volonté et manque d'entretien a comblé ce bras de dérivation qui avait été créé au douzième siècle.

Avec le dérèglement climatique annoncé, comment va-t'on gérer les crues et les sécheresses ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE

Voici la réponse à votre question :

L'eau, les cours d'eau constituent un bien commun et une ressource essentielle pour la vie et le développement économique des territoires. Effectivement l'enjeu du changement climatique doit être pris en compte pour proposer une solution adaptée dans le cadre des opérations de restauration de la continuité écologique, principe qui est rappelé dans le "plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique" adopté par la direction de l'eau et de la biodiversité (ministère de la transition écologique) en concertation avec les professionnels de l'hydroélectricité, en juin 2018. Pour cela une étude au cas par cas pour chaque opération est menée. Les éléments de contexte que vous avez pu rassembler, conjoints à l'étude des solutions de restauration de la continuité écologique sont pris en compte et étudiés lors de l'instruction menée par le service de police de l'eau.

Michel - O-de-Selle (80) - Registre numérique - 13/03/2021 13h16

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un moulin, classé monument historique, depuis 1979.

Pour respecter la loi sur la continuité hydro écologique, la retenue doit être détruite,

J'ai remis en 2018 à l'Améva une étude technique que j'ai réalisée sur deux ans (relevés de température d'eau et d'air, débit, recensement des espèces aquatiques, qualité de l'eau, etc.)

Je viens de fournir dernièrement un document avec photos à l'appui sur l'état de la rivière en 1976, année de sécheresse, la rivière des Évoissons (confluent de la Selle) avait un débit de l'ordre de quelques dizaines de litres seconde permettant de la traverser à chaussure (le débit moyen normal est de 1.5 m3 seconde et une hauteur d'eau d'environ 0,50 m)

A l'origine un bras de dérivation existait pour réguler les crues et alimentait une multitude de canaux dans les marais, cela participait à recharger la nappe phréatique, servait de réservoir tampon et ce substituait à une passe à poissons naturelle afin d'assurer la continuité écologique.

La municipalité de Frémontiers dans les années 1970/80, par volonté et manque d'entretien a comblé ce bras de dérivation qui avait été créé au douzième siècle.

N'est-il pas aberrant de gaspiller cette eau de source (5400 m3 heure) de très bonne qualité en la retenant modérément dans le cour d'eau plutôt de la laisser filer rapidement dans la mer ?

Pour information, la vallée de la Selle alimente d'importants forages d'eau potable au profit de la Métropole d'Amiens.

Dans l'espoir d'une réponse je me tiens à votre disposition pour vous transmettre mon étude.

Bien cordialement

Michel

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **RETENIR MODÉRÉMENT L'EAU AVEC L'AIDE DES MOULINS PLUTÔT DE LA LAISSER FILER DANS LA MER.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : **A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE.**

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Reynald - Villers-Bocage (80) - Registre numérique - 14/03/2021 10h30

Bonjour,

Je pense aussi qu'il est en effet grand temps de "se mouiller" ...

Je réside à Villers bocage (80) et j'essaie, à mon petit niveau, de gérer convenablement ma consommation d'eau. Dans le même temps, la Préfecture de la Somme accorde des autorisations de captage d'eau dans la commune à des agriculteurs (150.000 m3 à l'un, 169.500 m3 à l'autre !) pour arroser leurs cultures de pommes de terre.

Il ne s'agit certainement pas d'une question de survie des exploitations en question.

N'y a t'il pas une incohérence à ce niveau ???

Difficile de convaincre les citoyens d'être vertueux quand on constate ce genre de choses ...

Merci pour votre réponse.

Très cordialement,

Reynald

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Voici la réponse à votre question :

L'eau est un bien commun. Le partage équitable et durable de la ressource en eau est un des enjeux du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau. Pour répondre à cet enjeu, le SDAGE souhaite renforcer les modes de gestion équilibrées et pérennes des prélèvements avec la mise en place de structures de concertation entre les différents acteurs et usagers de l'eau. Ainsi, le SDAGE propose la réalisation de diagnostics et l'élaboration concertée et partagée de plans d'actions et de règles de gestion des prélèvements. Les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) seront alors invités à définir les volumes disponibles par sous bassin et proposer une répartition par usage (cf. livret 3 du SDAGE, disposition B-2.3). Sans laisser présupposer la répartition par usage à réaliser à l'échelle de chaque SAGE, les Comités Locaux de l'Eau (CLE) pourraient prendre en compte les contraintes socio-économiques de chaque usage, comme par exemple, l'irrigation des pommes de terre. En effet, l'irrigation permet d'obtenir des pommes de terre calibrées. Il s'agit d'une exigence de l'industrie agro-alimentaire qui souhaite avoir des pommes de terre calibrées pour la transformation et la commercialisation. Les prélèvements pour l'agriculture (dont les pommes de terre) nécessitent une déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau qui est instruite par les services de l'État. Dans sa demande, l'agriculteur doit prendre en compte la séquence éviter/réduire/compenser et apporter la preuve que ses prélèvements n'impacteront pas les milieux aquatiques. Comme pour les autres usages, ces prélèvements font l'objet d'une redevance. Le monde agricole est conscient des enjeux de préservation de la ressource en eau et travaille sur des actions d'économie comme l'irrigation gouttes à gouttes et l'utilisation de variétés plus résistantes à la sécheresse. Ainsi, comme pour les autres usages, ces prélèvements font l'objet de mesures de restriction lors de la prise d'arrêté lors des épisodes de sécheresses.

---

Nicole - Sebourg (59) - Registre numérique - 14/03/2021 10h32

Bonjour,

Cela fait très longtemps que nous avons conscience de l'importance de l'eau et agissons en ce sens : récupération de 10 000 litres d'eau de pluie, chasse d'eau toilettes avec eau de pluie, arrosage avec récupération eau de lavage des légumes, paillage du jardin etc...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

Nicole - Sebourg (59) - Registre numérique - 14/03/2021 10h32

Nous pensons que les présentateurs de la météo pourraient avoir une part active aussi : quand tout le monde est content du beau temps, un petit message de sensibilisation pour les économies d'eau et la sécheresse ne ferait pas de tort... surtout quand on pense à la longueur de certaines douches, au remplissage des piscines, aux lessives avec machines à laver non pleines, au lavage des terrasses en plein été, à tout ce confort à ouvrir l'eau du robinet ... Il faudra un jour penser qu'il faudra peut-être choisir à limiter un peu notre confort pour pouvoir continuer à procéder aux arrosages pour se nourrir ... et c'est maintenant qu'il faut commencer à sensibiliser le public.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER LES PRÉSENTATEURS MÉTÉO AUX ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ÉCONOMISER L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Babette - Cuincy (59) - Registre numérique - 14/03/2021 18h04

-Quand on se balade dans les champs dans la région d'Offekerque, on remarque que l'eau des watergangs n'est vraiment pas propre à certains endroits. De même pour les maisons qui n'ont pas le tout à l'égout. Je pense que l'eau de lessive et vaisselle ( et autre ?) part directement dans ces petits canaux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Babette - Cuincy (59) - Registre numérique - 14/03/2021 18h04

-Quand on se balade dans les champs dans la région d'Offekerque, on remarque que l'eau des watergangs n'est vraiment pas propre à certains endroits.

C'est inquiétant. Les drains des champs y déversent directement l'eau polluée par les pesticides?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Babette - Cuincy (59) - Registre numérique - 14/03/2021 18h04

-Autre chose. Avec la montée des eaux, les basses terres entre Dunkerque et Calais sont zone à fort risque d'inondation.

Que faire quand on voit l'eau monter dans ces mêmes watergangs?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

Voici la réponse à votre question :

La zone des watergangs dans le delta de l'Aa est très sensible aux aléas climatiques (montée des eaux ou pluviométrie importante). La montée des eaux sur la zone des watergangs est un problème complexe pris très au sérieux. Concernant la gestion sur le long terme, et concernant la montée des eaux sur les Wateringues, l'Institution intercommunale des wateringues (IIW) est la maîtrise d'ouvrage compétente pour l'évacuation des eaux à la mer. La gestion des cours d'eau est assurée par l'association syndical autorisée (ASA) "sections de Wateringues" et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ou EPCI-FP (Communauté Urbaine de Dunkerque, Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, Communauté de Communes des Hauts de Flandres, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terre et Mer) qui entretiennent les voies d'eau secondaires. Les EPCI-FP sont positionnés sur le ralentissement dynamique des écoulements. Concernant la gestion du trait de côte et la submersion marine pour les EPCI-FP côtiers (Communauté Urbaine de Dunkerque, Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et Communauté d'Agglomération Grand Calais Terre et Mer). L'ensemble du territoire est couvert par un plan d'action pour la prévention des inondations (PAPI) portant sur les inondations intérieures et les problématiques littorales. L'enjeu hydraulique transfrontalier est très fort, ainsi que les enjeux liés aux poissons migrateurs (anguille, truite de mer). La multiplicité des acteurs intervenant sur le territoire nécessite une coordination étroite entre ceux-ci. La gouvernance GEMAPI est en cours de structuration sur ce territoire pour définir une organisation entre l'IIW et les EPCI. Les enjeux liés aux inondations sont particulièrement importants sur ce territoire, et sont de natures différentes : submersion marine et évacuation à la mer des eaux du polder (wateringues). Le changement climatique aura également des conséquences sur ce territoire, c'est pourquoi l'institution intercommunale des wateringues a lancé une étude d'adaptation aux conséquences prévisibles du changement climatique sur le territoire des Wateringues visant à fournir une vision prospective à moyen et à long terme. Enfin, le territoire des Wateringues est aussi concerné par la gestion transfrontalière des écoulements et des niveaux.

---

Babette - Cuincy (59) - Registre numérique - 14/03/2021 18h04

-Le parlement des jeunes pour l'eau existe t'il encore ? Il faut vraiment le maintenir mais à partir du lycée seulement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

Voici la réponse à votre question :

Oui, le parlement des jeunes pour l'eau existe toujours. Les deux séances ont eu lieu les 31 mars et le 6 octobre 2021 (cf. <https://www.eau-artois-picardie.fr/instances-de-bassin/calendrier-des-instances-de-bassin-2020>).

---

Brigitte - Arleux (59) - Registre numérique - 16/03/2021 11h21

Sur nos routes est autoroutes, de nombreux détritiques jonchent les bas côtés. Ceux ci ne sont plus ramassés mais fauchés, et ainsi réduits en milliers de petits morceaux qui finissent dans nos cours d'eau et finalement à la mer, pour alimenter ce nouveau continent de plastique et empoisonner les poissons et par le même occasion NOUS!!!!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS



Brigitte - Arleux (59) - Registre numérique - 16/03/2021 11h21

Dans les nouvelles constructions obligation de récupérer les eaux pluies et s'en servir pour alimenter wc et machine à laver.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE POUR LES TOILETTES ET MACHINES À LAVER.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nicolas - Auberchicourt (59) - Registre numérique - 17/03/2021 12h56

Je pense qu'il est important et urgent d'informer les enfants sur ce sujet trop souvent mis de côté.

On ne parle des rivières, étangs et canaux que lorsqu'il arrive une catastrophe.

Mais de ces derniers dépend une faune et une flore indispensable à la vie sur terre.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INFORMER LES ENFANTS SUR LES ENJEUX DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Hautmont (59) - Registre numérique - 17/03/2021 17h16

Bonjour je souhaiterais savoir si serait possible de effectuer une visite

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

Voici la réponse à votre question :

Merci pour l'intérêt que vous portez sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Artois-Picardie.

Votre message a été publiée sur le registre numérique.

Votre avis est important ! Il est actuellement possible de venir vous exprimer sur le projet de SDAGE au travers d'un registre « papier » disponible à l'accueil de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 à Douai - 03 27 99 90 00).

Compte-tenu des contraintes sanitaires, merci d'informer le standard (03 27 99 90 00) de votre visite au préalable et ainsi convenir d'un rendez-vous.

Pour continuer à participer à la consultation, je vous invite à consulter régulièrement [www.agissons pour leau.fr](http://www.agissons pour leau.fr) afin de prendre connaissance des évènements spécialement organisés, pour vous, autour de la politique de l'eau.

---

Mehdi - Dunkerque (59) - Registre numérique - 19/03/2021 08h06

Ce qu'il me semble le plus important, en matière de gestion de l'eau sur nos territoires, est la reconquête de la qualité de l'eau.

Cela passe par des gestes simples pour le particulier, et de nouvelles pratiques (fondées sur le bon sens) pour les professionnels.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mehdi - Dunkerque (59) - Registre numérique - 19/03/2021 08h06

Ainsi, pour les particuliers, savoir déjà que TOUT ce qui est rejeté dans le réseau d'eaux usées, n'est pas forcément traité dans le système d'épuration : nous rencontrons encore trop de déchets que nous devons extraire du système tels les lingettes, couches, emballages (sic!), et multitude de graisses en tout genre.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Mehdi - Dunkerque (59) - Registre numérique - 19/03/2021 08h06

Le réseau d'eaux pluviales, quant à lui, ne doit pas servir à jeter les seaux d'eau de lavage des sols (on le voit encore), ou d'autres déchets solides, ou non.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

---

Mehdi - Dunkerque (59) - Registre numérique - 19/03/2021 08h06

Pour les professionnels, et je ne vais pas focaliser sur les industries, qui sont à traiter au cas par cas, mais plus globalement les agriculteurs ; bien entendu, tout ne passeront pas au bio, à court, moyen et même long terme. Mais déjà doser plus précisément l'épandage des traitement sur les parcelles, au plus juste, et le faire quand la plante peut l'intégrer (idéalement au point de rosée), serait déjà une belle avancée.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TRAITER AU PLUS JUSTE LES CULTURES AGRICOLES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mehdi - Dunkerque (59) - Registre numérique - 19/03/2021 08h06

Pour éviter l'érosion des sols, on l'a déjà maintes fois dit, recréer les conditions de retenue et d'infiltration de l'eau par la création de bandes enherbées ou haies (en plus bénéfiques pour la biodiversité).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE DES BANDES ENHERBÉES ET PLANTER DES HAIES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mehdi - Dunkerque (59) - Registre numérique - 19/03/2021 08h06

Au point de vue quantitatif, et pour éviter les épisodes d'inondation, éviter l'artificialisation des sols (en domaine public comme en domaine privé). Penser, pour les particuliers, aux aménagements possibles dans la parcelle (infiltration, déphasage, récupération) : beaucoup de possibilités existent, et en plus sont utiles et esthétiques, pour le peu qu'on veuille, en plus, accueillir un peu de biodiversité chez soi.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EVITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS PAR DES TECHNIQUES ALTERNATIVES (DÉPHASAGE OU RÉCUPÉRATION OU INFILTRATION).

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mehdi - Dunkerque (59) - Registre numérique - 19/03/2021 08h06

Et pour l'eau potable, bien entendu, réaliser les économies d'eau que chacun connaît maintenant.

En clair, les petits gestes font les grandes rivières.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ECONOMISER L'EAU POTABLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Pierre - Villeneuve-d'Ascq (59) - Registre numérique - 19/03/2021 19h09

Bonjour. L'eau est précieuse. Il faut veiller à ne pas la polluer par les mégots de cigarettes (500l pollués par mégot!) par des actions de prévention, en informant les fumeurs, en mettant des cendriers de rue ,des cendriers dans les véhicules, devant les bureaux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE DES CENDRIERS DANS LES RUES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Villeneuve-d'Ascq (59) - Registre numérique - 19/03/2021 19h09

Bonjour. L'eau est précieuse. Il faut veiller à ne pas la polluer par les mégots de cigarettes (500l pollués par mégot!) par des actions de prévention, en verbalisant les fumeurs qui jettent sur la voie publique leurs mégots.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : VERBALISER LES FUMEURS QUI JETTENT LEURS MÉGOTS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Villeneuve-d'Ascq (59) - Registre numérique - 19/03/2021 19h09

Bonjour. L'eau est précieuse. Il faut veiller à ne pas la polluer par les mégots de cigarettes (500l pollués par mégot!) par des actions de prévention. Des opérations de ramassage, de sensibilisation, et d'information sont à organiser, notamment à la sortie des débitants de tabac.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER LES FUMEURS SUR L'IMPACT DES MÉGOTS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Villeneuve-d'Ascq (59) - Registre numérique - 19/03/2021 19h09

En matière de pollution par les plastiques ou autres matières non bio dégradables, le bord des routes est remarquablement pollué. Les débroussailleuses, ensuite, éparpillent et émiettent les déchets, et tout cela finit par polluer nos rivières etc... De la prévention et de la répression sont nécessaires. La distribution de contenants-poubelle pourrait sensibiliser positivement les conducteurs et passagers. Des opération de dépollution des bords de routes, visibles par les automobilistes, permettraient peut être leur sensibilisation...en les faisant bien ralentir sur l'axe à dépolluer!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER LES AUTOMOBILISTES SUR L'IMPACT DES DÉCHETS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Villeneuve-d'Ascq (59) - Registre numérique - 19/03/2021 19h09

En matière de pollution par les plastiques ou autres matières non bio dégradables, le bord des routes est remarquablement pollué. Les débroussailleuses, ensuite, éparpillent et émiettent les déchets, et tout cela finit par polluer nos rivières etc... De la prévention et de la répression sont nécessaires. Un slogan pour une sensibilisation des écoliers (déjà très réceptifs à la planète), permettrait "d'éduquer les adultes".

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER LES ENFANTS SUR L'IMPACT DES DÉCHETS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Françoise - Etaples (62) - Registre numérique - 20/03/2021 14h59

Enjeux considérables dès à présent et encore plus dans les années à venir.

Les fuites, c'est à dire les pertes d'eau, du réseaux de canalisations m'interpellent.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

---

André - Compiègne (60) - Registre numérique - 20/03/2021 20h49

Bonjour , afin de limiter les impacts des crues, il me semble important d'apporter une attention forte aux nettoyages des marais pour en éviter "l'étouffement" et à la réfection des fossés et rigoles de drainage de ces marais. Les marais doivent vivre et sont essentiels pour la bio diversité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NETTOYER LES MARAIS POUR ÉVITER "L'ÉTOUFFEMENT".

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

André - Compiègne (60) - Registre numérique - 20/03/2021 20h49

Bonjour , afin de limiter les impacts des crues, la sensibilisation de leurs propriétaires est donc fortement souhaitable quitte a les aider techniquement (pris en charge d'une partie des travaux).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES DE MARAIS SUR LE RÔLE DES MARAIS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Montigny-en-Cambresis (59) - Registre numérique - 21/03/2021 14h05

L'agriculture de conservation des sols, par l'arrêt du travail (profond) des sols et notamment du labour, la couverture permanente des sols est un merveilleux outil pour lutter contre l'érosion, la biodiversité et améliorer la qualité de l'eau.

Beaucoup d'agriculteurs ont bien compris le sens de cette technique et d'autres sont maintenant prêts à l'expérimenter sur leur exploitation.

Cependant, cette démarche est semée d'embuches et pour qu'elle progresse, il faut qu'elle soit reconnue et appuyée (financièrement et pédagogiquement) afin de "passer" les premières années délicates.

Les agriculteurs ne peuvent à eux seuls financer la recherche sur leurs exploitations et les déboires inévitables, tant la terre n'est pas habituée à ce traitement de faveur, bon pour elle et la société

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AIDER LES AGRICULTEURS À LA CONSERVATION DES SOLS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Lille (59) - Registre numérique - 22/03/2021 21h15

Il faut limiter l'imperméabilisation des sols. Préférer la revitalisation des friches urbaine au projet de nouvelle zones commerciales ou tertiaires à la périphérie des villes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REVITALISER LES FRICHES URBAINES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

David - Beuvry (62) - Registre numérique - 23/03/2021 08h08

Il faut préserver notre environnement et les zones humides qui disparaissent trop rapidement, l'extension des villes et village pourquoi, mais en bradant la nature et la biodiversité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : BARDER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ POUR LES PROTÉGER.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Dany - Hergnies (59) - Registre numérique - 24/03/2021 10h05

Il faut que l'Agence de l'eau arrête de subventionner la décarbonatation à la source car c'est une ânerie. Un réseau d'eau très bien entretenu a un rendement de 85%, soit une perte de 15%. L'adoucissement des eaux à la source consomme également 15% du volume pompé. Si l'on additionne ces deux chiffres ce sont 30% qui sont perdus dans un contexte de recharge de nappe qui va se tendre avec le temps, nous en constatons tous les jours les effets.... Certes nos eaux (aquifère crayeux oblige) sont dures, mais il est à mon sens bien plus intelligent de traiter au domicile de chacun les flux chauds.

Par ailleurs l'état déplorable par manque d'investissements de certains champs captants est désolant.

J'ajoute que la gestion patrimoniale des réseaux (SIG) ne devrait faire l'objet d'aucun compromis. Il est primordial que l'agence de l'eau définisse les obligations en la matière...fiabilité des données structurelles et surtout ce qui sans doute le plus important la saisie des données d'exploitation (fuîtes, réparations) qui doit être traité avec sérieux.

Il est par exemple inadmissible que l'on puisse réparer un réseau en fonte ou acier avec un tronçon de polyéthylène dont les dégâts en terme de propagation des ondes lors de recherche de fuites (ou pose de loggers) est catastrophique ....

Bref, tout un chantier avec un droit de regard approfondi sur l'exhaustivité et qualité de la donnée.

Bien cordialement,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ARRÊTER DE SUBVENTIONNER LA DÉCARBONATATION À LA SOURCE DE L'EAU POTABLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Dany - Hergnies (59) - Registre numérique - 24/03/2021 10h05

L'état déplorable par manque d'investissements de certains champs captants est désolant.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Dany - Hergnies (59) - Registre numérique - 24/03/2021 10h05

J'ajoute que la gestion patrimoniale des réseaux (SIG) ne devrait faire l'objet d'aucun compromis. Il est primordial que l'agence de l'eau définisse les obligations en la matière...fiabilité des données structurelles et surtout ce qui sans doute le plus important la saisie des données d'exploitation (fuîtes, réparations) qui doit être traité avec sérieux.

Il est par exemple inadmissible que l'on puisse réparer un réseau en fonte ou acier avec un tronçon de polyéthylène dont les dégâts en terme de propagation des ondes lors de recherche de fuites (ou pose de loggers) est catastrophique ....

Bref, tout un chantier avec un droit de regard approfondi sur l'exhaustivité et qualité de la donnée.

Bien cordialement,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E4 - RATIONALISER LA CONNAISSANCE

Didier - Vieux-Berquin (59) - Registre numérique - 24/03/2021 19h13

Pourquoi ne pas stocker l'eau de surface lors de fortes pluies et redistribuer cette eau pour l'agriculture en période de sécheresse on pourrait créer de vastes bassins de rétention qui pourraient devenir aussi des bases de loisirs pour les habitants et contribuer ainsi à multiplier la biodiversité faire connaître au public cette biodiversité et l'importance de la ressource

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉALISER DES RETENUES COLLINAIRES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Laura - Caestre (59) - Registre numérique - 25/03/2021 11h20

Bonjour.

Je souhaitais donner mon avis sur l'eau des sanitaires.

Je trouverai tout à fait logique et salutaire pour les nappes phréatiques, de ne plus utiliser de l'eau potable pour les WC.

Pourquoi ne peut-on pas démocratiser l'utilisation des eaux de pluies pour les sanitaires ?

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉMOCRATISER L'UTILISATION DES EAUX DE PLUIE POUR LES SANITAIRES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Eric - Registre numérique - 25/03/2021 12h05

bonjour, ne plus autoriser les piscines privées et bassins à poisson des particuliers

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTERDIRE LES PISCINES PRIVÉES ET BASSINS À POISSONS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Eric - Registre numérique - 25/03/2021 12h05

bonjour, curer les cours d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CURER LES COURS D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Claude - Croisilles (62) - Registre numérique - 25/03/2021 20h20

A chaque gros orage, toujours la même crainte d'être envahi par les eaux.. Le risque d'inondations dans les communes du bassin amont (Croisilles et d'autres) doit être mieux appréhendé et des actions de prévention durables menées: entretien des berges, exutoires de crue, curage doux, plantations d'arbres, de haies, suppression des goulets d'étranglement (busages, ponts...).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ENTRETENIR LES BERGES. PLANTER DES ARBRES ET HAIES. SUPPRIMER LES GOULETS D'ÉTRANGLEMENT.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C3 - PRIVILÉGIER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES BASSINS VERSANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Claude - Croisilles (62) - Registre numérique - 25/03/2021 20h20

A chaque gros orage, toujours la même crainte d'être envahi par les eaux.. Le risque d'inondations dans les communes du bassin amont (Croisilles et d'autres) doit être mieux appréhendé et des actions de prévention durables menées. Pourquoi ne pas boiser les bandes non cultivées en bordure de la Sensée, pour limiter la pollution agricole, créer des zones de vie pour la faune et la flore, voire des sentiers de ballade. Il est désolant de voir que la Sensée amont n'est qu'un "fossé" abandonné.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : BOISER LES BANDES NON CULTIVÉES EN BORDURE DE COURS D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C3 - PRIVILÉGIER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES BASSINS VERSANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Régis - Guemps (62) - Registre numérique - 26/03/2021 19h04

revoir le réseau de distribution des eaux potable par cher moi l'alimentation est encore au plomb

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SUPPRIMER LES BRANCHEMENTS AU PLOMB DU RÉSEAU D'EAU POTABLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mireille - Amiens (80) - Registre numérique - 27/03/2021 18h40

Bonjour,

Il faudrait réparer toutes les fuites, pour éviter de perdre de l'eau, et cela dans toutes les communes de France, et dans le monde entier.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉPARER LES FUITES EN FRANCE ET DANS LE MONDE ENTIER..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mireille - Amiens (80) - Registre numérique - 27/03/2021 18h40

Bonjour,

Il faudrait éduquer les gens dès l'enfance, à l'école pour les apprendre à économiser l'eau : ne plus prendre de bain, couper l'eau quand on se savonne, se laver à plusieurs dans la même eau, en commençant par les plus petits, au début.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ÉDUCER LES GENS DÈS L'ENFANCE À L'ÉCOLE POUR LEUR APPRENDRE À ÉCONOMISER L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mireille - Amiens (80) - Registre numérique - 27/03/2021 18h40

Bonjour,

Il faudrait créer des puits dans les pays qui n'ont pas encore l'eau au robinet.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER DES PUIITS DANS LES PAYS QUI N'ONT PAS L'EAU POTABLE AU ROBINET.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : HORS SDAGE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Mireille - Amiens (80) - Registre numérique - 27/03/2021 18h40

Bonjour,

Il faudrait créer des tout à l'égout dans tous les pays sous développés, et installer des toilettes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSTALLER L'ASSAINISSEMENT (TOILETTES) DANS LES PAYS SOUS DÉVELOPPÉS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : HORS SDAGE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mireille - Amiens (80) - Registre numérique - 27/03/2021 18h40

Bonjour,

Il faudrait créer des toilettes qui utilisent moins d'eau, à inventer, si ce n'est pas déjà fait, et à proposer à l'ensemble de la population.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER DES TOILETTES QUI UTILISENT MOINS D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mireille - Amiens (80) - Registre numérique - 27/03/2021 18h40

Bonjour,

Il faudrait récupérer l'eau de pluie partout, même dans les immeubles, pour arroser les plantations, ou les jardins partagés.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE POUR ARROSER LES JARDINS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jeanne Marie - Registre numérique - 29/03/2021 16h04

Je suis choquée quand je vois des bornes incendie forcées, qui déversent des m3 d'eau au sol, il faudrait trouver un système qui rendent ces bornes inviolables ou une alarme qui se déclenche en cas de vandalisme.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TROUVER UN SYSTÈME QUI RENDE LES BORNES INCENDIES INVOLABLES OU UNE ALARME QUI SE DÉCLENCHÉ EN CAS DE VANDALISME.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Laurent - Amiens (80) - Registre numérique - 29/03/2021 18h52

Bonjour, suite à l'article du JDA 976, vous expliquez que l'eau coûte 3€54 le m3 avec 33% de perte ! Si vous réparez les fuites, vous allez faire d'énormes économies ! Ma question : allez vous rembourser les usagés après travaux si vous augmentez le prix du m3? Ou plus simple pourquoi ne pas financer les travaux avec les futurs économies ? Mon avis est que c'est la bonne excuse pour augmenter le prix du m3 ! 🙄

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Voici la réponse à votre question :

Comme indiqué dans le n°976 du journal des amiénois (JDA), le prix des services de l'eau (service d'alimentation en eau potable + service de collecte et traitement des eaux usées) pour la ville d'Amiens est fixé souverainement par Amiens Métropole. Si l'on compare avec le prix moyen des services de l'eau pratiqué pour les autres agglomérations du bassin Artois-Picardie, l'Agglomération d'Amiens Métropole facture l'eau, 1€ moins chère. Le prix des services de l'eau est le seul revenu pour faire fonctionner les deux services : (1) alimentation en eau potable ; (2) collecte/traitement des eaux usées. Le service de distribution d'eau potable inclut la gestion courante, mais aussi la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Ainsi, pour des raisons d'équilibre budgétaire, les agglomérations sont amenées à faire évoluer les prix des services de l'eau en fonction du montant des travaux à effectuer et du coût de la gestion courante. Enfin, la problématique des fuites, préjudiciables à toutes et tous (citoyens, services et environnement), que vous évoquez, est un sujet important sur notre territoire, mais également en France. Les raisons à ces fuites peuvent être multiples dont le sous-investissement chronique des services dans leurs réseaux. Pour corriger ce point, le 11ème Programme d'Intervention d'Artois-Picardie a conditionné certaines aides du "petit cycle de l'eau" à un prix minimal de l'eau afin d'encourager les services à mettre une place une tarification les dotant d'une capacité financière à la hauteur des besoins d'entretien et de renouvellement des réseaux.

---

Laurent - Courrières (62) - Registre numérique - 29/03/2021 19h32

Bonjour, les pêcheurs (j'en fais partie) peuvent être des alliés précieux pour surveiller la qualité des eaux qu'ils fréquentent.

Peut-être qu'on pourrait leur fournir du matériel pour réaliser des prélèvements soit systématiques, soit lorsqu'ils soupçonnent une pollution.

Un site dédié pourrait servir à récolter les alertes, les photos des problèmes rencontrés...

Un carnet de prises annuelles pour chaque pêcheur pourrait aussi permettre de suivre les évolutions des populations.

Merci pour cette initiative et bon courage.

Laurent

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FOURNIR DU MATÉRIEL AUX PÊCHEURS POUR QU'ILS PUISSENT RÉALISER LA SURVEILLANCE (PHOTOS ÉCHANTILLONNAGE) DES MILIEUX.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E4 - RATIONALISER LA CONNAISSANCE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Paul - Auchy-les-Hesdin (62) - Registre numérique - 31/03/2021 14h23

je suis président d'une AAPPMA et comme toutes les AAPPMA nous prenons soins de nos rivières nos ruisseaux de la vie quoi, mais quand je vois des pays comme l'Inde ou la Russie ou autre et n'ont rien à foutre de leur fleuves et du coup l'état des Océans devient une poubelle, LA ça fait mal j'ai l'impression qu'ils ont une goutte d'eau dans l'océan.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS

Christian - Lievin (62) - Registre numérique - 31/03/2021 15h31

Bonjour

L'eau n'est plus très propre dans les rivières, il y a trop de décharges sauvages, plus de séparations dans les champs, manque de haies, pour le bien-être des animaux, cela n'est pas très bon, enfin il reste beaucoup de choses à faire, les gens seraient plus respectueux envers la nature, cela irait déjà un peu mieux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

---

Daniel - Bondues (59) - Registre numérique - 01/04/2021 08h56

Bonjour

Merci pour cette initiative

Je trouve globalement qu'on ne parle pas encore assez de notre environnement, l'air, l'eau, l'écosystème dans lequel nous vivons

Je serais intéressé par davantage d'information sur comment apprécier la situation actuelle (ou en sommes-nous, quels repères utiliser, quelles projections, quelles conséquences/risques...), sur ce que chacun peut faire, sur comment présenter les enjeux de l'environnement (dont l'eau) autour de nous pour faire adhérer davantage de monde.

À nouveau, merci pour l'initiative et j'espère que vous allez poursuivre à échanger/communiquer

Bien à vous

Daniel

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

Voici la réponse à votre question :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un plan de gestion établi sur un état des lieux préalable. L'état des lieux caractérise la situation actuelle de l'eau. Il est disponible sur internet ([https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/edl\\_district\\_hydro\\_bd.pdf](https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/edl_district_hydro_bd.pdf)). Cet état des lieux est soumis à votre consultation au travers du document ([https://agissonsourleau.fr/wp-content/uploads/2021/02/DOC\\_ACCOMPAGNEMENT\\_1\\_WEB.pdf](https://agissonsourleau.fr/wp-content/uploads/2021/02/DOC_ACCOMPAGNEMENT_1_WEB.pdf)). Par ailleurs, sur le site de la consultation (<https://agissonsourleau.fr/le-sdage-et-moi/marque-deule/>) vous trouverez une description de l'état de l'environnement sur votre territoire MARQUE-DEULE.

Daniel - Bondues (59) - Registre numérique - 01/04/2021 08h56

Bonjour

Merci pour cette initiative

Je trouve globalement qu'on ne parle pas encore assez de notre environnement, l'air, l'eau, l'écosystème dans lequel nous vivons

J'aimerais également connaître vos initiatives pour passer à l'action... qu'est ce qui est concrètement prévu ?

À nouveau, merci pour l'initiative et j'espère que vous allez poursuivre à échanger/communiquer

Bien à vous

Daniel

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Voici la réponse à votre question :

L'ensemble des actions prévues pour les années 2022 à 2027 sont décrites dans le programme de mesures ([https://agissonsourleau.fr/wp-content/uploads/2021/02/PROJET\\_PDM\\_WEB.pdf](https://agissonsourleau.fr/wp-content/uploads/2021/02/PROJET_PDM_WEB.pdf)). Ainsi, pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE, de nombreuses actions sont programmées pour un investissement attendu de plus de 2,3 milliards d'euros sur la période 2022-2027. Ces actions concernent l'amélioration de l'assainissement des eaux usées domestiques, la protection de la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques, la réduction de l'impact des rejets industriels et de l'activité agricole. Elles nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés qui seront accompagnés notamment par des financements publics dont ceux redistribués par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Elles nécessitent aussi l'engagement de tous les citoyens dans son rapport quotidien à l'eau (consommation, rejets, choix de consommation, respect de l'environnement) c'est pourquoi des actions de sensibilisation sont aussi intégrées à ce programme de mesures. Pour le territoire MARQUE-DEULE, qui comprend la métropole Lilloise, les investissements prévus sont de 370 millions d'euros dans l'assainissement domestique (reconstruction de stations d'épuration et amélioration de la gestion du temps de pluie dans les réseaux notamment), 7,5 millions d'euros dans l'épuration des établissements industriels, 21 millions d'euros dans la protection de la ressource en eau, 14 millions d'euros dans la préservation des milieux aquatiques (restauration des cours d'eaux et des zones humides), 7,5 millions d'euros pour les activités agricoles (notamment au niveau des captages d'eau potable) et 100 000 € pour les actions de formations, conseil, sensibilisation ou animation.

---

Jean - Saint-Martin-lez-Tatinghem (62) - Registre numérique - 01/04/2021 09h26

Depuis quelques années et cela s'intensifie, un trafic de poids lourds à fort tonnage circulent dans notre zone résidentielle. Cela provoque régulièrement et progressivement la déformation de nos rues non conçues pour supporter ces charges. Résultat: ruptures des canalisations, destruction des plaques d'égout, remontées et déversement sur nos trottoirs pendant parfois plusieurs heures. N'existe-t-il pas une réglementation pour interdire ce trafic?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Voici la réponse à votre question :

Les réseaux de collecte des eaux usées sont soumis, lors des opérations de construction ou de restauration, à autorisation ou déclaration au titre du code de l'environnement et du code générale des collectivités territoriales. Le lien avec l'usage local du territoire, régie par le code de l'urbanisme (ou le code de la route pour ce qui vous concerne) est un travail régulier des services de l'état. La direction départementale du territoire et de la mer du pas de calais pourrait être en charge de trouver une solution a ce problème, sur la base d'un diagnostic précis et complet du problème sur votre commune.

Paul - Hallines (62) - Registre numérique - 02/04/2021 11h48

Pour répondre à une directive européenne qui demande de faciliter les flux migratoires des espèces piscicoles, la France qui prétend faire mieux que tout le monde a décidé la destruction des vannages, et cela sans se soucier du devenir du cours d'eau. La suppression des vannages va entraîner la baisse du niveau de la rivière, de la nappe phréatique, l'éroulement des berges, des problèmes de fissuration aux constructions voisines de la rivière ( déjà visibles sur plusieurs maisons et à l'église), la disparition des abreuvoirs dans les pâtures.. Sur l'Aa à Hallines, il existe encore 3 vannages actifs dont l'un a été aménagé pour produire de l'électricité. Ces vannages servent à réguler les niveaux d'eau en témoignent les déversoirs dont les niveaux sont imposés par le règlement de l'eau. Les associations locales prennent soin de ces ouvrages, témoignages de l'activité papetière de la vallée et éléments importants de notre patrimoine et sont opposées à la destruction de ces ouvrages. Une image vaut mieux qu'un long discours et nous en avons de nombreuses, pour témoignage en voici deux prises au moulin Pidoux à Hallines. Ces images se passent de commentaire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE

---

Dominique - Raimbeaucourt (59) - Registre numérique - 02/04/2021 20h05

nous devrions prendre exemple sur la méthode de traitement des eaux de loos en gohelle. cycle naturel, nettoyage par les plantes, dépollutions organiques et chimiques y compris les médicaments et œstrogène etc.... ce qui n'est pas le cas actuellement.

En plus d'être beaucoup plus efficace que la solution actuelle, c'est beaucoup moins chère et leurs impôts on baissé!

Le coût d'entretien est très faible, pas d'ajouts de produits chimiques pour rendre l'eau potable et un PH neutre, très peu de calcaire dans l'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TRAITER L'EAU POTABLE AVEC DES TECHNIQUES NATURELLES (COMME À LOOS-EN-GOHELLE).

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Dominique - Raimbeaucourt (59) - Registre numérique - 02/04/2021 20h05

Et m'expliquer pourquoi nous avons encore des tuyaux de plomb dans la distribution !!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Voici la réponse à votre question :

Le service d'eau potable de votre commune de Raimbeaucourt est géré par la régie Noréade (les régies du SIDEN-SIAN). La régie Noréade (eau potable) regroupe 619 communes, pour 375 000 abonnés. Le Rapport annuel d'activités SIDEN-SIAN 2019, valant RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2019

([https://agenceenligne.noreade.fr/mentions-legales/siden\\_sian/2019](https://agenceenligne.noreade.fr/mentions-legales/siden_sian/2019)) indique qu'en 2019, 5,1% des

branchements eau potable sont encore en plomb (contre 5,4% en 2018), soit 868 remplacements de

branchements en plomb effectués. De 2009 à 2015, Le SIDEN-SIAN a mis en oeuvre un important programme de

renouvellement des branchements en plomb en y affectant un budget d'au moins 1 M€/an, pour répondre aux

normes imposées. Depuis 2016, le renouvellement des branchements se fait en même temps que la canalisation

principale lors des opérations complètes de renouvellement des réseaux. Toujours selon le rapport annuel

d'activités, sur 201 012 paramètres physico-chimiques (dont le plomb fait partie) analysés sur le réseau d'eau

potable des 619 communes de NOREADE, seulement 210 paramètres ont été déclarés non conformes. L'Agence

Régionale de Santé indique que le 20 janvier 2021, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en

vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Le taux annuel de renouvellement des branchements est

dépendant de la facture d'eau payée par les usagers. Accélérer le renouvellement reviendrait à augmenter la

facture d'eau potable. Ainsi pour des raisons économiques, vous avez encore des tuyaux en plomb dans la

distribution d'eau potable.

Dominique - Raimbeaucourt (59) - Registre numérique - 02/04/2021 20h05  
Et m'expliquer pourquoi nous avons encore des fuites a tout va dans le réseau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES

Voici la réponse à votre question :

Plus le rendement des réseaux d'eau potable est élevé, moins les pertes par fuites sont importantes.

L'amélioration du rendement constitue un enjeu important pour le SDAGE (disposition B-5.1, livret 3 du projet de SDAGE), à la fois pour limiter la sollicitation des milieux aquatiques, mais également pour minimiser les charges de prélèvement et de potabilisation de volumes qui, in fine, ne sont pas consommés. Pour cela, il est nécessaire prioritairement d'améliorer l'acquisition de connaissance (l'indice de connaissance et de gestion des réseaux d'eau potable de la région Hauts de France s'élève à 91 pour une moyenne nationale de 96 points), la recherche de fuites, la réparation et le taux de renouvellement des conduites (taux de renouvellement de la région de 0,53% du réseau par an pour une moyenne nationale de 0,59%). Le taux annuel de renouvellement des branchements est dépendant de la facture d'eau payée par les usagers. Accélérer le renouvellement revient à augmenter la facture d'eau potable. Par ailleurs, il est techniquement impossible d'obtenir 0% de fuite sur un réseau d'adduction et d'alimentation d'eau potable. Ainsi des choix d'investissements sont fait par les structures compétentes en distribution d'eau potable, selon leur capacité financière dépendant de votre facture d'eau, et maintenir un rapport prix/service adapté. Le service d'eau potable de votre commune de Raimbeaucourt est géré par la régie Noréade (les régies du SIDEN-SIAN). La régie Noréade (eau potable) regroupe 619 communes, pour 375 000 abonnés. Le Rapport annuel d'activités SIDEN-SIAN 2019, valant RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2019 ([https://agenceenligne.noreade.fr/mentions-legales/siden\\_sian/2019](https://agenceenligne.noreade.fr/mentions-legales/siden_sian/2019)) indique qu'en 2019, le rendement du réseau de distribution de l'eau potable est de 76,69% (contre 76,60% en 2018).

---

Jean-Louis - Laventie (62) - Registre numérique - 03/04/2021 15h26

j habite laventie dans le pas de calais nous disposons d'une base de loisirs qui a été vendue a un promoteur immobilier pour la construction de 117 logements lors de l'enquete sur la nature du sol pour l'obtention du permis d'aménager il a été détecté une zone humide de 650 m2 cette zone humide a été remplacée par la création d'une noue de 130 m sur 5m

qu'elle ne fut pas notre surprise de voir lors des travaux de voirie le passage sous la route d'un gros tuyau reliant un forage (qui est censé alimenter l'étang mitoyen du lotissement en cas de forte baisse du niveau d'eaux) à cette noue qui est déclarée zone humide tout ce système de pompe a été installé et coopté par la société noréade régie qui gère l'eau et l'assainissement de la commune depuis juin un compteur y a été installé et le remplissage de la noue a fonctionné très régulièrement de juin à novembre période de sécheresse compris le compteur doit pouvoir nous donner le nombre de m3 d'eau gaspillé pour la noue

ma question est de savoir pourquoi on peut remplir une noue déclarée zone humide avec l'eau d'un forage quand on parle de partout de préservation d'une eau si précieuse pour tout le monde

j'ai à disposition l'enquête sur la nature des sols et les photos de l'installation des pompes et tuyaux du forage espérant une réponse par mail de votre part merci à vous

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Voici la réponse à votre question :

La préservation et la restauration des zones humides est un enjeu majeur du projet de SDAGE (orientation A9, page 21, livret 3 du projet de SDAGE). Concernant votre cas, la construction des 117 logements a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau, en vue d'une autorisation (si la surface des travaux fait plus de 1 ha) ou d'une déclaration à la direction départementale du territoire du Pas de Calais (si la surface des travaux est comprise entre 0,1 et 1 ha). La solution technique choisie pour réduire l'impact du projet de construction sur la zone humide anciennement existante (de 650 m2) est décrite dans le dossier loi sur l'eau ou dans la déclaration. La solution technique retenue dépend de plusieurs critères. La solution a été examinée par la direction départementale du territoire du Pas de Calais. Assurez-vous que le fonctionnement actuel réponde aux exigences décrites dans le dossier d'autorisation (ou de déclaration).

Jean-Louis - Laventie (62) - Registre numérique - 03/04/2021 19h01

le mode de calcul des factures d'eau et assainissement sont très disparate suivant les opérateurs ou régie ou régie municipale comme le relate l'enquête de 60 millions de consommateurs le montant des taxes est tellement élevé que moins vous consommez plus votre prix au m3 augmente un vrai non sens qui ne favorise pas les petits consommateurs

aujourd'hui nous pouvons nous engager ou désengager librement pour l'électricité le gaz assurance mutuelle internet .....

pour l'eau et l'assainissement nous sommes au bon vouloir de la décision des élus de notre commune ou communauté de communes

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : S'ENGAGER OU SE DÉSENGAGER LIBREMENT D'UN CONTRAT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Quentin - Aniche (59) - Registre numérique - 06/04/2021 10h13

La tarification de l'eau est à revoir, certaines taxes ne sont plus justifiées. Il serait judicieux de prévoir une tarification de l'eau avec une "contribution" destinés à éviter les pollutions et réduire les traitements de l'eau, très coûteux. C'est déjà le cas en Allemagne par exemple où les régies des eaux payent les agriculteurs pour certaines mesures visant à éviter les pollutions diffuses (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, réduction du travail du sol, couverture permanente du sol...). Cela pourrait être une forme de PSE (paiement pour services environnementaux) par exemple. Les agriculteurs n'étant pas les seuls pollueurs ... Les exemples sont nombreux et auraient plus de sens et de résultats sur la qualité de l'eau. Il semblerait aussi que ce genre de financement (éviter plutôt que traiter) soit plus rentable pour une régie des eaux, en Allemagne le financement des agriculteurs pour des mesures d'évitement est trois fois moins cher que le traitement de l'eau. Une tarification différente volontaire ou non serait bienvenue et bien plus efficace pour réduire les pollutions et les coûts.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TARIFIER L'EAU AVEC UNE CONTRIBUTION DESTINÉES À ÉVITER LES POLLUTIONS ET RÉDUIRE LES TRAITEMENTS DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Quentin - Aniche (59) - Registre numérique - 06/04/2021 10h13

La tarification de l'eau est à revoir, certaines taxes ne sont plus justifiées. Il serait judicieux de prévoir une tarification de l'eau avec une "contribution" destinés à éviter les pollutions et réduire les traitements de l'eau, très coûteux. Des actions peuvent être envisagées pour d'autres corps de métier : financer l'utilisation de lessives dites "écologiques" afin d'éviter les phosphonates dans les rivières.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FINANCER L'UTILISATION DE LESSIVES DITES "ÉCOLOGIQUES" AFIN D'ÉVITER LES PHOSPHONATES DANS LES RIVIÈRES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Quentin - Aniche (59) - Registre numérique - 06/04/2021 10h13

La tarification de l'eau est à revoir, certaines taxes ne sont plus justifiées. Il serait judicieux de prévoir une tarification de l'eau avec une "contribution" destinés à éviter les pollutions et réduire les traitements de l'eau, très coûteux. Des actions peuvent être envisagées pour d'autres corps de métier : financer l'utilisation de shampoing ou produits meilleurs pour l'environnement pour les coiffeurs.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FINANCER L'UTILISATION DE SHAMPOING OU PRODUITS MEILLEURS POUR L'ENVIRONNEMENT POUR LES COIFFEURS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Christian - Blangy-sur-Ternoise (62) - Registre numérique - 06/04/2021 20h04

Orientation A6-1

Le texte " et en vue de diminuer le taux d'étagement des cours d'eau" doit être supprimé , il n'a aucun lien avec les objectifs du SDAGE , à savoir : proposer une eau de qualité et en quantité suffisante pour les générations à venir.

En effet , aucune étude à ce jour ne permet de conclure à une corrélation entre la diminution du taux d'étagement des cours d'eau et une amélioration de la qualité de l'eau.

Certaines études tendent même à démontrer le contraire : une amélioration de la dénitrification des cours d'eau est observée grâce à la présence des ouvrages.

Aussi la référence à " une diminution du taux d'étagement des cours d'eau n'est pas une mention objective à graver dans le SDAGE.

D'autre part, vouloir systématiquement rechercher une diminution du taux d'étagement conduit à la disparition irrémédiable du potentiel hydraulique de nos cours d'eau pour les générations futures.

La Cour de Justice Européenne a jugé l'hydroélectricité comme étant d'Intérêt Général et la Commission Européenne demande aux États membres de tout mettre en œuvre pour développer les énergies renouvelables , y compris la petite hydroélectricité.

Comme comparatif, il est bon de savoir qu'il faut 250 panneaux photovoltaïques pour produire l'équivalent de la production annuelle d'une micro-centrale de 10 KW ( puissance au demeurant très modeste donnée à titre d'exemple).

Dans la Loi sur l'Eau ( LEMA 2006) , le législateur a rappelé qu'un ouvrage devait être " entretenu , géré et équipé " , il n'a jamais fait référence à une destruction systématique des ouvrages.

Cette interprétation extrémiste des textes n'aura malheureusement que peu d'effet sur la qualité de l'Eau de nos cours d'eau tant que la problématique de l'érosion des sols et des pratiques culturelles ne sera pas traitée à l'échelle d'un bassin versant. Par contre, la perte du potentiel hydraulique de nos cours d'eau sera irrémédiable pour les générations à venir.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SUPPRIMER LE TEXTE "EN VUE DE DIMINUER LE TAUX D'ÉTAGEMENT DES COURS D'EAU" DANS LA DISPOSITION A6-1.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean - Wizernes (62) - Registre numérique - 07/04/2021 09h42

Bonjour,

Je suis toujours très étonné que l'on demande aux « petits consommateurs » de réaliser des économies d'eau sous prétexte que les nappes d'eau se rechargent difficilement. Connait-on la répartition des consommateurs d'eau (habitat, industrie, agriculture, autres) ?

Cordialement

Jean

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Voici la réponse à votre question :

Sur le bassin Artois-Picardie, sur les 518 millions de m3 d'eau prélevés en 2016, 62% sont utilisés comme eau potable, 31% par les établissements industriels et 7% pour les usages agricoles (irrigation, ...) (source : Etat des lieux des districts hydrographiques 2019 - <https://www.eau-artois-picardie.fr/letat-des-lieux-2019-du-bassin-artois-picardie>)

---

Jean - Wizernes (62) - Registre numérique - 07/04/2021 09h42

Bonjour,

Il y a quelques années de grandes parcelles de champs ont été drainées (peut-être même subventionnées) provoquant une dérivation des eaux de pluie directement vers les fossés et rivières. Depuis, on puise dans les nappes phréatiques pour arroser largement des champs qui sont peut-être drainés. De ce fait, l'eau des nappes phréatiques vont en partie directement vers les fossés et rivières. Si cela s'avère, je propose soit d'interdire d'arroser des champs drainés ou au minimum de taxer sévèrement l'eau potable prélever pour dissuader cette démarche.

Cordialement

Jean

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTERDIRE D'ARROSER DES CHAMPS DRAINÉS OU AU MINIMUM TAXER SÉVÈREMENT L'EAU POTABLE. PRÉLEVER POUR DISSUADER CETTE DÉMARCHE.

Cette proposition est rapprochée de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean - Wizernes (62) - Registre numérique - 07/04/2021 09h42

Bonjour,

Lorsque l'on voit les zones de stockages couvertes sur les nouvelles zones industrielles, je me pose la question : Est-ce que les eaux de pluie vont directement dans les fossés et rivières ou s'infiltrer-elles naturellement dans le sol ?

Cordialement

Jean

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

Voici la réponse à votre question :

Cela dépend du lieu. En général, la gestion des eaux pluviales répond à deux objectifs principaux : (1) Au niveau quantitatif, éviter l'aggravation des phénomènes d'inondation, d'érosion et participer à la recharge de la nappe en privilégiant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle quand les conditions le permettent. Par exemple, pour le service en charge de la Police de l'Eau du Nord, dès lors qu'un sol ou un sous-sol est non propice à l'infiltration (sols pollués, perméabilité insuffisante, ...), alors des rétentions locales permettant un stockage/restitution à débit limité des eaux pluviales visant à réduire les débits des eaux pluviales restituées vers les eaux surface doivent être envisagées. (2) Au niveau qualitatif, ne pas dégrader la qualité des milieux récepteurs. Cela revient à gérer au mieux les risques de pollutions accidentelles, dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines, par une gestion sectorisée du site selon les risques des pollutions accidentelles identifiés et des dispositifs techniques appropriés (bassins de rétention situés aux abords des zones industrielles, ...).



Jean - Wizernes (62) - Registre numérique - 07/04/2021 09h42

Bonjour,

A plus petite échelle, dans le cas où les eaux de pluie ne sont pas récupérées, ne serait-il pas bon de « revenir » au « trou perdu » lors de la construction de maison individuelle pour les eaux de toitures ?

Cordialement

Jean

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REVENIR AU « TROU PERDU » LORS DE LA CONSTRUCTION DE MAISON INDIVIDUELLE POUR LES EAUX DE TOITURES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean - Aire-sur-la-Lys (62) - Registre numérique - 07/04/2021 17h25

la loi 92-3 du 3/01/1992 sur l'eau a t elle mise en application

l'épandage des boues urbaines issues des stations d'épuration sont elles toujours soumis à enquête publique les travaux ont il effzctués sur la lawe , sur la clarence

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Voici la réponse à votre question :

Les travaux sur des ouvrages, installations ou activités pouvant avoir un impact sur le milieu aquatique ou sur l'eau doivent faire l'objet, par la personne qui souhaite les réaliser, d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau. Ainsi, les pratiques d'épandage des boues, considérées comme déchets, sont réglementées par le code de l'environnement qui impose une déclaration ou une autorisation des épandages en fonction de la quantité épandue, la fourniture d'une étude d'incidence et de plans de gestion ainsi que la réalisation d'une traçabilité à la parcelle des épandages. Les opérations soumises à autorisation font systématiquement l'objet d'une enquête publique. Par ailleurs, les concentrations en polluants contenus dans les boues épandues sont réglementées, suivies et limitées. Des flux limites apportés aux sols en 10 ans sont prévus et les boues ne peuvent être épandues que lorsque les sols possèdent certaines caractéristiques. La réglementation existante est constituée des articles R.211-25 à R.211-47 du code de l'environnement et de l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur sols agricoles. Elle est complétée par les circulaires d'application des 16 mars 1999 et 18 avril 2005. Notez que l'épandage des boues urbaines issues des stations d'épuration sont aussi soumis l'article 86 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE). Il est prévu de réviser les référentiels réglementaires applicables à l'épandage des boues d'épuration urbaines et industrielles au cours de l'année 2021.

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Réduire la consommation d'eau potable pour les particuliers: quelle hérésie de mettre de l'eau potable dans la cuvette des toilettes ou pour laver du linge ! Payer de plus en plus cher une eau potable pour évacuer les déchets de la cuvette des wc. L'incitation à l'installation de cuve de récupération d'eau pluviale( par un crédit sur 15 à 20 ans par exemple) devrait convaincre chaque concitoyen qu'il est plus économique d'installer cette cuve plutôt que de payer cher une eau potable. Les sociétés qui vendent de l'eau n'y seraient pas perdantes car les besoins en eau potable ne baissent pas ( industrialisation, augmentation de la population, etc..) mais l'augmentation des besoins serait freinée.

Personnellement, j'ai divisé par 2 la consommation de mon foyer en eau potable. Préservation de la ressource des nappes phréatiques et réduction du risque d'inondation (moins d'EP sont dirigées vers le réseau d'évacuation). Cela peut éviter, si le nombre de cuves individuelles était fortement développé sur un bassin versant de créer des installations coûteuses à la communauté (réseau d'évacuation surdimensionné et en béton, création de bassins de rétention d'eau, inondations coûteuses pour la société, ... ).

Ces installations pourraient être développées pour les toilettes des établissements publics et entreprises.

De multiples intérêts, notamment économique, pour le pays sont évidents.

Les industriels peuvent réduire ou limiter leur consommation par des organisations innovantes. Une majorité de leurs besoins ne nécessite pas l'utilisation d'eau potable ou provenant des nappes phréatiques. La récupération des eaux pluviales peut réduire fortement la consommation de l'eau provenant des nappes.

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INCITER À L'INSTALLATION DE CUVE DE RÉCUPÉRATION D'EAU PLUVIALE PAR UN CRÉDIT SUR 15 À 20 ANS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Réduire les imperméabilisations de terrains: de trop nombreux aménagements imperméabilisent les terrains, des solutions techniques existent pour ne pas imperméabiliser des parkings, des terrains construits, etc...

D'autres pays ayant des problèmes conséquents d'évacuation des eaux pluviales ont depuis plusieurs décennies su s'organiser afin de réduire le risque d'inondation et que chacun conserve sur son terrain les eaux de surface.

Réduire les quantités d'eau arrivant dans les cours d'eau: les réseaux d'eaux pluviales bétonnés ne permettent pas l'infiltration dans les terrains et amènent différentes pollutions (hydrocarbures, eaux usées,...).

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉDUIRE LES IMPERMÉABILISATIONS DE TERRAINS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Réduire les imperméabilisations de terrains: de trop nombreux aménagements imperméabilisent les terrains, des solutions techniques existent pour ne pas imperméabiliser des parkings, des terrains construits, etc...

D'autres pays ayant des problèmes conséquents d'évacuation des eaux pluviales ont depuis plusieurs décennies su s'organiser afin de réduire le risque d'inondation et que chacun conserve sur son terrain les eaux de surface.

Maintenir ou recréer des zones humides qui récupèrent les eaux du réseau EP plutôt que de les évacuer en rivière (contribution aux inondations).

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : MAINTENIR ET RECRÉER DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Retrouver des prairies près des cours d'eau ( capacité de stockage en cas de débordement, réduction de la vitesse d'écoulement).

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RETOUR DES PRAIRIES PRÈS DES COURS D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Développer des pratiques culturales permettant une meilleure infiltration des eaux zénithales, réduisant les vitesses d'écoulement des eaux, pas de surface sans végétation pendant plusieurs mois,...

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉVELOPPER DES PRATIQUES CULTURALES PERMETTANT DE RÉDUIRE LES VITESSES D'ÉCOULEMENT.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Création de fascines et de haies lorsque le relief est trop prononcé.

De trop nombreux bassins de rétention d'eau sont sous dimensionnés et imperméabilisés, ces ouvrages devraient permettre une infiltration dans les sols et contribuer à la recharge des nappes (J'habite à côté de l'A26, ceci est flagrant).

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉATION DE FASCINES ET DE HAIES LORSQUE LE RELIEF EST TROP PRONONCÉ.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Un arrosage raisonné des cultures, il est régulier de voir l'eau ruisseler suite à un arrosage trop concentré. Ne pas arroser la journée mais en soirée ou de nuit et pas pour n'importe quelle culture.

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ARROSER LES CULTURES EN SOIRÉE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Les eaux traitées d'une station d'épuration devraient s'infiltrer dans le sol plutôt que d'être rejetées dans un cours d'eau.

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INFILTRER LES EAUX TRAITÉES DES STATIONS D'ÉPURATION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Luc - Blessy (62) - Registre numérique - 07/04/2021 22h47

Bonjour à toutes et tous

Belle initiative que de demander l'avis des concitoyens.

Beaucoup de choses, parfois très simples et peu coûteuses, peuvent être réalisées afin de contribuer à la préservation de la ressource eau.

Réduire les fuites, sujet connu...

Chacun peut faire un peu, voire beaucoup sans que cela coûte plus cher pour la collectivité.

Les mesures doivent être plus incitatives que contraignantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉDUIRE LES FUITES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Anne - Noyon (60) - Registre numérique - 09/04/2021 11h40

Bonjour,

Les agences de l'eau font des études et des dossiers formidables qui ne sont pas suivis d'effets.

Certains élus n'hésitent pas à implanter des parcs éoliens dans les zones humides sensibles, les captages d'eau, les talwegs...

Les agences de l'eau complices ou privées pouvoir ne se manifestent jamais lors de l'instruction environnementale des parcs éoliens.

Chaque administration agissant pour son propre compte et sans inter-action avec les autres, nous ne sommes pas prêts de protéger les ressources en eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Didier - Roclincourt (62) - Registre numérique - 10/04/2021 18h36

La gestion de l'eau, sa qualité, sa consommation même, sont conditionnées particulièrement par ce qu'on y rejette. L'effet gravitaire..... J'ai défendu l'idée de la création d'un lagunage naturel sur la Commune de Roclincourt auprès de la municipalité, et auprès de la CUA où je me suis heurté à un technocrate assisté d'un technicien qui abondait dans sons sens, de fait. Le rejet des eaux usées pouvait se faire à moindre coût par gravité vers la petite vallée dite " le fond du Ryonval" identifié par ailleurs "Trame verte et bleue" sur le site même de la CUA. Dans cette proposition non entendue, non retenue, on y retrouve les thèmes suivants ; - "Technique alternative à la gestion des eaux usées", - "Qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel" et "Préservation de la ressource en eau" (rejets de bien meilleure qualité), - "Création d'une zone humide !" (en manque crucial partout !), - " coût financier", (création du système de lagunage naturel moins coûteux, entretien moins coûteux, économie d'énergie) ", - "Education à l'environnement (sorties pédagogiques naturalistes multi-thématiques)", - "Continuité écologique" (... les fameuses trames vertes et bleues, et corridors écologiques indispensables à la préservation de la biodiversité ! Et qui permettent aux urbains de rejoindre la campagne sans couper un seul grand axe routier ! Une pénétrante comme on pourrait l'appeler ). On va nous dire aujourd'hui, "trop tard, les appels d'offre sont passés, les BE et Entreprises retenues, le programmer lancé, etc...etc.... Quel incohérence de débat ! Quelle chose absolument impensable que de renoncer à prendre des décisions de bon sens, et qui vont dans le sens de la préservation et du bien-être de chacun ! Juste probablement parce qu'on n'écoute pas la société civile. Rien d'autre à ajouter, avant de tenir ici des propos insultants envers les "décideurs technocrates !" Quel fiasco vraiment !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Hervé - Comines (59) - Registre numérique - 12/04/2021 11h16

J'habite la campagne j'ai 72 ans

J' avais 2 puits profondeur 6 M jamais à sec , j'avais de l'eau toute l'année

Depuis L'expansion d'un important élevage bovins à 300m de mon domicile

Et d'un arrosage intensif des parcelles ( pour une 2èm récolte et Pdt )

Indépendamment des sécheresses les puits sont à sec dés les mois de Mai JUIN

Peut ' il y a voir un lien direct avec les forages à cette distance ? Y a t'il plusieurs forages à différentes profondeurs ?

Quelle sont les démarches à faire pour être informé ?

Pour être sur d' avoir de l'eau des puits en Mai que proposez vous ?

Je souhaite vivement des réponses

Merci

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

Voici la réponse à votre question :

Effectivement, des forages (ou puits) prélevant de l'eau dans les mêmes systèmes aquifères, partagent alors une ressource commune et peuvent être sous tension dans des épisodes de sécheresse ou de canicule. Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. La notion d'usage domestique est définie par le code de l'environnement : il s'agit des prélèvements et des rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs. Cette déclaration en mairie, permet d'évaluer, l'impact de nouveaux forages qui pourraient être creusés proche de chez vous, et alors d'estimer les effets potentiels sur les infrastructures déjà existantes. Ainsi, tout nouveau forage supérieur à 10 000 m<sup>3</sup> /an est soumis à déclaration, au travers d'un "dossier loi sur l'eau". Tout nouveau forage supérieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an est soumis à autorisation, selon le code de l'environnement. Les autorisations et déclarations délivrées au titre de la Police de l'Eau sont consultables librement.

---

Dominique - Palluel (62) - Registre numérique - 12/04/2021 14h40

Dans le cadre de votre consultation, je souhaite exprimer mon souci de préserver les zones humides de la vallée de la Sensée. Je m'inquiète du projet du canal qui doit traverser la zone et dont on ne sait pas d'où viendra l'eau qui l'alimentera. La vallée de la Sensée, déjà bien abîmée par le passé, est un ensemble de marais et de terres imprégné de légendes, comprenant des mégalithes qui montrent l'ancienneté de son histoire. Elle est un petit paradis pour les randonneurs, les photographes chasseurs d'images. Je demande donc aux décideurs de tout faire pour la protéger et de prendre des décisions adéquates dans ce sens. Merci de prendre cet avis en compte.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Bonjour,

En tant que particulier nous avons emménagé dans un hameau de Coutiches non raccordé au tout à l'égout.

Nous avons interrogé Noreade lors de nos travaux pour anticiper un futur raccordement en demandant s'il fallait dissocier eaux usées et eaux pluviales. La réponse qui nous a été faite semblait évidente : le futur réseau serait unitaire... En dehors du surcoût, quels sont les points bloquants pour la mise en oeuvre de réseaux séparatifs pour toutes les nouvelles sections de raccordement ?

Merci pour cette consultation ouverte et le travail déjà accompli !

Cordialement

Karine

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

Voici la réponse à votre question :

Dans le cas de nouvelles habitations, les stratégies locales pour gérer les eaux pluviales sont définies dans les documents d'urbanisme et peuvent donc être multiples :

- Dans la plupart des cas, la gestion des eaux pluviales devra se faire à la parcelle ce qui permet d'éviter tout rejet d'eau pluviale dans les réseaux de collecte et ne nécessite pas la mise en place de réseaux séparatifs. Si pour une raison technique, cette solution ne peut être retenue, alors il faut envisager d'envoyer les eaux pluviales vers le milieu récepteur le plus proche à débit limité (un réseau séparatif peut alors être mis en place pour évacuer ces eaux).

- Dans le cas où la solution d'infiltration des eaux et le rejet vers le milieu naturel n'est pas possible alors un réseau unitaire sera la seule solution pour évacuer ces eaux. Ce réseau pourra être connecté à des bassins de stockage restitution pour éviter des rejets direct d'eau "sale" lors d'épisodes pluvieux.

- Dans le cas d'habitations ou de bâtiments déjà existants, la gestion des eaux pluviales peut être différente car devient dépendante du patrimoine existant.

Le type de réseau et la stratégie mise en place sur la commune seront liés à la faisabilité technique, au coût et à l'urgence des travaux. Concernant les eaux de voirie, de nombreuses solutions techniques peuvent être mises en place mais seront également dépendantes des contraintes techniques et naturelles. Comme pour le patrimoine urbain existant, la solution technique retenue sera en plus dépendante des projets de réfection communaux.

De manière générale, à l'échelle d'une agglomération, les choix sont basés sur le coût des travaux, le patrimoine existant, les priorités liées aux stratégies d'urbanisation des communes, les projets de réfection et les éventuelles opportunités.

Concernant plus spécialement les réseaux de collecte des eaux usées, les réseaux existants dans le bassin Artois Picardie sont souvent unitaires, acheminant dans un seul tuyau les eaux usées et les eaux pluviales. Dès lors que des travaux de rénovation des réseaux ont lieu, les collectivités compétentes peuvent en profiter pour doubler les réseaux et ainsi séparer les eaux usées des eaux pluviales. Il est ainsi préconisé, sur chaque domaine privé, de doubler les tuyauteries d'évacuation par anticipation. Les collectivités peuvent aussi opter pour une gestion visant le débranchement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement unitaires en utilisant une gestion par technique alternative mais ne peuvent qu'inciter les administrés à modifier leur gestion des eaux pluviales. Dans le cas d'un assainissement collectif majoritairement unitaire comme le système d'assainissement de Flînes-lez-Râches auquel est relié en partie la commune de Coutiches (pour sa partie desservie par le réseau d'assainissement collectif), les extensions de réseau d'assainissement doivent, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, intégrer prioritairement des solutions de gestion des eaux pluviales à la parcelle afin de ne pas contribuer à des apports d'eaux pluviales dans le système d'assainissement ou à défaut être réalisées en réseau séparatif (un réseau eau usée et un réseau pluvial). Le recours au réseau unitaire pour de l'extension de réseau ne doit être envisagé qu'en dernier recours. Enfin, les habitations peuvent localement avoir mis en place un dispositif de traitement des effluents au niveau de chaque habitation, appelé assainissement non collectif.

L'article R.2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : "peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif". En effet l'assainissement non collectif constitue une véritable alternative économique et environnementale à l'assainissement collectif et ne constitue aucunement une situation d'attente par défaut. L'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise enfin que "les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre II du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

(1) Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

(2) Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces

Karine - Coutiches (59) - Registre numérique - 14/04/2021 10h05

Bonjour,

En tant que particulier nous avons emménagé dans un hameau de Coutiches non raccordé au tout à l'égout. Nous nous étions renseignés sur un système de lagunage particulier ou collectif à l'échelle du quartier mais cela reste encore trop confidentiel. Ne serait il pas intéressant d'accompagner les particuliers dans la création de micro zones d'épuration collectives à l'échelle de quartiers compte tenu de l'importance de l'enjeu eau sur notre territoire ? Étudier systématiquement la faisabilité de ce type d'ouvrage en concertation avec les habitants avant de déployer le tout à l'égout ? Quand on sait le coût d'une installation individuelle familiale et du tout à l'égout pour la collectivité, cela pourrait permettre des économies et participer à l'accroissement de la biodiversité via la création de nouvelles zones humides ? Sous réserve d'une intégration paysagère réussie...

Merci pour cette consultation ouverte et le travail déjà accompli !

Cordialement

Karine

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Voici la réponse à votre question :

Ce sont déjà des techniques utilisées sur le bassin Artois Picardie. En 2017, un peu moins de 50 agglomérations d'assainissement font moins de 200 équivalent-habitants, pour un total de 5 600 habitants assainis. Ces solutions sont réellement étudiés, pour assainir les hameaux éloignés. La gestion, au fil de l'eau, d'un tel dispositif doit être pérenne. Dans le cas d'une gestion privée, la pérennité, la rémunération du service, l'entretien des réseaux d'assainissement et l'entretien du système de traitement (lagunage ou autre) sont des enjeux qu'il faut maîtriser et solutionner dès l'élaboration du projet.

---

Karine - Coutiches (59) - Registre numérique - 14/04/2021 10h05

Bonjour,

En tant que paysagiste conceptrice, j'interviens chez des particuliers qui (trop) souvent, lorsque leur parcelle est bordée d'un fossé le rebouchent : pour gagner du terrain, pour faire propre, par crainte des rats, parce qu'ils ont toujours cette image de cloaque malsain ou mal entretenu... Je note une méconnaissance de la législation par les habitants ( au même titre que pour l'entretien des fils d'eau). Sans doute y a t'il un travail de communication de fond à faire à ce niveau pour maintenir ouvert ces marqueurs paysagers de notre territoire qui jouent un rôle hydraulique fondamental : via les communes lors de l'instruction des permis et déclaration de travaux, par la distribution de plaquettes d'information via la facture d'eau, chez les notaires lors de l'achat de parcelles bordées par un fossé... Et peut être également en les préservant de façon systématique via les documents d'urbanisme?

Merci pour cette consultation ouverte et le travail déjà accompli !

Cordialement

Karine

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉSERVER LES FOSSÉS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Karine - Coutiches (59) - Registre numérique - 14/04/2021 10h05

Bonjour,

L'imperméabilisation des voies privées, des nouvelles ou anciennes cours d'école, des équipements publics est un fléau. Des alternatives réussies existent, vous en faites la promotion et vous soutenez les alternatives en ce sens et c'est une excellente chose. Mais à l'échelle du particulier, comme souvent, le rapport coût/ praticité de l'enrobé est sans appel. Des actions existent-elles pour inverser la tendance? Aides à la mise en oeuvre de matériaux perméables, taxe sur les nouvelles surfaces imperméabilisées...?

Merci pour cette consultation ouverte et le travail déjà accompli !

Cordialement

Karine

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

Voici la réponse à votre question :

La gestion des eaux pluviales est l'affaire de tous : collectivité, activités économiques, particuliers, ... L'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut accompagner, sous certaines conditions, les travaux de déconnexion des eaux pluviales du système d'assainissement chez les particuliers, via notamment de la désimperméabilisation. L'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (adopta.fr), dont l'Agence de l'Eau est partenaire financeur historique, fait la promotion de toutes ces techniques alternatives sur le bassin Artois-Picardie. De courtes vidéos pédagogiques ont d'ailleurs été réalisées à destination des particuliers pour exposer les différentes solutions de gestion des eaux pluviales envisageables à la parcelle (<https://adopta.fr/wp-content/uploads/2019/04/Fiche-de-sensibilisation-3-particuliers.pdf>). Ces solutions envisagées en amont d'un projet se révèlent souvent moins chères que le recours à un système de gestion classique en "tout tuyau".

Je suis le porte parole d'une association citoyenne qui regroupe des experts et des scientifiques de la construction et de la santé.

Parmi nous, <sup>Liste des contributions déposées sur le registre numérique (et des propositions de réponses apportées)</sup> 3 anciens directeurs de centres de recherches Universitaires dont l'un d'eux a travaillé pendant plus de 50 ans sur la qualité de l'eau.

Le monde actuel marche sur la tête !

Nous sommes à la pointe de la construction vu que depuis plus de 20 ans, nous construisons des villas passives en ne mettant en oeuvre que des matériaux naturels et . . . des techniques saines.

En 2006, en bureau d'études , installé parmi les starts ups de l'Université de Louvain la Neuve, a découvert un concept pour réaliser . . . l'éco-quartier qui peut fonctionner en totale autarcie !

Un lobby a obtenu l'aide de notre Ministre de l'Economie de la Région Wallonne, afin que notre entreprise soit condamnée à disparaître !

Alors que notre société avait été élue Meilleure entreprise de construction clés en main de Belgique, en juin 2001, en fin 2006, le Ministre a réussi à mettre notre société en faillite.

Dépourvu de moyens financiers, nous avons été empêchés de réaliser des chantiers de construction pour la population.

Dès lors, nous nous sommes lancés à fond dans la R & D pour concevoir l'habitat du futur.

Aujourd'hui, nous proposons aux collectivités de réaliser des éco-quartiers en partenariat dans le but d'améliorer les conditions de vie des seniors.

Nos éco quartiers fonctionneront en totale autarcie !

En ce qui concerne l'eau, richesse naturelle qui appartient à tout le monde, les services de distribution interdisent de potabiliser l'eau de pluie pour la boire !

Une telle action est probablement illégale !

Nous avons actuellement un petit projet de logements sur une commune de Sambre Avesnois.

Nous avons la volonté d'y construire des maisons de 100 m<sup>2</sup> à des prix défiant la concurrence.

Nous avons obtenu un permis pour créer un lotissement de 11 parcelles.

Une voirie d'une centaine de mètres doit être créée.

Au départ, le Maire nous avait annoncé que la voirie sera réalisée à charge de l'agglomération de Maubeuge.

Par la suite, nous avons appris que l'agglomération ne prendrait pas cette voirie à sa charge.

Notre terrain se situe en contrebas des réseaux de distribution.

Le coût de raccordement des 11 maisons aux réseaux est tellement cher que rendre ces maisons complètement autonomes coûterait bien moins cher !

Mais, si nous avançons dans ce sens, nous nous attendons à rencontrer de nombreux problèmes !

Toutefois, en ce qui concerne l'eau, nous avons l'intention de procéder comme suite :

- installation d'une citerne à eau de pluie

L'eau de pluie sera traitée par les soins de la famille qui la boira.

Nous avons réalisé un éco quartier de dix maisons, à proximité de Namur, et aucune de ces maisons n'est raccordée au réseau public de distribution d'eau.

Les familles bénéficient d'une excellente qualité d'eau potable, selon les résultats des analyses périodiques, qualité d'eau bien supérieure à celle du réseau public.

Nous avons obtenus le PRIX de l'Innovation à Saint Omer en 2013, pour ce projet.

- installation d'une mini station d'épuration individuelle

Personnellement, ma station d'épuration individuelle fonctionne sans le moindre problème depuis plus de 20 ans.

Cette station rejette une eau claire et transparente dans la nature.

Pour en revenir à ce projet de 11 maisons actuellement en cours, nous allons traiter le problème de l'eau comme suite :

- installation d'une citerne à eau de pluie

L'eau de pluie sera traitée par les soins de la famille qui la boira.

- installation d'une mini station d'épuration individuelle.

Cette station rejettera une eau claire et transparente dans la fondation de la voirie à construire.

Cette solution est acceptée par la Mairie.

Toutefois, nous nous attendons à de nombreux problèmes à venir !

Nous avons l'intention d'offrir nos compétences à la totalité du territoire Français, selon l'offre que nous avons expédiée au Président Macron, dont vous trouverez copie en annexe.

Pourrions nous bénéficier de votre soutien pour développer un projet de démonstration ?

Bien cordialement,

Robert

Céline - Registre numérique - 16/04/2021 13h37

Proposition n1: toute construction neuve type maison avec terrain doit avoir sa propre cuve à eau de récupération à eau de pluie et être réinjecté dans le circuit des toilettes par exemple. Ceci devrait devenir une obligation dans les dossiers de permis de construire

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : OBLIGER AU TRAVERS DES PERMIS DE CONSTRUIRE DE RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE POUR LA RÉINJECTER DANS LES TOILETTES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Thomas - Quiestede (62) - Registre numérique - 18/04/2021 22h03

Bonjour,

Nous résidons dans un petit village qui dispose d'une station de pompage des eaux, se qui implique donc une zone de protection de captage d'eau sur le territoire avoisinant la station. A notre grande surprise aucune restriction n'est mise en place pour la protection et la qualité de l'eau sur la zone dite " Zone de protection de captage des eaux"; celle-ci est donc redistribuer dans nos robinets ou bien ces restrictions existantes sont elles non respecté, non contrôlé, et non sanctionné?

En effet, l'agriculture alentour continue d'épandre des pesticides. Notamment depuis peu des cultures de pommes de terre qui sollicite une 20aine d'épandages de pesticides sur une seule récolte (en 3 mois). Nous disposons des photos permettant d'identifier la pollution créer par ces épandages.

Pouvons nous en conclure que l'eau distribuer aux particuliers, habitants, ... avec laquelle nous cuisinons, prenons le bain de nos enfants est donc pollué?

Cordialement,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

Voici la réponse à votre question :

L'exploitation d'ouvrage(s) de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle en vue de l'alimentation en eau potable de la population sont subordonnées à l'instauration des périmètres de protection autour du (des)-dit(s) captage(s) au regard du Code de la Santé Publique. Dans ces périmètres de protection peuvent être interdites ou réglementées "toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux". 3 périmètres sont établis : (1) Un périmètre de protection immédiate, où les terrains sont à acquérir en pleine propriété par le propriétaire du captage. Il a pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter que des déversements ou des infiltrations d'éléments polluants ne se produisent à l'intérieur ou à proximité immédiate du captage. A l'intérieur du périmètre immédiat, toute activité autre que celle liée au service d'exploitation des eaux y est interdite. (2) Un périmètre de protection rapprochée, à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes les activités, tous les dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux. C'est la partie essentielle de la protection. (3) Le cas échéant, un périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les activités, installations et dépôts. L'étendue des périmètres repose sur les caractéristiques du captage (mode de construction de l'ouvrage, profondeur, débit, ...), les conditions hydrogéologiques et la vulnérabilité de l'aquifère, les risques de pollution (points d'émission, nature des polluants, vitesse de transfert, moyens de prévention, délais, d'alarme...). La surface des périmètres, en moyenne de 1 à 10 hectares, est calculée afin de déclencher l'alerte en cas de pollution accidentelle et d'intervenir avant que les polluants n'atteignent l'eau du captage. En général, elle est calculée pour un temps de transfert de 50 jours. C'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France qui instruit cette procédure administrative pour tous les départements du bassin Artois-Picardie.

Le NON-RESPECT : Les sanctions applicables en cas de non-respect de la protection des ouvrages sont décrits dans le code la santé publique. Par exemple (1) Le non respect de la déclaration d'utilité publique (L. 1324-3 du code de la santé publique), est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. (2) la dégradation, et la pollution d'ouvrages (L. 1324-4 du code de la santé publique), est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Le NON-CONTRÔLE : En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, assuré par l'ARS, destiné à en garantir la sécurité sanitaire. Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles sur le site internet du Ministère chargé de la santé ([www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)). Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par l'ARS y sont accessibles commune par commune et sont régulièrement actualisés.

La NON-CONDAMNATION : Régulièrement, sur la base des contrôles sur de qualité de l'eau au robinet, des acteurs de l'eau sont condamnés pour pollution de l'eau du robinet.

Catherine - Boulogne-sur-Mer (62) - Registre numérique - 20/04/2021 09h56

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu indiquer de manière précise :

- Concernant le milieu marin, : les références et articulations avec le Plan de gestion du Parc naturel marin EPMO  
- ne pas refaire ce qui est déjà prévu dans le doc mais bien articuler et répartir les responsabilités de mise en œuvre

Merci

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉPARTIR LES RESPONSABILITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU SDAGE ENTRE MAÎTRES D'OUVRAGE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Catherine - Boulogne-sur-Mer (62) - Registre numérique - 20/04/2021 09h56

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu indiquer de manière précise :

- la recherche de nouvelles ressources en eau (ex : récupération des eaux douces qui percolent au niveau des falaises, désalinisation ? ....)

Merci

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉCUPÉRER LES EAUX DOUCES QUI PERCOLENT DES FALAISES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Catherine - Boulogne-sur-Mer (62) - Registre numérique - 20/04/2021 09h56

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu indiquer de manière précise :

- articuler avec les programmes d'action des plans climats territoriaux (PCAET) en cours de mise en œuvre sur du périmètre

Merci

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : S'ARTICULER AUTOUR DES PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET). .

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Cédric - Watten (59) - Registre numérique - 20/04/2021 20h16

Aujourd'hui un promoteur qui construit un lotissement doit une étude ainsi que la réalisation de système permettant de restituer l'eau à débit limité ce qui est très bien.

En revanche, les collectivités (cg, com com, ou commune) gestionnaires de voiries continuent le tout tuyau avec un risque d'inondation.

Est-il prévu un contrôle de ce type de démarche? Aujourd'hui, si l'élu ou le donneur d'ordre n'a pas la volonté, ni la foi à cet aspect mais uniquement au budget alloué à l'opération, il ne s'en soucie pas.

Des subventions pour ce type d'aménagement existe-t-il? Si oui, la communication est-elle suffisante auprès des collectivités?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE

Voici la réponse à votre question :

Pour les collectivités et gestionnaires de voirie, tout comme l'ensemble des acteurs de l'eau, la gestion du risque inondation est réglé par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) visant à réduire les conséquences des inondations sur la vie, la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie. Le PGRI (<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/politique-de-l-eau-et-gestion-reglementaire/pgri-et-directive-inondation/article/consultation-sur-le-pgri>) identifie les grands principes de la lutte contre les inondations et dresse la liste des outils urbanistiques visant à réduire la vulnérabilité des territoires. Ainsi, la France s'est dotée d'une stratégie (Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation - SNGRI) qui impose une approche proactive en matière de prévention des inondations sur l'ensemble des territoires à risques (TRI). L'ambition de cette politique est de porter une attention particulière aux secteurs les plus exposés, les territoires à risque important d'inondation (TRI), mais également aux secteurs épargnés par les inondations ces dernières décennies. Localement, à l'échelle communale, la gestion de la voirie est réglée au travers d'un plan local d'urbanisme (PLU) discuté au sein du conseil municipal. Le PLU s'appuie sur les plans de prévention des risques naturels (PPRN) présents sur la commune. Ainsi, un plan de prévention de risque d'inondation (PPRI) a valeur de servitude d'utilité publique et est annexé au PLU. Par ailleurs, les règles définies dans le PLU doivent être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) discuté à l'échelle intercommunale. La mise en oeuvre locale de la politique inondation à l'échelle de chaque commune, peut faire l'objet de subventions et de participations financières de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, dès lors que la prévention des inondations est couplée à la gestion des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant, définies par l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Stéphane - Don (59) - Registre numérique - 21/04/2021 15h22

Disposition A-7.3

Pourriez-vous expliciter la justification de la disposition qui vise à encadrer les créations ou extensions de plan d'eau, qui apparaît contre-intuitive au néophyte ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Voici la réponse à votre question :

La création d'un plan d'eau voire son extension peut avoir un impact sur le milieu naturel, notamment sur la ressource en eau, les milieux aquatiques ou les milieux humides.

Concrètement, ces impacts peuvent concerner notamment : (1) l'hydrologie du cours d'eau avec lequel le plan d'eau est connecté par modification des débits du cours d'eau (prise d'eau d'alimentation), pouvant entraîner une diminution de la surface mouillée à l'aval et une perte d'habitats pour les espèces aquatiques, ou la destruction de zones

humides ; (2) la qualité physico-chimique du cours d'eau avec lequel le plan d'eau est connecté. Par exemple, la création de surfaces d'eau favorisent le réchauffement des eaux en période estivale, l'oxygénation des eaux est également plus faible, la modification des équilibres biochimiques peut engendrer des phénomènes d'eutrophisation (développement d'algues, asphyxie du milieu...) ayant des conséquences importantes sur la vie des organismes aquatiques ; (3) le transit sédimentaire naturel du cours d'eau, le plan d'eau agissant comme un piège à sédiment avec des risques importants de relargage lors des vidanges.

Ainsi la création et l'extension de plan d'eau contribuent à la modification de la qualité physico-chimique et biologique des eaux courantes qu'il barre ou dérive en partie, dont les effets sont d'autant plus importants sur les petits cours d'eau de première catégorie piscicole ou sur les têtes de bassin versants. Pour cela, ces opérations sont soumises à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau afin d'évaluer les impacts sur le milieu naturel et les réglementer le cas échéant. La disposition A-7.3 du projet de SDAGE s'inscrit dans cette optique et renforce la préservation des milieux aquatiques les plus sensibles face à la création de plans d'eau.

---

Stéphane - Don (59) - Registre numérique - 22/04/2021 08h48

Absence d'engagements de résultats pour la gestion quantitative

S'agissant de l'enjeu de la gestion quantitative de l'eau, le SDAGE présente des orientations et des dispositions qualitatives sans objectifs quantifiés.

Le SDAGE ne présente pas d'état des lieux des ressources en eau mise à disposition par chacun des gestionnaires du grand cycle de l'eau, ni d'état des lieux des besoins en eau des territoires (dont le petit cycle de l'eau). Le SDAGE ne présente pas d'engagements de résultats pour assurer l'équilibre entre ces ressources et ces besoins. On peut ainsi noter que le territoire Marque Deule est en tension quantitative à court terme, tout en ayant deux territoires à risque important d'inondation (métropole européenne de Lille, Lens).

Il est à noter que des protocoles de gestion des eaux du réseau confié à VNF permettent d'organiser la coopération territoriale face aux crues et aux étiages.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

François - Bourbourg (59) - Registre numérique - 23/04/2021 16h07

il faut arrêter de créer des consultations publiques de ce style qui n'ont aucune utilité ! il suffit de lire les questions et remarques sur votre forum pour s'en convaincre !

tout ceci ne sert qu'à laisser des habitants de tout poil déverser leur haine anti agriculteurs, sans savoir de quoi ils parlent ! les agriculteurs en ont ras le bol d'être stigmatisés en permanence ! Toutes les pollutions ne sont pas issues de l'agriculture ! il me semble qu'il y a bien plus de résidus de médicaments et de pilule contraceptive dans les eaux que de résidus de pesticides ! alors pourquoi ne vouloir que supprimer ces derniers ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Voici la réponse à votre question :

La suppression, à la source, de toutes les émissions de substances dangereuses pour l'environnement est inscrite comme un des 4 objectifs principaux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et donc du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie. Les substances dangereuses pour l'environnement peuvent être, entre autres, des métaux, des métalloïdes, des solvants industriels et des produits phytosanitaires. 34% de ces substances sont issues des pollutions urbaines, 26% des activités économiques et 25% des dérives pulvérisation (source : inventaire des substances, état des Lieux des districts hydrographiques de l'Escaut et de la Sambre, Décembre 2019, [https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/edl\\_district\\_hydro\\_bd.pdf](https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/edl_district_hydro_bd.pdf)). Les résidus de médicaments (substances médicamenteuses) et de pilules contraceptives (molécules hormonales radionucléides) sont ainsi recherchés dans les rejets ponctuels ou diffus, par les services de l'Etat et ses établissements publics compétents, au travers du programme de recherche des substances dangereuses pour l'environnement (RSDE). La présence de résidus médicamenteux dans les milieux aquatiques est un sujet à enjeux. Il y a de nombreuses études, de plans de surveillance ponctuel spécifique sur ces substances. Un suivi "régulier et national" des substances médicamenteuses (type paracétamol, ibuprofène, estradiol, hormones diverses, ...) dans les milieux aquatiques, fait partie des évolutions demandées par les organismes en charge de la surveillance. Enfin, ces substances "médicamenteuses" font l'objet d'un plan spécifique d'actions ([https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan\\_micropolluants\\_2016-2021\\_pour\\_pr%C3%A9server\\_la\\_qualit%C3%A9\\_des\\_eaux\\_et\\_la\\_biodiversit%C3%A9.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan_micropolluants_2016-2021_pour_pr%C3%A9server_la_qualit%C3%A9_des_eaux_et_la_biodiversit%C3%A9.pdf)), tout comme les pesticides avec le plan Ecophyto II+.

---

François - Bourbourg (59) - Registre numérique - 23/04/2021 16h07

De plus les agriculteurs ne sont pas les seuls utilisateurs de produits phytosanitaires ! La SNCF, la DDE en utilisent sur des sols imperméables, donc favorisant le ruissellement des ces produits vers les cours d'eau ! mais lorsqu'on retrouve des traces de molécules chimique, on accuse toujours les agriculteurs !! C'est lamentable, pathétique. Les particuliers utilisent également des produits pour leur jardin et leurs animaux domestiques, ou même à l'intérieur de leur maison dès qu'il y a un moustique ou une petite araignée ! Et après ces gens là réclament des zones non traitées devant leur maison !! C'est une honte

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS



François - Bourbourg (59) - Registre numérique - 23/04/2021 16h07

Pour en revenir au SDAGE, il faut surtout prévoir un meilleur écoulement des eaux en hiver afin d'éviter les inondations, et augmenter les réserves d'eau disponibles en été afin d'éviter la mise à sec des cours d'eau. Donc, il faut désenvaser les canaux et cours d'eau en les curant ! il y a bien trop longtemps que cela n'a pas été fait, on se plaint qu'il n'y a pas d'eau en été, mais personne ne veut essayer de trouver une solution ! ce serait pourtant très simple de limiter le manque d'eau : la meilleure technique consiste à faire des réserves préventives . Remplir des lacs ou augmenter la capacité des canaux afin de disposer d'un stock lors de sécheresses.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉSENVASER LES CANAUX ET COURS D'EAU EN LES CURANT POUR AUGMENTER LA CAPACITÉ DES CANAUX AFIN DE DISPOSER D'UN STOCK LORS DE SÉCHERESSES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B4 - ASSURER UNE GESTION DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Bourbourg (59) - Registre numérique - 23/04/2021 16h07

les seules restrictions sont toujours contre les agriculteurs, en interdisant l'irrigation l'été lorsque les cultures souffrent de la sécheresse. il s'agit pourtant bien souvent d'eau non potable, qui finira dans la mer alors pourquoi interdire leur utilisation lorsque les agriculteurs en ont grand besoin ? Aucun agriculteur n'est intéressé d'irriguer lorsqu'il pleut ou en hiver !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Voici la réponse à votre question :

Les mesures de restriction prises par les services de l'Etat lors des épisodes de sécheresse s'appliquent non seulement aux agriculteurs mais aussi à l'ensemble des usagers de l'eau (usage agricole, production d'eau potable, usage industriel, impact sur la qualité des milieux naturels). Ces mesures sont imposées via les arrêtés sécheresse et sont adaptées au niveau de gravité de la situation hydrologique sur les territoires. L'analyse de cette situation prend en compte notamment le niveau et la dynamique des nappes et cours d'eau qui font l'objet de prélèvements d'eau potable et non potable ainsi que la préservation des écosystèmes aquatiques associées.

---

François - Bourbourg (59) - Registre numérique - 23/04/2021 16h07

Personne n'interdit les piscines privatives qui se multiplient comme des lapins dans les jardins des particuliers ! A t on déjà estimé la quantité d'eau potable gâchée chaque année par ces piscines qui ne sont utilisées que pour le plaisir pendant quelques jours dans l'année ! Quel gâchis !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

Voici la réponse à votre question :

Effectivement, il est difficile d'estimer, en période de canicule, les volumes gâchés suite à l'ouverture de bornes à incendies, sur le territoire du bassin Artois Picardie, tout comme il est difficile de estimer les volumes d'eau potable utilisés, en période de canicule, pour remplir des piscines privées. Les piscines privées en dessous de 10 m2 "sont dispensées de toute formalité, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'elles sont implantés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé" (article R\*421-2 du code l'urbanisme).

Elise - Comines (59) - Registre numérique - 23/04/2021 20h05

il faut accompagner les agriculteurs pour réduire les pesticides et les industriels pour une consommation raisonnée/ des réutilisations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS ET LES INDUSTRIELS POUR RÉDUIRE LES PESTICIDES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elise - Comines (59) - Registre numérique - 23/04/2021 20h05

Il faut aussi accompagner les agriculteurs pour réduire leurs besoins en eau : sols vivants, développement de l'humus, lutte contre l'érosion, plantations d'arbres

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS POUR RÉDUIRE LEURS BESOINS EN EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marie-Reine - Lavandou (83) - Registre numérique - 29/04/2021 10h20

J'aimerais que l'eau ne soit pas toxique pour notre organisme, nous les êtres vivants sur la terre que nous apprécions énormément. que faire ?

Merci

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

Voici la réponse à votre question :

La fourniture à la population française d'une eau du robinet de bonne qualité est un enjeu de santé publique et une préoccupation importante des pouvoirs publics. Ainsi, l'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, de façon à en garantir sa qualité pour la population. L'eau est de ce fait l'aliment le plus contrôlé en France. Pour obtenir plus d'informations sur la qualité de l'eau sur votre commune, je vous invite à vous connecter sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Évidemment, cela varie selon les départements. La production de l'eau potable est souvent locale. Elle nécessite un traitement avant toute distribution à la population, car la qualité de l'eau brute (issue d'un forage ou d'une prise d'eau) prélevée peut varier avec le temps et selon les territoires. A l'échelle de chaque habitation, il est recommandé de maintenir en bon état le réseau interne d'alimentation en eau potable (réduire les fuites, changer les branchements trop anciens, ...). Il est aussi recommandé de ne pas consommer une eau qui aurait stagné trop longtemps dans des canalisations (faire couler l'eau, pour purger votre réseau, un peu avant de la consommer) ou dans une carafe et de la réserver à d'autres usages que l'alimentation en eau potable (utiliser cette eau pour arroser les plantes, nettoyer les sols, ...).

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

A l'instar de ce qui existe déjà notamment en Belgique, rendre obligatoire dans le cahier des charges des constructions neuves individuelles et collectives la mise en place de citernes récupérations d'eau de pluie.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RENDRE OBLIGATOIRE DANS LE CAHIER DES CHARGES DES CONSTRUCTIONS NEUVES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES LA MISE EN PLACE DE CITERNES RÉCUPÉRATIONS D'EAU DE PLUIE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Ne plus autoriser d'arrachage de haies , contrôler le respect de la loi et au contraire favoriser leur plantation pour limiter les phénomènes de ruissellement qui provoquent des inondations et/ou saturer les canalisations mises en place par les services d'assainissement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAVORISER LA PLANTATION DE HAIES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Mettre en place une taxe annuelle même modeste sur toutes les piscines privées, la France étant le pays où il y en a le plus dans toute l'Europe.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE EN PLACE UNE TAXE ANNUELLE MÊME MODESTE SUR TOUTES LES PISCINES PRIVÉES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Inscrire de façon plus importante la question de la gestion de la ressource en eau dans les cours dispensés à l'école et au collège.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSCRIRE DE FAÇON PLUS IMPORTANTE LA QUESTION DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES COURS DISPENSÉS À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Mobiliser sous l'animation des représentants de l'Etat et des élus locaux toutes les forces vives des territoires pour assurer l'entretien et la préservation des cours d'eau : agriculteurs, fédérations de pêche, associations d'insertion, citoyens volontaires, services civiques, Travaux d'intérêt Général,.....

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : MOBILISER TOUTES LES FORCES VIVES DES TERRITOIRES POUR ASSURER L'ENTRETIEN ET LA PRÉSERVATION DES COURS D'EAU..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Mettre en place où c'est possible et notamment là où il y a de nombreux cours d'eau des systèmes d'irrigation pour que les agriculteurs utilisent au maximum les ressources naturelles.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES D'IRRIGATION POUR QUE LES AGRICULTEURS UTILISENT AU MAXIMUM LES RESSOURCES NATURELLES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Au niveau agricole accompagner de façon beaucoup plus offensive et importante la transition vers une agriculture biologique, variée (exemple d'agro foresterie...) , et avec des cultures moins consommatrices d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE AVEC DES CULTURES MOINS CONSOMMATRICES D'EAU..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Au niveau industriel tout mettre en œuvre pour soutenir, en matière de production d'outils et de machines utilisant l'eau, des entreprises françaises, qui fabriquent du matériel solide, fiable, performant et pas dans l'obsolescence programmée.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'OUTILS ET DE MACHINES UTILISANT L'EAU - SOUTENIR LES ENTREPRISES FRANÇAISES QUI FABRIQUENT DU MATÉRIEL SOLIDE FIABLE PERFORMANT..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Voir s'il est encore possible de construire des barrages, à la fois retenues d'eau et éventuellement producteurs d'énergie, ce dans des lieux compatibles avec les enjeux environnementaux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : VOIR S'IL EST ENCORE POSSIBLE DE CONSTRUIRE DES BARRAGES - À LA FOIS RETENUES D'EAU ET ÉVENTUELLEMENT PRODUCTEURS D'ÉNERGIE - CE DANS DES LIEUX COMPATIBLES AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Arrêter l'implantation d'usines de fabrication de coca cola, limonade et autres....qui sont très consommatrices d'eau....

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ARRÊTER L'IMPLANTATION D'USINES DE FABRICATION DE COCA COLA LIMONADE ET AUTRES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Donner aux services en charge de la surveillance des usines qui rejettent des eaux les moyens d'exercer leurs missions, avec en parallèle l'obligation que toutes ces usines soient équipées de filtres efficaces.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DONNER AUX SERVICES EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES USINES QUI REJETTENT DES EAUX LES MOYENS D'EXERCER LEURS MISSIONS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Mettre en place dans tous les territoires des outils de mesure de la qualité de l'eau de pluie avec information aux citoyens.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : MESURER LA QUALITÉ DE L'EAU DE PLUIE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E4 - RATIONALISER LA CONNAISSANCE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Saint-Hilaire-sur-Helpe (59) - Registre numérique - 29/04/2021 10h52

Ne pas mélanger dans la récupération des eaux l'eau de pluie et les eaux usées.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SÉPARER LES EAUX DE PLUIE DES EAUX USÉES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nathalie - Bois-Grenier (59) - Registre numérique - 04/05/2021 14h05

Il n'est pas normal de trouver des résidus de pesticides dans l'eau. Les analyses d'eau potable sont parcellaires : elles devraient toutes comprendre les données sur les plus de 700 molécules polluantes répertoriées.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ANALYSER L'EAU POTABLE SUR LES PLUS DE 700 MOLÉCULES POLLUANTES RÉPERTORIÉES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nathalie - Bois-Grenier (59) - Registre numérique - 04/05/2021 14h05

Les pesticides doivent être totalement interdits : ils ne sont bons ni pour les agriculteurs, ni pour les consommateurs, ni pour l'environnement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTERDIRE TOTALEMENT LES PESTICIDES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nathalie - Bois-Grenier (59) - Registre numérique - 04/05/2021 14h05

Les épandages liés aux élevages industriels doivent être interdits : ils entraînent pollution des sols et de l'eau. En fait, il faut complètement revoir ce modèle d'agriculture industrielle et y mettre fin.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTERDIRE L'ÉPANDAGE DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGES INDUSTRIELS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nathalie - Bois-Grenier (59) - Registre numérique - 04/05/2021 14h05

Il faut mettre fin aux arrosages des cultures en plein jour, de surcroît en pompant directement dans les rivières

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE FIN AUX ARROSAGES DES CULTURES EN PLEIN JOUR.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Nathalie - Bois-Grenier (59) - Registre numérique - 04/05/2021 14h05

La réhabilitation des zones humides permettra de maintenir un sol plus résilient en cas de sécheresse.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉHABILITER LES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nathalie - Bois-Grenier (59) - Registre numérique - 04/05/2021 14h05

Les entreprises ayant recours à l'eau en grande quantité doivent être soumises à une obligation de révision de leurs process et l'eau rejetée doit être totalement exempte de pollution de toute nature. De même cette eau doit être rejetée à même température que l'eau prélevée.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉVISER LES PROCESSUS INDUSTRIELS DES ENTREPRISES AYANT RECOURS À UNE GRANDE QUANTITÉ D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Doriane - Bourghelles (59) - Registre numérique - 06/05/2021 09h38

Sensibiliser et responsabiliser la population

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LA POPULATION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Doriane - Bourghelles (59) - Registre numérique - 06/05/2021 09h38

Appliquer un coefficient de biotope pour les PLU, afin de limiter l'imperméabilisation des sols (en interdisant les zones de stationnement en enrobé, en favorisant les constructions sur pilotis...par exemple). Les constructions en vogue actuellement chez les particuliers associent ARRACHAGE DES HAIES, POSE D'ENROBE et INSTALLATION DE CLÔTURES RIGIDES !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : APPLIQUER UN COEFFICIENT DE BIOTOPE POUR LES PLU AFIN DE LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Doriane - Bourghelles (59) - Registre numérique - 06/05/2021 09h38

Désimperméabiliser les sols au maximum

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉSIMPERMÉABILISER LES SOLS AU MAXIMUM..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Doriane - Bourghelles (59) - Registre numérique - 06/05/2021 09h38

Taxer le SURPLUS de consommation d'eau par personne

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TAXER LE SURPLUS DE CONSOMMATION D'EAU PAR PERSONNE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Françoise - Laventie (62) - Registre numérique - 07/05/2021 13h51

Françoise Habitante de Laventie dans le bourg.

Prix de l'eau beaucoup trop élevé je suis une personne seule 43M3 278,33 euros.

Donc 6,47 Eur le m3.

Taxes devraient être revues pour une personne seule

Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉVISER LES TAXES DU PRIX DES SERVICES DE L'EAU POUR LES PERSONNES SEULES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Françoise - Laventie (62) - Registre numérique - 07/05/2021 13h51

Françoise Habitante de Laventie dans le bourg.

Prix de l'eau beaucoup trop élevé je suis une personne seule 43M3 278,33 euros.

Donc 6,47 Eur le m3.

Dans la même commune des connaissances payent dans les 2,60 eur sont plusieurs au foyer bien-sûr beaucoup plus de M3 qu'une personne seule et le montant de la facture est beaucoup moins élevé que la mienne ???

Voir article dans la presse qui est déjà paru l'avenir de l'Artois , l'indicateur ... faut-il voir maintenant la tv ?

En plus 2 ans de travaux dans la rue, poussières donc consommations d'eau car faut laver façade petite maison en rangée , avec covid on se lave les mains aussi ;;;URGENT revoir le prix de l'eau dans le bourg merci

Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Voici la réponse à votre question :

La consommation standard est fixée par l'INSEE à 120 m<sup>3</sup> par an et par foyer. Il s'agit là d'une consommation moyenne de référence nationale pour un "abonné domestique" (représentant un ménage de 3 à 4 personnes). En 2019, le prix moyen de l'eau sur la commune de Laventie dans le Pas-de-Calais était de 4,81 € TTC / m<sup>3</sup>, soit une facture annuelle pour 120 m3 de 577,20 € TTC (cf. <https://www.eau-artois-picardie.fr/aides-et-redevances-prix-de-leau/le-prix-de-leau-par-commune>). Comme cette consommation est une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain, elle n'est pas représentative des spécificités locales. En fait, sur le bassin Artois-Picardie, la consommation moyenne d'un ménage n'est pas de 120 m3 par an mais plutôt de 85 m3 pour une facture en 2019 de 399,22 € TTC. Comme la facture d'eau est constituée d'une partie fixe, appelé "abonnement aux services d'eau potable et d'assainissement" (comme c'est le cas pour le téléphone ou l'énergie), et d'une partie variable étalonnée sur un prix au m3 et de votre consommation, le prix du m3 « ressenti » (total de la facture divisé par la consommation) par un ménage peut être très variable. Dans tous les cas, réduire sa consommation, c'est toujours, et heureusement, réduire sa facture ! (Plus d'informations sur : <https://www.eau-artois-picardie.fr/aides-et-redevances-prix-de-leau/le-prix-des-services-de-leau>)

---

Marie-Laurence - Verlinghem (59) - Registre numérique - 11/05/2021 10h56

Passer à une agriculture sans pesticide pour préserver la qualité de l'eau (augmenter les aides et subventions et orienter les politiques publiques en ce sens).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR PASSER À UNE AGRICULTURE SANS PESTICIDE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Marie-Laurence - Verlinghem (59) - Registre numérique - 11/05/2021 10h56

Passer à une agriculture qui ne doit pas recourir à l'irrigation semble être obligatoire pour préserver la quantité de l'eau (augmenter les aides et subventions et orienter les politiques publiques en ce sens).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR PASSER À UNE AGRICULTURE SANS IRRIGATION..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marie-Laurence - Verlinghem (59) - Registre numérique - 11/05/2021 10h56

Sacraliser les zones humides et y interdire les constructions.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SACRALISER LES ZONES HUMIDES ET Y INTERDIRE LES CONSTRUCTIONS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marie-Laurence - Verlinghem (59) - Registre numérique - 11/05/2021 10h56

Préserver partout dans le même temps la biodiversité : le cycle de l'eau fait partie d'un tout et si l'équilibre est rompu, tout s'effondre (même l'économie)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉSERVER PARTOUT DANS LE MÊME TEMPS LA BIODIVERSITÉ..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E7 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marie-Laurence - Verlinghem (59) - Registre numérique - 11/05/2021 10h56

Sensibiliser les enfants avec des actions concrètes (défis, visites natures...)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER LES ENFANTS AVEC DES ACTIONS CONCRÈTES (DÉFIS VISITES NATURES...).

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marie-Laurence - Verlinghem (59) - Registre numérique - 11/05/2021 10h56

Au delà d'un seuil de consommation "normal" (à fixer), augmenter drastiquement le prix de l'eau. Par exemple, pour l'utilisation de piscines privées, pour l'arrosage du gazon, etc (les interdictions préfectorales ne servent pas à grand chose).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AUGMENTER DRASTIQUEMENT LE PRIX DE L'EAU..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Pierre - Boran-sur-Oise (60) - Registre numérique - 12/05/2021 16h40

Bonjour

Je trouve que les objectifs environnementaux ne s'attaquent pas assez aux racines du problème.

Également, je suis pour une plus grande ambition de ces objectifs, tous quel qu'ils soient. On peut aller beaucoup plus loin, il faut oser.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



Isa - Wavrin (59) - Registre numérique - 15/05/2021 14h16

Faire en sorte qu'il n'y ait pas de décharges sauvages pour éviter les infiltrations néfastes dans le sol.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EVITER LES DÉCHARGES SAUVAGES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Isa - Wavrin (59) - Registre numérique - 15/05/2021 14h16

Sensibiliser la jeune génération en faisant des sessions de ramassage des ordures jetées dans la nature.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER LA JEUNE GÉNÉRATION EN FAISANT DES SESSIONS DE RAMASSAGE DES ORDURES JETÉES DANS LA NATURE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Isa - Wavrin (59) - Registre numérique - 15/05/2021 14h16

Sensibiliser les gens pour qu'ils arrêtent de jeter n'importe quoi dans les bouches d'égouts (notamment lors de travaux).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER LES GENS POUR QU'ILS ARRÊTENT DE JETER N'IMPORTE QUOI DANS LES BOUCHES D'ÉGOUT (NOTAMMENT LORS DE TRAVAUX)..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Isa - Wavrin (59) - Registre numérique - 15/05/2021 14h16

Revenir à une agriculture sans pesticides avec aide des auxiliaires

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REVENIR À UNE AGRICULTURE SANS PESTICIDES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Isa - Wavrin (59) - Registre numérique - 15/05/2021 14h16

Retour des haies dans les champs.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉTABLIR DES HAIES DANS LES CHAMPS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Stéphane - Saint-Quentin (02) - Registre numérique - 19/05/2021 07h58

Bonjour

le stage doit permettre la simplification administrative de tous les travaux de restauration des zones humides, notamment les étrepages, création de pentes douces et de réseaux de mares.

En effet, les contraintes administratives à la restauration sont l'un des premiers freins à la mise en œuvre des opérations de génie écologique. Il doit insister pour que les PGRI et PPRI... ne prévoient pas de freins supplémentaires.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SIMPLIFIER LE PROCESSUS ADMINISTRATIF EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Comme la Belgique précurseur en la matière d'une obligation intelligente : obligation à toute nouvelle construction d'installer un récupérateur d'eau d'eau pluie pour les toilettes. En effet, comment est-il encore possible que nos déjections soient évacuées par une eau propre et rendue potable par un traitement coûteux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **COMME EN BELGIQUE OBLIGER À TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION D'INSTALLER UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE POUR LES TOILETTES..**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Combien de m3 sont perdus chaque année à cause des fuites du réseau, il faut agir au plus vite sur ces dernières et remettre à neuf les réseaux anciens. Une fois de +, cette eau perdue est une potable d'où le traitement coûte à la société. Arrêtons le gaspillage des fonds publics et investissons dans des aménagements concrets.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES

Voici la réponse à votre question :

En France 20,1% des volumes prélevés sont soit utilisés pour lutter contre les incendies ou entretenir les réseaux d'eau, soit perdus à cause des fuites des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable. Ces volumes ne prennent pas en compte les éventuelles fuites observées après les compteurs d'eau dans les habitations des particuliers. Sur le bassin Artois-Picardie, le volume d'eau prélevé, en 2017, pour l'eau potable est de 321 millions m3. Les pertes en eau des réseaux, issues de la lutte contre les incendies, de la consommation pour l'entretien du réseau, mais aussi et surtout des fuites des réseaux de distribution, sont estimées à 21,61% (source : Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement – SISPEA), soit du même ordre qu'au niveau national. In fine, les pertes en eau des réseaux de distribution représentaient pour l'année 2013 quelques 73 millions de m3, sur le bassin Artois-Picardie.

---

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Limitier l'imperméabilisation par l'arrêt de la création de zones commerciales dont nous sommes suffisamment achalandés. Développer les parkings poreux, les noues.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **DÉVELOPPER LES PARKINGS POREUX ET LES NOUES..**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Agir sur le monde agricole par l'intensification de modes de culture et d'élevage respectueux des milieux naturels et de la ressource en eau : labour, usages des produits phytosanitaires, plantation de haie, gestion des lisiers.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Gestion des inondations par l'entretien des fossés, le maintien des zones humides tampon et leur création anthropique par le développement de bassins de récupération naturels, par le développement du boisement (multiples intérêts : biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **ENTRETENIR LES FOSSÉS ET MAINTENIR LES ZONES HUMIDES POUR LIMITER LES INONDATIONS.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Taxer les achats non respectueux de la ressource en eau : produits polluants, baignoires, piscine.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TAXER LES ACHATS NON RESPECTUEUX DE LA RESSOURCE EN EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Peut-être très radical mais interdire l'installation de baignoire dans les nouvelles constructions.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTERDIRE L'INSTALLATION DE BAIGNOIRE DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Borne incendie. Proche de Roubaix, j'ai déjà été confrontée à plusieurs reprises à l'ouverture inconsciente d'une borne en plein été, s'écoulant pendant des heures...quel supplice ! Il faut absolument trouver un système pour empêcher toute vandalisation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TROUVER UN SYSTÈME POUR EMPÊCHER TOUTE VANDALISATION DES BORNES À INCENDIE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Quel rôle peut-on jouer sur la vente d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes en Belgique ? quelle législation Européenne sur ce sujet ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Voici la réponse à votre question :

Selon le règlement (UE) n°1143/2014 du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes "les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union ne peuvent pas, de façon intentionnelle : (a) être introduites sur le territoire de l'Union, y compris via le transit sous surveillance douanière par ce territoire ; (b) être conservées, y compris en détention confinée ; (c) être élevées ou cultivées, y compris en détention confinée ; (d) être transportées vers, hors de ou au sein de l'Union, à l'exclusion du transport d'espèces vers des installations dans le cadre de l'éradication ; (e) être mises sur le marché ; (f) être utilisées ou échangées ; (g) être mises en situation de se reproduire, de pousser ou d'être cultivées, y compris en détention confinée ; ou (h) être libérées dans l'environnement." Ceci s'applique à l'ensemble des états membres de l'Union Européenne (UE), y compris la Belgique. La liste des espèces exotiques envahissantes est régulièrement remis à jour par l'UE dans le cadre de la mise à jour de ce règlement. Le projet de SDAGE Artois-Picardie (au travers de la disposition 7.2 " limiter les espèces exotiques envahissantes") rappelle l'importance de cet enjeu pour la biodiversité.

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Intensifier la création des retenues d'eau (potentielle réservoirs de la biodiversité et également d'eau pour les agriculteurs en cas d'étiage.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTENSIFIER LA CRÉATION DES RETENUES D'EAU..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Audrey - Leers (59) - Registre numérique - 22/05/2021 19h23

Sensibiliser, informer, former toutes les strates de la société et ce dès le plus jeune âge. et tout au long de la vie.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SENSIBILISER INFORMER FORMER TOUTES LES STRATES DE LA SOCIÉTÉ ET CE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET TOUT AU LONG DE LA VIE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Gaëtan - Hallennes-lez-Haubourdin (59) - Registre numérique - 30/05/2021 21h35

Bonjour,

Afin de "remplir" davantage les nappes phréatiques : installer des "dalles gazon" au lieu de couvrir des surfaces entières en macadam. Je pense aux parkings des musées, piscines, bâtiments publics, cinémas, grandes surfaces, zones commerciales, bureau...

Idéalement, rendre cela obligatoire aux entreprises et pourquoi pas interdire aux particuliers de couvrir une surface en béton au-delà d'un certain nombre de mètres carrés.

Les dalles gazon sont des dalles béton alvéolées qui permettent aux voitures de circuler grâce à la structure béton tout en laissant la terre et l'herbe pousser dans les trous avec l'absorption de l'eau. Et moins de surface béton génère moins de chaleur (lutte contre le réchauffement).

Merci.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSTALLER DES DALLES GAZON (DALLES BÉTON ALVÉOLÉES PERMETTANT AUX VOITURES DE CIRCULER GRÂCE À LA STRUCTURE BÉTON TOUT EN LAISSANT LA TERRE ET L'HERBE POUSSER DANS LES TROUS AVEC L'ABSORPTION DE L'EAU) AU LIEU DE COUVRIR DES SURFACES ENTIÈRES EN MACADAM..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Yohan - Lille (59) - Registre numérique - 31/05/2021 16h35

La voies d'eaux, essentiellement propriété et gestion VNF, sont des corridors biologiques majeures à restaurer.

La gestion actuelle ne permet pas l'expression du potentiel écologique. A Lille de la Citadelle au Pont de Dunkerque, de la pose d'enrochements, leur profilage en risberme, leur végétalisation ou la gestion adéquate de ces végétation pour un favoriser certaine (roselière, cariçaie, mégaphorbiaie, ripisylve à saules arbustifs). De petits aménagements propres à certaines espèces ont été fait (berge à martin-pêcheurs, à Hironnelle de rivage, réseaux de micro-mares, restauration de la trame noire) et ont porté leur fruits( retour des martins-pêcheurs, hirondelles de rivages, murin des marais etc.) . Ces actions méritent à être développer sur l'ensemble du réseaux hydrographique. Certaines espèces patrimoniales cherchant à recoloniser le bassin versant (Castor d'europe, couleuvre à collier, murin des marais) nécessite de revoir la gestion, notamment par les VNF.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RESTAURER LES CORRIDORS BIOLOGIQUES CONSTITUÉS DE VOIES D'EAUX ESSENTIELLEMENT PROPRIÉTÉ ET GESTION VNF. .

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Yohan - Lille (59) - Registre numérique - 31/05/2021 16h35

Dans le cadre des PLUI le recours à des toitures végétalisées extensives, les bassins et noues mixtes tamponnement/infiltration recréant de petites zones humides doivent être systématiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RECOURIR AUX TECHNIQUES ALTERNATIVES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Yohan - Lille (59) - Registre numérique - 31/05/2021 16h35

Un effort sur les déversoirs d'orage doit être fait.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAIRE UN EFFORT SUR LES DÉVERSOIRS D'ORAGE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Martin - Sainte-Marie-Cappel (59) - Registre numérique - 03/06/2021 09h51

Bonjour,

J'aimerais que les orientations prises puissent contribuer à retrouver un environnement accueillant pour la loutre d'Europe. Celle-ci était présente dans nos campagnes il y a 60 ans. J'aimerais que notre gestion de l'eau favorise à nouveau son accueil.

Cela veut dire beaucoup d'actions positives si l'on souhaite recréer un environnement favorable à celle-ci.

Notre ambition doit être celle-ci, car si nous visons le fait de vouloir à nouveau vivre aux cotés de la loutre, alors nous aurons des démarches ambitieuses pour nos territoires, nos paysages, notre agriculture, notre avenir...

Je suis favorable à l'hydraulique douce, je refuse tout projet en béton, nous ne devons plus penser l'avenir en béton, mais en arbres. Nous devons penser le sol comme une éponge autant pour les périodes pluvieuses que pour les périodes de sécheresse. Nous devons subventionner soutenir les agriculteurs plantant des haies. Nous devons multiplier les oasis au milieu de nos campagnes (mares + mini big forest )

<https://www.facebook.com/minibigforest/>

Il est important de valoriser le retour aux prairies sur les versants de nos monts, pour éviter les ruissellements ou ralentir les ruissellements des champs via des haies. L'eau doit rentrer sous terre ou remplir des mares tampons...

J'ai l'impression que l'on sait cela depuis des années mais que l'idéal marchand, de l'exploitation contre balance cela et nous empêche de le réaliser, notre profit, notre richesse ne doit plus seulement se mesurer en terme de PIB mais aussi de BIB, de bonheur intérieur brut.

Bon courage pour la prise en compte de tout cela devant des lobbys beaucoup plus puissants que ces mots.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : VALORISER LES PRAIRIES ET SUBVENTIONNER LES AGRICULTEURS PLANTANT DES HAIES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Marie-Thérèse - Registre numérique - 07/06/2021 10h57

toutes les eaux doivent être traitées celles domestiques comme industrielles. Tous nous pouvons agir par nos gestes prendre d'autres habitudes dès le plus jeune âge, les adultes doivent penser autrement pour tous les gestes du quotidien cette conscience n'a pas été inculquée par nos parents (la sensibilité aux problèmes de l'environnement est venue plus tard les méfaits de l'industrialisation intensive, l'usage non contrôlé des pesticides mal maîtrisé dès le départ. Tout est à revoir dans les divers secteurs par auto-comportement en étant attentif aux conseils dont il faut (dans la mesure du possible) pouvoir contrôler la provenance dont les médias se font écho. S'agit-il de l'intox ? s'agit-il d'une info venant d'un milieu averti (scientifique). La presse est libre certes mais (selon moi) la profession devrait elle-même avoir une commission de censure propre à la profession qui y gagnerait en crédibilité. L'information joue un rôle très important en FRANCE où la liberté d'expression totale existe mais en parallèle certains médias déforment pour "vendre" des SCOOP sans base réelle. Ces informations ont un effet néfaste sur le mental des personnes fragiles d'où certaines dérives constatées ces temps derniers. Pour conservé un usage et un prix abordable de l'eau la diffusion des gestes "économes et astuces" sont diffusés à grande échelle tant mieux maintenant c'est à nous usagers d'adopter la bonne attitude. Faire changer les habitudes est une tâche difficile, longue mais l'être humain : quand il le veut, peut arriver à bout de toutes les difficultés rencontrées. Le ressort existe dans l'être humain soumis aux contraintes extrêmes ; avant d'en arriver là nous devons tous nous unir pour adopter d'autres habitudes gestuelles, alimentaires (le vrac s'intensifie, se répand de plus en plus en distribution, le vélo revient à la mode -très bien pour la santé et la planète- les politiques semblent être moins influencés par les milieux industriels (ils doivent investir dans une production "propre" , éduquer l'actionnariat à être réaliste sur un avenir pérenne d'une entreprise, quelque soit la branche économique) Je pense aux mesures qui auraient pu être prises par les entreprises fabricantes de l'amiante, certes utile en prévention mais d'une production qui n'a visé que produire coûte que coûte. Une prévention par système d'aspiration des poussières aurait évité beaucoup de morts dans cette branche, les actionnaires auraient un peu moins de rentabilité, la production existerait peut-être encore bien que l'on a pu trouver d'autres produits à contrôler aussi mais..... Je pense (c'est mon ressenti) entrer dans une ère en pleins bouleversements tous azimuts : quotidien, industriel (les nouvelles technologies qui ne cessent de voir le jour), la disparition de pans complets d'activités avec les nouveaux métiers (peu y sont préparés). L'eau fait partie inconsciente de notre quotidien en FRANCE nous n'avons qu'à tourner le robinet et le miracle se produit. C'est loin d'être le cas hors des pays d'Europe ou Amérique du nord les autres manquent de cet élément vital (pas de vie sans eau). Heureusement les consciences se réveillent individuelles comme milieu industriel où depuis quelques années les pollueurs prennent en charge le traitement des rejets qu'ils produisent. Un rôle drastique sur ces entreprises doit être exercé avec amende administrative sévère d'autant plus que ces entreprises dégagent des marges confortables qui permettent la mise en place de ces traitements. Il s'agit d'une pédagogie à avoir vis à vis des actionnaires comme l'a très bien le gouvernement danois auprès des entreprises du pays résultat le pays est maintenant énergétiquement indépendant cette transformation a demandé 10 ANS avec un résultat positif pour le pays entier. Peut-on attendre la même attitude de nos dirigeants et surtout du peuple français ? Comme l'a dit LOUIS XVI a son ministre de finances de l'époque : LE PEUPLE FRANCAIS SI DIFFICILE A GOIRVERNE.....je pense que de ce côté rien n'a changé.... il serait intéressant pour les contestataires ou réfractaires à tout d'aller faire un séjour dans d'autres pays : si notre pays est retenu par les peuples venant de tous horizons et cela depuis de nombreuses années, ce n'est pas par hasard... que ce soit pour la liberté d'expression , absente dans certains pays, mêmes très proches ou le régime social protecteur est peu présent : les mécontents devraient réfléchir avant de casser ce qui existe. Les améliorations existent certainement mais l'impact global doit être pris en compte, ne pas faire d'effet d'annonce sans lendemain réel. La classe politique doit y réfléchir pour concerner sa crédibilité. Nous sommes éloignés des problèmes de l'eau mais le tout étant lié ces réflexions n'engage que moi indépendante de toute adhésion à un partie quelqu'il soit. Ce sont des remarques et réflexions que je fais face aux évènements que je constate au fil des jours. Merci au lecteur qui prendra la patience de lire. L'oeuvre d'information indépendante venant de votre association devrait faire l'objet d'une diffusion auprès de tous les habitants, l'accès est déjà large mais demandent à l'individu une démarche. La mentalité actuelle va à la facilité dans tous les domaines, la majeure partie des personnes attendent trop de l'état, on arrive à un assistanat de prise en charge qui retire l'esprit d'initiative. C'est regrettable. Cordialement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

Laura - Erre (59) - Registre numérique - 19/06/2021 21h55

Bonsoir,

Nous avons rénové notre maison toute la tuyauterie est neuve et pourtant nous retrouvons assez régulièrement des eaux boueuses et marron dans nos robinets.

Il serait peu être temps de revoir le réseau général surtout quand on voit le tarif de nos factures...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉVOIR RÉGULIÈREMENT L'ÉTAT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E4 - RATIONALISER LA CONNAISSANCE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Norbert - Wierre-Effroy (62) - Registre numérique - 20/06/2021 05h45

Cotisation RMA à généraliser à l'ensemble des pratiquants des activités de loisir aquatique et non pas uniquement au pêcheur afin que chacun puisse participer au financement des projets de restauration écologique des milieux aquatiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉNÉRALISER LA REDEVANCE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

AQUATIQUES (RMA) À L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LOISIR..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Patrice - Cottenchy (80) - Registre numérique - 22/06/2021 19h13

Bonjour

Aujourd'hui 22/06/2021 ma commune et toute la région avons subi d'importantes chutes de pluie et d'orage, occasionnant des coulées de boue et des dégâts matériels importants.

Sans chercher de responsable, mais il y en a, à divers degré . Nous devons trouver des solutions pour gérer efficacement les intempéries, l'écoulement, le nettoyage des rivières, etc.

Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TROUVER DES SOLUTIONS POUR GÉRER EFFICACEMENT LES INTEMPÉRIES; L'ÉCOULEMENT; LE NETTOYAGE DES RIVIÈRES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Patrice - Cottenchy (80) - Registre numérique - 22/06/2021 19h13

Bonjour

Pour la qualité et prix de l'eau, je pense que le retour à un service public de l'eau est nécessaire.

Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REVENIR À UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Louis - Aumatre (80) - Registre numérique - 23/06/2021 09h14

l'agence de l'eau aide t'elle directement les agriculteurs bio pour la protection de l'eau ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Voici la réponse à votre question :

L'Agence apporte des aides directes aux agriculteurs pour les accompagner dans leur conversion en agriculture biologique ou pour leur maintien en agriculture biologique. Ces aides sont apportées au travers des programmes de développement ruraux régionaux. Dans ce cadre, l'agence se positionne comme co-financeur des aides FEADER ou comme financeur unique. Ces fonds de l'Agence de l'eau sont versés par l'Agence de service et de paiement. Les interventions de l'agence poursuivant un objectif en lien avec la protection des captages, la préservation des zones humides, la protection de la biodiversité, les participations financières sont réservées aux agriculteurs situés dans des zones répondant à ces enjeux.

---

Louis - Aumatre (80) - Registre numérique - 23/06/2021 09h14

l'agence de l'eau a quelle action pour les petits syndicat d'eau

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Voici la réponse à votre question :

Les participations financières, accordées par l'Agence de l'eau, en faveur de l'ensemble des syndicats d'eau participent :

- à la bonne gestion qualitative et quantitative de l'eau potable.
- à la réduction des fuites
- à la protection de la ressource en eau.

Par ailleurs, la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), portée par le SDAGE (document d'accompagnement n°8 du SDAGE [https://agissons pour leau.fr/wp-content/uploads/2021/02/DOC\\_ACCOMPAGNEMENT\\_8\\_WEB.pdf](https://agissons pour leau.fr/wp-content/uploads/2021/02/DOC_ACCOMPAGNEMENT_8_WEB.pdf)) vise à promouvoir une gestion de la ressource en eau à l'échelle de chaque bassin versant.

---

Julie - La Vicogne (80) - Registre numérique - 23/06/2021 11h38

Disposition A-3.2« Rendre cohérentes les Zones Vulnérables avec les objectifs environnementaux »

Les zones vulnérables sont déjà réglementé par la directive nitrate. Il faut arrêter millefeuille juridique inutile, le SDAGE ne doit pas rajouter de nouveaux critères de délimitation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NE PAS RAJOUTER DE NOUVEAUX CRITÈRES DE DÉLIMITATION DES ZONES VULNÉRABLES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Julie - La Vicogne (80) - Registre numérique - 23/06/2021 11h38

Disposition A-4.3 « Eviter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage »

A l'heure actuelle, Il existe peu de dérogations permettant le retournement de prairies et celles ci sont TRES encadrées et sont nécessaires pour faire face à ces difficultés économiques et sociales. Il faut pouvoir garder de la souplesse, on parle d'entreprises avec des personnes qui vivent grâce à elles ! La majorité des prairies ne sont pas supprimées mais déplacées

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE



Philippe - Laon (02) - Registre numérique - 23/06/2021 12h29

Eviter les "fausses Bonnes Idées" comme la Récupération d'Eaux de Pluie...

En effet, statistiquement, ces installations ne peuvent servir que 2 à 3 fois par an!!!

Sauf dans les cas de récupération de vieux matériaux, il y a un coût économique et donc écologique important (cuves à base de pétrole,...), et donc un bilan global négatif.

Dans nos régions, il y a suffisamment de pluie pour la recharge des nappes, et cela ne nécessite qu'un peu de pompage.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EVITER LES "FAUSSES BONNES IDÉES" COMME LA PÉCUPÉRATION D'EAUX DE PLUIE. CES INSTALLATIONS NE PEUVENT SERVIR QUE 2 À 3 FOIS PAR AN..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Michel - Laon (02) - Registre numérique - 23/06/2021 15h23

il faudrait obliger les nouvelles constructions à s'équiper de système de récupération eux pluviales pour arrosage jardin, nettoyage voiture et toilettes par exemple. inutile de gaspiller de l'eau potable pour ces usages.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : OBLIGER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS À S'ÉQUIPER DE SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION EUX PLUVIALES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Michel - Laon (02) - Registre numérique - 23/06/2021 15h23

Il faudrait créer des bassins de rétentions eau pluviale dans les zones vallonnées afin de limiter le risque inondations et favoriser l'infiltration dans le sol afin de recharger les nappes phréatiques lors d'orages intenses. il suffit de regarder ce qui se passe en france au mois de juin 2021 pour s'en convaincre dès qu'un orage éclate sur une ville, telle Reims, Senlis, ou autre, des rues entières sont inondées et le lendemain toute cette eau est partie vers la rivière, m^puis finira à la mer quelques mois plus tard, avec le risque de pénurie d'eau en été si il n y a plus de précipitations

GERER C'EST PREVOIR. !

entretiennes berges et curage du lit des rivières et canaux envasés

création de retenue d'eau en zone vallonnée

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER DES BASSINS DE RÉTENTIONS EAU PLUVIALE DANS LES ZONES VALLONNÉES AFIN DE LIMITER LE RISQUE INNONDATIONS ET FAVORISER L'INFILTRATION DANS LE SOL..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Marc - Villers-Guislain (59) - Registre numérique - 23/06/2021 16h35

Je suis irrigant en production endiviere pour limiter les quantités d'eau utilisée lors d'un arrosage pour faire lever les champs d'endives, j'utilise des voiles de paillage sur les champs pendant un mois au cour de la levée, ceci me permet de limiter les apports d'eau (-2/3 d'eau) cet arrosage m a permis cette année d'assurer une bonne levée de mes endives ,étape capitale pour obtenir une récolte qualitative.

Cette année sur 40 ha d'endives une faible pluie de 4mm suivi d'un temps chaud a enclanché les germinations sans pour autant etre suffisante pour faire lever les endives; grace à un apport d'eau de 10 à 15 mm j'ai sauvé ma récolte et ainsi sauvé environ 20 000h de travail(40\*500h/ha) pour mon équipe de salarié(emploi rural peu qualifié).

Si on nous empeche d'arroser nos cultures quel avenir y a t-il pour nos zones rurales???

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Voici la réponse à votre question :

Afin de préserver les usages de la ressource en eau, les schémas d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) sont amenés à définir leurs volumes disponibles (volume maximal prélevable) par territoire de SAGE et de proposer une répartition par usages de la ressources en eau. Cette répartition sera fait dans le cadre d'une élaboration concertée et partagée entre les usagers de l'eau dont vous faites partie.

---

Barbara - Ponthoile (80) - Registre numérique - 23/06/2021 21h17

Que la loi interdise l'utilisation de produits phytosanitaires toxiques pour la vie aquatique.

Voir le rapport de L'inserm 2012 "Pesticides Effets sur la santé. Expertise collective, Synthèse et recommandations", P19-20 : "Les pesticides sont, par définition, des substances destinées à lutter contre des organismes vivants considérés comme nuisibles pour d'autres organismes vivants. Ils agissent chimiquement sur des effecteurs qui sont souvent impliqués dans des fonctions vitales ou la reproduction. Ils perturbent la signalisation nerveuse ou hormonale, la respiration cellulaire, la division cellulaire ou la synthèse de protéines, permettant le contrôle efficace du nuisible.

Autrement dit, un pesticide est toujours un toxique pour la cible pour lequel il a été développé.

Mais Il n'existe pas de pesticide totalement spécifique d'un organisme.

Les organismes vivants partagent, quel que soit leur rang taxonomique, des processus et mécanismes physiologiques partiellement communs. De ce fait, un pesticide, destiné à lutter contre un nuisible, présente un potentiel toxique plus ou moins étendu pour d'autres organismes qu'il ne cible pas. Humains inclus.

De même, un pesticide peut agir, en première intention, sur un effecteur directement relié à l'action recherché, tout en ayant la capacité d'agir sur d'autres effecteurs. Ces derniers n'étant pas, ou peu impliqués, dans le contrôle du nuisible, sont souvent méconnus ou découverts bien après que le pesticide considéré ait commencé à être employé. Les insecticides organochlorés agissant en première intention sur la transmission du signal nerveux illustrent bien cette situation, leur propriété hormonale ayant été découverte de nombreuses années après le début de leur utilisation."

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : QUE LA LOI INTERDISE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES TOXIQUES POUR LA VIE AQUATIQUE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Barbara - Ponthoile (80) - Registre numérique - 23/06/2021 21h17

Développer des lois qui protègent vraiment les milieux naturels, les biotopes et les humains!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉVELOPPER DES LOIS QUI PROTÈGENT VRAIMENT LES MILIEUX NATURELS - LES BIOTOPES ET LES HUMAINS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Barbara - Ponthoile (80) - Registre numérique - 23/06/2021 21h17

Définir des distances de sécurité pour tout produit phytosanitaire de minimum 20mètres des points d'eau et des riverains.

Points d'eau qui sont eux aussi à requalifier à minima selon la loi de 2006.

Arrêté 2006 " Points d'eau " : cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'Institut géographique national.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉFINIR DES DISTANCES DE SÉCURITÉ POUR TOUT PRODUIT PHYTOSANITAIRE DE MINIMUM 20 MÈTRES DES POINTS D'EAU ET DES RIVERAINS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Hondschoote (59) - Registre numérique - 23/06/2021 21h33

Dans le contexte du changement climatique il est primordial de gérer les excédents et déficits en eau. Le nord pas de calais étant le première region productrice de pomme de terre en France mais aussi une region d'élevage diversifié, il est primordial de permettre aux agriculteurs d'accéder à l'eau si on ne veut pas mettre en peril cette agriculture locale, diversifiée et créatrice d'emplois

Il est aussi impératif de gérer les excédents d'eau par l'entretiens rigoureux des réseaux d'eau pluvial.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉRER LES EXCÉDENTS D'EAU PAR L'ENTRETIEN DES FOSSÉS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Hondschoote (59) - Registre numérique - 23/06/2021 21h33

Il serait judicieux de consulter systématiquement les agriculteurs pour ces questions car ils connaissent tres bien leur secteur et l'historique des évènements antérieurs qui ont pu se produire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CONSULTER SYSTÉMATIQUEMENT LES AGRICULTEURS POUR CES QUESTIONS D'INONDATION ET DE SÉCHERESSE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Christian - Herlies (59) - Registre numérique - 24/06/2021 11h12

Je suis agriculteur et notre profession est déjà très surveillée, réglementée. Il faut arrêter d'empiler les normes à n'en plus finir car à force, nous ne savons plus à quel saint nous vouer ! Trop de normes tue la norme !

Je voulais simplement dire qu'en France, nous sommes champions du monde pour empiler les réglementations, les normes sans jamais laisser le moindre espace à la simplification. Simplification régulièrement promise par certains de nos dirigeants mais dont nous ne voyons jamais la concrétisation sur le terrain. Alors de grâce, halte aux mille feuilles réglementaire et administratif qui paralyse la volonté et l'esprit d'entreprise.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ARRÊTER D'EMPIILER LES NORMES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Christian - Herlies (59) - Registre numérique - 24/06/2021 11h12

Dans la disposition A-11.5 «Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires » il semblerait que l'agriculture se résume à l'agriculture biologique et aux cultures bas niveau d'intrants. Or, il existe d'autres systèmes ayant un bas niveau d'impact telle que l'agriculture de conservation des sols, l'agro-écologie. Tous les systèmes d'agriculture (conventionnelle, biologique, ou l'élevage) relèvent de filières économiques avec leurs atouts et contraintes. Tous peuvent avoir besoin de recourir aux produits phytosanitaires en fonction des circonstances. Les agriculteurs et les éleveurs essaient depuis plusieurs années à réduire l'utilisation d'intrants chimiques dans la mesure du possible. Ils participent activement à de nombreuses démarches (HVE pour moi). La suppression de matières actives, sans solution alternative, impactera des filières complètes et fragilisera les emplois associés. Il faut continuer à accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition agroécologique afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques sans mettre en danger leurs entreprises, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CONTINUER À ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LEUR DÉMARCHE DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Christian - Herlies (59) - Registre numérique - 24/06/2021 11h12

Dans la disposition A-9.5 «Mettre en œuvre la séquence «éviter / réduire / compenser» sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau » Les projets agricoles devraient être sortis de cette obligation de compensation car les ratios de compensation vont entrainer une surenchère de consommation foncière de terres agricoles. Les friches industrielles devraient être utilisées en priorité pour compenser les zones humides perdues. Il faut favoriser la compensation fonctionnelle (de même équivalence écologique) à la compensation en surface car au final, c'est toujours l'agriculture qui paie l'addition !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAVORISER LA COMPENSATION FONCTIONNELLE (DE MÊME ÉQUIVALENCE ÉCOLOGIQUE) À LA COMPENSATION EN SURFACE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Christian - Herlies (59) - Registre numérique - 24/06/2021 11h12

Dans la disposition A-4.2 «Gérer les fossés, les aménagements d'hydraulique douce et des ouvrages de régulation ...» L'inventaire des fossés doit être fait sur la totalité du territoire comprenant également les fossés existants sur les terrains des particuliers et des entreprises.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉALISER L'INVENTAIRE DES FOSSÉS SUR LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE COMPRENANT ÉGALEMENT LES FOSSÉS EXISTANTS SUR LES TERRAINS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES)..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Christian - Herlies (59) - Registre numérique - 24/06/2021 11h12

Dans la disposition C-1.2«Préserver et restaurer les Zones naturelles d'expansion de crues ...» Ces zones se trouvent majoritairement sur les espaces agricoles et naturelles. Pourquoi ? L'activité agricole n'est pas là pour réparer les erreurs liées à l'urbanisation. L'urbanisation doit être réfléchie et le SDAGE devrait contraindre les aménageurs à réaliser des ouvrages favorisant l'infiltration de l'eau dans les zones urbanisées (ex: parking perméable). L'inondation des terres agricoles ne doit pas être une solution et si elle l'est, elle doit faire l'objet d'une rémunération pour le service rendu.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

Voici la réponse à votre question :

Comme indiqué dans l'orientation C2 (Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues), la lutte contre les inondations s'effectue en privilégiant des solutions fondées sur la nature (infiltration, techniques alternatives) et ainsi limiter le ruissellement et l'érosion en milieu agricole et urbain. Par ailleurs, dans le cadre d'un plan d'actions de prévention des inondations, il est possible, à partir d'une convention signée entre l'exploitant agricole et la structure GEMAPI, de définir les principes d'une rémunération pour service rendu pour l'inondation des terres agricoles.

---

Christian - Herlies (59) - Registre numérique - 24/06/2021 11h12

Depuis de nombreuses années, des dispositifs de protection sont déjà mis en œuvre sur les aires d'alimentation de captage. Nous savons tous que les effets concrets de ses actions s'inscrivent dans le temps (plusieurs dizaines d'années pour que l'eau traverse les différentes couches géologiques avant de se retrouver dans les nappes profondes).

Les actions volontaires des agriculteurs sont indispensables pour préserver la ressource en eau et il faut généraliser et peut-être adapter les outils qui leur sont déjà proposés (MAEC, PCAE, PSE...).

Cette consultation a le mérite d'exister mais comment s'y retrouver dans un document aussi lourd ? Impossible à moins d'y passer des journées. Le document fait des centaines de pages, découpé en plusieurs autres documents. Les termes sont techniques et difficiles d'accès au commun des mortels. Je réagis sur quelques sujets qui m'interpellent.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉNÉRALISER ET PEUT-ÊTRE ADAPTER LES OUTILS QUI LEUR SONT DÉJÀ PROPOSÉS (MAEC PCAE PSE ...).

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Fabien - Guyencourt-Saulcourt (80) - Registre numérique - 24/06/2021 11h37

L'eau prélevée par les agriculteurs dans le milieu et en forage sécurise notre alimentation et notre indépendance. Il est capital que cet accès soit assuré (en volume) pour que les investissements de production nécessaires à notre alimentation soient maintenus. Ne soyons pas naïfs, il ne sert à rien de vouloir tout interdire chez nous pour intensifier encore la production alimentaire (importée finalement) dans d'autres pays du monde! On maîtrisera bien mieux notre assiette en la maintenant produite chez nous.

Gérer localement l'eau (avec un quota par exploitation/suivant cultures) permet de donner une limite (éviter les abus, inciter à être plus économe) sera toujours plus intelligent que d'être trop durs avec nos paysans locaux pour qu'au final on mange bien pire sur le plan environnemental et loin de notre regard. On gère au niveau de notre bassin, mais tout ça reste la même planète!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉRER LOCALEMENT L'EAU (AVEC UN QUOTA PAR EXPLOITATION ET SUIVANT LES CULTURES) PERMET DE DONNER UNE LIMITE (ÉVITER LES ABUS ET INCITER À ÊTRE PLUS ÉCONOME)..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Laurent - Le Vauroux (60) - Registre numérique - 25/06/2021 07h14

Agriculteur, polyculteur en bio, je souhaiterais apporter quelques contributions.

Tout d'abord sur la conservation des prairies permanentes. Quand on n'a pas d'élevage, que faire de ses prairies.

J'ai tout essayé, vente d'herbe, méthanisation, pension d'élevage...

Rien n'est rentable. Il ne faut pas stigmatiser ses prairies. Au cas par cas en fonction des projets de chacun, on doit donner autorisation de retournement.

J'ai voulu créer un atelier d'élevage 100% herbe, le projet coûte aux alentours de 2 millions d'euros, impossible à financer.

On doit aussi autoriser le drainage sans autorisation, en particulier de ses prairies qui sont humides ainsi que des terres arables qui sont cultivées.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AUTORISER LE DRAINAGE SANS AUTORISATION EN PARTICULIER DE SES PRAIRIES QUI SONT HUMIDES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Laurent - Le Vauroux (60) - Registre numérique - 25/06/2021 07h14

On doit faciliter et aider la création de bassins et de retenues d'eau pour stocker la pluie, quand elle est abondante et laisser pouvoir la réutiliser quand il fait sec.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FACILITER ET AIDER LA CRÉATION DE BASSINS ET DE RETENUES D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Laurent - Le Vauroux (60) - Registre numérique - 25/06/2021 07h14

On ne doit pas fermer la porte aux projets de pompage et d'irrigation. Il pleut toujours les mêmes quantités d'eau annuelles qu'il y a 10 ans, mais très mal réparti. Que fera-t-on quand il n'y aura plus d'irrigation et qu'on ne pourra plus produire. L'accès à l'eau est essentiel à tout développement des plantes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NE PAS FERMER LA PORTE AUX PROJETS DE POMPAGE ET D'IRRIGATION..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Laurent - Le Vauroux (60) - Registre numérique - 25/06/2021 07h14

On doit encourager les filières cultures nouvelles, tel que sarrasin, luzerne, cameline, chanvre etc qui sont des plantes économes en eau et en intrants.

On doit aider les projets de valeur ajoutée (création de stockage et triage bio, unité de séchage de luzerne etc).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ENCOURAGER LES FILIÈRES CULTURES NOUVELLES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Laurent - Le Vauroux (60) - Registre numérique - 25/06/2021 07h14

Ne pas stigmatiser les mares quand elles n'ont pas d'intérêts et font augmenter les coûts de production à l'agriculteur.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NE PAS STIGMATISER LES MARES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Monique - Farbus (62) - Registre numérique - 26/06/2021 17h04

Bonjour l'eau de mon robinet est tout à fait buvable après avoir passé une nuit au réfrigérateur dans une bouteille fermée,  
bouteille sans bouchon goût de frigo  
boisson direct du robinet / goût de produits chimiques, seulement pour les soupes et cuisson

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Thierry - Registre numérique - 28/06/2021 11h48

Nous avons moins de 1% de zones humides dans notre région, hors elles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les inondations (zones tampon), filtrent et purifient l'eau par l'action des végétaux et des microorganismes, favorisent la biodiversité. Un programme ambitieux et chiffré doit donc être mis en place pour la création/restauration de zones humides.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE EN PLACE UN PROGRAMME AMBITIEUX ET CHIFFRÉ POUR LA CRÉATION/RESTAURATION DE ZONES HUMIDES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Thierry - Registre numérique - 28/06/2021 11h48

Des millions de kilomètres de haies ont été détruits depuis les années 50 or ces haies participent activement à la lutte contre l'érosion, contre la sécheresse et hébergent une biodiversité importante et notamment des auxiliaires des cultures. Un programme ambitieux et chiffré doit donc être mis en place pour la création/restauration de linéaires de haies en n'oubliant pas d'accompagner la reprise des plants et d'assurer leur entretien. Pour leur pérennité , les services écosystémiques de ces haies doivent être rémunérés.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉMUNER LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LES HAIES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Thierry - Registre numérique - 28/06/2021 11h48

Les techniques d'agriculture de conservation des sols qui notamment évitent le labour, permettent de garder une structure de sol qui absorbe l'humidité , lutte contre la sécheresse et réduit le ruissellement de surface. De plus ces techniques favorisent la vie du sol, donc sa fertilité tout en réduisant l'apport en intrant chimiques. Elles favorisent aussi le captage de CO<sup>2</sup> dans le sol et luttent ainsi contre le dérèglement climatique. La conversion des techniques conventionnelles vers ces techniques de conservation des sols doit donc être favorisée.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAVORISER LA CONVERSION DES TECHNIQUES CONVENTIONNELLES VERS CES TECHNIQUES DE CONSERVATION DES SOLS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Denis - Samer (62) - Registre numérique - 29/06/2021 12h30

Payer une eau et un abonnement si chère avec une qualité si médiocre est une honte pour la ville de Samer ( 62830) !

Et les surfacturation n'en parlons pas le Covid et le télétravail ont bon dos !

Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Alexis - Croisilles (62) - Registre numérique - 29/06/2021 22h32

Bonjour,

Habitant Croisilles, la commune entretien au moins une fois par an la Sensée et ses berges sur son territoire, ce qui permet un meilleur écoulement de l'eau notamment lors de gros orages et en périodes de fortes pluies. Le problème étant que les communes en amont et en aval ne le font pas forcément ce qui obstrue l'écoulement de l'eau. Il serait plus judicieux de confier cet entretien aux EPCI ou à l'Agence de l'eau. Cordialement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CONFIER L'ENTRETIEN DE LA SENSÉE AUX EPCI OU À L'AGENCE DE L'EAU. Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES. Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marie-Hélène - Hargicourt (02) - Registre numérique - 30/06/2021 11h34

je suis agriculteur polyculteur éleveur laitier. Mes productions sont blé, beterraves sucrières, maïs ensilage, luzerne, ray grass, prairies. Actuellement nous n'avons pas d'irrigation mais nous y réfléchissons car nos rendements en herbe et en maïs ensilage sont très aléatoires selon les années. Depuis 2017 ces rendements sont à la baisse et nous devons augmenter nos surfaces de maïs afin que les vaches aient suffisamment de nourriture (sans avoir augmenter notre nombre de bêtes). Donc il sera dommage de ne pas pouvoir installer l'irrigation et de devoir arrêter l'élevage laitier faute de rentabilité. De plus au niveau qualité de l'eau,, nous y attachons une importance car nous pratiquons l'agriculture raisonnée, nous faisons parti du réseau Dephy.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Aline - Forest-Montiers (80) - Registre numérique - 30/06/2021 15h57

Je suis agricultrice irrigant dans une zone sableuse. Pour m'installer, j'ai repris l'exploitation de mes parents qui comprend du matériel d'irrigation. J'ai également réalisé une étude d'impact qui représente des heures de travail et un coût supplémentaire de plusieurs milliers d'euros pour des essais de pompage et le recours à un cabinet d'étude. Aujourd'hui j'ai obtenu un volume d'eau qui permet de répondre aux besoins de mes cultures légumières sans risque de pénurie d'eau pour la nappe phréatique.

Le projet de SDAGE tel qu'il est rédigé est clairement une remise en question des investissements et de la viabilité de nos exploitations. Sans visibilité, puisqu'il est question de remettre en cause les volumes d'eau, nous ne pourrons plus investir. Sans eau, puisqu'il est question de durcir les seuils qui interdiront d'irriguer, nous ne pourrons plus cultiver de cultures légumières qui est notre principale source de revenu au vue du faible potentiel de nos terres en céréales.

Cela va à l'encontre de l'indépendance alimentaire prônée par le président de la république, cela va à l'encontre des emplois puisque tous les exploitants irriguant sont des employeurs de main d'oeuvre qui fournissent des entreprises agro-alimentaires implantées dans la région. Cela va à l'encontre de la diversité des cultures, puisque certaines cultures disparaîtront au profit du blé et autres céréales. Cela va à l'encontre du risque pour les populations puisque les incendie sur les céréales vont se multiplier avec le réchauffement climatique. Sans oublier les autres mesures qui surenchérisent des mesures déjà existantes dans la Politique Agricole Commune et la directive Nitrate.

Ce Sdage est une mise à mort d'une partie des agriculteurs de la région et un nouveau plan social dans un pays qui compte plus de 3 millions de chômeurs. Comment peut-on se permettre cela aujourd'hui ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES



Arnaud - Rue (80) - Registre numérique - 30/06/2021 17h28

Depuis maintenant 3 ans les experts d'assurance, comme moi, constatons 2 principaux aléas climatiques pour les agriculteurs : Excès d'eau l'hiver et sécheresse l'été.

Sauf erreur de ma part, les "excès d'eau" l'hiver participent activement à la recharge des nappes. Cette recharge permet, jusqu'à maintenant, de palier en partie, à la sécheresse grâce à l'irrigation. L'assurance aléas couvre, comme son nom l'indique, les aléas climatiques mais ne couvrent pas les "aléas administratifs" qui interdiraient d'irriguer et entraîneraient une perte de rendement qui peut être importante. Le contexte actuel : réchauffement climatique, indépendance alimentaire, incendie l'été sur les surfaces céréalières qui deviennent incontrôlables... doivent inciter à une meilleure disponibilité en eau pour notre production agricole et nos agriculteurs. Ceci est d'autant plus vrai que l'eau est présente en abondance dans notre sous sol.

Hors le projet de SDAGE va à l'encontre de tout ceci.

Ce projet remet en cause les volumes disponibles pour les irrigants, risque de rendre l'eau indisponible au moment où les besoins seront les plus importants. L'avenir de notre agriculture, de nos emplois, et plus largement notre avenir à tous est en jeu puisque nous serons dépendants des importations.

Ce projet ajoute également une couche supplémentaire au millefeuille administratif français. Il se superpose à l'interdiction de retournement des prairies qui existe déjà, à la compensation environnementale lors de la construction d'un bâtiment en zone humide... la liste n'est pas exhaustive...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Alexandre - Naves (59) - Registre numérique - 30/06/2021 18h51

Je trouve que le fait d'instaurer des "quotas" pour l'irrigation serait une contrainte trop importante pour l'agriculture. Chaque agriculteur doit pouvoir avoir accès à l'eau s'il le souhaite pour pérenniser son exploitation. Cependant, je pense qu'il y a possibilité de demander à justifier ses irrigations (OAD, bilan...).

De plus, le fait de réviser périodiquement les autorisations de prélèvement en eau pose des questions sur la rentabilité des installations et la viabilité des exploitations agricoles.

L'agriculture a besoin d'eau pour des questions économiques, environnementales et surtout pour des notions de durabilité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Michel - Lille (59) - Registre numérique - 01/07/2021 10h56

Réponse apportée par le comité de bassin :

---

Pierre - Boulogne-sur-Mer (62) - Registre numérique - 02/07/2021 10h50

Bonjour, je suis désolé, je ne fournirai pas d'avis sur le SDAGE parce que la communication prévue pour les particuliers n'est franchement pas adaptée. Moi ce qui m'intéresse c'est de cibler directement les dispositions qui me concernent et voir ce qui est prévu (et les moyens! en quelques clics et avec les infos principales seulement). Simple proposition : si vous proposiez un genre de menu où l'on clique sur le thème puis le sous thème puis s'affiche les infos synthétisées avec un encart pour que l'on donne une note et un avis écrit par exemple, je pense que je m'y serai penché plus longtemps et avec intérêt.

Là vous nous balancer des pavés de 100 pages chacun avec des glossaires tous en bas du doc (incomplets, il n'y a pas les sigles, on ne comprend rien). Aussi, même les liens vers les docs dans "JE DÉCOUVRE L'INFORMATION LIÉE À MES CENTRES D'INTÉRÊTS" ne sont vraiment pas aidants. C'est trop chronophage, on s'y perd complètement. Merci d'en tenir compte.

A dans 6 ans avec une consultation publique plus adaptée qui permettra vraiment à la population de communiquer son avis simplement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

Pierre - Registre numérique - 03/07/2021 18h36

L'eau est d'abord une ressource naturelle qui se raréfie et qui constitue de ce fait un enjeu géopolitique et économique de plus en plus important à toutes les échelles territoriales ; une gestion maîtrisée de ce précieux constituant biologique , face à un accroissement des populations, est donc indispensable que ce soit au niveau des individus , des entreprises des collectivités ou des Etats : ces derniers ont une responsabilité particulière pour assurer à tous, par le biais des agences dispersées sur le territoire, la fourniture d' une eau en quantité suffisante pour les activités économiques ou les besoins individuels , de qualité qu'elle soit ou non destinées à la consommation humaine, une eau dont le coût est maîtrisé entre tous les acteurs et dont l'usage responsable doit être contrôlée.

son usage domestique agricole et industriel raisonné, surtout pour les acteurs économiques et selon leur secteur d'activité dont les besoins sont importants (exploitants agricoles, entreprises où l'eau constitue une ressource pour produire ) répond à une nécessité absolu

aujourd'hui le recyclage des eaux usées , de plus en plus maîtrisé, doit rechercher des optimisations en termes technologique et de valeur à chaque étape des processus mis en œuvre et constitue un enjeu capital. De même l'entretien régulier des réseaux d'acheminement est primordial pour l'avenir.

Enfin la mise en avant de la la responsabilité sociale individuelle dans la recherche d'économies (bonnes pratiques ) oblige à une pédagogie et un information permanente à la hauteur des enjeux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Véronique - Oisy-le-Verger (62) - Registre numérique - 06/07/2021 07h10

Je trouve très dommageable le fait qu'on nous interdise d'utiliser l'eau de pluie pour alimenter la machine à laver et surtout les chasses d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Véronique - Oisy-le-Verger (62) - Registre numérique - 06/07/2021 07h10

Je déplore la construction en grand nombre de plateformes de stockage qui utilisent des terres cultivables de très bonnes qualités et stoppent le système naturel d'alimentation des nappes phréatiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B4 - ASSURER UNE GESTION DE CRISE

---

Véronique - Oisy-le-Verger (62) - Registre numérique - 06/07/2021 07h10

La construction du canal Seine Nord va elle aussi nous coûter cher en eau pour un intérêt économique sans doute nul pour la région

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Julien - Thieux (60) - Registre numérique - 07/07/2021 08h39

Toutes les réflexions et les décisions prises pour le sdage sont basés sur des éléments, des analyses, des prises de partis... idéologique.

La base scientifique nécessite encore des études et des débats, la prise de mesures politiques, tout autant idéologique, est totalement aberrante et prématurée.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Christian - Registre numérique - 07/07/2021 13h34

En effet le SDAGE est très méconnu du grand public.

Nous avons la chance en Artois -Picardie d'avoir un réservoir important , mais si nous ne le préservons pas les catastrophes pourrai être irréparables

Merci de prendre soin de notre Eau

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Christophe - Lens (62) - Registre numérique - 07/07/2021 15h19

L'eau est un bien précieux qu'il faut protéger, mais il faut aussi savoir l'utiliser à bon escient ! En premier lieu je pense qu'il devrait être fait dans beaucoup de parcelles agricoles des bassins de rétention des eaux de pluie ou les agriculteurs pourraient se servir plutôt que de pomper dans les rivières ou les nappes phréatiques !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉALISER DANS BEAUCOUP DE PARCELLES AGRICOLES DES BASSINS DE RÉTENTION DES EAUX DE PLUIE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Christophe - Lens (62) - Registre numérique - 07/07/2021 15h19

L'eau est un bien précieux qu'il faut protéger, mais il faut aussi savoir l'utiliser à bon escient ! (...) ensuite il faut favoriser et donc rendre beaucoup moins chère la possibilité d'enterrer des cuves dans les terrains des nouvelles constructions afin que l'eau de pluie s'y déverse et que cette eau puisse être réutiliser pour les toilettes ou la machine a laver !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RENDRE BEAUCOUP MOINS CHÈRE LA POSSIBILITÉ D'ENTERRER DES CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Christophe - Lens (62) - Registre numérique - 07/07/2021 15h19

L'eau est un bien précieux qu'il faut protéger, mais il faut aussi savoir l'utiliser à bon escient ! (...) Enfin pourquoi ne pas copier ce qui se fait par exemple dans les pays hispaniques ou portugais qui ont crée toutes ces "levadas" qui récupèrent et achemine l'eau de pluie ! et de la pluie on en as souvent chez nous ! donc ressources abondante !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER COMME DANS LES PAYS HISPANIQUES OU PORTUGAIS DES "LEVADAS" QUI RÉCUPÈRENT ET ACHEMINE L'EAU DE PLUIE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Bruno - Registre numérique - 10/07/2021 18h43

J'ai des réseaux de drainage

La réalisation de réseaux de drainage est déjà soumise à la Loi sur l'eau en fonction de la superficie du terrain drainé et les contrôles sont extrêmement stricts.

Il faut déjà réaliser des études coûteuses.

Le rajout d'une nouvelle norme juridique mettrait en péril l'économie du projet et de l'exploitation.

Le renouvellement n'est soumis à aucune autorisation environnementale, une expérimentation ne peut donc être imposée.

Une superposition de normes va engendrer de l'incompréhension.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Bruno - Registre numérique - 10/07/2021 18h43

Disposition A-11.5 « Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires »

Cette disposition prône une agriculture que se résume à l'agriculture biologique et aux cultures bas niveau d'intrants. Il existe d'autres systèmes ayant un bas niveau d'impact telle que l'agriculture de conservation des sols, l'agro-écologie.

Tous les systèmes d'agriculture (conventionnelle, biologique, ou l'élevage) relèvent de filières économiques avec leurs atouts et contraintes. Tous peuvent avoir besoin de recourir aux produits phytosanitaires en fonction des circonstances.

Les agriculteurs et les éleveurs s'emploient pour autant depuis plusieurs années à réduire l'utilisation d'intrants chimiques. Ils sont engagés dans de nombreuses démarches.

La suppression, sans solution, impacteront irrémédiablement des filières complètes et emplois associés.

De plus les produits issues de l'agriculture biologiques ont un niveau de risque qui est loin d'être nulle. Même certains champignons certaines adventices non contrôlés par les produits phytosanitaires peuvent être très dangereuse voir mortelle pour l'homme( datura , Ergot, Mycotoxines... )

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Bruno - Registre numérique - 10/07/2021 18h43

Disposition A-9.5 « Mettre en œuvre la séquence « éviter / réduire / compenser » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau »

Les projets agricoles devraient être sortis de cette obligation de compensation.

Les ratios de compensation vont entraîner une surenchère de consommation foncière de terres agricoles.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉROGER LES PROJETS AGRICOLES À CETTE OBLIGATION DE COMPENSATION..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Bruno - Registre numérique - 10/07/2021 18h43

Disposition A-9.5 « Mettre en œuvre la séquence « éviter / réduire / compenser » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau »

La qualité d'une zone humide ne se retrouvera pas en multipliant les surfaces (0 multiplié par 1, 2, 3, 4 fait toujours 0). Il faut privilégier la qualité.

L'augmentation du ratio de compensation dans un SAGE voisin n'est pas justifiée. La compensation écologique peut être aussi efficace si elle intervient sur le territoire voisin.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Sébastien - Registre numérique - 12/07/2021 08h43

Drainage: je rappelle que le drainage a un rôle régulateur des excès d'eau, il évite la saturation des sols et ainsi joue une fonction d'éponge, en aucun l'agriculteur doit être freiné dans ces projets d'entretien de ses terres de plus le drainage permet d'optimiser la bonne croissance des plantes et d'apporter toute l'efficacité des intrants et du sol.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Sébastien - Registre numérique - 12/07/2021 08h43

Compensation zone humide: Il y a un gros risque de réquisitionner des terres agricoles pour cette compensation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Sébastien - Registre numérique - 12/07/2021 08h43

Watergangs: créés par l'homme, ce ne sont pas des cours d'eaux. Leur entretien régulier est plus cruciale vis à vis du changement climatique.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Sébastien - Registre numérique - 12/07/2021 08h43

Curages des émissaires à la mer : Tôt ou tard il va bien falloir curer ces voies d'eaux soit pour favoriser l'écoulement soit pour créer des réserves d'eaux ponctuelles couplées à une anticipation des évacuations à la mer selon les prévisions météorologiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Marcel - Emmerin (59) - Registre numérique - 12/07/2021 12h48

prendre en compte les besoins de préservation des ripisilles de tous les ruisseaux ,rivières ,canaux .des champs captants zone de vulnérabilité forte en priorité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE PRÉSERVATION DE LA RIPYSILLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marcel - Emmerin (59) - Registre numérique - 12/07/2021 12h48

engager les travaux pour détruire les embacles qui menacent l'écoulement des rivières.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉTRUIRE LES EMBACLES QUI MENACENT L'ÉCOULEMENT DES RIVIÈRES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marcel - Emmerin (59) - Registre numérique - 12/07/2021 12h48

impliquer les agriculteurs maraichers pour le faucardage de leur parcelles aux bords des rivières ,canaux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : IMPLIQUER LES AGRICULTEURS MARAICHERS POUR LE FAUCARDAGE DE LEUR PARCELLES AUX BORDS DES RIVIÈRES ET CANAUX..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Marcel - Emmerin (59) - Registre numérique - 12/07/2021 13h11

Eclaircir le fonctionnement des acteurs sur la préservation de notre ressource en eau : agence de l'eau agence de bassin ,siden cian, noreade ,sourceo,ileo,vnf et j'oublie les acteurs des bassins de la totalité de l'agence de l'eau Artois Picardie.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ECLAIRCIR LE FONCTIONNEMENT DES ACTEURS SUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE RESSOURCE EN EAU..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marcel - Emmerin (59) - Registre numérique - 12/07/2021 13h16

Pourquoi la taxe Gemapi apparait sur le relevé de l'imposition foncière et non sur notre facture de consommation de l'eau ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Voici la réponse à votre question :

La taxe Gemapi est un impôt local, dû par certains contribuables pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des métropoles et collectivités de communes en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI, d'où le nom de la taxe), des compétences récemment transférées par l'Etat. Selon la réglementation fiscale, cette taxe est assise sur les caractéristiques de la propriété foncière qui sont décrites dans la taxe foncière. La facture d'eau étant assise sur les volumes d'eau consommés, elle ne peut inclure la taxe GEMAPI.

---

Marcel - Emmerin (59) - Registre numérique - 12/07/2021 13h16

Que représente la taxe voies navigables (vnf) sur notre facture d'eau ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Voici la réponse à votre question :

La taxe Voies Navigables de France (VNF) est destinée à financer l'équipement et l'entretien des voies navigables. Elle s'applique si les eaux usées, après traitement d'une station d'épuration, sont rejetées dans une voie navigable. La taxe VNF doit être également acquittée quand il y a prélèvement de l'eau provenant d'un domaine public fluvial confié à VNF.

---

Cécile - Marolles (14) - Registre numérique - 12/07/2021 14h58

- Faire L'inventaire des fossés sur la totalité du territoire comprenant également les fossés existants sur les terrains des particuliers et des entreprises.

- l'agriculture ne doit pas être seule responsable

- Les agriculteurs doivent pouvoir protéger et conserver leur outil de travail.

- Certaines collectivités ne se mobilisent pas pour organiser une concertation efficace avec tous les acteurs du territoire.

- Certaines collectivités n'utilisent pas les outils existant (MAEC, PCAE, PSE ....) pour mettre en œuvre des plans d'actions concrets.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAIRE L'INVENTAIRE DES FOSSÉS SUR LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE

COMPRENANT ÉGALEMENT LES FOSSÉS EXISTANTS SUR LES TERRAINS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Cécile - Marolles (14) - Registre numérique - 12/07/2021 14h58

SURTOUT FAIRE EN SORTE QUE LES DOCUMENTS ET LES INFORMATIONS TRANSMISES SOIENT COMPREHENSIBLES PAR TOUS

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAIRE EN SORTE QUE LES DOCUMENTS ET LES INFORMATIONS TRANSMISES SOIENT COMPRÉHENSIBLES PAR TOUS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Christine - Boulogne-sur-Mer (62) - Registre numérique - 13/07/2021 00h44

Les bailleurs sociaux ont-ils des obligations ? Récupération d'eau de pluie, respect de la biodiversité, quels sont leurs devoirs et peuvent-ils être mis à contribution ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Voici la réponse à votre question :

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE). Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques (tel que (1) planter des haies ou bosquets pour maintenir, renforcer ou restaurer une continuité écologique, (2) ré-ouvrir un terrain clôturé ou remplacer une clôture imperméable par une clôture perméable aux déplacements de certaines espèces de faune, (3) restaurer une mare, (4) reconstituer des sols plus favorables à la biodiversité, (5) créer un jardin de pluie, etc). Ainsi, l'ORE est un dispositif foncier de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier, s'il souhaite se saisir des problématiques environnementales.

Benoît - Foreste (02) - Registre numérique - 13/07/2021 11h36

Notre fer de lance est la production de légumes (carottes, céleris, navets) et pomme de terre (chaire ferme, polyvalente et plant). Pour ces cultures, nous irriguons via des forages. Quelques remarques concernant le SDAGE :

Disposition A11-5 : « Réduire l'utilisation des produits phytosanitaire »

- Nous sommes en agriculture raisonnée et de conservation. Concrètement, nous utilisons tous les leviers agronomiques pour éviter l'emploi des produits phytosanitaires (Biocontrôle, variétés résistantes aux maladies, binages, bas volume et adjuvantation pour une efficacité optimale lors des traitements). Cependant nous devons en utiliser dans certains cas, par exemple en 2021, sans traitement fongicide en pomme de terre, nous n'aurions déjà plus de pomme de terre à cause du mildiou. Ainsi nous utilisons au minima ces produits, mais dans un esprit de garantie de sécurité alimentaire et de pérennité des entreprises et emplois.

- Nous sommes certifiés « Demain La Terre », soit HVE2 et HVE3 sur plus de la moitié de la SAU, 90% en 2021. Ces démarches sont extrêmement chronophages et coûteuses (1000€/jour d'audit, 1 journée par audit et par structure...)

- La rotation, de 6 ans minimum, nous permet, avec les couverts végétaux d'améliorer le sol et garantir un bon état sanitaire des parcelles. Nous adaptons les cultures au sol, avec par exemple de la luzerne porte graine sur sol superciel et calcaire, culture à très bas niveau d'intrant mais hélas peu rémunératrice.

- Le désherbage mécanique est efficace, mais coûteux et n'atteint pas 100% d'efficacité. Malgré l'usage minimale de désherbants et le recours au binage, nous devons, sur certaines cultures, compléter en manuel. Deux problèmes : le coût et la disponibilité de main d'œuvre !

Nous souhaiterions plus d'accompagnement dans notre transition agro-écologique, avec des appuis scientifiques permettant de valider et sécuriser les nouvelles pratiques. En particulier, nous aimerions davantage de recherche sur la protection des plantes sans phyto (thés de compost, oligo-éléments, associations, ect). Les seuls travaux disponibles sont ceux des agriculteurs !

Egalement, au vu du coût du matériel, nous souhaitons être aidé dans nos investissements en matériel alternatif.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ACCOMPAGNER LES PRODUCTEURS DE LÉGUMES VERS UNE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Benoît - Foreste (02) - Registre numérique - 13/07/2021 11h36

Notre fer de lance est la production de légumes (carottes, céleris, navets) et pomme de terre (chaire ferme, polyvalente et plant). Pour ces cultures, nous irriguons via des forages. Quelques remarques concernant le SDAGE :

Disposition B2.4 : « Définir une durée d'autorisation de prélèvement »

- Sans vision long terme, aucun investissement ne peut être consenti ! Les investissements d'irrigation sont extrêmement lourds et doivent être amorti sur plusieurs années (20ans pour forage et réseau enterré)

- Sans eau, en année sèche (cf 2020) le rendement des cultures de printemps est durement atteint (exemple des pommes de terre non irriguées = -50% de rendement et une qualité infame ne permettant pas la valorisation attendue). Toujours en 2020, les carottes non irriguées n'ont jamais levé ! Cela met en péril la viabilité des entreprises et donc des emplois.

- Pour diminuer les prélèvements, nous devons maximiser l'efficacité des apports et donc investir dans du matériel de pointe (exemple des rampes basses pression). Ces matériels sont très coûteux, une rampe coûte aussi cher qu'un enrouleur, le coût d'utilisation est doublé par rapport à un enrouleur seul. Nous utilisons des sondes capacitatives pour piloter l'irrigation en fonction des besoins des plantes. Une sonde coûte 2500€ plus 250€ d'abonnement annuel. Les forages électriques sont pilotés par un automate et un variateur pour optimiser la consommation électrique et le volume prélevé. L'automate + variateur coûte 15000€. Tous ces investissements sont lourds et nécessitent une vision long terme de l'irrigation.

Pour l'irrigation, nous devons avoir une vision long terme, en dizaine d'années afin d'investir dans du matériel performant et économe.

L'irrigation va de plus en plus être gage de sécurité face au changement climatique. C'est essentiel pour pérenniser les entreprises et emplois en légumes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Benoît - Foreste (02) - Registre numérique - 13/07/2021 11h36

Notre fer de lance est la production de légumes (carottes, céleris, navets) et pomme de terre (chaire ferme, polyvalente et plant). Pour ces cultures, nous irriguons via des forages. Quelques remarques concernant le SDAGE :

Disposition A-4.2 « Gérer les fossés, les aménagements d'hydraulique douce et des ouvrages de régulation ... »

- Les fossés et cours d'eau ne sont pas entretenus.. ! Lors des gros cumuls de pluie, les fossés, étangs et cours d'eau pleins de vase débordent rapidement. De même, ils s'achèchent rapidement en été. Cette vase accumulée bouche et diminue la quantité d'eau admissible dans les fossés, cours d'eau et même étangs ! Une vraie réflexion et des solutions doivent être prises ! Depuis toujours l'homme a entretenu les aménagements hydrauliques (cf corvée de curage au moyen âge). Aujourd'hui, nous devons y repenser tout en préservant la vie spécifique à ces milieux (curage progressif, zone par zone au fil des ans par exemple...)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Benoît - Foreste (02) - Registre numérique - 13/07/2021 11h36

Notre fer de lance est la production de légumes (carottes, céleris, navets) et pomme de terre (chaire ferme, polyvalente et plant). Pour ces cultures, nous irriguons via des forages. Quelques remarques concernant le SDAGE :

Le SDAGE est un document trop lourd et complexe. Il est impossible de s'y retrouver et de comprendre les enjeux, objectifs et moyens mis en œuvre. A minima, il nous faut une synthèse diffusée largement et facile d'accès.

Il nous faut des pistes de progrès avec des documents de synthèse et des contacts pour creuser suivants les problématiques terrains.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DIFFUSER LARGEMENT UNE SYNTHÈSE DU SDAGE ET FACILE D'ACCÈS. .

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Aurélien - Amy (60) - Registre numérique - 13/07/2021 12h58

Je suis polyculteur, irrigant.

Vous souhaitez réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, sachez que cette utilisation est déjà réglementé par la loi française, et que nous détenons un certi-phyto. Qu'avant d'utiliser ces produits nous nous formons auprès de technicien et d'organisme, tels que arvalis ou la chambre d'agriculture. Nous n'utilisons pas ces produits à tout va sans aucune raison. Et nous recherchons, déjà dans la mesure du possible la réduction de consommation de ces phytos.

Mais ceci sont néanmoins indispensable à la rentabilité agricole de nos régions et même a certains équilibres que l'exploitation soit en agriculture raisonné ou biologique. Comme vous avez pu le constater par exemple avec la jaunisse de la betteraves, où la présence d'auxiliaire n'a pas réussi à réguler la présence des pucerons. Il ne faut pas oublier que ces pertes de rendement ne touchent pas que l'agriculture, mais une filière complète, de la production de la betteraves entières jusqu'au kilo de sucre empaqueté. Ceci équivaut pour toutes les cultures de la région et il faut trouver des alternatives concrètes pour remplacer ces produits phytosanitaires.

La surconsommation de ces produits a un impact agro écologique et économique sur nos exploitations, nous n'avons donc pas besoin de nouvelles contraintes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TROUVER DES ALTERNATIVES CONCRÈTES POUR REMPLACER CES PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Aurélien - Amy (60) - Registre numérique - 13/07/2021 12h58

Je suis polyculteur, irrigant.

L'utilisation de l'eau en agriculture est indispensable pour les productions de certaines cultures (pommes de terre, légumes). Nous devons produire en quantité mais surtout en qualité à la demande du consommateur, et cette demande passe par l'irrigation de nos cultures. Définir un durée d'autorisation de prélèvement viendrait impacter la qualité des productions et donc une perte considérable pour nos entreprise. Je pense qu'il serait plus judicieux d'inciter et d'aider les agriculteurs à investir dans du matériel plus performant afin de protéger la ressource en eau et de rester compétitif. (OAD, gestion automatique de l'eau ...)

Je pense que la consommation de l'eau des nappes pour l'agriculture doit cependant rester alimentaire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INCITER ET D'AIDER LES AGRICULTEURS À INVESTIR DANS DU MATÉRIEL PLUS PERFORMANT.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Aurélien - Amy (60) - Registre numérique - 13/07/2021 12h58

Je suis polyculteur, irrigant.

L'utilisation de l'eau en agriculture est indispensable pour les productions de certaines cultures (pommes de terre, légumes). Nous devons produire en quantité mais surtout en qualité à la demande du consommateur, et cette demande passe par l'irrigation de nos cultures. Définir une durée d'autorisation de prélèvement viendrait impacter la qualité des productions et donc une perte considérable pour nos entreprises. Je pense qu'il serait plus judicieux d'inciter et d'aider les agriculteurs à investir dans du matériel plus performant afin de protéger la ressource en eau et de rester compétitif. (OAD, gestion automatique de l'eau ...)

Je pense que la consommation de l'eau des nappes pour l'agriculture doit cependant rester alimentaire.

Il faut nous aider à trouver de nouvelles alternatives pour réduire ces impacts sur la consommation en eau.

Trouver de nouvelles productions fourragères moins gourmandes en eau pour les CIVES par exemple.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TROUVER DE NOUVELLES PRODUCTIONS FOURRAGÈRES MOINS GOURMANDES EN EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Aurélien - Amy (60) - Registre numérique - 13/07/2021 12h58

Je suis polyculteur, irrigant.

Afin de préserver et gérer la qualité et les écoulements des eaux, il faudrait commencer par entretenir les fossés afin d'éviter les débordements. Il va également de soi, qu'il vaut mieux entretenir les routes, plutôt que d'en créer de nouvelles. Il en est de même pour les zones industrielles, il faut entretenir les ZI désaffectées, plutôt que de reconstruire ailleurs. Autant de surface agricole en moins réduit les zones d'infiltrations. Et donc favorise les inondations. Il faut je pense favoriser l'entretien des marais et des zones humides afin de recueillir les trop pleins d'eau lors des orages, ce sont des zones tampons

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ENTREtenir LES FOSSÉS LES MARAIS ET LES ZONES HUMIDES AFIN D'ÉVITER LES DÉBORDEMENTS ET RECUEILLIR LES TROP PLEINS D'EAU LORS DES ORAGES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nicolas - Royaucourt (60) - Registre numérique - 13/07/2021 17h01

L'utilisation de l'eau en agriculture est primordiale pour garantir la quantité et la qualité de nombreuses productions comme les légumes de plein champ et la culture de la pomme de terre. L'irrigation permet d'assurer une stabilité dans la production d'où une autonomie alimentaire nécessaire à notre souveraineté. Cette stabilité permet d'assurer une production qui est génératrice de plus de valeur pour nos régions, d'où de la croissance et de l'emploi. Sans eau, pas de production, pas d'usine de transformation, pas d'emplois, des produits agricoles plus chers, de la famine et la révolution... (le facteur déclenchant de la révolution de 1789 est la famine de 1788!!!, ne l'oublions pas).

Ne laissons pas la décroissance guider nos choix. Les économies d'eau ne peuvent venir que du progrès technologique (ex : une rampe d'irrigation permet d'économiser 10% d'eau) et de l'entretien de nos rivières (micro barrage pour réguler la décharge en eau de la nappe).

Ne faisons pas l'erreur que nous avons faite avec de nombreuses industries, dans le monde il y a près de 900 millions de personnes qui sont sous-alimentées, en France de nombreuses personnes ont du mal à se nourrir faute de pouvoir acheter, notre devoir est de nourrir toutes ces personnes à un prix abordable. Le contraire serait un crime contre l'humanité!!!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Yvan - Bermerain (59) - Registre numérique - 13/07/2021 17h05

Nous savons tous que la ressource en eau est précieuse. Nous observons d'année en année la baisse des niveaux des nappes phréatiques notamment par le tarissement des puits ; le niveau de nos rivières baisse chaque année, nous nous dirigeons vers leur assèchement. Parallèlement, "l'autoroute de l'eau" et la nouvelle usine Refresco installée depuis peu sur la commune de Le Quesnoy participent activement au pillage de la ressource en eau de la forêt de Mormal à l'endroit même où plusieurs cours d'eau prennent leur source. Les autorités vont elles continuer à autoriser ce genre de mauvaises pratiques qui sont en train de créer un important désordre écologique dont certains décideurs ne mesurent pas les conséquences pour les générations à venir.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Louis - Houdain (62) - Registre numérique - 13/07/2021 20h51

Bonjour

S'agissant des diverses structures organisées autour des inondations, et des tâches incombant à chacune, je pense que le maire LOCAL confie ses attentes LOCALES à d'autres décideurs qui n'ont pas la responsabilité pénale en cas de victimes, dans sa commune. C'est pour ça que je propose que lorsque l'on a par exemple, une demande de retournements de prairies, que ce soit dans un Champ d'Expansion de crues, donc protégé au SAGE, ou pas, le maire soit systématiquement questionné personnellement en mairie.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : QUESTIONNER LES MUNICIPALITÉS AVANT CHAQUE RETOURNEMENT DE PRAIRIES UTILES POUR L'EXPANSION DES CRUES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Louis - Houdain (62) - Registre numérique - 13/07/2021 20h51

Comment recréer un Champ d'Expansion de Crues lorsqu'il a été détruit sans doute par erreur avec autorisation administrative ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Voici la réponse à votre question :

Un "champ d'expansion de crue" peut être détruit dès lors que les travaux de destruction du champ d'expansion de crue est compensé (principe inscrit de la séquence ERC "éviter, réduire, compenser") par un autre "champ d'expansion de crue" selon la mécanique de compensation écrite dans la disposition A9.5 (Mettre en oeuvre la séquence ERC sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau) du SDAGE. Il sera alors "recréer" ailleurs.

---

Louis - Houdain (62) - Registre numérique - 13/07/2021 20h51

S'agissant des Z.E.C inscrites au PAPI, et si on retient l'objectif prioritaire de protéger les populations, selon la Directive Nationale de Gestion de lutte des Inondations de 2014, les raisons techniques et décisions qui échappent encore à l' élu local directement, qui tendent à les diminuer peuvent elles être publiées au grand public ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : ORIENTATIONS ET DISPOSITIONS

Voici la réponse à votre question :

La question est peu compréhensible.

Hervé - Beaurains (62) - Registre numérique - 13/07/2021 22h54

Bonjour,

Je suis convaincu que l'agriculture joue un grand rôle sur l'eau, tant sur sa qualité que sur l'érosion.

C'est pour cela qu'avec 3 amis nous réalisons un film sur le sujet dans le but de sensibiliser tous les acteurs, y compris les consommateurs.

Nous avons 2 années de repérages où les agricultures nous ont apporté énormément de compréhension sur le sujet.

[www.paysansducielalaterre.fr](http://www.paysansducielalaterre.fr)

<https://bluebees.fr/fr/project/886>

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Xavier - Condette (62) - Registre numérique - 14/07/2021 12h46

Excellent stand très pédagogique lors de la fête de la mer à Boulogne sur mer pour les particuliers dans une région très exposée aux Inondations.

Il faut en effet sensibiliser le grand public et les élus sur les conséquences de l'aménagement du territoire sur la gestion de l'eau non seulement sur le ruissellement et l'entretien des réseaux d'écoulement mais aussi sur la qualité de la nappe phréatique par rapport aux contaminations biologiques et chimiques

Le maintien de zones humides a un intérêt de réserve pour les eaux pluviales et bien entendu pour la biodiversité

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Bernard - Gauchin-Legal (62) - Registre numérique - 14/07/2021 23h20

Bonjour

En reprenant le Résumé non technique de l'A.E : ..... la préservation des aménagements d'hydraulique douce, des ouvrages de régulation, des prairies et éléments de paysage, des zones humides, de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, des aires de captages d'eau potable ; les annexes hydrauliques ; les zones d'expansion des crues ; .....

Prise en compte du changement climatique et gestion quantitative

Le dossier présente des évolutions attendues issues d'une étude nationale Explore 2070, sans néanmoins préciser les scénarios pris en considération. Il est fait état à l'horizon 2046-2065, pour le bassin Artois-Picardie, d'un réchauffement de la température de l'air de 2°C et de la température de l'eau de 1,6°C, « d'une diminution des pluies de -5 à -10 % .... » Pourquoi, alors des scientifiques de la NASA affirment qu'une oscillation de l'orbite de la lune, combinée au réchauffement climatique, va fortement aggraver les inondations maritimes à partir de la prochaine décennie. ??? (13 juillet 2021)

Est-on en droit d'attendre ainsi que la ZEC de 5.7 hectares prévue depuis 2005 à GAUCHIN LE GAL ,(ZEC n°7 fiches d'aménagement SAGE LYS) soit préservée, en supposant plutôt une aggravation des inondations, qu'une diminution des pluies ??

Merci de votre réponse

Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

Voici la réponse à votre question :

La ZEC inscrite dans la fiche n°7 du SAGE de la LYS suit les recommandations de la disposition C-1.2 du SDAGE visant à "Préserver et Restaurer les Zones d'Expansion de Crues". Le SAGE de la Lys est déjà sur cette disposition cohérent avec le SDAGE.

Sébastien - Noyers-Saint-Martin (60) - Registre numérique - 15/07/2021 09h46

Bonjour,

Je suis jeune agriculteur en polyculture élevage, je suis dans une agriculture raisonnée et nous sommes vigilant dans l'utilisation des produits phytosanitaires, nous travaillons déjà sur des solutions pour diminuer les produits phytos (ex : choix de variétés résistante aux maladies) mais nous ne pouvons pas faire une totale impasse sur les produits, ceci impactera notre production et qualité mais également les filières travaillant avec nos productions. Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Cédric - Poix-du-Nord (59) - Registre numérique - 15/07/2021 18h41

J'ai un projet d'installation en polyculture élevage laitier dans l'avesnois. Ma future exploitation ne dispose pas de forage pour l'alimentation en eau du troupeau. Je compte donc en réaliser un pour subvenir à ces besoins. Cela a un intérêt économique, mais aussi sur la gestion de la ressource, puisqu'il est un peu stupide d'utiliser de l'eau potabilisée lorsque ce n'est pas nécessaire et que de l'eau de forage est suffisante. Or, est-ce que la règle de gestion des volumes me permettra d'abreuver mes animaux avec ce forage sans restriction? Pas si sur...C'est pourtant d'une logique implacable: si on m'interdit de prélever sur mon forage pour mes animaux, j'utiliserai de l'eau potable...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Cédric - Poix-du-Nord (59) - Registre numérique - 15/07/2021 18h41

Autre sujet qui n'est à mon sens pas suffisamment mis en avant: les pratiques agricoles ont un fort impact sur la gestion des ruissellements et inondations, en particulier sur ce que nous connaissons en ce début d'été. Les sols couverts permettent de réduire considérablement le ruissellement qui pourrait se produire sur un sol nu. (phénomène de battance qui empêche l'eau de s'infiltrer lorsqu'elle tombe abondamment). Bien que cela soit difficilement applicable à certaines cultures, je pense que l'accompagnement technique et financier des agriculteurs est insuffisant pour permettre d'aider à changer les pratiques, car cela peut constituer une énorme remise en cause des méthodes culturales, avec forcément une très grosse prise de risque. Cela mérite plus que les 3 lignes consacrées à ce sujet au point A.4.4...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Cédric - Poix-du-Nord (59) - Registre numérique - 15/07/2021 18h41

De la même manière, l'aide à la plantation de haies et à la mise en place de l'agroforesterie, qui existe déjà, doit être poursuivi et développer pour avoir un impact sur la qualité de l'eau, mais aussi sur le revenus des agriculteurs. Même si cela dépasse le cadre du Sdage, la mise en place de filière de valorisation du bois issu d'une gestion durable du bocage doit être incitée pour aider à la mise en place et au maintien du bocage, dont la fonction dépasse la simple gestion de l'eau. Au lieu de vivre de subventions, les agriculteurs préfèrent vivre de leur production.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Cédric - Poix-du-Nord (59) - Registre numérique - 15/07/2021 18h41

Enfin, la mise en place de retenues d'eau d'irrigation doit être appuyée. A ce jour, ce type de démarche est anecdotique dans notre bassin, c'est pourtant une formidable solution pour gérer les périodes de pénurie d'eau, tout en étant un outil supplémentaires de gestion des crues. Or, sauf erreur, je n'ai pas lu un seul mot sur le sujet dans les différentes actions du Sdage. C'est une aberration. Ce genre de démarche doit être appuyée pour permettre non seulement de gérer les périodes de pénurie pour les irrigants habituels, mais aussi, pour être une "assurance récolte" pour les cultures habituellement non irriguées, et je pense aux cultures fourragères notamment. La mise en place de ce type d'infrastructure doit être incité, et sécuriser pour ne pas être remise en cause dans quelques années, compte tenu des investissements que cela nécessite. L'évolution du climat ne nous laissera pas le choix, on voit déjà à quel point une sécheresse peut être désastreuse pour les prairies (qui ont un intérêt énorme dans le cycle de l'eau) et ceux qui les cultivent (je préfère ce mot au terme "exploiter"). Or si on doit dépendre du fonds de calamité agricole 2 ans sur 3 pour exister, ça ne durera pas bien longtemps... Si des stockages modestes permettent de sécuriser les cultures dans les périodes les plus tendues, tout le monde y gagne. Mais pour cela, il est nécessaire de favoriser la création de retenue, et par exemple d'aider à la mise en place d'irrigation économe lorsque des retenues sont mises en place.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Bernadette - Dury (62) - Registre numérique - 16/07/2021 09h19

On ne boit pas l'eau du robinet comme elle est, elle n'a pas bon goût; ce qui est lié au chlore.  
Nous utilisons des perles de céramique et charbon de bambou pour avoir une eau plus agréable à boire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Merhane - Marcoing (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h28

Nous n'avons pas du tout confiance en l'eau du robinet.  
Aucune station ne traite les traitements hormonaux et anti-cancéreux.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Mickey - Estrees (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h39

L'eau des cours d'eau ne doit pas être nette puisqu'il est interdit de s'y baigner

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

---

Mickey - Estrees (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h39

Les agriculteurs devraient limiter les phytosanitaires

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : LES AGRICULTEURS DEVRAIENT LIMITER LES PHYTOSANITAIRES .

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickey - Estrees (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h39

Pas confiance en la qualité de l'eau en général et c'est aberrant d'utiliser l'eau potable pour les WC

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

Mickey - Estrees (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h39  
Le nécessaire n'est pas assez fait pour récupérer l'eau de pluie

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Mickey - Estrees (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h39  
La population n' a pas conscience de la valeur de l'eau

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Mickey - Estrees (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h39  
Inquiétudes sur le compteur intelligent et sur la sécheresse au niveau de la nappe

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Marc - Estrees (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h45

Le goût de l'eau du robinet n'est pas agréable, nous utilisons un filtre pour le supprimer.

Aussi, nous sommes inquiets sur la composition notamment concernant les traces des produits utilisés dans les champs ainsi que les médicaments.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Bertrand - Vendegies-sur-Ecaillon (59) - Registre numérique - 16/07/2021 09h55

J'habite près d'un captage qui dépasse souvent les 50 mg/l de nitrate, dû essentiellement à l'agriculture. Le syndicat d'eau rassure les gens en les informant qu'avec la route de l'eau, les eaux sont diluées. Mais c'est une solution curative, il n'y a pas assez de prévention. De plus l'Agence de l'eau devrait être plus regardante pour les subventions qu'elle octroie: que ses demandes soient plus contraignantes pour une meilleure amélioration de la qualité de l'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Sébastien - Croisilles (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h05

Évacuation des eaux de pluie à revoir sur Croisilles

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REVOIR L'ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIE À CROISILLES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sébastien - Croisilles (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h05

eau du robinet correcte

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Sébastien - Croisilles (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h05

Trop d'eau gaspillée--> lavage de voiture...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU



Sébastien - Croisilles (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h05

Favoriser encore plus les récupérateurs d'eau de pluie

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAVORISER ENCORE PLUS LES RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sébastien - Croisilles (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h05

Trop d'inondation car trop de béton

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C3 - PRIVILÉGIER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES BASSINS VERSANTS

---

Laurent - Saint-Leger (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h09

Réouvrir les cours d'eau pour la pêche.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉOUVRIR LES COURS D'EAU POUR LA PÊCHE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Caroline - Croisilles (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h13

Pourquoi il n'y a plus d'eau dans la Sensée à Croisilles? Cours d'eau passé en souterrain? Nappe trop drainée par le canal du Nord?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

Voici la réponse à votre question :

Le débit de la Sensée est essentiellement dépendant du niveau des nappes d'eau souterraines (nappe de la craie). Cela veut dire que le débit de la Sensée ne réagit que très faiblement à la pluviométrie. En moyenne, la nappe alimente la Sensée avec un débit de 2 l/s/km<sup>2</sup> si l'on considère la station d'Etaing en aval de Croisilles. Le débit de crue (décennal) est évalué à 3.8 m<sup>3</sup>/s, le débit (décennal) d'étiage (basse eaux) est estimé à 0.9 m<sup>3</sup>/s, ce qui est très faible. Ainsi la Sensée est drainée par la nappe souterraine, la nappe alimentant la Sensée. La Sensée à Croisilles n'est pas affectée par la prise d'eau de la Sensée pour alimenter le canal du Nord. Cette prise d'eau est située en aval sur la commune d'Arleux. Durant les périodes d'étiage, pour les cours d'eau ayant un lien avec la nappe d'eau souterraine, il est courant d'observer le déplacement vers l'aval des sources des cours d'eau.

Caroline - Croisilles (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h13

Et le Canal Seine Nord Europe: comment préserver l'environnement et les zones humides? la biodiversité?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Voici la réponse à votre question :

Jusqu'en 2024, le canal seine nord europe est dans la phase "études de projet et procédure d'autorisation environnementale". A ce titre, le canal seine nord europe est soumis à une étude d'impact, une note d'incidence loi sur l'eau et la mise en œuvre de la séquence éviter, réduire, compenser pour la préservation de la biodiversité. A ce titre, le projet évite la vallée de la Somme par un pont canal. Il réduit les incidences sur l'eau par une étanchéité totale du canal, un barrage réservoir rempli en hiver par pompage dans l'Oise, un système de siphon pour limiter les pertes par écluse. Il réduit les pertes de biodiversité en prévoyant des berges lagunées sur une partie du linéaire. Enfin il prévoit de restaurer le cours d'eau de la Tortille et des zones humides de l'Oise en compensation des pertes résiduelles de biodiversité. Actuellement, le canal seine nord est pré-identifié dans le projet de SDAGE comme un "projet d'intérêt général majeur (PIGM)" car les bénéfices pour la santé humaine, le maintien de la sécurité pour les personnes ou le développement durable pourraient être supérieurs aux bénéfices environnementaux (article 4.7 de la DCE).

---

Caroline - Croisilles (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h13

Il est grand temps de faire attention à nos cours d'eau et aux nappes phréatiques pour ne pas nuire à la biodiversité des espaces divers.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E7 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

---

Charline - Etaing (62) - Registre numérique - 16/07/2021 10h22

Notre survie en dépend! Sauvons là!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : ORIENTATIONS ET DISPOSITIONS

---

Chrystele - Camphin-en-Carembault (59) - Registre numérique - 16/07/2021 14h24

A Camphin en Carembault, certaines zones sont inondables, avec de l'eau dans la cave, en cas de fortes pluies et enneigement

ya t il possibilité de drainer ces zones?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE

Voici la réponse à votre question :

Dans le cadre de l'orientation C1 (limiter les dommages liés aux inondations), le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) propose de prévenir les inondations, de préserver les zones d'expansion de crues, de préserver les zones humides ... c'est-à-dire l'ensemble des ouvrages qui participent au ralentissement des écoulements. Le SDAGE propose des solutions d'infiltration à la parcelle (pour capter l'eau et l'infiltrer dans le sous sol) plutôt que des systèmes de drainage (pour évacuer l'eau).

---

Chrystele - Camphin-en-Carembault (59) - Registre numérique - 16/07/2021 14h24

A Camphin en Carembault, l'eau a bon goût , un peu trop calcaire par contre

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

Anne - Registre numérique - 18/07/2021 16h42

Pour préserver notre ressource en eau , nous demandons qu'aucune construction ne soit autorisée sur les aires d'alimentation de champs captants, quelle que soit la construction demandée (route, bâtiment public, bâtiment privé), et quel que soit le type d'aire d'alimentation de champs captants, (AAC1, AAC2...); et qu' aucune dérogation ne soit donnée au titre de l'intérêt général ...car l'intérêt général , c'est justement avant tout projet, la préservation de notre ressource en eau..

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NE PLUS AUTORISER DE CONSTRUCTION SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CHAMPS CAPTANTS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Anne - Registre numérique - 18/07/2021 16h42

Sur un plan agricole, ne plus autoriser l'épandage de produits phytosanitaires sur les terres agricoles classées en AAC1 et AAC2, donc cela pousse à produire en A B sur ces zones sensibles

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NE PLUS AUTORISER L'ÉPANDAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES TERRES AGRICOLES CLASSÉES EN AAC1 ET AAC2..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Anne - Registre numérique - 18/07/2021 16h42

Sur un plan agricole, ne pas permettre l'irrigation des cultures industrielles en cas de "vigilance sécheresse ou d'alerte sécheresse" dans les régions où le niveau des nappes phréatiques est bas.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NE PAS IRRIGER LES CULTURES INDUSTRIELLES EN CAS DE "VIGILANCE SÉCHERESSE OU D'ALERTE SÉCHERESSE" DANS LES RÉGIONS OÙ LE NIVEAU DES NAPPES PHRÉATIQUES EST BAS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Dunkerque (59) - Registre numérique - 21/07/2021 14h13

il faut simplifier la gestion de l'eau, moins de Tracasseries administratives chronophages , plus de bon sens et de vision à long termes

il ne faut pas attendre des inondations pour lancer des études de faisabilité

GERER c'est PREVOIR

il faut AGIR rapidement pour limiter les impacts de la dérégulation climatique

il faut CREER des bassins et lacs de retenue d'eau qui tombe en excès lors d'orage violent, et ceci dans chaque vallée, en amont des villes afin de limiter les inondations dévastatrices

il suffit de regarder ce qui vient de se passer en allemagne pour voir l'évidence

Il faut CREER des retenues d'eau partout en France,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER DES BASSINS ET LACS DE RETENUE D'EAU EN AMONT DES VILLES AFIN DE LIMITER LES INONDATIONS DÉVASTATRICES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C4 - RESTAURER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

François - Dunkerque (59) - Registre numérique - 21/07/2021 14h13

LAISSER libre accès à l'eau pour les agriculteurs lors des sécheresses. l'eau utilisée n'est pas perdue, elle est utile pour le développement des plantes, et ainsi permet la production de nourriture pour les citoyens !! C'est aberrant de vouloir interdire l'irrigation en été ! les agriculteurs n'ont pas besoin d'irriguer en hiver ni lorsqu'il pleut !

un champ cultivé et irrigué si nécessaire en été, permet de capter du carbone par la production de biomasse, et un champ "vert" permet l'évapotranspiration qui elle même permettra le retour de la pluie ! c'est un cercle vertueux! il n'y a pas de pluie dans le Sahara parce qu'il n'y a pas de végétation !

il faut partager l'usage de l'eau pluviale entre TOUS les Français, tout en laissant la priorité aux usages indispensables : la consommation humaine et la production alimentaire ! plutôt que les piscines privées et l'arrosage des terrains sportifs en période de sécheresse !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : LAISSER LIBRE ACCÈS À L'EAU POUR LES AGRICULTEURS LORS DES SÉCHERESSES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Dunkerque (59) - Registre numérique - 21/07/2021 14h13

il y a beaucoup plus d'eau perdue inutilement, que soit disant celle utilisée par les agriculteurs !

- les gamins désœuvrés des banlieues qui ouvrent des bornes incendies pour jouer dans l'eau !

- les fuites dans le réseau souterrain

il n'y a pas de pénurie d'eau en France ! il y a juste un ENORME gâchis et une TRES MAUVAISE gestion de l'eau !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES

---

François - Dunkerque (59) - Registre numérique - 21/07/2021 14h13

il y a beaucoup plus d'eau perdue inutilement, que soit disant celle utilisée par les agriculteurs !

- l'eau potable utilisée dans les toilettes !! ABERRATION TOTALE. A quand une loi OBLIGEANT IMMEDIATEMENT.

TOUS LES LOGEMENTS à utiliser de l'eau de pluie pour cet usage ? ALLO Mme POMPILI. ??? ou êtes vous ?

il n'y a pas de pénurie d'eau en France ! il y a juste un ENORME gâchis et une TRES MAUVAISE gestion de l'eau !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : OBLIGER IMMEDIATEMENT PAR UNE LOI À UTILISER DE L'EAU DE PLUIE POUR LES TOILETTES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Dunkerque (59) - Registre numérique - 21/07/2021 14h13

il y a beaucoup plus d'eau perdue inutilement, que soit disant celle utilisée par les agriculteurs !

- la multiplication des piscines privées et des jacuzzis dans tous les jardins des particuliers est une hérésie

- le nettoyage des voitures par le particulier chaque weekend, même lors des sécheresses, malgré des interdictions

- l'arrosage des stades de foot et autres terrains de golf toute l'année

il n'y a pas de pénurie d'eau en France ! il y a juste un ENORME gâchis et une TRES MAUVAISE gestion de l'eau !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

François - Dunkerque (59) - Registre numérique - 21/07/2021 14h13

il pleut chaque année entre 700 et 800 mm en France, mais la répartition diffère d'une année sur l'autre, avec tous les excès que l'on connaît depuis quelques années. Ce dérèglement climatique est juste ultra médiatisé par les chaînes d'infos en continu, et les quelques journalistes écolos intégristes masqués, peu scrupuleux de leur manque de déontologie professionnelle

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

François - Dunkerque (59) - Registre numérique - 21/07/2021 14h13

En conclusion : il FAUT SIMPLIFIER les normes et autorisations pour entretenir les fossés et cours d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SIMPLIFIER LES NORMES ET AUTORISATIONS POUR ENTREtenir LES FOSSÉS ET COURS D'EAU..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Dunkerque (59) - Registre numérique - 21/07/2021 14h13

il faut CURER les cours d'eau et autres canaux d'évacuation des eaux pluviales ! la vase n'est pas polluante, ce n'est qu'un concentré d'alluvionnaires et de matières organiques en décomposition ! Depuis la nuit des temps, les Deltas du monde entier sont considérés comme les terres les plus fertiles de la planète, pourtant ce ne sont que le résultat de l'écoulement de la vase à l'embouchure des fleuves et rivières.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CURER LES COURS D'EAU ET AUTRES CANAUX D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marc - Montrecourt (59) - Registre numérique - 27/07/2021 07h50

Madame, Monsieur,

Nous sommes de plus en plus d'humains sur la terre par conséquence la consommation d'eau ne cesser d'augmenter c'est pour cela qu'il faut rapidement trouver des solutions ; si tous les partenaires concernés s'impliquent peut-être trouverons-nous des alternatives.

Effectivement, le macadam recouvre de plus en plus la surface de la terre aussi, pourquoi ne pas obliger, lors de la pose de ce matériau par les collectivités, les entreprises ou les particuliers, la création d'un tiers en espace vert ou l'eau pourrait s'infiltrer ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER UN TIERS EN ESPACE VERT OU L'EAU POURRAIT S'INFILTRER POUR 100% DE MACADAM POSÉ..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Marc - Montrecourt (59) - Registre numérique - 27/07/2021 07h50

Je pense également qu'il faudrait obliger lors du dépôt d'un permis de construire d'un bâtiment quel qu'il soit : maison, bâtiment agricole ou industriel ou autres la mise en place d'une citerne pour récupérer l'eau de pluie et une autre pour la récupération des eaux des douches ou baignoires et lavabos qui pourraient être réutilisées pour les toilettes par exemple.

Afin d'inciter la pose de ces citernes un crédit d'impôt ne pourrait-il pas être mis en place ?

Pour les bâtiments existants une aide des collectivités locales ne pourrait-elle pas être mise en place pour l'installation de récupérateur d'eau comme cela a été fait pour les composteurs ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SUR LA BASE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT INCITER (VOIRE OBLIGER LORS DU DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE) À LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE ET DES EAUX GRISSES POUR LES RÉUTILISER AVANT REJET À L'ÉGOUT..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marc - Montrecourt (59) - Registre numérique - 27/07/2021 07h50

Autre proposition facile à mettre en oeuvre : les propriétaires de parkings de magasins devraient être dans l'obligation de créer des espaces verts et d'y planter 1 arbre toutes les cinquante places de stationnement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER DES ESPACES VERTS ET Y PLANTER 1 ARBRE TOUTES LES CINQUANTE PLACES DE STATIONNEMENT..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E7 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marc - Montrecourt (59) - Registre numérique - 27/07/2021 07h50

Dans toutes les exploitations agricoles des réserves d'eau devraient être installées. Actuellement tout un chacun peut constater que pratiquement tous les bâtiments agricoles sont dépourvus de gouttières et comme généralement les cours des fermes sont recouverts de macadam ou autres matériaux imperméables cette eau de pluie va directement dans les réseaux et simultanément ces mêmes agriculteurs font des forages où ils puisent eau dans les cours d'eau voire les nappes phréatiques.

Depuis quelques années ce que l'on appelle l'Autoroute de l'Eau prélève dans la forêt de Mormal de l'eau pour soi-disant desservir d'autres régions. Personnellement je n'y crois pas. Cette eau mélangée à d'autres puisées dans certaines terres agricoles permet de faire baisser le taux de nitrates ou autres produits phytosanitaires ce qui permet de rester dans les pourcentages acceptables car qui contrôle que les zones des captages autour des châteaux d'eau soient respectées ? des produits phytosanitaires sont toujours pulvérisés près de ces captages !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

Voici la réponse à votre question :

Les contrôles (inspections) vérifiant la bonne application des prescriptions d'usages (tel qu'indiqué dans un arrêté de déclaration d'utilité public - DUP) autour d'un captage d'eau peuvent être réalisés par l'Agence Régionale de Santé. La police municipale (L2122-2 de la CGCT) a aussi la possibilité d'intervenir.

Marc - Montrecourt (59) - Registre numérique - 27/07/2021 07h50

l'autre gros problème c'est que va devenir la forêt de Mormal ? et bien sans 30 ou 50 ans elle aura disparu d'avoir été privée d'eau !

Aujourd'hui tout le monde dit que le niveau de la mer monte, pas étonnant toute l'eau de pluie s'y déverse directement via les rivières et les canaux, certes en partie à cause de l'urbanisation mais les plus grands responsables ne sont-ils pas les agriculteurs qui par leurs grandes parcelles contribuent à la fuite de l'eau. Dans ma région : le Solesmois, d'immenses étendues de terres à perte de vue cultivées dans le sens de la pente sans aucun arbre, sans aucun fossé, plus aucune haie, même les zones en friche le long des chemins sont cultivées, des chemins de 6 mètres sont réduits à 3 mètres même moins par moments, les zones enherbées bordant les routes départementales ont également disparu. Résultat l'eau de pluie part directement aux rivières, cette eau chargée de tous les produits phytosanitaires n'a pas le temps de s'infiltrer et dégrade la qualité de nos eaux de rivière qui sont déjà dans un triste état à cause également des pulvérisations trop près des cours d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Marc - Montrecourt (59) - Registre numérique - 27/07/2021 07h50

Autre question que devient le surplus des pulvérisateurs même avec tous les systèmes existants il y a toujours des litres préparés en trop mais où vont-ils ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Amélie - Bavinchove (59) - Registre numérique - 27/07/2021 09h32

Dans chaque projet d'aménagement En ville ou village devoir expliquer comment la gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration est prévue, donner les moyens d'aider les communes à choisir les solutions les plus intelligentes pour cela. Dvp l'accompagnement en y mettant les moyens.

Pour les particuliers, dans leurs projets de rénovation avoir des conseillers capables de les accompagner à concevoir et choisir les travaux les plus adaptés pour gérer les eaux pluviales. On incite encore les travaux de tout à l'égout et de différenciation des eaux pluviales et usées alors que les installations publiques ne sont pas adaptées : mélange des eaux, flou sur les types de réseaux (bavinchove dans les Flandres). Les points d'info sur la rénovation énergétique pourrait être des points d'info sur la rénovation vers le dvpmt durable / écologie et apporter des et orienter sur la gestion de l'eau

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS À CONCEVOIR ET CHOISIR LES TRAVAUX LES PLUS ADAPTÉS POUR GÉRER LES EAUX PLUVIALES ET LA RÉNOVATION VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOLOGIQUE .

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Bonjour,

Il y a encore 40 ans, les rivières étaient draguées. Quid de nos jours.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

Voici la réponse à votre question :

Les canaux utilisés par la navigation fluviale sont régulièrement curés pour assurer un niveau d'eau suffisant pour le transport fluvial. Une des difficultés du dragage des cours d'eau et des canaux est la gestion des sédiments dragués et leurs valorisations. Souvent riche en substances non désirés, les sédiments ont longtemps été considérés comme des déchets. Les coûts et les volumes sont si importants, que la démarche "alluvio" portée par les voies navigables de France (VNF) a vu le jour. Bien conscient que ces sédiments peuvent être réutilisés, une étude expérimentale visant la valorisation de ces sédiments a permis de comprendre, que dès lors que ceux sont rendus inertes, ils sont utilisables par les cimenteries ou dans la réalisation du béton (préfabriqué, prêt à l'emploi, ...). Pour les cours d'eau non navigables du bassin Artois Picardie, le dragage est examiné au cas par cas en évaluant les coûts engendrés par la gestion des sédiments et les bénéfices attendus pour l'environnement ou la gestion des inondations.

---

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Va-t-on devoir recréer des fossés naturels face aux drainages qui ont lieu dans les grandes plaines.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RECRÉER DES FOSSÉS NATURELLES FACE AUX DRAINAGES QUI ONT LIEU DANS LES GRANDES PLAINES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Lors de grosse pluie, mélange des eaux pluviales avec les eaux de réseaux...eaux pluviales du domaine public, comment mieux gérer cette problématique!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

Voici la réponse à votre question :

Dans les zones urbaines et péri-urbaines, la gestion des eaux pluviales est articulée autour de 4 axes :

- gérer les eaux pluviales à la parcelle au travers des techniques alternatives (noues, jardins, chaussées drainantes, ...),
  - mettre en place des réseaux séparatifs (le réseau des eaux usées séparé du réseau des eaux pluviales),
  - construire des bassins d'orage équipant certains réseaux d'assainissement pour éviter le débordement des réseaux par temps de pluie,
  - mettre en place une autosurveillance quotidienne des réseaux d'assainissement.
- 

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Ne doit-on pas recréer des grandes mares ou grands lacs qui seraient bénéfiques à la faune et à la flore ainsi qu'aux agriculteurs?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RECRÉER DES GRANDES MARES POUR LA FAUNE LA FLORE ET L'AGRICULTURE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Pourquoi ne pas installer des bacs à déchets le long de certains canaux comme on le fait avec les bacs à marées!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSTALLER DES BACS À DÉCHETS LE LONG DES CANAUX..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Chaque nouvelle construction et ou rénovation d'habitation(quand c est possible) devrait intégrer un récupérateurs d'eau de pluie....pour les usages domestiques.

Les toilettes publiques pourraient êtres reliés également à des systèmes de récupération d'eau pluviales... vu le cout du traitement de l'eau à la base! Et nous avons "rarement" vu un enfant boire de l'eau des toilettes!

Les bâtiments publics eux même sont récepteurs de quantité d'eau...pourquoi ne pas y aménager des zones de stockages pour l'arrosage des plantes....

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTÉGRER UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE DANS CHAQUE NOUVELLE CONSTRUCTION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

La collectivité ne devrait elle pas mettre à disposition du broyage de branche ou autres pour le paillage des végétaux....compensation des bennes à végétaux!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE À DISPOSITION LE BROUAGE DES BRANCHES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Replanter...encore et encore des arbres pour qu'ils absorbent une quantité d'eau et qu'ils offrent également de l'ombrage.

Nos places de villes et villages étaient des lieux de rassemblement sympathiques..non bétonnées mais avec des cailloux drainants ...mais ça c'était avant!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REPLANTER DES ARBRES DANS LES VILLES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Aujourd'hui, de trop nombreux canaux à eaux bordent les rivières...pour au final se retrouver avec une surproduction ...un juste rééquilibrage est à revoir..de plus pas d'équité entre les agriculteurs!

Une population qui augmente...des besoins croissants... il faut rationaliser l'eau.

L'industrie doit elle aussi faire des efforts, des recherches sont déjà en cours...il faut les accentuer.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RATIONALISER TOUS LES USAGES DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Sylvain - Registre numérique - 29/07/2021 16h13

Pourquoi certains pays arrivent à recycler une partie de leurs eaux usées et pas nous!

Bref...le sujet est vaste..... beaucoup...beaucoup de question

Merci pour ce travail qui servira aux générations à venir

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

Voici la réponse à votre question :

Le recyclage des eaux usées est une pratique qui se développe sur le bassin Artois Picardie. Même s'il s'agit d'une réutilisation d'une eau déjà utilisée, il s'agit de trouver un usage secondaire qui souffre d'une variation de la qualité des eaux, non loin du premier usage. Cela suit des règles environnementales et sanitaires strictes et des organisations innovantes de maîtres d'ouvrage. Sur le bassin, des réflexions sont menées (et sont portées par le SDAGE au travers de la disposition B3.3 : Étudier le recours à des ressources complémentaires pour l'approvisionnement en eau potable) pour réutiliser (et donc retraiter) les eaux d'exhaure, issues des carrières, pour l'approvisionnement en eau potable.

---

Jean-Claude - Ennetieres-en-Weppes (59) - Registre numérique - 29/07/2021 16h37

Bonjour, je pense qu'il serait important dans les nouveaux règlement du PLU d'imposer sur toutes les constructions :

Une obligation d'épandre sur la parcelle les eaux de pluie liées à la construction

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : OBLIGER À ÉPANDRE LES EAUX DE PLUIE LIÉES À CHAQUE CONSTRUCTION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Claude - Ennetieres-en-Weppes (59) - Registre numérique - 29/07/2021 16h37

Bonjour, je pense qu'il serait important dans les nouveaux règlement du PLU d'imposer sur toutes les constructions :

D'intégrer une tonne à eau de pluie, pour les arrosages et usages domestiques où le trop plein se déverse OBLIGATOIREMENT sur la parcelle.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE POUR LES ARROSAGES ET USAGES DOMESTIQUES OÙ LE TROP PLEIN SE DÉVERSE OBLIGATOIREMENT SUR LA PARCELLE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elodie - Saint-Quentin (02) - Registre numérique - 30/07/2021 10h34

Super bar à eaux au Parc d'Isle qui m'a permis d'apprendre plein de choses sur l'eau du robinet que nous ne buvions pas ! Une eau de bonne qualité donc mais à laquelle il faut faire attention. Je pense essayer de changer un peu mes habitudes. Nous ne la buvions pas car nous la trouvons trop chlorée, nous savons maintenant qu'en la tirant à l'avance le chlore s'évapore. Nous avons vraiment été étonné du résultat du test à l'aveugle. Ravis d'avoir participé à ce petit jeu très ludique et pédagogique. Les enfants ont beaucoup aimé aussi.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

**PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU, ET RESTAURER LEUR BON ETAT**

La restauration du bon état des masses d'eau implique une idée de permanente amélioration jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés, et de souci constant de la quantité, de la qualité et de la vie des milieux aquatiques. L'eau est un bien commun. Ainsi, elle doit être gérée collectivement par l'ensemble des acteurs concernés. La puissance publique doit être le garant de sa bonne gestion, en toute transparence.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : **OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX**

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

**Quantité d'eau et partage de la ressource**

Le SDAGE doit être ferme sur la question du partage équitable de l'eau et du maintien de la qualité écologique des milieux aquatiques.

L'objectif d'une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau est d'abord de garantir de l'eau en quantité suffisante pour assurer un bon fonctionnement des milieux aquatiques et l'alimentation en eau potable. Ensuite, il s'agit de calibrer et satisfaire les autres usages humains de façon durable. Cet objectif est d'autant plus important dans le contexte actuel de changements climatiques, où la répartition de la disponibilité en eau sur l'année est aléatoire.

L'agriculture est le secteur le plus consommateur d'eau et les besoins agricoles se manifestent au moment où la ressource est la moins disponible, ce qui génère des conflits d'usage. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes agro-alimentaires économes en eau et mieux adaptés aux conditions locales, actuelles et à venir. Ces systèmes agricoles doivent prendre en compte la raréfaction annoncée des ressources en eau et leur moindre disponibilité attendue ; cela implique une limitation du recours à l'irrigation et aux systèmes de stockage en surface. Une autre relation entre l'eau et l'agriculture, qui passe par l'agroécologie, est nécessaire, et le SDAGE doit porter cette vision.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **LIMITER LE RECOURS À L'IRRIGATION ET AUX SYSTÈMES DE STOCKAGE EN SURFACE ET PASSER PAR L'AGROÉCOLOGIE.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : **B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.**

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Par ailleurs, des projets de stockage temporaires de l'eau, comme les bassines ou les retenues d'eau destinée à une utilisation ultérieure, impactent fortement le cycle de l'eau, et participent à la dégradation des zones humides. Ces écosystèmes ont pourtant le pouvoir de stocker l'eau tout en la purifiant, et se retrouvent détruits au profit de stockages artificiels, où l'eau stagnante se réchauffe, s'évapore pour une partie et s'eutrophise pour l'autre. Pour permettre à l'agriculture de résister aux changements climatiques, tout en préservant les écosystèmes, il est essentiel de changer cette vision qui mène au stockage artificiel de l'eau, de mieux respecter le cycle de l'eau dans son ensemble et d'utiliser les solutions que nous offrent des milieux naturels, tels que les zones humides et les sols vivants.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : **A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES**

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

#### S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous ne pouvons plus ignorer les impacts, actuels et futurs, du changement climatique. Il est nécessaire d'anticiper et planifier autour de ces changements, en donnant sa place au vivant et à la biodiversité, pour en atténuer les impacts sur notre environnement, et couvrir nos besoins vitaux. Si le réchauffement climatique n'est pas à l'origine de la pénurie d'eau, il amplifie et accentue sans conteste la dégradation de la ressource, en qualité et quantité. Au-delà de l'adaptation, les SDAGE doivent jouer un rôle en matière d'atténuation : les mesures d'atténuation attendues sont environnementales et écologiques, et devront nécessairement s'appuyer sur les fonctions des sols vivants et de la végétation. Il est urgent de sortir d'une gestion au fil de l'eau, tant pour les générations futures que pour contenir l'amplification des conflits déjà existants.

#### Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Chaque SDAGE doit intégrer pleinement le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) qui a été élaboré sur son bassin.

Dans son avis sur certains SDAGE, l'Autorité Environnementale pointe la dimension fondamentale du changement climatique. Si certains comités de bassin sont parvenus à élaborer un plan d'adaptation ou une ébauche de stratégie, les SDAGE ont souvent du mal à pleinement les intégrer dans leurs grandes orientations et les plans de mesures associés. Or ces intégrations sont nécessaires pour rendre lisibles et compréhensibles par tous, les actions à mener pour préserver les masses d'eau, dont la restauration du bon état est notre responsabilité commune.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

#### PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité aquatique, c'est préserver les habitats et les cycles naturels des espèces. Pour cela, il faut des milieux assez oxygénés, des substrats de taille et de nature diverses, des ressources, une température de l'eau et des débits qui permettent aux organismes de se nourrir et se reproduire. Malheureusement, les atteintes à la biodiversité sont nombreuses : prélèvements trop importants, perturbations, pollutions, aménagements néfastes...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E7 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

#### La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC)

Éviter au lieu de compenser : le SDAGE doit veiller à ce qu'aucune régression rédactionnelle ne soit admise sur la séquence ERC.

Les projets portant atteinte aux milieux doivent suivre la séquence "ERC". Si les SDAGE et les services de l'État répètent souvent que la compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, et seulement à défaut de pouvoir éviter ou réduire un impact, force est de constater que cette doctrine ne porte pas ses fruits. Dans certains cas, même, elle aggrave le problème, avec des compensations qui ne valent pas toujours le milieu détruit, ou encore perturbent des milieux initialement non-concernés par le projet, et alimentent un "business de la compensation".

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Les espèces exotiques

Le SDAGE doit prendre en compte le développement des espèces exotiques envahissantes.

Cette menace très préoccupante pour la biodiversité et le bon fonctionnement des milieux nécessite des orientations et mesures bien plus ambitieuses en matière de prévention, de surveillance, de contrôle et d'éradication.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

L'artificialisation des cours d'eau

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour restaurer l'hydromorphologie (les caractéristiques physiques) des cours d'eau, indispensable à leur bon fonctionnement.

Nombre de cours d'eau en France sont trop aménagés pour avoir la place de s'exprimer et vivre leurs cycles au fil des saisons. Or, c'est une question de sécurité publique face aux risques d'inondation, de biodiversité, et aussi des services que rend la nature, notamment en zones urbaines (exemple : lutter contre les fortes chaleurs estivales).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Le SDAGE doit bien s'articuler avec le Plan de Gestion du Risque Inondation.

Il est en effet nécessaire de concilier le risque inondation avec la dimension naturelle des cours d'eau. Prendre en compte les besoins qu'ont les cours d'eau de faire des méandres et de s'étendre lors des crues est un enjeu de sécurité face au risque inondation

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C4 - RESTAURER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Seuils, barrages et continuité écologique

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour la restauration des continuités écologiques et sédimentaires.

Un autre problème que rencontre la biodiversité sont les seuils et les obstacles : en France, plus de 100 000 barrages et seuils jalonnent nos cours d'eau. Les espèces migratrices comme les anguilles ou les saumons, rencontrent d'immenses difficultés à circuler librement, et disparaissent peu à peu.

Les seuils ont également un impact sur le transport de sédiments, qui ont un rôle crucial dans la morphologie des cours d'eau et la création d'habitats. A l'interface terre-mer, les zones d'estuaires et espaces littoraux ainsi que leur biodiversité sont particulièrement dépendants de cet apport en sédiments, et par conséquent de nombreuses activités humaines comme l'ostréiculture ou la pêche le sont également.

La présence de seuils a également des incidences sur la qualité des eaux, en concentrant des polluants ou en modifiant le fonctionnement biogéochimique des cours d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Des sols vivants

Le SDAGE doit favoriser pratiques agricoles respectueuses des cycles de vie dans les sols et lutter contre l'artificialisation.

Un sol vivant, c'est un sol couvert de végétaux, qui offre une diversité d'habitats et héberge une biodiversité riche. La gestion de l'eau a besoin des services rendus par les sols vivants : retenir l'eau de pluie et ralentir les flux, permettre la croissance végétale et les cycles de nutriments, ce qui permet de stocker l'eau naturellement, et de la filtrer et l'épurer gratuitement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Des zones humides préservées et restaurées

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour préserver et restaurer les zones humides.

Les zones humides hébergent des communautés particulières qui contribuent à une augmentation importante de la biodiversité, et nous rendent de très nombreux services : elles favorisent l'autoépuration des eaux, elles stockent l'eau et le carbone, elles jouent un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. 70 % d'entre elles ont été détruites depuis le début du XXe siècle en France et 50% sont dans un état dégradé.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

PRESERVER LA SANTE DES HUMAINS ET LA SANTE DES ECOSYSTEMES

La restauration et le maintien du bon état des masses permet de préserver la biodiversité et reste le moyen le plus efficace et économe pour garantir la bonne alimentation en eau potable de la population. Les pollutions que l'on retrouve dans l'eau sont d'origines diverses : pollutions aux hydrocarbures, déversements "accidentels" dans les cours d'eau par les industries ou les collectivités suite à un mauvais traitement des eaux usées par négligence ou mal-équipement, infiltrations des eaux de pluies dans les sols agricoles traités aux pesticides, à l'azote minéral, aux résidus médicamenteux etc. Leurs effets sont délétères sur les milieux aquatiques et sur la qualité de l'eau. La combinaison de ces différents polluants peut également produire des « effets cocktail ».

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : CONTEXTE

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Pesticides et micropolluants

Le SDAGE doit permettre d'améliorer la connaissance sur les polluants, et leurs effets cocktails.

De nouveaux polluants et produits toxiques émergent chaque année, et leurs effets sur le long terme sont encore méconnus. Il est nécessaire de réévaluer nos réseaux de surveillance des pollutions : rechercher plus de substances, à plus d'endroits, et mieux ; mobiliser les données de biosurveillance en santé pour identifier les zones à forte vulnérabilité et entreprendre des actions ciblées par territoire. En parallèle, les mesures du SDAGE doivent s'accompagner d'un renfort des programmes de recherche, notamment sur leur volet écotoxicologique.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RECHERCHER PLUS DE SUBSTANCES À PLUS D'ENDROITS ET MIEUX MOBILISER LES DONNÉES DE BIOSURVEILLANCE EN SANTÉ POUR IDENTIFIER LES ZONES À FORTE VULNÉRABILITÉ ET ENTREPRENDRE DES ACTIONS CIBLÉES PAR TERRITOIRE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A10 - IDENTIFIER LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

En matière d'action, le SDAGE doit viser à renforcer davantage la réduction et le contrôle des pollutions à leur source : lutter contre les dysfonctionnements par temps de pluie, contrôler les raccordements, imposer le traitement des eaux aux industriels qui les ont polluées.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : LUTTER CONTRE LES DYSFONCTIONNEMENTS PAR TEMPS DE PLUIE ET CONTRÔLER LES RACCORDEMENTS ET IMPOSER LE TRAITEMENT DES EAUX AUX INDUSTRIELS QUI LES ONT POLLUÉES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Le SDAGE doit soutenir l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses.

Outre les dégâts qu'ils causent sur les milieux aquatiques, ces polluants dégradent la qualité de eaux utilisées pour la production de notre eau potable. Or, éviter la pollution est bien moins coûteux et bien plus efficace que de traiter l'eau, et le coût du traitement retombe inévitablement sur le consommateur.

Ainsi, augmenter significativement la « redevance pour pollutions diffuses » est un levier fondamental pour inciter à éviter les pollutions par pesticides et micropolluants. Le montant actuel de cette redevance est insuffisant pour qu'elle soit prise au sérieux par le pollueur.

L'agriculture étant le secteur le plus concerné, l'augmentation de cette redevance doit s'accompagner d'un volet d'aides, de formations et d'un suivi, permettant aux agriculteurs de se tourner vers des pratiques agroécologiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AUGMENTER LA REDEVANCE POUR POLLUTIONS DIFFUSES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Eric - Aubigny-en-Artois (62) - Registre numérique - 30/07/2021 14h42

Pollutions aux nitrates

Le SDAGE doit être plus ambitieux et plus prescriptif sur la réduction de l'usage des engrais de synthèse en agriculture, et les rejets de déjections d'élevage dans le milieu naturel.

Les « programmes régionaux d'action nitrates » doivent pouvoir reprendre explicitement les objectifs retenus pour chaque masse d'eau.

La pollution de l'eau par les nitrates est à la source de nombreux problèmes sanitaires et environnementaux. Alors qu'ils sont un nutriment indispensable à la constitution des organismes végétaux, à des concentrations trop élevées, les nitrates constituent un véritable poison pour les écosystèmes aquatiques, y compris marins, en contribuant fortement au phénomène d'eutrophisation des eaux, avec des conséquences graves sur l'état et le fonctionnement des milieux, sur la flore et sur la faune. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les eaux marines et estuariennes, avec des explosions de marées vertes.

En ce qui concerne la santé humaine, les effets des nitrates à forte dose peuvent s'avérer préoccupants. Ces impacts s'accroîtront avec les effets des changements climatiques qui contribueront à l'augmentation de la concentration en polluants et accroîtront les phénomènes d'eutrophisation.

Produire sur des sols vivants réduit les besoins en intrants, et les fuites d'azote : la réduction de la pollution de l'eau par les nitrates passera par un changement d'ampleur des pratiques et du système agricole.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

Germaine - Saint-Martin-d'Hardinghem (62) - Registre numérique - 31/07/2021 20h08

Il serait important de mettre à jour ou de créer des PLU "zone naturelle" dans les petites communes, où les affluents de l'Aa passent. Cela éviterait probablement l'autorisation de circuits de motocross, autocross, quads, et de terrains de paintball/ airsoft qui contribuent à l'érosion des sols lors de terrassement des pistes, la destruction de la faune et de la flore, et participent à une pollution de l'environnement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE À JOUR OU CRÉER DES PLU "ZONE NATURELLE" POUR RÉGLEMENTER LES CIRCUITS DE MOTOCROSS ET TERRAINS DE PAINTBALL.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Clément - Registre numérique - 02/08/2021 08h42

Il serait bien que les financements de l'agence de l'eau suivent leur politique de manière plus incitative. Par exemple, on ne nous pousse pas à nous mettre en conformité au niveau des assainissements non collectifs ni à passer en collectif. Le résultat, les eaux usées se retrouvent dans les sols sans aucune infiltration avec des nappes parfois peu profondes ou elles se retrouvent directement dans les cours d'eau et fossés impactant la qualité des milieux. L'eau est l'or bleu de demain, il faut que nous la préservions tant en quantité qu'en qualité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

---

Martine - Registre numérique - 02/08/2021 10h38

Bonjour, à Aubusson traversé par la Creuse, il est écrit sur le sol devant chaque 'bouche d'égouts', une phrase du type " jeté ici, le mégot ira directement dans la rivière ...." , j'ai trouvé ce rappel très judicieux, et il faudrait rappeler souvent que les eaux domestiques ne se mélangent pas aux eaux pluviales : eaux de lavage du sol ou des voitures, etc ... des "pictos" pour dire et redire ... j'avais trouvé que c'était une bonne idée !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER



Martine - Registre numérique - 02/08/2021 10h38

petite question, que devient l'huile ou le fluide noirâtre que certaines voitures laissent sur les trottoirs là où elles ont stationné ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

Voici la réponse à votre question :

L'impact de l'huile ou le fluide noirâtre que certaines voitures laissent sur les trottoirs varie beaucoup selon l'endroit :

- Dans le cas de zones urbaines dotées de réseaux unitaires (où les eaux pluviales et les eaux usées utilisent le même réseau d'assainissement), avec la pluie, l'huile ruisselle, via les bouches d'égout et le réseau d'assainissement est récupérée, par décantation primaire, par la station d'épuration urbaine dans le lot des "huiles et graisses".
- Dans le cas de zones urbaines dotées de réseaux séparatifs (où la collecte des eaux pluviales est séparée de la collecte des eaux usées), avec la pluie, l'huile ruisselle, via les bouches d'égout et le réseau des eaux pluviales est renvoyée à la rivière ou au milieu naturel le plus proche. Dans ce cas, des pré-traitements spécifiques, posés tout près des bouches d'égout, peuvent être réalisés dans des zones où le risque de pollution en hydrocarbure est important (parking, ...). L'association professionnelle ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives pour la gestion des eaux pluviales) propose des solutions techniques pour répondre à cet enjeu ([https://adopta.fr/wp-content/uploads/2019/12/Adopta-brochure-showroom-3\\_compressed.pdf](https://adopta.fr/wp-content/uploads/2019/12/Adopta-brochure-showroom-3_compressed.pdf)).
- Il arrive aussi que l'huile, après ruissellement, se retrouve piéger par des zones végétalisées que l'on trouve souvent sur les bords des routes (bandes enherbées, fossés, ...).

Le GRAIE (le groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau) a caractérisé, en 2014, l'impact potentiel de ces eaux de ruissellement (chargées en métaux issus de l'usure des pièces mécaniques, caoutchouc et en molécules variées provenant de la gomme des pneus, des résidus d'hydrocarbures, des fuites d'huile, ...) issues des parkings, trottoirs et de voiries (cf.

[http://graie.org/graie/graiedoc/reseaux/pluvial/TA\\_FreinsAvantages/EauxPluviales-outil-techniquesalternatives-nouefosse-juin2014.pdf](http://graie.org/graie/graiedoc/reseaux/pluvial/TA_FreinsAvantages/EauxPluviales-outil-techniquesalternatives-nouefosse-juin2014.pdf)). Le GRAIE indique alors que les concentrations en hydrocarbures totaux dépassent rarement 10mg/l dans les eaux de ruissellement de voirie. Ces concentrations sont presque toujours inférieures à 1mg/l sur les parkings ou les voiries peu circulées.

---

Sylvain - Annezin (62) - Registre numérique - 02/08/2021 19h25

Bonjour,

c'est avec plaisir que je participe :

Développer les réseaux d'eau user.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvain - Annezin (62) - Registre numérique - 02/08/2021 19h25

Prévenir et gérer les inondation .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉVENIR ET GÉRER LES INONDATIONS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Sylvain - Annezin (62) - Registre numérique - 02/08/2021 19h25

Nettoyer les fossés.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NETTOYER LES FOSSÉS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvain - Annezin (62) - Registre numérique - 02/08/2021 19h25

Assurer la réparation des fuites d'eau potable qui est assez régulier sur Annezin mais le service d'astreinte est réactifs .

Merci

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉPARER LES FUITES D'EAU POTABLE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Dominique - Registre numérique - 03/08/2021 10h03

Pourquoi ne pas utiliser les photos satellites pour délimiter la zone inondables et y interdire toute construction ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : UTILISER LES PHOTOS SATELLITES POUR DÉLIMITER LES ZONES INONDABLES ET Y INTERDIRE TOUTE CONSTRUCTION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Dominique - Registre numérique - 03/08/2021 10h03

Ces mêmes photos (ndr satellites) doivent permettre de prévoir et entreprendre des travaux de nettoyage et curage des fosses et rivières ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : UTILISER LES PHOTOS SATELLITES POUR PRÉVOIR ET ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Chantal - Croisilles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 10h24

Il faudrait moins de choses mises dans l'eau et respecter l'eau.

Des bouteilles, du plastique, des masques sont balancés dans les cours d'eau. Il existe un problème d'entretien des cours d'eau, en partie de la faute des gens ; la nature est détraquée.

Trop d'habitants sont situés le long des cours d'eau, la nature reprend toujours ses droits.

Ici il n'existe pas d'amendes pour les papiers jetés.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS

---

Nathan - Fleurbaix (62) - Registre numérique - 03/08/2021 11h27

L'eau est aujourd'hui un recours important dans notre profession. L'été 2021 a été pluvieux, mais le printemps et l'été 2020 ont été particulièrement secs. L'irrigation de certaines cultures a permis de limiter les dégâts en rendements. N'oublions pas que ces quantités produites en plus grâce à l'irrigation raisonnée nourrissent la population.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

**PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU, ET RESTAURER LEUR BON ETAT**

La restauration du bon état des masses d'eau implique une idée de permanente amélioration jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés, et de souci constant de la quantité, de la qualité et de la vie des milieux aquatiques. L'eau est un bien commun. Ainsi, elle doit être gérée collectivement par l'ensemble des acteurs concernés. La puissance publique doit être le garant de sa bonne gestion, en toute transparence.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : **OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX**

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

**Quantité d'eau et partage de la ressource**

Le SDAGE doit être ferme sur la question du partage équitable de l'eau et du maintien de la qualité écologique des milieux aquatiques.

L'objectif d'une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau est d'abord de garantir de l'eau en quantité suffisante pour assurer un bon fonctionnement des milieux aquatiques et l'alimentation en eau potable. Ensuite, il s'agit de calibrer et satisfaire les autres usages humains de façon durable. Cet objectif est d'autant plus important dans le contexte actuel de changements climatiques, où la répartition de la disponibilité en eau sur l'année est aléatoire.

L'agriculture est le secteur le plus consommateur d'eau et les besoins agricoles se manifestent au moment où la ressource est la moins disponible, ce qui génère des conflits d'usage. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes agro-alimentaires économes en eau et mieux adaptés aux conditions locales, actuelles et à venir. Ces systèmes agricoles doivent prendre en compte la raréfaction annoncée des ressources en eau et leur moindre disponibilité attendue ; cela implique une limitation du recours à l'irrigation et aux systèmes de stockage en surface. Une autre relation entre l'eau et l'agriculture, qui passe par l'agroécologie, est nécessaire, et le SDAGE doit porter cette vision.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **LIMITER LE RECOURS À L'IRRIGATION ET AUX SYSTÈMES DE STOCKAGE EN SURFACE ET PASSER PAR L'AGROÉCOLOGIE.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : **B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.**

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Par ailleurs, des projets de stockage temporaires de l'eau, comme les bassines ou les retenues d'eau destinée à une utilisation ultérieure, impactent fortement le cycle de l'eau, et participent à la dégradation des zones humides. Ces écosystèmes ont pourtant le pouvoir de stocker l'eau tout en la purifiant, et se retrouvent détruits au profit de stockages artificiels, où l'eau stagnante se réchauffe, s'évapore pour une partie et s'eutrophise pour l'autre. Pour permettre à l'agriculture de résister aux changements climatiques, tout en préservant les écosystèmes, il est essentiel de changer cette vision qui mène au stockage artificiel de l'eau, de mieux respecter le cycle de l'eau dans son ensemble et d'utiliser les solutions que nous offrent des milieux naturels, tels que les zones humides et les sols vivants.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : **A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES**

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

#### S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous ne pouvons plus ignorer les impacts, actuels et futurs, du changement climatique. Il est nécessaire d'anticiper et planifier autour de ces changements, en donnant sa place au vivant et à la biodiversité, pour en atténuer les impacts sur notre environnement, et couvrir nos besoins vitaux. Si le réchauffement climatique n'est pas à l'origine de la pénurie d'eau, il amplifie et accentue sans conteste la dégradation de la ressource, en qualité et quantité. Au-delà de l'adaptation, les SDAGE doivent jouer un rôle en matière d'atténuation : les mesures d'atténuation attendues sont environnementales et écologiques, et devront nécessairement s'appuyer sur les fonctions des sols vivants et de la végétation. Il est urgent de sortir d'une gestion au fil de l'eau, tant pour les générations futures que pour contenir l'amplification des conflits déjà existants.

#### Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Chaque SDAGE doit intégrer pleinement le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) qui a été élaboré sur son bassin.

Dans son avis sur certains SDAGE, l'Autorité Environnementale pointe la dimension fondamentale du changement climatique. Si certains comités de bassin sont parvenus à élaborer un plan d'adaptation ou une ébauche de stratégie, les SDAGE ont souvent du mal à pleinement les intégrer dans leurs grandes orientations et les plans de mesures associés. Or ces intégrations sont nécessaires pour rendre lisibles et compréhensibles par tous, les actions à mener pour préserver les masses d'eau, dont la restauration du bon état est notre responsabilité commune.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

#### PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité aquatique, c'est préserver les habitats et les cycles naturels des espèces. Pour cela, il faut des milieux assez oxygénés, des substrats de taille et de nature diverses, des ressources, une température de l'eau et des débits qui permettent aux organismes de se nourrir et se reproduire. Malheureusement, les atteintes à la biodiversité sont nombreuses : prélèvements trop importants, perturbations, pollutions, aménagements néfastes...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E7 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

#### La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC)

Éviter au lieu de compenser : le SDAGE doit veiller à ce qu'aucune régression rédactionnelle ne soit admise sur la séquence ERC.

Les projets portant atteinte aux milieux doivent suivre la séquence "ERC". Si les SDAGE et les services de l'État répètent souvent que la compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, et seulement à défaut de pouvoir éviter ou réduire un impact, force est de constater que cette doctrine ne porte pas ses fruits. Dans certains cas, même, elle aggrave le problème, avec des compensations qui ne valent pas toujours le milieu détruit, ou encore perturbent des milieux initialement non-concernés par le projet, et alimentent un "business de la compensation".

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Les espèces exotiques

Le SDAGE doit prendre en compte le développement des espèces exotiques envahissantes.

Cette menace très préoccupante pour la biodiversité et le bon fonctionnement des milieux nécessite des orientations et mesures bien plus ambitieuses en matière de prévention, de surveillance, de contrôle et d'éradication.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

L'artificialisation des cours d'eau

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour restaurer l'hydromorphologie (les caractéristiques physiques) des cours d'eau, indispensable à leur bon fonctionnement.

Nombre de cours d'eau en France sont trop aménagés pour avoir la place de s'exprimer et vivre leurs cycles au fil des saisons. Or, c'est une question de sécurité publique face aux risques d'inondation, de biodiversité, et aussi des services que rend la nature, notamment en zones urbaines (exemple : lutter contre les fortes chaleurs estivales).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Le SDAGE doit bien s'articuler avec le Plan de Gestion du Risque Inondation.

Il est en effet nécessaire de concilier le risque inondation avec la dimension naturelle des cours d'eau. Prendre en compte les besoins qu'ont les cours d'eau de faire des méandres et de s'étendre lors des crues est un enjeu de sécurité face au risque inondation

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C4 - RESTAURER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Seuils, barrages et continuité écologique

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour la restauration des continuités écologiques et sédimentaires.

Un autre problème que rencontre la biodiversité sont les seuils et les obstacles : en France, plus de 100 000 barrages et seuils jalonnent nos cours d'eau. Les espèces migratrices comme les anguilles ou les saumons, rencontrent d'immenses difficultés à circuler librement, et disparaissent peu à peu.

Les seuils ont également un impact sur le transport de sédiments, qui ont un rôle crucial dans la morphologie des cours d'eau et la création d'habitats. A l'interface terre-mer, les zones d'estuaires et espaces littoraux ainsi que leur biodiversité sont particulièrement dépendants de cet apport en sédiments, et par conséquent de nombreuses activités humaines comme l'ostréiculture ou la pêche le sont également.

La présence de seuils a également des incidences sur la qualité des eaux, en concentrant des polluants ou en modifiant le fonctionnement biogéochimique des cours d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Des sols vivants

Le SDAGE doit favoriser pratiques agricoles respectueuses des cycles de vie dans les sols et lutter contre l'artificialisation.

Un sol vivant, c'est un sol couvert de végétaux, qui offre une diversité d'habitats et héberge une biodiversité riche. La gestion de l'eau a besoin des services rendus par les sols vivants : retenir l'eau de pluie et ralentir les flux, permettre la croissance végétale et les cycles de nutriments, ce qui permet de stocker l'eau naturellement, et de la filtrer et l'épurer gratuitement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Des zones humides préservées et restaurées

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour préserver et restaurer les zones humides.

Les zones humides hébergent des communautés particulières qui contribuent à une augmentation importante de la biodiversité, et nous rendent de très nombreux services : elles favorisent l'autoépuration des eaux, elles stockent l'eau et le carbone, elles jouent un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. 70 % d'entre elles ont été détruites depuis le début du XXe siècle en France et 50% sont dans un état dégradé.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

PRESERVER LA SANTE DES HUMAINS ET LA SANTE DES ECOSYSTEMES

La restauration et le maintien du bon état des masses permet de préserver la biodiversité et reste le moyen le plus efficace et économe pour garantir la bonne alimentation en eau potable de la population. Les pollutions que l'on retrouve dans l'eau sont d'origines diverses : pollutions aux hydrocarbures, déversements "accidentels" dans les cours d'eau par les industries ou les collectivités suite à un mauvais traitement des eaux usées par négligence ou mal-équipement, infiltrations des eaux de pluies dans les sols agricoles traités aux pesticides, à l'azote minéral, aux résidus médicamenteux etc. Leurs effets sont délétères sur les milieux aquatiques et sur la qualité de l'eau. La combinaison de ces différents polluants peut également produire des « effets cocktail ».

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : CONTEXTE

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Pesticides et micropolluants

Le SDAGE doit permettre d'améliorer la connaissance sur les polluants, et leurs effets cocktails.

De nouveaux polluants et produits toxiques émergent chaque année, et leurs effets sur le long terme sont encore méconnus. Il est nécessaire de réévaluer nos réseaux de surveillance des pollutions : rechercher plus de substances, à plus d'endroits, et mieux ; mobiliser les données de biosurveillance en santé pour identifier les zones à forte vulnérabilité et entreprendre des actions ciblées par territoire. En parallèle, les mesures du SDAGE doivent s'accompagner d'un renfort des programmes de recherche, notamment sur leur volet écotoxicologique.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RECHERCHER PLUS DE SUBSTANCES À PLUS D'ENDROITS ET MIEUX MOBILISER LES DONNÉES DE BIOSURVEILLANCE EN SANTÉ POUR IDENTIFIER LES ZONES À FORTE VULNÉRABILITÉ ET ENTREPRENDRE DES ACTIONS CIBLÉES PAR TERRITOIRE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A10 - IDENTIFIER LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

En matière d'action, le SDAGE doit viser à renforcer davantage la réduction et le contrôle des pollutions à leur source : lutter contre les dysfonctionnements par temps de pluie, contrôler les raccordements, imposer le traitement des eaux aux industriels qui les ont polluées.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : LUTTER CONTRE LES DYSFONCTIONNEMENTS PAR TEMPS DE PLUIE ET CONTRÔLER LES RACCORDEMENTS ET IMPOSER LE TRAITEMENT DES EAUX AUX INDUSTRIELS QUI LES ONT POLLUÉES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Le SDAGE doit soutenir l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses.

Outre les dégâts qu'ils causent sur les milieux aquatiques, ces polluants dégradent la qualité de eaux utilisées pour la production de notre eau potable. Or, éviter la pollution est bien moins coûteux et bien plus efficace que de traiter l'eau, et le coût du traitement retombe inévitablement sur le consommateur.

Ainsi, augmenter significativement la « redevance pour pollutions diffuses » est un levier fondamental pour inciter à éviter les pollutions par pesticides et micropolluants. Le montant actuel de cette redevance est insuffisant pour qu'elle soit prise au sérieux par le pollueur.

L'agriculture étant le secteur le plus concerné, l'augmentation de cette redevance doit s'accompagner d'un volet d'aides, de formations et d'un suivi, permettant aux agriculteurs de se tourner vers des pratiques agroécologiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AUGMENTER LA REDEVANCE POUR POLLUTIONS DIFFUSES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sandra - Noyelles-les-vermelles (62) - Registre numérique - 03/08/2021 15h00

Pollutions aux nitrates

Le SDAGE doit être plus ambitieux et plus prescriptif sur la réduction de l'usage des engrais de synthèse en agriculture, et les rejets de déjections d'élevage dans le milieu naturel.

Les « programmes régionaux d'action nitrates » doivent pouvoir reprendre explicitement les objectifs retenus pour chaque masse d'eau.

La pollution de l'eau par les nitrates est à la source de nombreux problèmes sanitaires et environnementaux. Alors qu'ils sont un nutriment indispensable à la constitution des organismes végétaux, à des concentrations trop élevées, les nitrates constituent un véritable poison pour les écosystèmes aquatiques, y compris marins, en contribuant fortement au phénomène d'eutrophisation des eaux, avec des conséquences graves sur l'état et le fonctionnement des milieux, sur la flore et sur la faune. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les eaux marines et estuariennes, avec des explosions de marées vertes.

En ce qui concerne la santé humaine, les effets des nitrates à forte dose peuvent s'avérer préoccupants. Ces impacts s'accroîtront avec les effets des changements climatiques qui contribueront à l'augmentation de la concentration en polluants et accroîtront les phénomènes d'eutrophisation.

Produire sur des sols vivants réduit les besoins en intrants, et les fuites d'azote : la réduction de la pollution de l'eau par les nitrates passera par un changement d'ampleur des pratiques et du système agricole.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

Odile - Beugin (62) - Registre numérique - 03/08/2021 16h27

L'eau, c'est la vie!

Quand les hommes comprendront-ils qu'il n'y a pas de bien plus précieux.

Aucun respect de la nature; pourquoi installer des poubelles? les bords de routes, les chemins sont envahis de déchets qui finiront dans nos rivières, entraînés par les eaux de ruissellement.

Quand les gouvernements prendront-ils ce grave problème à bras le corps?

Trop de promesses! On va gérer... oui mais quand?

Notre planète se meurt de trop de pollution.

Le dérèglement climatique en est la preuve.

Alors, vite sauvons notre eau?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSTALLER DES POUBELLES SUR LE BORD DES ROUTES ET DES CHEMINS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

ASBB - Neuville-Saint-Amand (02) - Registre numérique - 03/08/2021 22h38

Vaste sujet qu'est la qualité de l'eau. Vastes dossiers que votre sdage.

Il paraît très compliqué d'en comprendre tous les tenants et aboutissants, de bien tout maîtriser mais je vais essayer de donner mon avis d'exploitante agricole.

Je me répète à chaque consultation : notre métier d'agriculteur repose et dépend intégralement de la nature.

C'est notre outil de travail premier dans le but de nourrir la planète. Alors il paraît plus qu'évident de tout faire pour préserver la qualité de notre environnement afin de produire mieux et plus face à l'augmentation de la population mondiale.

Alors, je dis et j'insiste : laissez faire le bon sens paysan ! Jamais nous n'irions polluer la terre nourricière !

Pourquoi irions-nous dépenser le peu d'argent qui nous reste pour polluer notre outil de travail ?

Avez-vous évalué les conséquences financières d'autant de restriction ? Qui paiera les factures ? Il y aura-t-il des aides compensatoires ?

Néanmoins, il faut bien cadrer des éléments car il y a toujours des extrémistes. Mais il ne faut pas que le cadre soit extrémiste lui-même !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Voici la réponse à votre question :

Les conséquences financières du SDAGE et du Programme de Mesures (PdM) sont évaluées au travers d'analyses coûts-efficacité et analyse coûts-bénéfices. Les deux analyses sont entre autres basées sur l'analyse de l'Etat des Lieux 2019 (<https://www.eau-artois-picardie.fr/letat-des-lieux-2019-du-bassin-artois-picardie>) précisant les sources de pollution d'origine agricole, par exemple les émissions en produits phytosanitaires. Ainsi, dans le cadre de la justification des objectifs moins stricts, une analyse financière "critique" a été menée pour s'assurer que les choix proposés par le SDAGE, décrivant les ambitions du Comité de Bassin, sont les meilleures solutions possibles et qu'aucune autre solution n'est à ce jour techniquement envisageable à un coût acceptable (c'est à dire, la capacité des acteurs du bassin à "payer la facture" mais également des soutiens que peuvent y adjoindre les acteurs publics [Agence de l'Eau, État, Europe] pour permettre la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte du bon état [avances, subventions, expertise, ...]). Les restrictions supplémentaires apportées par le SDAGE sont très réduites, le SDAGE n'étant pas prescriptif. Sur la base de ces projets de SDAGE et de PdM proposés à la consultation, le 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau a été révisé pour répondre aux attentes des objectifs environnementaux du SDAGE.



ASBB - Neuville-Saint-Amand (02) - Registre numérique - 03/08/2021 22h38

Déjà et avant tout, comme vous le dites, l'évidence de base est que le plan d'urbanisme soit cohérent. A côté de chez moi (Neuville Saint Amand, projet des portes de Saint-Quentin Sud), il y a déjà eu de très gros ruissellements. Malgré toutes les réclamations de nombreux villageois, des conseillers agricoles, des agences de bassins et tous les exploitants agricoles du secteur, cette zone est classée en zone commerciale. Parce qu'il est bien connu que quand les surfaces seront bitumées, il n'y aura plus de risque de ruissellement...alors, ok des bassins d'infiltration d'eau pluviale sont prévus, mais il est délirant de penser qu'ils arriveront à tout contenir et leur grandeur sera une perte sèche de surface exploitable pour tous.

Mesure A-04 Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer. Ces questions sont travaillées depuis des années par les agriculteurs, qui encore une fois, font toujours de leur mieux pour limiter tous risques. J'ai déjà bénéficié de plusieurs études sur les risques de transferts de nitrates et risques de ruissellements. Déjà des études pour bien expliquer à chaque agriculteur aideraient déjà beaucoup, avant d'imposer de nouvelles normes inadaptées et mal comprises.

Est-ce que les pollutions urbaines sont autant soumises à vérification ? quelles mesures aussi contraignantes vont devoir appliquer les citoyens ? Pour être égales, il faudrait aussi que ces mesures aient un impact financier énorme, comme les normes imposées aux agriculteurs.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Voici la réponse à votre question :

L'ensemble des acteurs et usagers de l'eau sont soumis à des actions anti-érosion ou anti-ruissellement. Au travers de l'orientation A2 (Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)), les collectivités sont vivement invités à mettre en œuvre des solutions visant l'infiltration des eaux de pluie et de viser le "zéro artificialisation nette". Ces solutions peuvent être complétées par un schéma de gestion des eaux pluviales incluant un programme d'action cohérent avec le projet de développement du territoire (cf. disposition A2.2 - Réaliser les zonages pluviaux). Le citoyen est tenu de gérer les eaux de pluie et donc de limiter le ruissellement dans le cadre de l'application du plan local d'urbanisme (PLU) sur son habitation, les eaux de pluie ayant souvent un gestion différenciée des eaux usées.

---

ASBB - Neuville-Saint-Amand (02) - Registre numérique - 03/08/2021 22h38

Mesure en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière) (AGR0401)

Valoriser économiquement et agronomiquement les prairies et augmenter les surfaces cultivées en bio. Les productions biologiques ne sont pas LA solution miracle, sinon cela ferait longtemps que tout le monde ferait du bio. Sauf que le bio ne sera jamais assez productif pour nourrir toute la population, est vendue tellement cher qu'elle met de côté une grande partie de la population. Allez vous étudier les pollutions au cuivre, très dangereuses et très utilisées en agriculture biologique. Allez vous étudier les risques de multiplications de mycotoxines et autres ergots...la protection de l'eau est plus que louable, la survie de la population peut être aussi...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : PROGRAMME DE MESURES

Voici la réponse à votre question :

Dans le cadre de la surveillance des milieux (eaux de surface et eaux souterraines), toutes les substances pouvant avoir un impact sur les milieux sont suivies. Le cuivre fait partie des métaux historiquement suivis. Par exemple, la surveillance de chaque masse d'eau cours d'eau du bassin est effectuée chaque mois de l'année, soit 12 mesures par an et pour chacune des 66 masses d'eau cours d'eau. Pour les eaux souterraines, il s'agit de 2 mesures effectuées par an et pour chacune des 17 masses d'eau souterraines du bassin.

Concernant le suivi des mycotoxines et autres ergots, celui-ci est réalisé par les services de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA).

ASBB - Neuville-Saint-Amand (02) - Registre numérique - 03/08/2021 22h38

Limitier les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fer lisa on, dans le cadre de la Direc ve nitrates (AGR0301) Me re en place le plan d'ac on zone vulnérable sur le bassin : réalisa on de reliquats azotés et analyse des effluents organiques

Toutes ces pratiques sont déjà établies...depuis longtemps !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : PROGRAMME DE MESURES

---

ASBB - Neuville-Saint-Amand (02) - Registre numérique - 03/08/2021 22h38

Enfin, se pose aussi la question de l'irrigation. Cette pratique est essentielle dans certaines cultures. L'eau prelevée revient au sol indirectement par le retour au sol et l'évapotranspiration naturelle des cultures.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

ASBB - Neuville-Saint-Amand (02) - Registre numérique - 03/08/2021 22h38

Il est essentiel de laisser la porte ouverte aux exploitants...et de fermer les frontières à l'introduction de produits phytosanitaires non autorisés en France (et à certains agriculteurs belges peu scrupuleux)

Voilà, le sujet est trop vaste et trop complexe pour être résumé ainsi mais encore une fois, laissez faire le bon sens paysan.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FERMER LES FRONTIÈRES À L'INTRODUCTION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON AUTORISÉS EN FRANCE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

br - Homblieres (02) - Registre numérique - 03/08/2021 22h51

Bonjour

Je suis exploitant dans un bassin d'alimentation de captage

Je ne peux que dénoncer certaines pratiques "urbaines" alors que je fais attention à absolument chaque intervention dans la parcelle du périmètre rapproché.

Pourquoi le périmètre rapproché "est découpé" pour exclure la maison d'un élu local ? à priori lui nous voulait pas des contraintes qu'il impose...

Pourquoi le magasin de bricolage juste en amont a pu déplacer des milliers de tonnes de terre et que depuis, chaque année ma parcelle est inondée? Des aménagements ont été réalisés très récemment, il faut espérer qu'il n'y est pas de report du problème...

Pourquoi (sur la zone d'un drive installé à Neuville Saint Amand) le propriétaire du fameux drive a pu aussi décaisser des milliers de tonnes de terre?

A priori quand c'est lié à l'urbanisme, il est facile d'oublier les risques de ruissellement et la filtration naturelle de la terre...

Nous faisons de notre mieux au quotidien, laissez nous travailler au quotidien et commencez par gérer les pb les plus fréquents = ceux liés à l'urbanisme...cela remettra peut être les idées au clair des "beaux penseurs" qui proposent des lois totalement déllirantes..

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

Gérard - Registre numérique - 04/08/2021 22h20

Chaque propriétaire de jardin devrait détenir un RECUPERATEUR D'EAU. Il est inutile d'arroser son jardin avec de l'eau potable sortant d'une usine de traitement des eaux. Les NOUVELLES maisons devraient détenir un récupérateur d'eau intégré dans la construction de la maison.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉTENIR UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU. LES NOUVELLES MAISONS DEVRAIENT DÉTENIR UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU INTÉGRÉ DANS LA CONSTRUCTION DE LA MAISON..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Gérard - Registre numérique - 04/08/2021 22h20

Il est là aussi inutile de libérer 10 litres d'eau potable pour évacuer son urine!!!!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Gérard - Registre numérique - 04/08/2021 22h20

L'installation de COMPOSTEURS devrait être obligatoire pour ceux qui détiennent un jardin. Le compost permet de pailler et ainsi de limiter considérablement l'évaporation des sols rendant inutile l'arrosage des jardins avec de l'eau potable.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSTALLER UN COMPOSTEUR OBLIGATOIREMENT DANS LES JARDINS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Pierre - Locon (62) - Registre numérique - 06/08/2021 08h57

La rivière la Lawe est considérée comme une voie navigable ...depuis des années , à LOCON , nous nous sommes battus dans une association (ESPACES LAWE ...loi 1901) pour qu'elle soit entretenue et faucardée Des écluses et des rétrécissements du lit furent rectifiés afin d'obtenir un niveau d'eau sans chute . Hélas les berges s'écroulent et affaissent les terrains environnants et PERSONNE NE BOUGE . De ce fait en cas de crue l'eau déborde là ou les talus ne tiennent plus la route. C'est scandaleux de voir que dans certaines villes de France le long des cours d'eau les responsables créent des digues et entretiennent les berges et ici a LOCON ON NE FAIT RIEN. Il est URGENT D'AGIR pour renforcer et rehausser la berge sur 30 metres afin que l'eau ne passe plus a cause des affaissement .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

---

Gilles - Heuringhem (62) - Registre numérique - 06/08/2021 22h15

Résidant à Heuringhem dans une rue où de nombreuses constructions ont été autorisées nous subissons l'absence de réflexion d'amont sur la gestion des ruissellements existants de longue date ( sol argileux, nappes suspendues, sources) .De fait l'urbanisation sans revoir les critères d'attribution des CU et sans précaution préalable majore les phénomènes qui deviennent récurrents .Un impact sur les nouvelles constructions est d'ores et déjà évident avec de nombreuses inondations et coulées de boue.Les solutions individuelles seules envisagées par la municipalité vont irrémédiablement avoir une incidence sur le réseau aval dont la melde .Dans ce contexte une réflexion globale paraît la plus adaptée.....ce qui nécessitera une remise en question du positionnement de la municipalité

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSÈLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE

Béatrice - Provin (59) - Registre numérique - 06/08/2021 22h20

Avez-vous pensé à des mesures visant à promouvoir autant de possible des toilettes sèches, ou à compost ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **PROMOUVOIR AUTANT QUE POSSIBLE DES TOILETTES SÈCHES.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : **C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE.**

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Béatrice - Provin (59) - Registre numérique - 06/08/2021 22h20

Avez-vous pensé à des mesures visant à promouvoir autant que possible et adapté à la configuration des lieux, un système de purification des eaux grises par lagunage ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **PROMOUVOIR AUTANT QUE POSSIBLE LES SYSTÈMES DE PURIFICATION DES EAUX GRISES PAR LAGUNAGE.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : **A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.**

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Cédric - La Motte-d'Aveillans (38) - Registre numérique - 07/08/2021 22h34

L'eau est une ressource naturelle, et non une ressource financière...

Aujourd'hui ces projets de soit disant ressource à développement durable... entament et entravent fortement des cours d'eau magnifiques et préservés jusqu'alors...

La faune et la flore s'en retrouvent dévastés...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : **A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX**

Cédric - La Motte-d'Aveillans (38) - Registre numérique - 07/08/2021 22h34

Je pense également qu'il faudrait plus s'orienter et se pencher sur le fait de notre consommation électrique et essayer de la réduire massivement plutôt que d'essayer de produire plus...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : **HORS SDAGE.**

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

1) **RESTAURER LA QUALITE DE L'EAU**

Cet objectif passe notamment par la diminution des rejets polluants des processus industriels, urbains et de transport.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DES PROCESSUS INDUSTRIELS URBAINS ET DE TRANSPORT.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : **A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.**

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

1) RESTAURER LA QUALITE DE L'EAU

Cet objectif passe notamment par la restauration de la qualité des sols et la diminution des rejets polluants des processus agricoles.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RESTAURER LA QUALITÉ DES SOLS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Protéger les champs captants en végétalisant de façon permanente les aires d'alimentation de captage. Le gros de l'approvisionnement en eau potable de la Région vient des nappes souterraines de la craie. Il importe donc que les Aires d'Alimentation qui facilitent l'infiltration des eaux vers les nappes soient végétalisées en herbe ou en bois afin de limiter tous les produits et intrants utilisés sur les cultures.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : VÉGÉTALISER EN HERBE OU EN BOIS LES AAC.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Garantir un sol vivant par un soutien renforcé à l'agriculture biologique, à l'agriculture de conservation et à toute expérimentation puis généralisation des pratiques visant la disparition d'intrants chimiques avec la mise en place une politique d'aide aux agriculteurs qui diminuent le recours aux produits phytosanitaires.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SOUTENIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGRICULTURE DE CONSERVATION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Limiter le déploiement des usines de méthanisation en plafonnant leur capacité sur chaque territoire. Elles nécessitent des quantités importantes de carbone qui auraient dû retourner au sol. Ce processus d'appauvrissement augmente l'érosion et le ravinement des sols et donc le risque d'inondation. Leurs digestats font courir aux sols un risque important de pollution eu égard à la méconnaissance de leurs compositions.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : LIMITER LE DÉPLOIEMENT DES USINES DE MÉTHANISATION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Augmenter le contrôle et l'amélioration des process industriels dont les accidents liés entre autres à des ruptures de bassins de stockage des eaux polluées, à des incendies de lieux de stockage ou à des ruptures dans la chaîne de process ont créés récemment des pollutions infiniment dommageables.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AUGMENTER LE CONTRÔLE ET L'AMÉLIORATION DES PROCESS INDUSTRIELS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Soutenir les nouvelles formes d'assainissement (sans eau) type toilettes sèches.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SOUTENIR LES NOUVELLES FORMES D'ASSAINISSEMENT (SANS EAU) TYPE TOILETTES SÈCHES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Prendre des mesures visant à la réduction de la pollution des modes de transport à combustion fossile sur la qualité sols et de l'eau : développement des filtrations appliquées à la récupération d'eau de l'ensemble du réseau routier

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FILTRER LES EAUX USÉES ISSUES DU RÉSEAU ROUTIER.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Appui aux déplacements doux et aux transports collectifs.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS DOUX ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Arrêt des produits phytosanitaires sur le réseau ferré (et appui à de nouveau mode de maîtrise douce de la végétation)...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

2) RESPONSABILISER LA CONSOMMATION

Pour "Garantir pour tous une eau potable en quantité suffisante" (enjeu n°1 de l'Agence de l'Eau), il semble incontournable d'orienter la consommation de l'eau vers la sobriété pour restaurer les quantités d'eau disponibles nécessaires à nos usages mais de façon tout autant prioritaire, aux écosystèmes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RESTAURER LES QUANTITÉS D'EAU DISPONIBLES NÉCESSAIRES À NOS USAGES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Arrêt de l'artificialisation des sols

L'artificialisation se fait aux dépens des terres agricoles. Elle pousse nos agriculteurs à intensifier leurs pratiques et augmente la pression sur les espaces naturels. Ce volet agricole doit intégrer la création d'une foncière publique (en partenariat avec Terres de Liens) dédiée à la création de ceintures maraîchères autour des agglomérations et le renforcement des aides pour l'installation des petits maraîchers.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER UNE FONCIÈRE PUBLIQUE DÉDIÉE À LA CRÉATION DE CEINTURES MARAÎCHÈRES AUTOUR DES AGGLOMÉRATIONS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Protection accrue du territoire des waterings

le secteur des waterings (triangle Saint-Omer-Calais Dunkerque) figurent parmi les territoires les plus bas de France. C'est une gestion de l'eau permanente, rythmée par la marée qui protège les terres de la mer. L'équilibre du système dépend du niveau de la mer, du rapport pluie-saturation des sols et de la fiabilité des équipements. Dans un contexte de changement climatique, ces territoires doivent être les plus préservés des constructions, des zones d'activités et de toute activité contribuant à leur faire perdre leur fonctionnalité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Pour une définition collective des espaces irremplaçables

Quand certains territoires sont bouleversés ou aménagés, ils perdent leurs fonctions essentielles pour l'eau à savoir, l'infiltration, l'épuration, la préservation de paysages typique et l'accueil d'une biodiversité remarquable. Pour la lutte contre le changement climatique, ils doivent être sacralisés notamment par le maintien et la protection des zones humides et champs captants là où ils existent (refus des mesures de compensations, refus de la perturbation des milieux existants, refus des prélèvements excessifs).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : MAINTENIR ET PROTÉGER LES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Moratoires sur les grands projets consommateurs d'eau

Le développement économique et la création d'emploi ne peuvent prévaloir quand la ressource en eau est sous tension.

Des moratoires sur les grands projets consommateurs d'eau et bridage des processus existants, également grands consommateurs d'eau (agricoles, industriels, de transport, énergétiques ou urbains) s'imposent. Avec une limitation tant sur l'eau potable que sur les prélèvements directement dans les nappes, canaux et rivières.

En la matière, la transparence est nécessaire pour permettre la confiance. La création d'une commission dédiée pourra permettre le suivi et les ajustements nécessaires.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAIRE UN MORATOIRE SUR LES GRANDS PROJETS CONSOMMATEURS D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Soutien aux expérimentations de nouveaux processus moins consommateurs d'eau avec une priorité absolue accordée aux solutions basées sur la nature comme par exemple : aider les agriculteurs à maintenir ou réinstaller des prairies permanentes qui séquestrent beaucoup de carbone et permettent une meilleure filtration vers les nappes,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : MAINTENIR OU RÉINSTALLER DES PRAIRIES PERMANENTES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

- expérimentation de variétés culturales résistant mieux à la sécheresse,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EXPÉRIMENTER DES VARIÉTÉS CULTURALES RÉSISTANT MIEUX À LA SÉCHERESSE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

- appui à l'agroforesterie moins consommatrice d'eau et assurant une phyto-remédiation des sols et une reconstitution de leur matière organique permettant le maintien de l'humidité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PROMOUVOIR L'AGROFORESTERIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

- tamponnement des eaux avec reconstitution massive des mares et de zones d'expansion de crue, notamment autour des petits cours d'eau, fossés et becques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TAMPONNER L'EAU DANS DES ZEC.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

- infiltration systématique des eaux à la parcelle afin qu'elles ne rejoignent pas le réseau d'eaux usées, depuis l'ensemble des bâtiments urbains dont les toits des hangars et bâtiments industriels avec bassin de tamponnements intégrant un processus naturel de filtration évitant le rejet d'eaux polluées dans l'environnement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INFILTRER LES EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

- renaturation de l'ensemble des bassins de récupération existants,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RENATURER LES BASSINS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

- la généralisation de la récupération des eaux pluviales,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉNÉRALISER LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

- aide à la réutilisation directe des eaux grises.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉUTILISER DIRECTEMENT LES EAUX GRISES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

Soutien accru à l'éducation à l'environnement auprès de l'ensemble des publics afin de faire évoluer les comportements et savoir-faire, tant individuels que professionnels ou liés à l'aménagement du territoire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SOUTENIR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DES ACTEURS PUBLICS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

La mise en place d'un observatoire annuel de l'eau qui éclairera le grand public sur :

- La consommation générale d'eau en Artois Picardie précisant la consommation des particuliers, de l'industrie et du monde agricole,
- l'avancement de la restauration des masses d'eau - au vu de l'objectif de faire faire progresser de 22 à 50%, les eaux de bonne qualité,
- l'état des populations d'espèces emblématiques des milieux aquatiques,
- l'occupation du sol : zone agricole, industrielle, urbanisée, bois et forêts, naturelles
- ...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE ANNUEL DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

### 3) FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉQUILIBRE DES ÉCOSYSTÈMES

> Soutenir le triptyque de la préservation Eau-Sols-Air L'eau, l'air, les sols sont étroitement liés. Améliorer l'état de l'un contribue à améliorer l'état des autres. Pour l'eau et l'air pas mal de choses sont en place et fonctionnent même si elles restent perfectibles. A l'instar de la Loi sur l'Eau ou l'Air, une loi sur la protection des sols vivants paraît aujourd'hui indispensable.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SOUTENIR LE TRIPTYQUE DE LA PRÉSERVATION EAU-SOLS-AIR.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E7 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Soutenir les projets visant à préserver durablement les zones humides

Plusieurs organismes publics et privés mobilisent des fonds de l'Agence de l'Eau pour acquérir des espaces naturels et garantir leur préservation. La maîtrise foncière restant l'un des meilleurs moyens de garantir la protection des espaces remarquables. Il est indispensable que les moyens financiers soient durablement affectés pour l'acquisition de ces milieux et leur gestion.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SOUTENIR LES PROJETS VISANT À PRÉSERVER DURABLEMENT LES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Faire valoir les enjeux de connaissance

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la connaissance sur l'eau, la fonctionnalité des milieux et la biodiversité demeure essentielle.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAIRE VALOIR LES ENJEUX DE CONNAISSANCE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E4 - RATIONALISER LA CONNAISSANCE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Protéger le milieu marin en stoppant les projets d'aménagement sur le littoral.

L'une des particularités du bassin Artois-Picardie est de posséder une façade maritime continue de La frontière Belge à la Normandie. Pour préserver ce milieu marin, il faut stopper les projets d'aménagements : création de résidences, aménagement de ports, développement de zones d'activités qui génèrent une pression supplémentaire et parfois inacceptable sur des milieux et des espèces très sensibles.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PROTÉGER LE MILIEU MARIN EN STOPPANT LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR LE LITTORAL.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : D6 - RESPECTER LE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUE DU TRAIT DE CÔTE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Jacques - Registre numérique - 08/08/2021 08h17

> Obtenir plus de garanties sur les grands projets en milieu marin

Le changement climatique tout comme, l'aménagement des grands ports et la construction de parcs éoliens offshore sont des éléments qui modifient les courants marins et impactent l'utilisation de ces espaces par les poissons voire les mammifères marins. Les études se veulent rassurantes, mais qu'en sera-t-il lors de la mise en oeuvre des chantiers, dans 5 ou 10 ans ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : OBTENIR PLUS DE GARANTIES SUR LES GRANDS PROJETS EN MILIEU MARIN.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Ly - Longuenesse (62) - Registre numérique - 08/08/2021 15h54

Imposer dans tous nouveaux permis de construire la mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales pour l'alimentation des WC.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : IMPOSER DANS LES NOUVELLES HABITATIONS LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES POUR LES WC..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ly - Longuenesse (62) - Registre numérique - 08/08/2021 15h54

Obligation de suivre des formations relatives à la gestion de l'eau pour les élus, présidents d'organismes de gestion, de syndicats d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : OBLIGER LES ACTEURS DE L'EAU (ÉLUS ...) À SE FORMER À LA GESTION DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ly - Longuenesse (62) - Registre numérique - 08/08/2021 15h54

Mener une réflexion au niveau départemental pour l'échange d'eau potable (interconnexions) entre territoires, syndicats.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉFLÉCHIR À L'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B4 - ASSURER UNE GESTION DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ly - Longuenesse (62) - Registre numérique - 08/08/2021 15h54

Instaurer une taxe aux collectivités, syndicats qui sont propriétaires de ressources situées en dehors de leur territoire pour aider celles qui doivent suivre les règles de protection imposées par la réglementation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSTAURER UNE TAXE AUX COLLECTIVITÉS PROPRIÉTAIRES DE RESSOURCES SITUÉES EN DEHORS DE LEUR TERRITOIRE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ly - Longuenesse (62) - Registre numérique - 08/08/2021 15h54

Fixer un seuil mini du prix de l'eau pour imposer des travaux d'investissements aux organismes de gestion de l'eau.

Fixer un seuil mini du prix de vente d'eau aux industriels qui utilisent l'eau potable dans leur process.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FIXER UN SEUIL MINIMUM DU PRIX DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Ly - Longuenesse (62) - Registre numérique - 08/08/2021 15h54

Revenir sur l'interdiction de couper l'alimentation en eau des mauvais payeurs et leur donner alors un débit mini vital.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DONNER UN DÉBIT D'EAU POTABLE MINIMUM VITAL.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ly - Longuenesse (62) - Registre numérique - 08/08/2021 15h54

Développer la plantation de haies, d'espèces végétaux autour des parcelles agricoles

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PLANTER DES HAIES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ly - Longuenesse (62) - Registre numérique - 08/08/2021 15h54

Développer les techniques alternatives pour la gestion des eaux de pluies en milieux urbains et ruraux

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉVELOPPER LES TECHNIQUES ALTERNATIVES POUR LA GESTION DES EAUX DE PLUIES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Arnaud - Croix-Fonsomme (02) - Registre numérique - 08/08/2021 17h58

Bonjour

Je voudrais faire entendre mon point de vue sur la politique du SDAGE

Tous le document est très lourd à assimiler et les débats n'ont pas permis d'avoir une compréhension du document et de ces enjeux sur le fond. Les hypothèses prises par le comité de bassin ne sont pas vérifiables et toujours négatives.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Arnaud - Croix-Fonsomme (02) - Registre numérique - 08/08/2021 17h58

Pour la qualité de l'eau je fais partie d'une aire d'alimentation de captage, nous faisons beaucoup d'effort. Les répercussions concrètes de ses actions se font dans le temps. Une étude de la chambre agriculture de l'Aisne a montré qu'il fallait 30 ans pour que l'eau arrive dans la nappe. Ce n'est pas en claquant des doigts que l'on va résoudre le problème de la qualité de l'eau. Des actions existent, il faut continuer à accompagner financièrement les agriculteurs pour des actions agri-environnementales (PCAE MAE ...)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CONTINUER À ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT LES AGRICULTEURS POUR DES ACTIONS AGRI-ENVIRONNEMENTALES (PCAE MAE ...).

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Arnaud - Croix-Fonsomme (02) - Registre numérique - 08/08/2021 17h58

Pour la gestion de l'eau, l'activité agricole ne doit pas réparer les erreurs liées à l'urbanisation comme l'inondation des terres agricoles.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

Arnaud - Croix-Fonsomme (02) - Registre numérique - 08/08/2021 17h58

La réduction des produits pharmaceutique est entamée depuis des années sur les exploitations agricoles. La suppression sans solution impacteront irrémédiablement des filières agro économique ainsi que ses emplois. On ne peut pas tuée l'agriculture comme on a tuée industrie. On ne peut pas laisser rentrer des produits en Europe qui n'ont pas la même norme française ou Européenne. On a en France l'agriculture la plus seine du monde et il ne faut pas oublier de fournir certain pays qui n'ont pas la capacité de leur terre à produire pour survenir à l'alimentation de leurs populations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Philippe - Rang-du-Fliers (62) - Registre numérique - 08/08/2021 20h15

bonjour

je suis agriculteur engagé en MAEC système depuis 5 ans, le constat que je fais au terme de mon engagement est qu'il est très compliqué de baisser les IFT herbicides de l'ordre de 40% sans compromettre l'avenir de l'exploitation en terme de salissement des parcelles surtout en céréales car avec l'apparition d'espèces comme le ray Grass ou le vulpin il est impossible de maintenir des parcelles propres de plus l'évolution des produits commerciaux et la disparition de certain ne nous permettent plus d'utiliser les pourcentages de doses, par rapport à la dose homologuée, je m'explique un ancien produit utilisé à une dose X de 1 litre /ha dose homologué 1.5 l/ha soit IFT 0.66 avec une bonne efficacité, n'existe plus ou n'est plus efficace car des ray Grass ou vulpin sont apparus, est remplacé par 2 produits l'un à la dose de 2 l/ha dose homologué 2.25 soit 0.88 IFT + un autre produit appliqué à la dose de 0.5 l/ha dose homologué 0.6 l/ha soit 0.83 IFT donc IFT totale de 1.71 au lieu de 0.66, sans compter la gestion des chardons de plus en plus envahissant car les couverts végétaux obligatoire ne nous permettent plus d'effectuer des façons culturales pour en diminuer la présence.

en revanche il est tout à fait possible de se passer d'insecticide dans presque toutes les cultures sauf peut-être les betteraves sucrières donc IFT 0

en ce qui concerne les fongicides, là aussi il est réalisable de baisser les IFT de plus de 60% voir 100% dans certaine culture en choisissant des variétés résistantes.

du désherbage localisé en betteraves et flageolets conjugué à l'utilisation d'une bineuse équipée de doigts Stekell ou herse peigne permettant d'obtenir un IFT herbicide de 0.92 et fongicide de 0.61 insecticide IFT 0 en flageolet herbicide IFT 1 fongicide IFT 1.3 insecticide IFT 0.

je ferais un seul reproche à l'agriculture bio : c'est celui de la désertification car le travail intense du sol, s'il permet d'effectuer des faux semis à en contre parti l'inconvénient de détruire l'habitat des insectes des vers de terres de l'évolution rapide de la matière organique de favoriser l'érosion du sol car le sol est nu ainsi par la même occasion de diminuer la perméabilité et augmenter le compactage par le nombre de passage d'engin.

as-t-on mis en balance l'impact d'un désherbant totale, son efficacité, la préservation de la biodiversité par le non bouleversement du sol, l'économies de gaz à effet de serre (non travail du sol) le maintien de la porosité et la remonté capillaire pour la levée de la future culture, de la main d'œuvre, heure de travail, du stockages de carbone, l'éventuelle impact chimique sur la faune et la capacité d'un sol riche en bactérie et autre faune à dégrader les molécules chimiques apportées?

à comparer à de multiples passages d'outils de travail du sol, faisant évoluera la matière organique détruisant une partie de la faune, mettant en solution ou en volatilisation l'azote organique par minéralisation, favorisant l'érosion si de fortes pluies interviennent, ou asséchant le sol au point de compromettre la bonne levée de la culture suivant, ou l'obligeant à être arrosé, de consommer des énergies fossiles polluant l'atmosphère ? va-t-on un jour arrêter de se voiler la face et d'analyser tous les facteurs objectivement ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Philippe - Rang-du-Fliers (62) - Registre numérique - 08/08/2021 20h15

je suis en agriculture de conservation sur environ 30% de la surface de l'exploitation le reste en technique culturale simplifiée sans labour depuis 24 ans aussi mon choix s'est porté sur l'amélioration de la stabilité structurale, de l'agronomie, des couverts végétaux permettant de retrouver un équilibre de la biodiversité et l'augmentation de l'activité microbienne : vers de terre, couverts multi espèces permettant le développement d'une faune auxiliaire, et une protection du sol vis à vis des conditions climatiques pluie érosion. je mets en œuvre une destruction des couverts mécanique soit par un rouleau faca ou rouleau lisse par temps de gel, et des faux semis pour baisser la pression des adventices,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Cyrille - Maresville (62) - Registre numérique - 08/08/2021 21h39

Cette disposition prône une agriculture que se résume à l'agriculture biologique et aux cultures bas niveau d'intrants. Il existe d'autres systèmes ayant un bas niveau d'impact telle que l'agriculture de conservation des sols, l'agro-écologie.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Cyrille - Maresville (62) - Registre numérique - 08/08/2021 21h39

Tous les systèmes d'agriculture (conventionnelle, biologique, ou l'élevage) relèvent de filières économiques avec leurs atouts et contraintes. Tous peuvent avoir besoin de recourir aux produits phytosanitaires en fonction des circonstances.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Cyrille - Maresville (62) - Registre numérique - 08/08/2021 21h39

Les agriculteurs et les éleveurs s'emploient pour autant depuis plusieurs années à réduire l'utilisation d'intrants chimiques. Ils sont engagés dans de nombreuses démarches.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

---

Cyrille - Maresville (62) - Registre numérique - 08/08/2021 21h39

La suppression, sans solution, impacteront irrémédiablement des filières complètes et emplois associés.

Solution alternative :

§ Il faut continuer à accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition agroécologique

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

---

Samuel - Maresville (62) - Registre numérique - 08/08/2021 21h42

Les zones vulnérables font déjà l'objet d'une réglementation autonome (directives nitrates). Stop au millefeuille juridique, le SDAGE ne doit pas et ne peut pas rajouter de nouveaux critères de délimitation.

- Les éleveurs contribuent déjà à la protection de l'environnement par leurs pratiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

Vincent - Rexpoede (59) - Registre numérique - 09/08/2021 08h18

Il faut soutenir l'élevage français plutôt que l'enfoncer . Les prairies sont liées à une activité d'élevage , aujourd'hui j'entretien une prairies sans en dégager de revenu .  
Aussi , l'inondation de terres agricoles pour protéger une urbanisation incohérente est injuste et devrait à minima être rémunéré .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉMUNER LES INONDATIONS DES TERRES AGRICOLES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C4 - RESTAURER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Etienne - Aix-en-Issart (62) - Registre numérique - 09/08/2021 08h33

la gestion de l'eau est l'affaire de tous ,la multiplication des zones urbanisés contribue à la non absorption de l'eau par le sol ,multiplication des parkings des zones commerciales souvent installées dans des bassins d'absorption ou de rétention ,tous les villes et villages avec des trottoirs partout contribue à accélérer l'eau, la gestion des cours d'eau avec l'aménagement pour les passes à poisson.Bien sur l'agriculture doit aussi réfléchir à améliorer ses pratiques pour favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols mais elle est déjà très encadré et mettre des contraintes supplémentaires aux éleveurs diminuera leurs nombres et leurs efforts à maintenir des zones vivantes de biodiversité .Pour moi l'irrigation doit être plus encadré et réservé à des situations d'urgences et de maintien d'une culture mais pas à l'augmentation perpétuelle de rendement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ENCADRER L'IRRIGATION ET LA RÉSERVER À DES SITUATIONS D'URGENCE ET DE MAINTIEN D'UNE CULTURE MAIS PAS À L'AUGMENTATION PERPÉTUELLE DE RENDEMENT..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Corinne - Fromelles (59) - Registre numérique - 09/08/2021 09h13

Fromelles et la rue Delval notamment on fait l'objet de lourdes inondations en 2016, la rivière des Laye se déversant dans les fossés en cas de fortes précipitations, les fossés débordent régulièrement sur la route et menacent également ma maison qui est en bordure de celle-ci, rien n'a été fait pour y palier, la MEL m'a répondu que le coup des travaux ne serait pas acceptable, en partant du principe que seul les finances comptent, attendons la prochaine inondation !!!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE

Corinne - Fromelles (59) - Registre numérique - 09/08/2021 09h36

Bonjour, j'habite au 93 rue Delval à FROMELLES, les fossés sont pleins quasi au niveau de la route très régulièrement et de l'eau s'infiltré par le sol de ma cave, qu'est ce que vous préconisez, c'est assez urgent car tout est refait dans la maison, sols, murs et je n'ai pas envie qu'il y est des infiltrations, J'ai vu que depuis le 1er janvier 2018, la MEL a la compétence GEMAPI, qui désigne la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » a quoi cela sert exactement si aucun travaux depuis la rivière des Laye n'est entrepris car les travaux ne sont pas économiquement acceptable (courrier de réponse de Mr Blondeau conseiller délégué GEMAPI) dois-on attendre les prochaines inondations comme en 2016 dans notre secteur ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE

Voici la réponse à votre question :

Effectivement, la Métropole Européenne de Lille (MEL) est la structure compétente en "gestion des milieux naturels aquatiques et protection contre les inondations" (GEMAPI). Dans ce cadre une des missions de la MEL est d'aménager des ouvrages hydrauliques (solutions fondées sur la nature ou ouvrages majeurs de protection contre les inondations tels que des zones d'expansion de crue ou des digues) visant à réduire ces inondations. Ces opérations, souvent attendues par la population, sont gérées et hiérarchisées à l'échelle de chaque bassin versant. L'analyse des aléas, des risques, des coûts mais aussi de l'acceptabilité des travaux est systématiquement étudié. Cela peut prendre des années pour réaliser un ouvrage utile pour l'ensemble d'un bassin versant. La MEL agit aussi pour limiter l'artificialisation des sols et éviter d'aggraver le risque d'inondation. L'entretien des fossés, la préservation des zones humides, le maintien de la biodiversité, l'infiltration à la parcelle, le recours aux techniques alternatives sont des outils à développer. Sur des secteurs comme les Weppes, le sol étant essentiellement argileux, il est difficile de régler tous les problèmes liés aux inondations rapidement et à un coût raisonnable. Enfin, les documents d'urbanisme émis par la MEL ont, entre autres, pour objectif d'éviter l'urbanisation dans des secteurs susceptibles d'être inondés, de manière à éviter que des personnes se retrouvent dans une situation similaire à la votre.

---

Ingrid - Le Quesnoy-en-Artois (62) - Registre numérique - 09/08/2021 14h31

Je possède une petite exploitation (41ha), petite production céréalière, prairies et activité équestre. Les zones vulnérables font déjà l'objet d'une réglementation autonome (directives nitrates). Nous sommes déjà envahis par les aspects juridiques et administratives.

Les prairies représentent 12 ha sur mon exploitation, ce qui assez conséquent. Ajouter de nouveaux critères concernant la gestion de celles-ci vient encore rendre les choses plus complexes. Il est déjà assez difficile de s'y retrouver. Il est très important d'apporter un réel soutien aux éleveurs.

Je souhaiterais réintégrer une activité bovin afin de mieux exploiter les prairies. Hors je me rends compte que ceci ne me ferait pas gagner d'argent.... Comment faire?

Je possède également une petite partie de céréales. Pour ma 1ère année de reprise, j'avoue ne pas avoir été gâté. Si les conditions de gestion se durcissent je ne sais pas comment je vais pouvoir gérer les années suivantes. A noter que je suis pluriactive. Avec une petite exploitation, il est difficile de pouvoir se dégager un salaire. Et d'autant plus quand les conditions de gestion de celle-ci se durcissent. Il ne faut pas oublier que tout ceci n'aide pas au maintient des petites exploitations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE



Marco - Matigny (80) - Registre numérique - 09/08/2021 15h54

ne pas oublier d'étudier l'impact des fondations en béton armé des éoliennes qui polluent les nappes phréatiques et qui sont des facteurs d'inondations ! on a enlevé des haies , on déforeste pour implanter ces machines totalement inutiles ! et n'oubliez le danger avec les rivières souterraines et les ondes électromagnétiques! il faudrait aussi faire un effort pour rendre l'eau du robinet un peu plus potable .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Cyprien - Fromelles (59) - Registre numérique - 09/08/2021 20h02

Bonjour,

Je trouve que la mise en place de réseau tout à l'égout n'est pas assez importante pour la bonne qualité de l'eau (ou du moins, dès lors que cela n'est pas possible - toutes causes confondues - il y a nécessité de favoriser la mise en place de subventions importantes pour la mise en place de micro STEP etc, car pour beaucoup d'usagers, il est plus simple de payer une amende dès lors qu'il y a contrôle plutôt que de se conformer à la réglementation. Pour cela, il y a également l'impérieuse nécessité d'être parfaitement clair à échéance longue des futures installations prévues sur un secteur donné (tout à l'égout) de sorte de ne pas avoir, comme ce fut déjà le cas sur Fromelles et qui pourrait se reproduire, d'avoir des installations de micro STEP devenant obsolète car non adaptables à un système de tout à l'égout.

Restant disponible pour en échanger, ce sujet me préoccupe grandement.

Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

---

Olivier - Registre numérique - 10/08/2021 07h59

Je suis polyculteur dans le cambrésis avec une diversification de cultures (pois de conserve, lin, chicorée à café, ...)

La diminution des produits phytos est déjà acter. Je pratique l'agriculture raisonnée, donc les intrants chimique quand cela est nécessaire.

Cette nouvelle disposition prône une agriculture qui se résume à l'agriculture biologique. Il existe d'autres solutions avec un niveau faible d'intrants telle que l'agriculture raisonnée, de conservation des sols, etc.

Tous les systèmes d'agriculture relèvent de filières économiques avec leurs atouts et contraintes. Tous peuvent avoir besoin de recourir aux produits phytosanitaires en fonctions des circonstances. C'est comme quand vous êtes malades vous allez voir le médecin pour qu'il vous préconise un médicament. Nous c'est pareil, les cultures ont besoin de temps à autre d'être soignées avec des produits phytosanitaires.

Depuis plusieurs années je m'efforce de diminuer l'utilisation des intrants chimiques.

La solution de les supprimer me mettrais dans une situation sans solution qui impacterais irrémédiablement mon exploitation, ainsi que l'agro-industrie et ses emplois associés.

Il faut donc continuer à nous accompagner dans notre démarche de transition.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CONTINUER À ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE VERS UNE AGRICULTURE RAISONNÉE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Céline - Escobecques (59) - Registre numérique - 10/08/2021 10h17

Il serait indispensable de nos jours que des récupérateurs d'eau soient installés chez les particuliers et dans tous les bâtiments des collectivités. Il existe des aides pour obtenir des composteurs, pourquoi ne pas le faire pour des récupérateurs d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSTALLER DES RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE CHEZ LES PARTICULIERS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Céline - Escobecques (59) - Registre numérique - 10/08/2021 10h17

De même, nous voyons fleurir des piscines individuelles dans tous les quartiers, piscines enterrées ou hors sol, les volumes d'eau utilisés sont colossaux. Pourquoi encore autoriser les permis de construire/ déclarations préalables des piscines pour convenances personnelles ??? Ne peut on pas réglementer un nombre de piscines maximum par quartier ou par ville ?

Ne peut on pas imposer un quota d'eau maximum, ce qui ferait prendre conscience aux habitants que l'eau est un trésor à préserver ?

Et qu'arroser son potager en pleine journée, laver sa voiture, puis sa terrasse, puis le bord de sa piscine au karcher durant une journée complète est une aberration.

Les autorités doivent avoir en tête que ce type de personnes n'a aucune conscience écologique, et ne s'impose aucune restriction puisqu'elle n'a aucun problème pour payer ses factures d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Voici la réponse à votre question :

En effet, les périodes récurrentes de sécheresses survenues depuis 2017 montrent les limites de la gestion actuelle des ressources. Pour préciser les limites de cette gestion, une étude sur la vulnérabilité "quantitative" de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie a été lancée en 2019. Elle comporte : (1) un diagnostic de l'état des ressources à l'échelle du bassin ; (2) une analyse prospective de la gestion de la ressource ; (3) des propositions de solutions de sécurisation de l'alimentation en eau potable ; (4) une méthode d'identification du volume disponible sur un bassin versant. Sur la base de cette étude, les bassins versants en tension quantitative à court, moyen et long terme ont été identifiés. L'objectif final de cette démarche est la mise en œuvre d'une gestion concertée et partagée (entre les différents acteurs et usagers concernés) des usages de l'eau.

---

Françoise - La Chapelle-d'Armentieres (59) - Registre numérique - 10/08/2021 11h09

Je souhaite que les actions à long terme soient privilégiées, en l'occurrence :

- préparation à une éventuelle pénurie d'eau, en sauvegardant impérativement les champs captants, en végétalisant les aires d'alimentation de captage, en cessant l'artificialisation des sols

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : VÉGÉTALISER LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE EN CESSANT L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Françoise - La Chapelle-d'Armentieres (59) - Registre numérique - 10/08/2021 11h09

- généralisation de la récupération des eaux pluviales

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉNÉRALISER LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Françoise - La Chapelle-d'Armentieres (59) - Registre numérique - 10/08/2021 11h09

- soutien de l'agriculture biologique avec la mise en place d'aide aux agriculteurs qui diminuent le recours aux produits phytosanitaires

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SOUTENIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Françoise - La Chapelle-d'Armentieres (59) - Registre numérique - 10/08/2021 11h09

- soutien accru à l'éducation à l'environnement, dès les classes Maternelles

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SOUTENIR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DÈS LA MATERNELLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Françoise - La Chapelle-d'Armentieres (59) - Registre numérique - 10/08/2021 11h09

- responsabilisation de la consommation d'eau

En fait, protéger les ressources et moins consommer, tel est l'essentiel.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Pierre - Villers-Guislain (59) - Registre numérique - 10/08/2021 16h36

Je suis polyculteur et irrigant

Je suis contre les dispositions A11/5, B2/4 et B4/1

pour les raisons ci dessous:

1- Réduire l'utilisation de phytos

Tous les systèmes d'agriculture (conventionnelle, biologique, ou l'élevage) relèvent de filières économiques avec leurs atouts et contraintes. Tous peuvent avoir besoin de recourir aux produits phytosanitaires en fonction des circonstances. Les agriculteurs et les éleveurs s'emploient pour autant depuis plusieurs années à réduire l'utilisation d'intrants chimiques. Ils sont engagés dans de nombreuses démarches. La suppression, sans solution, impacteront irrémédiablement des filières complètes et emplois associés.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Pierre - Villers-Guislain (59) - Registre numérique - 10/08/2021 16h36

2- Durée d'autorisation de prélèvement

Comment faites vous quand vous devez arroser des betteraves au mois de mars et des endives ou du colza en septembre???

Un peu de bon sens que diable!

L'utilisation de l'eau en agriculture permet de maintenir une agriculture économiquement viable sur les territoires et d'approvisionner les consommateurs et industries agro-alimentaires. Il est demandé aux agriculteurs de diminuer leur prélèvement, cela passe par l'investissement de nouveaux matériels performants très coûteux. Il faut permettre l'amortissement des investissements sur de longue durée pour éviter toute conséquence néfaste sur la rentabilité économique de nos exploitations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Pierre - Villers-Guislain (59) - Registre numérique - 10/08/2021 16h36

3- Respecter les seuils en cas de sécheresse

Le SDAGE ne fait pas état des modalités d'élaboration du seuil des débits de crise tant au niveau des modalités de calcul que des données utilisées. Le manque de données sur les volumes prélevables ne permet pas de comprendre les valeurs de débits de crise retenues et les rend incompréhensibles.

Quid des industriels, des particuliers, des communes qui utilisent de l'eau à outrance???

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B4 - ASSURER UNE GESTION DE CRISE

Voici la réponse à votre question :

Les débits de crise sont disponibles dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) mais aussi dans l'arrêté cadre relatif à la mise en place des principes communs de surveillance et de gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie d'eau sur le bassin Artois-Picardie du 25 juillet 2018. L'arrêté indique que le calcul des seuils en hydrologie est basé sur le débit moyen minimal mensuel calculé sur 3 jours consécutif (VCN3). L'élaboration de ces seuils a fait l'objet de précisions présentées en Comité de Bassin en 2018. Concernant les restrictions d'usages, toutes les activités économiques, agricoles et les usages domestiques sont concernés. En situation de crise, seules les exigences de santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

---

Arnaud - Gaudiempre (62) - Registre numérique - 11/08/2021 09h59

Bonjour, je suis polyculteur et je passe mon exploitation en totalité en bio dans le but de réduire ma pollution environnementale.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Bertrand - Bourbourg (59) - Registre numérique - 11/08/2021 10h57

Depuis des siècles dans nos secteurs de waterings, et ailleurs également, l'utilisation et la gestion de l'eau à permis de développer et maintenir une activité agricole.

Ces territoires agricoles produisent et alimentent de nombreuses filières agricoles.

La filière lin, productrice de fibres naturelles à très faible impact environnemental, est emblématique d'une production agricole parfaitement adaptée aux enjeux globaux de la qualité de l'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

---

Hubert - Adinfer (62) - Registre numérique - 11/08/2021 12h19

Je suis irrigant, j'ai plusieurs forage et l'eau est ma meilleure assurance récolte. Privez moi de l'irrigation et vous mettez en péril mon exploitation et les 3 salarié permanents. Si vous limitez mes prélèvements d'eau nous mettrons moi de surface de pommes de terre ce qui posera problème pour le secteur agro-alimentaire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Régis - Staple (59) - Registre numérique - 11/08/2021 20h26

juste voir le déroulé de l'enquête

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

François - Cerfontaine (59) - Registre numérique - 12/08/2021 08h20

Bonjour

Je suis céréalier sur Maubeuge, ma remarque sera notamment par rapport à la proposition A-11.5, concernant la réduction de phyto, cette mesure n'est là, que pour obliger les agris à partir vers l'agriculture bio, or ces dernières années l'augmentation de la consommation de phyto n'est dû dans la grande majorité qu'à l'augmentation des produits bio.

Il existe à mon sens d'autres voies, qui sont l'agriculture de conservation des sols, l'agro écologies j'attend par là l'utilisation de plantes résistantes aux maladies, ou l'utilisation de plantes compagnes, remettre l'agronomie au cœur de notre métiers

Mais pour cela au lieu de contraindre, il faut accompagner car dans notre secteur avec des cultures industrielles, nous sommes au début des avancées

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : UTILISER DES PLANTES RÉSISTANTES AUX MALADIES DES PLANTES COMPAGNES ET REMETTRE L'AGRONOMIE AU CŒUR DE NOTRE MÉTIERS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Françoise - Estreux (59) - Registre numérique - 12/08/2021 08h53

pouvoir utiliser l'eau rejetée des stations d'épuration pour la remettre dans les champs pour ne pas utiliser les sources souterraines

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : UTILISER L'EAU REJETÉE DES STEP POUR LA REMETTRE DANS LES CHAMPS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marcel - Bihucourt (62) - Registre numérique - 12/08/2021 09h19

L'eau est indispensable pour la production de légumes et pommes de terre de qualité, surtout avec le changement climatique. La fonction première de l'agriculture est de nourrir nos concitoyens, c'est un enjeu stratégique majeur et prioritaire sur tout. Il convient donc de prioriser cet accès aux agriculteurs, surtout dans notre région où les apports raisonnés d'eau sur les plantes sont extrêmement bien valorisés. Il s'agit là d'un enjeu stratégique absolu qui ne peut être bafoué par aucune idéologie.

La ressource est abondante, cependant il faut la stocker et la gérer sans gaspillage afin de pouvoir satisfaire tous les usages. Aidons l'ensemble des agriculteurs et des autres utilisateurs à mieux l'utiliser mais ne limitons pas notre production agricole qui est l'une des plus vertueuses. Les défis de production sont énormes et il serait suicidaire à terme de dépendre des autres alors que l'eau permet de disposer de la ressource localement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRIORISER L'ACCÈS À L'EAU POUR LES AGRICULTEURS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Cyril - LESBOEUFS (80) - Registre numérique - 12/08/2021 10h01

Bonjour,

Je suis irrigant pour des légumes (haricots et épinards), oignons et pommes de terre.

L'eau est une ressource vitale pour mon exploitation. Les légumes sont vendus en France et en Belgique, les oignons en Hollande (de loin les leader sur le marché de l'oignon en Europe). Les pommes de terre partent en France, en Espagne, au Portugal, en Allemagne ou dans les pays de l'est selon l'année.

Comme vous le voyez, le marché de ces productions est européen et non français. L'irrigation nous permet d'assurer une production avec des rendements corrects, une bonne qualité du produit ainsi que de rester compétitifs par rapport à nos voisins.

Pour les haricots et épinards, si j'avais des problèmes de ressources en eau, j'aurais beaucoup de mal à satisfaire les exigences de l'usine (cahier des charges bien précis à respecter). Je risquerais de voir mon produit déclassé ou rejeté. Pour les oignons, c'est le même principe.

Pour les pommes de terre, l'eau permet non seulement d'assurer des rendements corrects mais également de produire des pommes de terre de qualité. Quand les pommes de terre subissent un stress hydrique par le manque d'eau, elles risquent de se fissurer. Je peux également avoir le développement de maladies comme la gale qui vont considérablement dégrader la qualité de mon produit.

Dans chacun des cas, le client (industrie, grande distribution, importateur, conditionneur) n'achètera plus mon produit en cas de problème. Et comme le marché est européen, il pourra très facilement trouver le produit qui lui convient ailleurs, dans un autre pays.

Il faut éviter de contraindre trop fortement la production agricole française car cela va nous pénaliser par rapport à nos voisins européens (qui pour la plupart ont déjà bien moins de contraintes que nous) car il en va de la compétitivité française dans le domaine agricole. J'habite dans le Pas de Calais, la frontière belge se trouve à 1h de route...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EVITER DE CONTRAINDRE TROP FORTEMENT LA PRODUCTION AGRICOLE FRANÇAISE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Michel - Registre numérique - 12/08/2021 11h49

la majorité des agriculteurs est conscient des problèmes de l'eau mais sans solution alternative et sans REVENU il n'y aura plus d'agriculture.

exemple: les élevages disparaissent petit à petit. du coup nous importeront je ne sais quoi.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Marcel - Registre numérique - 12/08/2021 12h15

il est inadmissible que de l'eau soit pompée dans les nappes phréatiques pour alimenter des plans d'eau de chasse, juste pour le plaisir de tuer

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Sylvain - Monchy-au-Bois (62) - Registre numérique - 13/08/2021 10h52

Le retournement des prairies est très encadré (dérogation pour déplacer la prairie, difficultés économiques ou cessation d'activité)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Sylvain - Monchy-au-Bois (62) - Registre numérique - 13/08/2021 10h52

La qualité de l'eau va s'améliorer car les pratiques agricoles ont fortement évolué cette décennie et il faut laisser du temps pour que les bénéfices des actions entreprises apparaissent (que ce soit pour les engrais, les produits phytosanitaires et la lutte contre l'érosion)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

---

Sylvain - Monchy-au-Bois (62) - Registre numérique - 13/08/2021 11h02

Je produit des légumes et avec l'arrêt des neocotinoides, le rendement des flageolets est divisé par deux car il n'y a pas d'alternative

De même pour le glyphosate qui est utilisé avec parcimonie en France (moins d'un litre/ha sur quelques hectares) contrairement à d'autres pays, et il n'y a pas d'alternative plus écologique.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Dominique - Registre numérique - 13/08/2021 17h33

Il faut diminuer et simplifier les normes et autorisations pour entretenir les fossés et cours d'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Dominique - Registre numérique - 13/08/2021 17h33

Prioriser et partager l'usage de l'eau pluviale entre tous : la consommation humaine et la production alimentaire à la place des nettoyages de voiture, des piscines privées et de l'arrosage des terrains sportifs en période de sécheresse !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Dominique - Registre numérique - 13/08/2021 17h33

Il faut créer des retenues d'eau partout en France, pour récupérer cette eau perdue quand elle tombe.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Dominique - Registre numérique - 13/08/2021 17h33

Il faut CURER les cours d'eau et autres canaux d'évacuation des eaux pluviales ! la vase n'est pas polluante, ce n'est qu'un concentré d'alluvionnaires et de matières organiques en décomposition ! Depuis la nuit des temps, on le faisait. Remettre du bon sens dans ce monde, qui se veut écologiste quand ça l'arrange, un iPhone 12 à la main.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A12 - CONNAÎTRE L'IMPACT DES SITES POLLUÉS

---

Dominique - Registre numérique - 13/08/2021 17h33

DISPOSITION A-3.2 LES ZONES VULNERABLES FONT DÉJÀ L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION MERCI DE NE PAS EN RAJOUTER

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

Dominique - Registre numérique - 13/08/2021 17h33

DISPOSITION A-3.4 PAREIL POUR LE RETOURNEMENT DES PRAIRIES DEJA REGLEMENTE

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Dominique - Registre numérique - 13/08/2021 17h33

DISPOSITION A-11.5 TOUS LES SYSTEMES D'AGRICULTURE CONVENTIONNEL BIO... ONT DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES NE PAS LES OPPOSER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EST DEJA SOUMISES A UNE REGLEMENTATION ET NOUS SOMMES TOUS D'ACCORD POUR REDUIRE NOS INTRANTS CHIMIQUES ...LES SUPPRIMES SANS SOLUTIONS ALTERNATIVES AURA UN IMPACT DIRECT SUR NOS EXPLOITATIONS ET TOUS LES EMPLOIS ASSOCIES

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Dominique - Registre numérique - 13/08/2021 17h33

DISPOSITION B.-2.4 L'UTILISATION DE L'EAU EN AGRICULTURE PERMET DE L'EXPLOITATION ECONOMIQUEMENT VIABLE

Merci

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Vincent - Oxelaere (59) - Registre numérique - 14/08/2021 16h49

Nous sommes éleveurs, et nous sommes conscient de l'impact des techniques et choix dans notre travail, sur l'environnement.

Nous investissons constamment dans des outils et méthodes qui se veulent en faveur de l'environnement ( exemple pré refroidisseur à lait, qui permet la réduction du besoin en énergie électrique du tank à lait).

Nous sommes également conscient du besoin de nos prairies représentants des zones de pâturages économique et naturel de nos animaux, et une réserve en carbone importante, leur retournement sont aujourd'hui déjà fortement contraint par la PAC et la PAR (programme d'action régionales nitrates) où peu de dérogation sont appliquées.

Est ce nécessaire de le rappeler?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Vincent - Oxelaere (59) - Registre numérique - 14/08/2021 16h49

Les aides numériques sont une porte d'entrée à développer afin de valoriser les actions de chacun d'entre nous en faveur de l'environnement.

La réduction de l'utilisation des produit phytosanitaire est déjà un levier appliqué dans de nombreuses exploitations ("Bas volume") , mais ne confondons pas la réduction et sont arrêt total qui constitue un autre système l'agriculture biologique. Tout système de production qu'il soit biologique ou conventionnelle font partie du paysage, répond à l'offre et la demande et présente une sécurité alimentaire, économique dans le fonctionnement de nos filière et sociale pour le maintient de l'emploi .

Incompréhension de la démarche, puisque les dispositions sont déjà aujourd'hui appliquées et réglementées par d'autres documents.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS



Denis - Gonnehem (62) - Registre numérique - 15/08/2021 19h00

L'EAU c'est la vie et c'est une priorité ! elle est indispensable à l'humain mais aussi à la production agricole  
je considère l'eau comme une ASSURANCE récolte

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Romain - O-de-Selle (80) - Registre numérique - 16/08/2021 10h07

Nous sommes une association sportive (Loeuilly canoë kayak) qui gère une base nautique avec 13000 personnes accueillis/ an. Nous développons d'année en année les randonnées nautique sur Rivière Selle (80) en canoë/kayak/SUP, nous souhaitons depuis + de 15 ans développer des randonnées plus longue que 3.5km entre Conty et Loeuilly. En effet nous voyons la réglementation évoluer sur la libre surculation des embarcations nautique, mais rien ne bouge. Nous rencontrons toujours autant de problématique (moulin, vanage et pont bas) qui nous empêche de pratiquer notre activité et de ce fait le développement touristique et économique de la vallée de la Selle.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Jocelyne - Watten (59) - Registre numérique - 16/08/2021 19h38

Développer un système de consommation responsable de l'eau auprès du grand public : aide à l'installation de récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage des jardins et plantation de balcon, etc...  
'Créer un système de récupération des eaux usées de la maison (douche, baignoire) réutilisées pour les toilettes  
Prévoir ces installations dans toutes les nouvelles constructions, trouver des aménagements pour les maisons déjà construites, immeubles, entreprises, etc...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE ET LES EAUX USÉES DANS LES MAISONS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jocelyne - Watten (59) - Registre numérique - 16/08/2021 19h38

Apprendre au public, en général, à mieux gérer leur utilisation de l'eau, lancer des alertes lors de "sur consommation" en fonction du nombre de personnes présente dans la maison. Attention aux aides financières apportées aux plus démunis, certains en profite et ne font aucun gestes d'économie.  
Sensibiliser encore plus les écoliers, collégiens, lycéens, etc ... dans les cours d'instruction civique et de SVT, ... faire prendre conscience de la valeur de l'eau pour adapter ses gestes de tous les jours. Permettre à toutes les associations (sportives, pêche, environnementales, .... d'intervenir dans le milieu scolaire pour aider les enseignants dans cette tâche, de proposer aux publics des animations sur le thème de l'eau, qui peut être traité de bien des façons, selon l'activité proposée. Intégrer ce thème de respect de l'eau dans la pratique sportive, de pêche, de randonnée, .....

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : APPRENDRE AU PUBLIC À MIEUX GÉRER L'UTILISATION DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jocelyne - Watten (59) - Registre numérique - 16/08/2021 19h38

La construction de piscine privée ne fait qu'augmenter chez les particuliers (30 % sur 2 ans, prévu jusqu'à 50 % dans les prochaines années, d'après les constructeurs) Quand on constate l'utilisation journalière d'une piscine privée, c'est une surconsommation intolérable. Il faut "taxer plus" ces constructions et augmenter le tarif de l'eau pour cette utilisation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TAXER LA CONSTRUCTION DES PISCINES ET AUGMENTER LE TARIF DE L'EAU POUR CETTE UTILISATION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jocelyne - Watten (59) - Registre numérique - 16/08/2021 19h38

Limiter plus strictement les prélèvements d'eau (public, agriculture et industries) exemple : encore trop d'agriculteurs arrosent les champs en pleine journée, durant des heures malgré la chaleur, ce qui occasionne une grande déperdition d'eau. Plus de surveillance et de contrôle de la part des policiers, gendarme, etc...

Ils pompent l'eau directement dans les rivières, canaux, ... malgré les niveaux d'eau très bas du aux sécheresses consécutives

Réfléchir aux cultures exploitées selon la région et son climat

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Jocelyne - Watten (59) - Registre numérique - 16/08/2021 19h38

L'entretien des watergangs laisse grandement à désirer. Coupe des feuillages sur les bordures et dans le fossé, tout est laissé sur place. L'eau ne trouve plus sa place alors que cela peut servir aux arrosages. Nous payons une taxe pour l'entretien des fossés, à revoir

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Jocelyne - Watten (59) - Registre numérique - 16/08/2021 19h38

Les véhicules des agriculteurs sont de plus en plus lourds, tassent la terre, l'eau ne s'infiltré plus. Ils posent un drainage tellement profond, qu'ils doivent baisser le niveau de l'eau des watergangs pour que l'eau puisse s'évacuer, c'est un non sens. Ceux ci n'ont plus leur fonctionnalité

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

André - Saint-Venant (62) - Registre numérique - 17/08/2021 08h49

Il est urgent de mieux protéger les prairies et zones humides dans lesquelles coule l'a Lys et soutenir un élevage extensif dans le cadre des PSE, sans négliger le rôle majeur des affluents. Si les engagements du SAGE et son programme d'actions continuent à traîner, bientôt nous ne pourrons plus satisfaire la demande croissante en eau des autres territoires

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SOUTENIR LES ÉLEVAGES EXTENSIFS DANS LE CADRE DES PSE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

François - Canton-Michigan - Registre numérique - 17/08/2021 10h53

bonjour,

L'eau est un enjeu majeur majeur pour la population et l'économie de nos territoires.

Il faut à mon sens favoriser la collecte des eaux notamment dans tous les projets d'urbanisation, l'artificialisation des terres empêche l'infiltration naturelle et amplifie le risque d'inondation.

L'usage professionnel de l'eau, qui est déjà très encadré, ne doit pas automatiquement être limité ou complexifié sous peine de régression économique forte (usage industriel, agricole, agro alimentaire.....) Si ces entreprises ferment, c'est un risque majeur de recourir aux importations et amplifier la délocalisation et donc in fine générer de la perte de valeur et d'attractivité de nos territoires ruraux.

Faciliter une gestion agile, responsable de la problématique d'économie d'eau sans créer une sur administration de ces dossiers ou une vision doctrinaire (raisonner et agir de manière pragmatique) serait une excellente nouvelle.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAVORISER LA COLLECTE DES EAUX QUI EMPÊCHE L'INFILTRATION NATURELLE ET AMPLIFIE LE RISQUE D'INONDATION..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

François - Canton-Michigan - Registre numérique - 17/08/2021 10h53

Au niveau local, il serait intéressant d'entretenir, gérer de manière permanente les ouvrages (curage des rivières, des fossés, en aménager de nouveau, entretenir ou renouveler les canalisations d'eau pour limiter les pertes en charge.....) ce qui n'est plus vraiment le cas aujourd'hui.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CURER LES RIVIÈRES ET LES FOSSÉS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Antoine - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 17/08/2021 14h26

Les zones humides sont des espaces entre terre et eau, jouant un rôle fondamental pour la vie sur Terre. Au-delà d'être un lieu de vie pour de très nombreuses espèces de la flore et de la faune (le plus souvent rares et menacées), les zones humides apportent à l'humanité de nombreux services indispensables.

La ressource en eau, tant en terme de qualitatif que quantitatif des zones humides est l'enjeu principal de ces prochaines années face au dérèglement climatique et ses conséquences (cf dernier rapport du GIEC).

Les zones humides atténuent le changement climatique : elles captent le carbone dans le sol (bien plus que les forêts !), et refroidissent localement le climat.

Pourtant plus de 50% des zones humides ont disparu au cours du siècle dernier. Même si cette tendance diminue, la destruction des zones humides se poursuit en France et à travers le monde. En cause, l'agriculture (drainages, remblaiements, pesticides, retournement des prairies), l'urbanisation (imperméabilisation des sols, aménagements) et la modification des cours d'eau sont les principaux responsables.

Préserver les zones humides, c'est préserver notre eau !

A l'heure actuelle, les zones humides du territoire Artois-Picardie sont encore trop peu identifiées, trop peu prises en compte, trop peu protégées, trop peu valorisées. Les pré-localisations ne suffisent plus à maintenir un bon niveau de protection (Zones à Dominantes Humides, pré-localisations des SAGE, etc), seuls les inventaires réglementaires de délimitation des zones humides peuvent protéger réellement ces espaces essentiels.

Il conviendra d'intensifier les inventaires (scientifiques et exhaustifs) de délimitations des Zones Humides sur le territoire, par exemple dans le cadre des documents d'urbanisme afin que TOUTES les zones humides soient prises en compte et préserver. Pour cela, des outils existent (GWERN) ainsi qu'un accompagnement sur cette thématique (Antenne Manche Mer du Nord du Forum des Marais Atlantiques) auprès des porteurs de projet. De nombreuses formations sont accessibles grâce au FMA (pédologie, flore, SIG) pour répondre aux besoins des acteurs du territoire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTENSIFIER LES INVENTAIRES DE DÉLIMITATIONS DES ZH.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Vincent - Beaumerie-Saint-Martin (62) - Registre numérique - 18/08/2021 04h15

pour l'équité entre les personnes. boire de l'eau en bouteille, des personnes choisissent de boire de l'eau en bouteille achetées. elle contribue au développement d'entreprise qui commercialise de l'eau pompée dans le sol. d'autres consomment de l'eau issu de captage et distribué par les réseaux des robinets de chacun. mais pour ces captages, il est crée différents zones de captage qui émettent des obligations d'exploitation des terres agricoles contigües à ces captages. obligation qui émettent des coûts supplémentaire aux agriculteurs. ils serait normal que les agriculteurs concernés soient indemnisé pour les obligation légal qu'ils subissent au regard de ce que peut engranger un vendeur d'eau en bouteille. Obligation de faire de l'agriculture biologique, interdiction des abreuvoirs, des tas de fumier dans les zones de captages c'est comprehensible mais ces obligations créent des coûts ou des contraintes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INDEMNISER LES AGRICULTEURS POUR LES OBLIGATIONS LÉGALES QU'ILS SUBISSENT AU REGARD DE CE QUE PEUT ENGRANGER UN VENDEUR D'EAU EN BOUTEILLE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Marc - Brie (80) - Registre numérique - 18/08/2021 07h55

Il convient d'aider administrativement et financièrement les syndicats ou régies gestionnaires à protéger et/ ou reconquérir leurs points de captages d'eau potable de la pollution agricole (nitrates, pesticides) en identifiant clairement les pollueurs (sans tabou) et donc en les mettant à l'amende, en sanctuarisant les abords des stations via une aide pour dédommager les agriculteurs mitoyens qui, jouant le jeu, devraient soit abandonner leurs cultures soit trouver des modes de plantations sans conséquence sur nos nappes exploitées.

Faite également confiance aux élus de terrain tout en travaillant ensemble, conjointement, et non en silo où chaque entité ayant un rôle dans la gestion de l'eau potable (état, ars, agence, collectivité, etc...) cumule de son côté ses prescriptions/obligations sans consulter les autres parties. "Il faut jouer collectif" .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : IDENTIFIER CLAIREMENT LES POLLUEURS (SANS TABOU) ET SANCTUARISER LES ABORDS DES CAPTAGES ET DÉDOMMAGER LES AGRICULTEURS QUI JOUENT LE JEU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Raymond - Noyellette (62) - Registre numérique - 18/08/2021 10h14

Je suis un simple citoyen qui souhaite connaître les actions qui sont ou seront engagées pour assurer et maintenir les aménagements et la gestion de l'eau dans notre territoire.

J'ai fait partie d'un panel citoyen du SAGE Scarpe-Amont et nous avons pu par cette démarche donner un avis citoyen sur la stratégie adoptée par la CLE.

Concernant la consultation publique sur les grands enjeux de l'eau du SDAGE Artois-Picardie ;

Je peux dire que la démarche du SDAGE est indispensable pour préserver ce bien précieux qu'est l'eau (source de vie, de développement durable dans tous les domaines, de stabilité sociale, de santé, de loisirs...)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Raymond - Noyellette (62) - Registre numérique - 18/08/2021 10h14

Dans notre territoire Scarpe-Amont l'eau ne manque pas, la nappe phréatique est prédominante, cependant on doit s'interroger sur le partage de l'eau car certaines régions ici en aval comme le Dunkerquois sont en manque ; l'organisation d'une gestion de l'eau inter-SAGE paraît nécessaire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLE

---

Raymond - Noyellette (62) - Registre numérique - 18/08/2021 10h14

J'ai surtout retenu le bien fondé de repérer et de préserver (voir de recréer) les zones humides et pas seulement celles remarquables (par cartographie et PLUI). C'est essentiel pour la biodiversité et une gestion remarquable de l'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Raymond - Noyellette (62) - Registre numérique - 18/08/2021 10h14

Il en est de même pour les zones naturelles à maintenir ou créer pour permettre d'éviter ou de résorber les ruissellements et coulées de boues (bandes enherbées ou prairies à ne pas labourer, tout comme la préservation ou la création de haies ou fascines; un bocage protecteur et source de biodiversité)

Seulement pour perdurer il faut que ces projets soient soutenus et encadrés ; en particulier pour la maintenance et l'entretien (un particulier ou une petite commune, un agriculteur modeste n'as pas forcément les moyens humains et matériels pour palier à cette problématique que ça engendre).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Raymond - Noyellette (62) - Registre numérique - 18/08/2021 10h14

Au niveau du panel citoyen SAGE Scarpe-Amont, j'avais émis un doute sur l'efficacité d'instaurer des taxes, des quotas, des seuils sans avoir utilisé au préalable des leviers mieux productifs comme une information plus pédagogique auprès des utilisateurs de l'eau, chacun ayant un rôle participatif à jouer.

Dans l'agroalimentaire ils ont pris la chose au sérieux ; il faut les aider et promouvoir leurs actions et leurs adaptations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

---

Raymond - Noyellette (62) - Registre numérique - 18/08/2021 10h14

Au niveau communication et actions, la jeunesse est une cible de promotion et de relais qu'il ne faut pas négliger.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Raymond - Noyellette (62) - Registre numérique - 18/08/2021 10h14

Dans ces temps incertains sur la santé publique, je porterai ce dernier avis qui est à méditer sur la qualité de l'eau, on traite l'eau contre certains polluants mais pas contre les résidus afférents aux médicaments ou autres; quel est le rôle du SDAGE sur ce point ?

Voici quelques pistes de réflexions pour un avis citoyen responsable sur la gestion de l'eau.

Je vous en remercie par avance

Veuillez recevoir, Mme Mr le responsable du Service Communication et Information de l'Agence de l'Eau Picardie, mes meilleures salutations.

Mr Vendeville Raymond

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Jean-Paul - Bernes (80) - Registre numérique - 18/08/2021 11h03

Il semble que la ressource globale en eau dans la région Haut de France soit globalement excédentaire, mais c'est sa répartition dans le temps qui pose parfois problème. La solution évidente consiste à mieux anticiper en gérant les volumes lors des épisodes de fortes précipitations : tant au niveau de l'agriculture que pour les particuliers.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ANTICIPER ET GÉRER LES VOLUMES D'EAU LORS DES ÉPISODES DE FORTES PRÉCIPITATIONS .

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Paul - Bernes (80) - Registre numérique - 18/08/2021 11h03

Comme pour le domaine de l'isolation des logements, une politique incitative au stockage de l'eau devrait pouvoir participer aux économies d'eau potable et limiter les écoulements dans les milieux artificialisés. (Cela pose la question du financement des services d'assainissements qui sont issus de taxes sur les volumes d'eau distribués). La conception des bâtiments neufs ou la rénovation de l'ancien pourrait séparer l'eau potable des eaux pluviales utilisables pour les usages non-alimentaires.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INCITATIVE AU STOCKAGE DE L'EAU DEVRAIT POUVOIR PARTICIPER AUX ÉCONOMIES D'EAU POTABLE .

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Paul - Bernes (80) - Registre numérique - 18/08/2021 11h03

Concernant le maintien de la biodiversité, s'il faut préserver des zones humides (milieux plus ou moins sanctuarisés), il n'est pas possible de prélever trop de surfaces consacrées à l'agriculture ou d'imposer des transferts insoutenables pour l'activité agricole qui reste un domaine d'excellence en région Nord (fertilité des sols, climat encore propice, tissu rural et savoir-faire, infrastructures de transformations agro-alimentaires, etc.).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Vers une utilisation des ressources responsables, l'eau une ressource qui n'est pas illimitée : Transition indispensable vers une agriculture sans pesticide et responsable quant à son irrigation

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Développer un système de consommation responsable de l'eau auprès du grand public : aide à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des jardins, pour la cuve des toilettes... Systématiser ce type de dispositifs écoresponsables dans les nouvelles habitations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Limiter plus strictement les prélèvements en eau (domestiques et industriels)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : LIMITER PLUS STRICTEMENT LES PRÉLÈVEMENTS EN EAU (DOMESTIQUES ET INDUSTRIELS) .

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Préserver la fonctionnalité des milieux, respecter le cycle de l'eau : Sacraliser les zones humides et y interdire les constructions. Aménager des parcours pédagogiques respectueux des sites pour sensibiliser le public sur la fragilité de ces zones et le besoin de les préserver.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SACRALISER LES ZONES HUMIDES ET Y INTERDIRE LES CONSTRUCTIONS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Renforcer la politique en faveur du rétablissement de la continuité écologique. Les dernières décisions gouvernementales sont incohérentes sur ce point essentiel au cycle de l'eau et à la préservation de la biodiversité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Cotisation RMA à généraliser à l'ensemble des pratiquants des activités de loisir aquatique et non pas uniquement au pêcheur afin que chacun puisse participer au financement des projets de restauration écologique des milieux aquatiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉNÉRALISER LA COTISATION RMA.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Renforcer la lutte contre les pollutions : Appliquer plus strictement le principe de pollueur payeur.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : APPLIQUER LE PRINCIPE POLLUEUR PAYEUR.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Certains cours d'eau ainsi que leur milieu aquatique n'assurent plus leur fonctionnalité à cause de pollutions ou micro pollutions temporaires ou permanentes. L'amplification des contrôles des installations et de leur conformité pourra réduire les risques de dégradation et de perturbation des milieux et atteindre les objectifs de SDAGE

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CONTRÔLER LES INSTALLATIONS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Renforcement des pouvoirs des Gardes pêche particuliers en cas de constatation d'une pollution.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RENFORCER LES POUVOIRS DES GARDES PÊCHE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : HORS SDAGE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Obligation des EPCI à mettre à jour leur réseau d'assainissement, modernisation des stations d'épuration, mise sous contrôle des rejets dans les cours d'eau en cas d'orage

'Les voiries dépourvues de système d'assainissement (bassins de rétention...) rejettent directement dans le milieu naturel les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées. Remise aux normes obligatoires de ces installations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : OBLIGER LES EPCI À METTRE À JOUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Renforcer les capacités de recharge en eau : Il faut protéger les zones de captage et adapter la politique publique en matière de captage, de gestion et de protection de la ressource en eau

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PROTÉGER LES ZONES DE CAPTAGES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mickaël - Le Cateau-Cambresis (59) - Registre numérique - 18/08/2021 23h41

Lutte contre l'érosion des sols : Il est nécessaire de poursuivre à l'échelle nationale et locale les efforts préventifs axés sur l'adaptation des techniques culturales. Conscient que cette révolution des pratiques prendra du temps, il semble important de poursuivre les actions curatives (haies, fascines, bandes enherbées, diguettes...) afin de limiter ce phénomène d'érosion et d'évaluer leur efficacité. Rendre les fossés fonctionnels avec une capacité de stockage d'eau et permettant de retenir les MES.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Dominique - Flines-lez-Raches (59) - Registre numérique - 19/08/2021 06h53

Éleveur laitier, toutes les actions prévues sont déjà existantes (couvertures des sols, reliquats azotés, capacité de stockage, ...) et vous prévoyez de les renforcer. Actuellement en agriculture de conservation des sols, en filière lait bas carbone et en lait non ogm, je mets en place des haies, et je replante des arbres. Même si il y a déjà des aides à la mise en place, je trouve personnellement qu'économiquement, ces actions ne sont pas suffisamment valorisées. Je le fais par convictions personnelles. La reconnaissance des actions menées par les agriculteurs en faveur de l'eau et l'environnement est insignifiante. Le citoyen critique le monde agricole pour ses impacts négatifs mais ne sait pas toutes les actions positives menées par les agriculteurs. Si l'agence de l'eau pouvait communiquer davantage sur ces pratiques plus vertueuses, cela encouragerait les autres agriculteurs ! Comme dans tout métier, la reconnaissance est primordiale pour évoluer et progresser!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : COMMUNIQUER SUR LES PRATIQUES VERTUEUSES ENTREPRISES PAR LES AGRICULTEURS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Cathy - Renescure (59) - Registre numérique - 19/08/2021 08h22

Je suis favorable à toute amélioration environnementale pour une meilleure gestion de l'eau mais, encore une fois ce programme représente déjà une somme colossale dans sa mise en place avant même de trouver ses applications réelles. N'est il pas opportun d'investir aussi dans le contrôle car toutes ces vellétés politico écologiques ne sont que de l'esbroufe et de l'argent jeté par les fenêtres. Zéro contrôle pour le nettoyage des waterings, par exemple, et aucune obligation portée sur leurs propriétaires. Je suis locataire d'une parcelle pour un potager, celle ci est bordée par deux waterings dans lesquelles je retrouve toutes sortes de pollution. L'obligation d'entretenir les berges n'est pas suivie de contrôle ni de sanction donc c'est pollué ! Certes votre présentation est tout à fait louable et enthousiasmante mais votre programme doit aussi partir de l'existant et de se donner moyens d'appliquer les contraintes qui, somme toute, s'appuient sur chacun des citoyens

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INVESTIR AUSSI DANS LE CONTRÔLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E2 - METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Paul-Antoine - Artemps (02) - Registre numérique - 20/08/2021 11h25

L'eau est une assurance pour la production agricole , en particulier pour les productions légumières dans les Hauts de France.

C'est une garantie de production pour l'agriculteur et donc de rémunération des investissements, du travail et des efforts. C'est un gage de pérennité de l'activité agricole.

Mais c'est aussi un gage de volumes, donc d'activité et de pérennité pour les industries agro-alimentaires de la région. Cela assure donc des emplois durables ( au sens de la durée !).

L'agriculture est souvent décriée y compris sur ses usages de l'eau. Cela est bien souvent fait à tort et sans fondements sérieux.

Néanmoins, l'eau est un bien précieux qui doit être partagé intelligemment par tous les usagers et pour tous les usages nécessaires (en particulier pour les usages domestiques, industriels et agricoles).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INVESTIR AUSSI DANS LE CONTRÔLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Paul-Antoine - Artemps (02) - Registre numérique - 20/08/2021 11h25

La ressource doit donc être pilotée au mieux selon les besoins.

Dans notre régions nous devons donc aussi envisager d'autres ressources que les prélèvements dans la nappe. Le SADAGE doit pouvoir permettre et même favoriser deux ressources trop peu identifiées ou trop décriées : la captation l'hivers en période d'excédent hydrique et le REUSE (Réutilisation des eaux de station d'épuration après traitement).

Ces 2 ressources souvent décriées à tort (par des détracteurs sans fondement scientifique) nécessitent des capacités de stockage, qui conduisent bien souvent à favoriser une véritable biodiversité autour des bassins ainsi créés.

Les exemples des sucreries de Roye et de Boiry illustrent parfaitement les intérêts de ces pratiques et la maîtrise de ces filières de stockage et de réutilisation des eaux. D'autres pays comme l'Espagne et Israël ont dynamisé leur agriculture par ces pratiques.

Notre région a la chance de disposer d'une agriculture performante et d'un tissu d'usines agroalimentaire source d'emplois locaux, non délocalisables.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉUTILISER LES EAUX DES STATIONS D'ÉPURATION APRÈS TRAITEMENT.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Paul-Antoine - Artemps (02) - Registre numérique - 20/08/2021 11h25

Le SDAGE doit permettre de renforcer et de pérenniser ces atouts :

- en favorisant honnêtement la gestion des ressources et des usages,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Paul-Antoine - Artemps (02) - Registre numérique - 20/08/2021 11h25

Favoriser la biodiversité via la possibilité de créer des stockages

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER DES STOCKAGES D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Paul-Antoine - Artemps (02) - Registre numérique - 20/08/2021 11h25

Favoriser grâce aux stockage la récupération et la réutilisation des eaux.

Le SADGE doit donc prendre en compte ces éléments précédents et donner du sens à cet adage : "l'eau est trop précieuse pour ne l'utiliser qu'une fois !"

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉCUPÉRER ET RÉUTILISER LES EAUX..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Hubert - Fort-Mahon-Plage (80) - Registre numérique - 20/08/2021 20h03

En tant que retraité de l'agriculture, je tiens à apporter mon avis le Sdage pour les agriculteurs d'aujourd'hui. Ce Sdage va, une fois de plus, à l'encontre des intérêts des agriculteurs et à fortiori de l'ensemble des habitants des hauts de France. Sans eau rien ne pousse, pas de cultures dans les champs, pas de revenus pour les agriculteurs, pas de nourriture dans nos assiettes. Si le projet de Sdage est mis en application, il va mettre en difficulté bon nombre d'exploitations. Hormis sous la métropole Lilloise, l'eau est abondante. Pourquoi mettre de nouvelles restrictions aux agriculteurs et rien aux habitants. En Afrique du sud, par exemple, l'eau de la douche et des lavabos est recyclé dans les toilettes. Et chez nous ? Rien ! Il n'y a donc pas de risque de pénurie ? Pas de récupération des eaux de pluie non plus ? Par contre pour les irrigants, toujours plus d'interdictions. Notre pays est devenu importateur net de produits agricoles, les pénuries arrivent (exemple du blé dur suite au dôme de chaleur au Canada), les incendies monstrueux également. Si demain nous autorisons d'irriguer quand il pleut et nous interdisons lorsqu'il fait sec... ce sera une catastrophe :

- Economique : certains agriculteurs ne pourront faire face financièrement, les licenciements dans les exploitations, la délocalisation des industries agro alimentaire suivra.

- Alimentaire : nous ne serons plus en mesure d'assurer notre indépendance alimentaire comme promis par le président Macron. Le comble est que nous serons dépendant de Pays qui ont sur leur territoire beaucoup moins d'eau que nous.

- Civile : le remplacement des légumes par des céréales accentuera d'autant les incendies dans les plaines avec des risques pour les habitants. Cette "céréalisation" va également à l'encontre de la volonté de la société d'une diversification des cultures.

Plutôt que d'interdire, quelles solutions proposez vous pour stocker l'eau lorsqu'elle tombe en abondance ? Il est facile d'interdire, beaucoup plus compliqué de proposer des solutions !

J'espère sincèrement que mes remarques seront prises en compte, sinon je crains le pire pour les générations actuelles et futures.

Merci,

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Nathalie - Villers-le-Sec (02) - Registre numérique - 21/08/2021 08h55

Je suis contre ce projet SDAGE pour les raisons suivantes:

- Rédaction vague.

La terminologie juridique, les méthodes de cartographie, laissent profondément à désirer.

- Efficacité douteuse.

Il faut certes faire quelque chose pour l'environnement mais pas n'importe quoi sous prétexte d'action.

-Pénalisation, une fois de plus, de l'agriculture, qui reste gravée dans le collimateur de l'inconscient collectif.

Il serait plus judicieux de cibler la perméabilisation des sols.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CIBLER LA PERMÉABILISATION DES SOLS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Fabien - Camon (80) - Registre numérique - 21/08/2021 11h13

Constat : 9 millions de personnes ne mangent pas à leur faim en France, nous sommes de plus en plus dépendant des importations alimentaires en France, le réchauffement climatique est une réalité avec son lot de sécheresse, inondations, incendie et que propose le Sdage pour s'y adapter ? RIEN. Toujours des contraintes, des interdictions mais pas de propositions concrètes et de l'argent publique gaspillé alors que notre pays croule sous la dette. Il faut plus de pragmatisme dans notre réglementation, de l'adaptation ce qui n'est pas le cas. Exemple : En 2019, arrêté sécheresse, interdiction d'irriguer des légumes sur notre bassin versant car le niveau de la rivière était au plus bas. 15 jours pour obtenir une dérogation d'irrigation des haricots, flageolets, carottes... Et pourquoi le niveau était bas ? Parce qu'une digue avait cédé. Une fois réparé, le niveau a remonter. Cela veut dire qu'en France nous sommes capable de laisser perdre des milliers d'hectares de légumes alors qu'une partie de la population à faim, et qu'il n'y a aucun risque de pénurie d'eau pour la population. Et le Sdage va encore amplifier ce phénomène ! Qui a écrit ce rapport ? J'aimerais savoir. Nous subissons actuellement des pluies incessantes, que propose le Sdage pour stocker cette eau en excédent ? RIEN ! que propose le Sdage pour limiter la consommation des habitants, en particulier dans le Nord de la région où la nappe est fragile contrairement au reste des Hauts de France. RIEN ! Le Sdage propose également d'interdire le retournement des prairies, des contraintes supplémentaires lors de la constructions de bâtiments en zones humides. Pourquoi ajouter de la contrainte à la contrainte ? L'interdiction de retournement des prairies existe déjà, la compensation environnementale existe déjà dans la loi. C'est une fois de plus une surenchère administrative qui nous coûte en temps et en argent publique.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Voici la réponse à votre question :

Le SDAGE traduit les ambitions du Comité de Bassin (<https://www.eau-artois-picardie.fr/instances-de-bassin/le-comite-de-bassin>) vis-à-vis des enjeux de l'eau.

---

Marie-Laure - Registre numérique - 21/08/2021 15h40

Les rejets des péniches ne sont pas épurés et provoquent beaucoup de pollution.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

---

René - Rexpoede (59) - Registre numérique - 22/08/2021 14h19

Bonjour; je ne suis pas d'accord avec votre projet de placer une écluse au niveau de la départementale 916a au lieu dit "le Nouveau Moulin" sur la commune de REXPOEDE; Etant propriétaire d'une exploitation agricole dans ce secteur et avoir œuvré toute ma vie pour éviter d'être inondé en cas de forte pluviométrie, je suis contre cette décision; Si vous ne souhaité pas que DUNKERQUE soit inondé, il suffit de faire comme au PAYS-BAS, augmenté le débit des pompes qui rejette l'eau vers la mer et de curé le canal de BERGUES et la Colme, cela augmentera la réserve d'eau et son débit; tous les projets de faire des bassins de rétention sont des gaspillages financier, en cas de forte averse d'orage ces bassins seront pleins et ne serviront à rien; je ne peu vous conseiller que d'écouter les personnes qui sont sur le terrain; A bientôt; Duyck René.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE

---

Nathan - Registre numérique - 22/08/2021 17h08

Intéressant, mais tout n'est pas clair pour moi

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

Arnaud - Maignelay-Montigny (60) - Registre numérique - 23/08/2021 15h08

Bonjour,

Je suis jeune agriculteur et irrigant. Le prélèvement d'eau de nappe m'a permis de reprendre l'exploitation familiale, qui n'aurait pas été viable sans irriguer. De plus, les cultures légumières et de pommes de terre me permettent d'employer des salariés. Sans l'irrigation sur nos exploitations, bon nombre d'usines de transformation agroalimentaire présentes sur notre territoire ne pourraient rester. Gardons nos usines en France, ne les forçons pas à délocaliser !

J'ai déjà commencer à investir dans du matériel afin de diminuer les pertes en eau et donc les prélèvements, mais il faut comprendre que ceux-ci sont très couteux et demandent du temps

Il faut accompagner les irrigants dans les bassins sous tension

Bien Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ACCOMPAGNER LES IRRIGANTS DANS LES BASSINS SOUS TENSION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Pascal - Registre numérique - 23/08/2021 15h58

La mise en place d'une expérimentation des dispositifs d'exutoire est surréaliste (...) beaucoup trop lourde pour l'agriculture.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Pascal - Registre numérique - 23/08/2021 15h58

La mise en place (...) des compensations pour zone humide est surréaliste (...) beaucoup trop lourde pour l'agriculture.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Roselyne - Villers-Guislain (59) - Registre numérique - 23/08/2021 17h14

Je suis agricultrice, polycultrice et irrigante. Je produis essentiellement des endives.

L'irrigation s'avère, au fil des années et différents aléas climatiques, de plus en plus indispensable lors du semis des endives à la levée en priorité.

Un semis réussi conditionne la qualité de récolte des racines. Celles-ci sont utilisées pour produire des endives.

Sans irrigation, peu ou pas de racines:

- baisse de la productivité voire déficit à compenser par importations -si elles sont possibles ???

-baisse de l'emploi des personnels de conditionnement (emploi local, rural et peu qualifié)

-pas d'indépendance alimentaire-comme on l'a crainte lors de cette pandémie2020/2021 ...

Des efforts agricoles sont faits pour utiliser l'eau à bon escient (irrigation sur bâches en endives pour préserver l'humidité), bons dosages dans conditions optimales.

Enjeux économiques forts d'exploitations qui ont investi en matériel d'irrigation pour une meilleure productivité, un meilleur revenu et aussi apporter la sécurité et la qualité alimentaire et sanitaire indispensables pour "nourrir la planète"

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

JF - Germaine (51) - Registre numérique - 23/08/2021 20h28

Agriculteur sur une exploitation de polyculture dans le Vermandois, j'essaie d'exercer mon métier au mieux en tentant de réduire au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires et d'irriguer de façon à produire une marchandise de qualité, saine et loyale. Je m'étonne de certaines dispositions du SDAGE qui prônent un seul type d'agriculture valable (agriculture biologique). Tous les types d'agricultures (conventionnelle, biologique, de conservation...) ne relèvent-ils pas de filières économiques avec leurs avantages et leurs inconvénients, et ne sont-elles pas complémentaires ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

JF - Germaine (51) - Registre numérique - 23/08/2021 20h28

On sait bien que certains produits "naturels" sont plus néfastes pour l'environnement que des molécules chimiques... Ne pourrait-on pas aider les agriculteurs à investir dans du matériel de précision visant à réduire encore plus l'utilisation des phytos, plutôt que de leur interdire l'utilisation de certaines molécules sans leur donner de solution de remplacement ? Il en va de la vie de certaines filières !!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INVESTIR DANS DU MATÉRIEL DE PRÉCISION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

JF - Germaine (51) - Registre numérique - 23/08/2021 20h28

Concernant l'irrigation, elle permet de conserver une agriculture viable dans certains secteurs et de fournir des produits de qualité aux consommateurs et usines agro-alimentaires ; mais pour permettre aux irrigants d'économiser l'eau, il faudrait favoriser l'achat d'outils d'aide à la décision (tensiomètres, sondes...) et de matériel performant et précis, malheureusement très coûteux... ou encore que les agriculteurs puissent récupérer l'eau et/ou la réutiliser.

Bref, on aimerait bien s'améliorer, mais il faut nous en donner les moyens et laisser le temps aux actions de produire leurs effets !!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAVORISER L'ACHAT D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION. RÉCUPÉRER L'EAU ET/OU LA RÉUTILISER..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

JF - Germaine (51) - Registre numérique - 23/08/2021 20h28

Voilà ma maigre contribution à cette consultation, avec mon niveau de compréhension du document... Il faut s'y retrouver dans toutes ces pages, études, échelles, seuils...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

Damien - Flavy-le-Martel (02) - Registre numérique - 24/08/2021 09h50

Bonjour.

Je suis agriculteur en Picardie en grandes cultures en cours d'installation.

La ferme est principalement céréalière.

Aujourd'hui je souhaite réorienter la ferme sur des productions vendus un peu en circuit court. Ceci permet de limiter la dépendance aux marchés mondiaux.

Pour que ce projet soit possible, il faut que les projets d'irrigations soient toujours possible sur les cultures de légumes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAIRE EN SORTE QUE LES PROJETS D'IRRIGATION SOIENT TOUJOURS POSSIBLES SUR LES CULTURES DE LÉGUMES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Maryline - Arques (62) - Registre numérique - 24/08/2021 14h59

Notre eau du robinet contient des perchlorates en quantité suffisante pour l'interdire aux femmes enceintes et aux bébés ; ce sont des perturbateurs endocriniens qui agissent sur la thyroïde ; c'est de la santé publique dont il s'agit. Y-t-il un questionnement et une recherche fondamentale pour éliminer davantage cet élément chimique nocif ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Maryline - Arques (62) - Registre numérique - 24/08/2021 14h59

Il serait temps de faire de la contre-publicité à l'égard de tout ce qu'il y a sur le marché en produits d'entretien nocifs, polluants, non biodégradables pour que le commun des mortels cessent de se laisser embobiner par les publicités télévisées : produits d'entretien mis systématiquement dans les w.c, tout à fait inutiles.....j'ai mal au ventre quand je vois les pubs et les rayons dans les magasins.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Maryline - Arques (62) - Registre numérique - 24/08/2021 14h59

Une astuce aussi que j'ai mise en place : récupérer les eaux usées dans des bassines et des seaux pour éviter d'utiliser la chasse d'eau ; j'ai ainsi divisé par 3 ma consommation annuelle. Je vis seule et j'utilise 4m3/an.

10l/jour/personne, c'est possible ! Si le quidam ne se discipline pas en se raisonnant et en revoyant ses faits et gestes, un jour, les compteurs d'eau se mettront en arrêt dès que le quota journalier sera atteint.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

Florence - Merville (59) - Registre numérique - 24/08/2021 15h11

Agricultrice sur la commune de Merville, je connais bien les problématiques de l'eau :

-en tant qu'irrigant, nous disposons de compteurs sur chaque motopompe, nous faisons nos déclarations annuellement sur les volumes prélevés... L'eau que nous prélevons provient de cours d'eau qui se jettent dans la mer. Pourquoi nous restreindre ou même nous interdire de pomper cette eau qui est définitivement perdue puisque rejetée à la mer !

Sans eau, comment approvisionner les industriels de nos légumes ? les supermarchés de nos pommes de terre ?

Quand nous irriguons nos cultures, cela nous coûte de l'argent : investissement dans le matériel d'irrigation, carburant/électricité, main d'œuvre... Nous n'irriguons pas nos cultures par plaisir, mais plutôt pour approvisionner les citoyens de nourriture saine et en quantité suffisante !

-en tant qu'agriculteur, nous avons des champs drainés. Le drainage est indispensable pour cultiver ! Les quelques parcelles mal ou peu drainées sont un désastre tant au plan sanitaire des cultures que sur les structures de sol

Venez sur le terrain, quittez vos écrans, vous comprendrez que l'agriculture est essentielle, que nous ne gaspillons aucune ressource, car bien au contraire, nous produisons des aliments sains !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Florence - Merville (59) - Registre numérique - 24/08/2021 15h11

En tant qu'utilisateur de produits phytosanitaires : je crie au et fort que nous en avons BESOIN et dans TOUTES nos agricultures (biologique, conventionnelle...). Comme pour l'irrigation, les traitements nous coûtent de l'argent (produits, matériels). Nous avons déjà réduit considérablement leurs utilisations : nous traitons mieux (la nuit, dans les conditions favorables...), quand cela est nécessaire (pression maladie importante), avec des outils qui se perfectionnent (Mileos, buses anti-dérives...). Mais nous devons utiliser des produits phytosanitaires pour produire en quantité et en qualité nos aliments !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Florence - Merville (59) - Registre numérique - 24/08/2021 15h11

En tant que citoyenne, je ne conteste pas les inondations. En revanche, je constate qu'aucune mesure de bon sens n'est prise ! A quoi cela sert-il de curer nos fossés si nos rivières ne le sont pas ! Régulièrement, la plate-becque est faucardée mais la lys jamais ! Et quand les fossés sont curés, les têtes de ponts ne sont jamais nettoyés

Venez sur le terrain, quittez vos écrans, vous comprendrez que l'agriculture est essentielle, que nous ne gaspillons aucune ressource, car bien au contraire, nous produisons des aliments sains !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CURER AUSSI LES COURS D'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

malheureusement, le sdage ne peut pas se permettre d'interdire ou d'imposer des changements de pratiques. C'est fort regrettable. Le catalogue de mesures proposées est très complet et doit permettre de concourir à des changements de pratiques et de comportement qui devraient générer des plus values pour la préservation de la qualité et de la quantité des eaux et des zones humides du bassin Artois-Picardie. Mais qu'en sera-t-il si cette ambition et son programme reposent principalement sur de la pédagogie ou des incitations financières ? plusieurs axes doivent devenir des priorités absolues du SDAGE :

- ne financer aucune action ou programme qui pourraient contribuer directement ou indirectement à une intensification de l'agriculture

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NE FINANCER AUCUNE ACTION QUI POURRAIT CONTRIBUER À UNE INTENSIFICATION DE L'AGRICULTURE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Exiger l'arrêt net de l'artificialisation des sols

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EXIGER L'ARRÊT NET DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Stopper net toute autorisation de nouveaux droits d'eau. Le changement climatique constitue désormais la menace la plus importante pour l'avenir de l'humanité. Les données récentes parlent toutes de déficits pluviométriques plus ou moins continus mais déjà perceptibles. Dans ce contexte, continuer à donner de nouveaux droits d'eau qui augmenteront la consommation globale serait inadmissible et irresponsable

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : STOPPER NET TOUTE AUTORISATION DE NOUVEAUX DROITS D'EAU..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Refuser de reporter les besoins en eau d'origine terrestre sur le milieu marin. S'il manque de l'eau, il ne faut absolument pas aller rajouter une pression supplémentaire sur le milieu marin qui est déjà très fragilisé

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REFUSER DE REPORTER LES BESOINS EN EAU D'ORIGINE TERRESTRE SUR LE MILIEU MARIN..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Mettre en place des évaluations plus fines et sanctionnables sur les financements accordés, mais également tendre systématiquement vers des actions efficaces avec des effets à court et long terme. Quelle garantie et quels suivis pour que toutes les actions qui seront financées aient l'effet escompté ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Développer une action forte sur les économies d'eau ou la valorisation des eaux de pluie chez les particuliers et les entreprises quelles qu'elles soient

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : VALORISER LES EAUX DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Ne financer que les actions agricoles qui contribuent directement à la préservation de l'eau, des infrastructures du paysage et de la biodiversité. Développer des programmes opérationnels avec des financements conséquents pour ces actions, en particulier en faveur des prairies naturelles

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : NE FINANCER QUE LES ACTIONS AGRICOLES QUI CONTRIBUENT DIRECTEMENT À LA LA PRÉSERVATION DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Avoir une ambition forte pour l'éducation à l'environnement, à la citoyenneté et à l'eau. si ces mesures sont toujours difficile à évaluer, elles sont essentielles pour convaincre nos concitoyens de prendre soin de l'eau. La Région des Hauts de France dispose d'un fort réseau associatif capable de se mobiliser pour provoquer des changements. Mais il faut l'aider pour cela sur la base d'un solide programme d'actions pluriannuel

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EDUQUER À LA CITOYENNETÉ ET À L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Financer ou contribuer au financement d'un service de police chargé de veiller à ce que les différentes réglementations applicables sur les zones humides, les cours d'eau et les périmètres de captage soient strictement appliquées. Il est trop simple de se retrancher derrière un SCOT ou un PLUI en façade et de continuer à détruire des espaces uniques pour l'eau et la biodiversité. Un focus sur le littoral s'impose au regard en particulier des effets attendus du changement climatique. refuser au besoin les financements des collectivités qui ne mettent pas en œuvre les mesures et les politiques qui s'imposent à elles.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FINANCER OU CONTRIBUER AU FINANCEMENT D'UN SERVICE DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Donner une place plus importante aux associations environnementalistes et au représentants des consommateurs dans les instances et leurs satellites. Elles sont dans leur très grande majorité des ambassadrices de la cause de l'eau

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DONNER UNE PLACE PLUS IMPORTANTE AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALISTES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Permettre à tous les citoyens de pouvoir assister aux débats des instances de l'Agence de l'Eau comme cela se fait pour l'Assemblée Nationale ou le Conseil Régional. Le citoyen /contributeur de l'Agence de l'Eau a le droit de savoir ce qui se dit et les positions qui sont prises par les uns et les autres

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PERMETTRE À TOUS DE POUVOIR ASSISTER AUX DÉBATS DES INSTANCES DE L'AGENCE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Produire annuellement un état de la qualité de l'eau et de l'état de la ressource simple, sans concession, à diffuser toutes boîtes. Il pourrait donner des éléments simple comme la consommation annuelle des eaux sur le bassin, l'évolution générale du taux de nitrates...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRODUIRE ANNUELLEMENT UN ÉTAT DE LA QUALITÉ DE L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E4 - RATIONALISER LA CONNAISSANCE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Elsa - Saint-Omer (62) - Registre numérique - 24/08/2021 21h52

Evaluer les demandes financières des collectivités au regard des actions essentielles ou prioritaires pour la gestion de l'eau. Refuser de financer des actions si l'essentiel n'est pas réalisé.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : REFUSER DE FINANCER DES ACTIONS SI L'ESSENTIEL N'EST PAS RÉALISÉ..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

René - Saint-Martin-lez-Tatinghem (62) - Registre numérique - 24/08/2021 22h58

Urgences pour sauver l'eau potable

Au domicile :

- Appliquer L'arrêté de permis de construire qui mentionne que les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées (toiture, terrasse, accès, etc.) devront être gérées à la parcelle
- Un contrôle de cet arrêté tous les 10 ans

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : APPLIQUER LE PERMIS DE CONSTRUIRE MENTIONNANT QUE LES EAUX PLUVIALES DEVRONT ÊTRE GÉRÉES À LA PARCELLE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

René - Saint-Martin-lez-Tatinghem (62) - Registre numérique - 24/08/2021 22h58  
Aides et incitations à la parcelle déjà construite pour la récupération des eaux pluviales

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AIDER POUR RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

René - Saint-Martin-lez-Tatinghem (62) - Registre numérique - 24/08/2021 22h58

Bannir l'eau potable pour l'évacuation des WC

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : BANNIR L'EAU POTABLE POUR L'ÉVACUATION DES WC.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

René - Saint-Martin-lez-Tatinghem (62) - Registre numérique - 24/08/2021 22h58

Pour la gestion des rivières :

- Ne plus autoriser l'évacuation rapide des eaux boueuses à la mer

- Ces eaux boueuses contiennent des matières organiques qui vont se dégrader, polluer la mer, provoquer de la méthanisation qui va réchauffer la mer

- par contre les matières minérales vont se déposer dans la fosse océanique ; le volume de la fosse océanique et le volume d'eau salée contenu dans celle-ci sont constants.

- Résultat : les matières minérales font monter le niveau de la mer et fondre les glaciers, les sols sont érodés

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS

---

René - Saint-Martin-lez-Tatinghem (62) - Registre numérique - 24/08/2021 22h58

Créons des marais artificiels pour récupérer ces boues

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER DES MARAIS ARTIFICIELS POUR RÉCUPÉRER CES BOUES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : D4 - LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION ET LES MACRODÉCHETS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

René - Saint-Martin-lez-Tatinghem (62) - Registre numérique - 24/08/2021 22h58

Pour limiter les inondations à répétitions, sanctionnons sévèrement les 'irresponsables' concepteurs de lotissements, de surfaces imperméables qui n'ont pas correctement intégré la gestion des eaux pluviales dans leur projet d'urbanisation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SANCTIONNER SÉVÈREMENT LES CONCEPTEURS 'IRRESPONSABLES'.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C2 - LIMITER LE RUISSELLEMENT URBAIN ET L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Christian - Merck-Saint-Lievin (62) - Registre numérique - 25/08/2021 11h05

Bonjour,

- les milieux aquatiques continuent en réalité à disparaître et nous savons que la maîtrise foncière est la meilleure des solutions pour espérer transmettre un patrimoine correct aux générations futures . A ce sujet, la somme allouée pour l'ensemble du bassin sur ce pas de temps n'est-elle pas trop faible ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : PROGRAMME DE MESURES

---

Christian - Merck-Saint-Lievin (62) - Registre numérique - 25/08/2021 11h05

Dans le domaine agricole, la somme allouée pour dépolluer est démesurément plus élevée pour des actions de réduction des transferts en comparaison d'actions pour faire évoluer le modèle agricole vers l'agro-écologie... Ne serait il pas judicieux de rééquilibrer les choses ? Des centaines de millions d'euros pour équiper les agriculteurs de pulvérisateurs plus performants, soit, contre 5 millions sur tout le bassin pour un plan d'action zone vulnérable visant à réduire les apports, ou encore 24millions pour la transition agricole.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : PROGRAMME DE MESURES

---

Christian - Merck-Saint-Lievin (62) - Registre numérique - 25/08/2021 11h05

Nous savons que des dizaines de molécules issues de l'agriculture sont présentes dans notre verre d'eau quotidien... peut-on imaginer des études précises sur les conséquences des effets cocktails sur notre santé ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A10 - IDENTIFIER LES ÉMISSIONS

---

Christian - Merck-Saint-Lievin (62) - Registre numérique - 25/08/2021 11h05

Travailler davantage également au porter à connaissance de la population sur la réalité de la qualité de notre eau , le niveau de prélèvement de plus en plus important subi par les nappes faute de reconsidérer les pratiques..

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Christian - Merck-Saint-Lievin (62) - Registre numérique - 25/08/2021 11h05

Mettre en place des actions de sensibilisation de la population et aux différentes corporations sur l'enjeu de protection et de santé.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Bernard - Hazebrouck (59) - Registre numérique - 25/08/2021 18h59

1) Ne pas oublier d'entretenir les cours d'eau. Ex: Coo-becque à Hazebrouck; 4 arbres poussent au milieu du cours d'eau (de part et d'autre de la rue des géants de Flandre) et ils ne datent pas d'hier!

2) La référence pour le busage est souvent la crue centennale; vu l'orientation concrète des gouvernements et du changement climatique, il me paraît judicieux de se baser sur 120% minimum de celle-ci...quand il est nécessaire de buser évidemment.

3) Les maires ne voulant pas se mettre à dos leurs électeurs, ils interviennent trop rarement sur des busages nettement trop petits des ponts de champs. Une instance moins directement impliquée ne pourrait-elle pas imposer les changements nécessaires aux agriculteurs ou par courrier aux maires avec obligation pour ceux-ci de transmettre l'ordre aux personnes impliquées?

4) Sur Hondeghem des problèmes de réseau d'eau pluviale mal pensé. Quand le maire n'a pas la compétence requise et qu'il ne fait pas appel à un organisme pour l'aider (ici des débordements passant à travers champs, etc...) que peut faire le citoyen ou la petite équipe qui n'obtient pas d'avancée réelle?

Bien à vous

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

---

Emmanuelle - Registre numérique - 25/08/2021 21h16

Concernant le retournement des prairies : je voudrais préciser qu'il est déjà réglementé par la PAC et le programme d'action régionale nitrates. La région Hauts de France est soumise au régime d'autorisation. Le retournement est donc très encadré, il y a très peu de dérogations, il n'est pas utile de rajouter des contraintes .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Corinne - Tincourt-Boucly (80) - Registre numérique - 25/08/2021 23h52

bonjour , je suis installée sur une ferme en polyculture dans la somme , région du vermandois .  
je cultive des céréales , des betteraves, du colza et du lin fibre et j'essaie de vivre avec les difficultés du monde actuel.  
ma situation financière est pire qu'il y a 10 ans car les normes et les charges sont de plus en plus lourdes.  
j'ai lu avec beaucoup d'inquiétude ce projet de Sdage.  
voici mes remarques par rapport au A-11.5 « Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires »

- Cette mesure met en avant une agriculture qui se résume quasiment qu'à l'agriculture biologique mais il existe d'autres systèmes agricoles employant des produits phytosanitaires en mode raisonnée , ou une agriculture de conservation des sols , voir l'agro-écologie..
- différents systèmes vertueux pour la planète..
- . ▪ Tous les systèmes d'agriculture (conventionnelle, biologique, ou l'élevage) relèvent de filières économiques avec leurs atouts et contraintes. Tous peuvent avoir besoin de recourir aux produits phytosanitaires en fonction des circonstances.
- Les agriculteurs et les éleveurs s'emploient depuis plusieurs années à réduire l'utilisation d'intrants chimiques tant pour leur bien être et celui de leur famille que pour la planète  
Ils sont engagés dans de nombreuses démarches locales , régionales ou nationales
- La suppression, sans solution, impactera irrémédiablement des filières complètes et emplois associés et la mort d'une grosse partie des agriculteurs

aidons les et accompagnons les dans leur démarche de transition écologique

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LEURS DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Corinne - Tincourt-Boucly (80) - Registre numérique - 25/08/2021 23h52

voici mes remarques par rapport au B-2.4 « Définir une durée d'autorisation de prélèvement »  
demain je serais peut être obligé de faire un forage pour pérenniser mon exploitation , mais si le Sdage verrouille les quantités d'eau comment suivre l'évolution du changement climatique, la profession agricole doit être concertée et pouvoir trouver des solutions localement aux problèmes de l'eau!.. ce ne sont pas de grandes directives qui sont les plus pertinentes..  
être en compatibilité et non en conformité!  
le Sdage donne des orientations pour les documents d'urbanisme et non des obligations , ne mélangeons pas les sujets!  
le rôle du Sdage n'est pas prescriptif , il ne doit pas générer de nouvelles réglementations , pour l'agriculture par exemple les zones tampons,  
les nitrates dans les captages ou le retournement de pâtures est déjà géré par la DDTM et encadré par la PAC, le Sdage n'a pas à rajouter une couche supplémentaire. !  
en conclusion je trouve ce projet beaucoup trop directif et je pense qu'il doit être retravaillé avec les différents acteurs de terrain dont la profession agricole

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Eric - Offekerque (62) - Registre numérique - 26/08/2021 09h36

En tant qu'agriculteur, l'accumulation de réglementation devient ingérable, il faudra bientôt consulter un juriste spécialisé pour être sûr de respecter tous les critères qui changent sans arrêt.

Le projet du SADEGE reprend des règlements contraignants et contrôlés déjà existants.

L'irrigation fait face à des critiques souvent sans fondement; les volumes prélevés par les irrigants dans notre région sont très faibles. Dans les wateringues, nous utilisons de l'eau de surface prélevée juste avant son évacuation en mer, donc n'ayant aucun impact sur les ressources souterraines ou le niveau des rivières.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Manuel - Registre numérique - 26/08/2021 09h51

Bonjour, je suis sensible depuis mon plus jeune âge, au sujet de l'eau élément vital.

1- j'ai installé chez moi depuis plusieurs années une fosse de 3m3 de récupération d'eau pour le jardin, lavage extérieur et possibilité WC, mais cette utilisation nécessite de l'électricité ! Ce qui me gêne n'est pas le coût supplémentaire, mais le principe. Par contre si à la conception la réserve d'eau était intégrée en hauteur de l'habitation (au niveau des gouttières, l'alimentation pourrait se faire simplement par l'apesanteur, et donc sans apport complémentaire. Il faut pour cela inciter les constructeurs ou acquéreurs à partir sur une logique habitation à récupération d'eau intégrée (ex dans les combles perdus).

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INCITER LES CONSTRUCTEURS OU ACQUÉREURS À PARTIR SUR UNE LOGIQUE HABITATION À RÉCUPÉRATION D'EAU INTÉGRÉE (EX DANS LES COMBLES PERDUS)..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Manuel - Registre numérique - 26/08/2021 09h51

2- je n'ai jamais vraiment compris l'idée des systèmes d'épandages imposés avec un simple lit de galet filtrant est à la fin on rejette le reste ?? A la fin tout ce qui est dans le sol à un endroit ou un autre se trouve dans le sol ; Le principe des fosses avec filtres actifs me semble plus compréhensible et cohérent. Nous manquons d'explications claires sur ces sujets imposés !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

---

Manuel - Registre numérique - 26/08/2021 09h51

3- Résident à la campagne j'ai peu assisté en quelques dizaines d'années, à un défrichage des haies, arbres, talus, nivellement des parcelles. Et aujourd'hui à chaque coulée de boue ou montée des eaux, on invoque le réchauffement climatique ! Il y a aussi l'augmentation des surfaces bétonnées et des rejets sur les voies publiques plutôt que de récupérer localement ces eaux pluviales. Néanmoins, un travail en campagne sur le reboisement éparpillé avec des haies, séparations, limitation, jalonnement des chemins et voie semble indispensable pour limiter les catastrophes demain (avec bien d'autres sujets en parallèles), mais également nécessaire pour la protection des cultures et faunes, flores, bref l'écosystème dans son ensemble.

Il y a un travail énorme chaque jour sur ce sujet qui nous concerne tous ..

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES



Anne-Sophie - Bissezele (59) - Registre numérique - 26/08/2021 11h58

Tout d'abord, merci pour cette consultation public mais malheureusement le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux que vous proposez est beaucoup trop lourd et long pour pouvoir examiner à minima seulement les parties qui nous concernent. Vous allez certainement mettre en avant le fait d'avoir consulté la population mais je pense que de nombreuses personnes n'auront pas saisies les enjeux qui sont derrière ce document car cela est presque impossible à moins d'avoir beaucoup de temps à y consacrer et d'être un expert ! En tant qu'agricultrice et ayant malheureusement peu de temps disponible je vais donc vous donner mon avis sur seulement quelques points de votre document mais cela ne signifie pas du tout que je suis en accord avec le reste.

En tant qu'éleveurs de vaches laitières, nous contribuons déjà à l'entretien des territoires et à la protection de l'environnement. Nous travaillons avec du vivant et la nature, toutes nos pratiques visent la triple performance : technique, économique et environnementale. Personnellement, nous sommes volontairement engagés dans la ferme laitière bas carbone et il est clairement mis en évidence un lien direct entre performance économique de nos exploitations et performance environnementale. L'un ne va pas sans l'autre.

Il ne faut pas oublier aussi que nos pratiques répondent déjà à de nombreuses réglementations (Zone vulnérable, ICPE, PAC, etc.) et il faut impérativement éviter la surenchère des réglementations pour ne pas voire disparaître l'élevage sur le territoire !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

---

Anne-Sophie - Bissezele (59) - Registre numérique - 26/08/2021 11h58

Concernant le retournement des prairies permanentes, il existe déjà une réglementation qui fonctionne, qui est très protectrice et les autorisations de retournement sont très rares. Il ne faut pas chercher à changer les règles lorsque les choses fonctionnent bien et qu'elles répondent aux mêmes objectifs ! De plus, les prairies sont liées à l'activité économique de nos élevages et il est nécessaire de laisser un minimum de flexibilité pour le maintien de l'intérêt économique des prairies dans nos systèmes. Pour exemple, un remembrement est en cours dans notre commune, lorsque celui-ci sera terminé, nous allons normalement récupérer des terres arables jouxtant notre exploitation. Afin de pouvoir faire pâturer nos vaches laitières nous aimerions déplacer des prairies permanentes actuelles vers ces terres. Nous allons demander l'autorisation de faire cela et, avec la réglementation actuelle, il est déjà possible que nous n'ayons pas l'autorisation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Anne-Sophie - Bissezele (59) - Registre numérique - 26/08/2021 11h58

Concernant nos terres en culture, la majorité est drainée. Il s'agit d'un investissement très couteux pour nos exploitation (surtout que nous sommes installés depuis seulement 7 ans) mais indispensable pour sécuriser un minimum nos cultures et donc notre revenus ! Les nouveaux réseaux de drainage ou les renouvellements ne sont pas faits n'importe comment, des études et des contrôles existent déjà, il ne faut pas superposer de nouvelles normes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Anne-Sophie - Bissezele (59) - Registre numérique - 26/08/2021 11h58

Concernant l'utilisation de produits phytosanitaires, il faut garder un minimum de bon sens. Nous utilisons des produits phytosanitaires seulement lorsque cela est nécessaire et dans le strict respect d'une loi déjà très contraignante. Nous avons investi dans des équipements performants pour limiter les dérives de produits et nous nous sommes formés à l'utilisation des produits. Il faut continuer à chercher des solutions pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition agro écologique mais il ne faut surtout pas supprimer/interdire sans solution ... Nous avons besoin de tous les systèmes d'agriculture et prôner exclusivement l'agriculture biologique serait une erreur. Nous le voyons dans la filière laitière où une partie du lait biologique collectée est, faute de débouché en agriculture biologique, valorisé en agriculture conventionnelle !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Franck - Bourdon (80) - Registre numérique - 26/08/2021 11h59

Le constat a été fait suite à l'exploitation d'un pompage d'eau potable en nappe, que plusieurs analyses de la même source ont une variation des substances métabolites permanents (ex : chloridazone desphényl). Avez-vous un guide global pour aider ou orienter les équipes exploitantes sur les actions à mettre en place pour traiter ces substances nocives qui apparaissent à des taux élevés ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Franck - Bourdon (80) - Registre numérique - 26/08/2021 12h04

Avec la hausse des niveaux de la mer annoncée, faut-il s'attendre à avoir les nappes d'eau potable polluées par de l'eau salée ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Blongios - Lille (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h11

Aménagements préservant la ressource en eau

- Programme ambitieux et chiffré pour la création ou la réhabilitation des zones humides, pour la plantation ou réhabilitation des haies

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CRÉER ET RÉHABILITER LES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est rapprochée de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Blongios - Lille (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h11

S'assurer de la pérennité des aménagements via des documents de planification contraignants (PLU, ScOT)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PÉRÉNER LES AMÉNAGEMENTS DE ZONES HUMIDES AU TRAVERS DES SCOT ET PLU.

Cette proposition est rapprochée de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Blongios - Lille (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h11

Sensibilisation / Éducation du grand public

- Favoriser la participation directe des habitants des territoires à la mise en œuvre des aménagements et dispositifs (haies, fascines, mares, etc.) par le biais de chantiers nature participatifs

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : METTRE EN ŒUVRE DES CHANTIERS NATURE PARTICIPATIFS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Blongios - Lille (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h11

Favoriser la concertation pour élaborer des plans d'aménagement de sites fréquentés par le grand public et donner la place à l'expertise d'usage des habitants

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DONNER LA PLACE À L'EXPERTISE D'USAGE DES HABITANTS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Blongios - Lille (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h11

S'appuyer sur les réseaux et les acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des publics scolaires et jeunes pour éduquer à la protection de l'eau et des zones humides

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : S'APPUYER SUR LES ACTEURS DE L'EEDD.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Blongios - Lille (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h11

Formation du grand public à la gestion et la préservation de la ressource dans leurs espaces privés (jardins) : formation à la création de mares, cycle de connaissance sur la biodiversité, etc.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FORMER LE GRAND PUBLI À LA CRÉATION DE MARES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Blongios - Lille (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h11

Formation des professionnels à la préservation de la ressource et à la gestion des milieux naturels

- Accompagnement et formation à la mise en place d'aménagements et de pratiques limitant les pollutions de la ressource en direction des agriculteurs et des agents techniques des collectivités

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ACCOMPAGNER ET FORMER LES AGRICULTEURS ET AGENTS TECHNIQUES DES COLLECTIVITÉS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Blongios - Lille (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h11

Encouragement des changements de pratiques

- Rémunérer la mise en place d'aménagements sur la base des services écosystémiques
- Orienter les politiques publiques pour soutenir les changements de pratiques : aides publiques et subventions

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉMUNÉRER LA MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS SUR LA BASE DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Marie - Steenwerck (59) - Registre numérique - 26/08/2021 14h21

J'habite dans le hameau de la Croix du Bac et à quelques centaines de mètres de la Lys.

J'ai à ce jour une forte crainte quant à l'influence néfaste de l'agriculture intensive sur la qualité des eaux. Outre le projet de poulailler géant, il existe d'autres projets qui vont amener un épandage de lisiers et de fientes qui vont augmenter les polluants et notamment les nitrates.

Comment peut on réguler pour éviter cette pollution et ses conséquences et ne pas arriver au même drame qu'en Bretagne?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

---

Francis - Ham (80) - Registre numérique - 27/08/2021 17h12

Au vu de la portée du SDAGE en terme de gouvernance, nous considérons qu'il y a lieu, d'une part d'améliorer la précision du document et d'autre part, de "renforcer la portée prescriptive" du SDAGE sur le SRADDET, les SAGEs, et les documents d'urbanisme concernés. En effet, le SDAGE, concernant les loisirs nautiques :

Ne les présente pas comme « activités sociales ou économiques » majeures présentant des « enjeux forts »

Ne contiennent pas d'actions « concrètes » de développement, aménagement ou gestion conciliée ou équilibrée  
Contiennent en revanche, quelques imprécisions, des items mal formulés, mal calibrés, mal encadrés, qui peuvent conduire à être mal interprétés.

La conciliation des usages, si elle est évoquée dans les différents documents, ne nous semble que partielle et insuffisante, les usages liés aux activités nautique de loisirs et sportives étant quasiment complètement passés sous silence.

Constatant l'absence d'une réelle prise en compte des activités nautiques et, encore trop souvent, des réalisations allant à l'encontre de la sécurité de la navigation nous sommes amenés à demander l'inscription dans le SDAGE de nouvelles ORIENTATIONS relatives à la PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ DE LA NAVIGATION DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES SPORTIVES, DE LOISIRS ET DE TOURISME (NON MOTORISÉES)".

Besoins et attentes

En synthétisant, les attentes du monde des activités nautiques touchent à de nombreux domaines, oubliés dans ce projet de SDAGE mais sont pourtant déjà prises en considération par la loi française :

La concertation et la prise en compte des activités nautiques dans le cadre des travaux en rivière, de la continuité et des obstacles à l'écoulement (dès la phase projet ; conformément aux préconisations de la Note Technique du 30 avril 2019) ;

L'entretien végétal des ouvrages, des berges et des embâcles, dans un souci de sûreté de la navigation. (GEMAPI) ;

La gestion et à minima l'information des débits sur les parcours concernés par la navigation, notamment sur les parcours dits « touristiques » ;

Des eaux d'une suffisamment bonne qualité afin de permettre d'assurer les différents usages ;

La préconisation de passes mixtes sur les ouvrages ;

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE

Sylvie - Registre numérique - 27/08/2021 17h47

L'agriculture biologique avec un épandage massif de cuivre n'est pas une solution.

Je suis agriculteur, soucieuse de l'environnement dans lequel je travaille depuis quasiment ma naissance. Je n'ai pas découvert l'écologie parce que c'est devenu le sujet à la mode. La France d'après guerre avait faim, les gouvernements ont favorisé l'emploi de la phyto pharmacie.

Depuis trente ans, nous nous efforçons de réduire l'utilisation des phytos en appréhendant au mieux leurs efficacités.

Je suis engagée en HVE sans aucun retour financier et avec des réussites pas toujours au rendez-vous: salissement excessif des parcelles cette année, ce qui entrainera une baisse conséquente des rendements et une réserve d'adventices pour les années à venir.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Sylvie - Registre numérique - 27/08/2021 17h47

Irrigation et agriculture biologique sont antinomiques. Uniquement les eaux des stations d'épurations devrait être utilisables.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉUTILISER LES EAUX DES STATIONS D'ÉPURATION APRÈS TRAITEMENT.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvie - Registre numérique - 27/08/2021 17h47

Les communes se sont construites à coté des cours d'eaux. avec l'extension de celles-ci, les fossés les traversant sont devenus des égouts. Cette eau polluée part dans la nappe phréatique.

Un recensement des fossés, des raccordements non corrects au tout à l'égout, des fuites permettrait de réduire considérablement la pollution de l'eau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Sylvie - Registre numérique - 27/08/2021 17h47

L'urbanisation des zones industrielles et commerciales s'est trop souvent faite sur les zones d'expansion de crues car les terrains étaient moins chers. Plutôt que de toujours prendre les terres agricoles, repensez ce qui est déjà construit. le département du Nord perd des habitants. donc , à partir de ce jour, plus de nouvelles constructions sur des terres cultivées. Densifiez les zones urbaines au plus près du travail.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DENSIFIEZ LES ZONES URBAINES AU PLUS PRÈS DU TRAVAIL..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A7 - RESTAURER LA BIODIVERSITÉ.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvie - Registre numérique - 27/08/2021 17h47

Récupérez l'ensemble des eaux de pluies sur les surfaces construites pour un usage domestique et industriel.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

Sylvie - Registre numérique - 27/08/2021 17h47

Si les zones de crues ne sont pas prévues en agglomération( réserves sous les habitations, parking perméables...), rémunérez les agriculteurs subissant les inondations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉMUNÉREZ LES AGRICULTEURS SUBISSANT LES INONDATIONS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Sylvie - Registre numérique - 27/08/2021 17h47

Les communes ont gaspillées l'eau cette été. Chaque matin , je rencontrais un employé arrosant les fleurs alors qu'il est tombé plus de 300 mm d'eau sur la période juin août.

Pourquoi vouloir que la dégradation de l'eau soit le fait des agriculteurs ? A oui, il n'en reste presque plus !

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Sylvie - Registre numérique - 27/08/2021 17h47

Vous pouvez jouer sur les pollutions et l'utilisation de l'eau en réduisant les routes, les automobiles particulières, les déplacements, l'urbanisme à outrance, en réduisant le nombre d'aéroports, rationner l'eau chez les particuliers et les collectivités.

les champs sont pollués par les mégots, les masques usagés, les restes de restauration rapides, les bouteilles d'alcool, les bouteilles remplies d'urines, les dépôts d'huiles usagées, les plaques d'amiantes, les pneus et autres. Plutôt que d'inculquer aux enfants que les agriculteurs détruisent la nature, apprenez leurs à la respecter en vivant proprement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

---

Didier - Hinges (62) - Registre numérique - 28/08/2021 00h14

Pour une eau plus protégée et des milieux aquatique de qualité plein de biodiversité.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E7 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

---

Arnaud - Forest-Montiers (80) - Registre numérique - 28/08/2021 13h17

Le projet de Sdage est difficilement lisible et compréhensible, trop long...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

Arnaud - Forest-Montiers (80) - Registre numérique - 28/08/2021 13h17

D'une manière générale il occulte complètement les aspects économiques (maintien des exploitations agricoles, emplois grâce à l'irrigation) et certains aspect sociétaux (autonomie alimentaire, approvisionnement local et français, renouvellement des exploitations...).

Il occulte également les derniers rapport du CGAEER "changement climatique, eau et agriculture d'ici 2050" qui dit entre autre : "La mission considère que la réponse au changement climatique nécessite un nouveau modèle agricole, plus économe en eau et protecteur des sols, et, partout où cela est possible, le renforcement de la ressource en eau pour l'irrigation, dans le respect de son renouvellement et du bon état des milieux."

Si une région comme la notre où la nappe de la craie est une source d'eau extraordinaire, qui renforcera l'irrigation et notre autonomie alimentaire en france ?

Un exemple concret : Dans notre village de 350 habitants, 7 agriculteurs, 7 irrigants, 7 employeurs de main d'oeuvre pour des cultures de pois, haricots, carottes, pommes de terre...) Quelles seront les conséquences en cas d'interdiction d'irriguer ? Moins d'exploitations, des licenciements et un village qui meurt à l'échelle local, et des Industries agro alimentaires qui délocaliseront faute d'approvisionnement à l'échelle régionale.

Les volumes par forage, qui ont par ailleurs été attribués par l'administration suite à un dossier rédigé par un bureau d'étude, avec des essais de pompage moyennant un montant non négligeable, la remise en cause n'est donc pas justifié. De même que le renforcement des seuils de vigilance, crise, crise renforcée... n'est pas justifié.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Arnaud - Forest-Montiers (80) - Registre numérique - 28/08/2021 13h17

En tant que citoyen : Quelles démarches pour renforcer la récupération des eaux de pluie ? Du recyclage des eaux des éviers, et douches dans les toilettes comme c'est le cas ailleurs dans le monde ? je n'est pas trouvé... L'agriculture ne peut être seule à faire des efforts ...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

---

Thomas - Neuville (59) - Registre numérique - 29/08/2021 11h25

Je suis agriculteur en polyculture légume de plein champ et j'émet des réserves quand aux propositions du SDAGE

Je suis utilisateur de produits phytos et j'ai déjà bien réduit ma consommation mais en exemple de cette année en mildiou en pdt la réduction est devenue impossible sous peine de réduire notre autonomie alimentaire; Il faut bien comprendre que cela nous coûte et que nous sommes les premiers a vouloir réduire.

Il y a de la place pour tous les systèmes mais ne pas dénigrer le conventionnel, il reste créateur d'emplois! et assure notre autonomie alimentaire qui plus est dans le plan de relance actuel

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Thomas - Neuville (59) - Registre numérique - 29/08/2021 11h25

Les exès et pénuries d'eau ne peuvent-ils pas être source de réflexions pour lisser les volumes grâce aux retenues et contribuer a l'autonomie. En espérant que les démarches soient plus courtes quand on regarde celles réalisées dans le sud.

Personnellement j'établis des bilans , suis équipé de régul électronique , de variateurs de fréquence pour réduire les consommations énergétiques. L'irrigation sécurise mes volumes donc mon chiffre d'affaire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

Thomas - Neuville (59) - Registre numérique - 29/08/2021 11h25

J' ai aussi des prairies que je ne peux retourner, quid de l'évolution et le bashing sur l'élevage à viande? Il faut soutenir l'élevage Français.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Thomas - Neuville (59) - Registre numérique - 29/08/2021 11h25

La demande sociétale évolue en créant tout azimut des zones commerciales par dizaine d'hectares, surface bétonnées a réguler.

Stop aux clichés sur les remembrements , n'oublions pas les surfaces bétonnées viabilisées qui contribuent aussi aux inondations.

Pourquoi ne pas construire les centres commerciaux sur des anciennes friches plutôt que d'artificialiser des terres agricoles

Pour ma part j'ai planté par l'intermédiaire du syndicat de la selle 600 m de haies pour limiter le ruissellement en 2010. La taille devait se faire 2 fois par an.... sans succès à ce jour. Les mesures doivent être encadrées a tous les niveaux en amont et aussi en aval des projets, avec des budgets prévisionnels en conséquence!...

J'avoue que ce schéma directeur m'inquiète sur la rentabilité à l'avenir des exploitations et me laisse perplexe.

En espérant être entendu,

Cordialement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Ahmed - Bacouel-sur-Selle (80) - Registre numérique - 29/08/2021 23h01

Préserver la ressource en eau.

Comme je pense qu'il y a un seuil des besoins en eau d'un foyer type (4 personne ?), pourquoi ne pas instaurer un tarif progressif dès le dépassement de ce seuil par les foyers. Ce système inciterait à modérer la consommation. Je pense que la majorité des personnes ne sont pas du tout conscient de la rareté de l'eau, puisqu'elle coule à flot et sans discontinuer en ouvrant le robinet. En observant les comportements on verrait facilement laver une tasse de café avec au moins un litre d'eau...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INSTAURER UN TARIF PROGRESSIF DÈS LE DÉPASSEMENT DE CE SEUIL PAR LES FOYERS.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ahmed - Bacouel-sur-Selle (80) - Registre numérique - 29/08/2021 23h01

Au lieu d'idée pour réduire la consommation. Inciter les fabricants à produire des robinets avec moins de débit, comme il existe les mousseurs actuellement.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INCITER LES FABRIQUANTS À PRODUIRE DES ROBINETS AVEC MOINS DE DÉBIT..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Simon - Lille (59) - Registre numérique - 30/08/2021 06h13

Bonjour,

Je me demande comment pourra t'on améliorer la qualité de l'eau dans la région des Hauts-de-France alors qu'il n'y a jamais eu autant de projets d'élevage industriel ? Que ce soit des élevages de poulets de chair, des élevages porcins ou des élevages terrestres de saumons (Pure Salmon, après de Boulogne pourra utiliser jusqu'à 13% de l'eau potables de la communauté d'agglomération du Boulonnais !!! ), tous sont très polluants notamment à cause des épandages, utilisent et souillent beaucoup d'eau ... Bref, c'est une véritable catastrophe pour les habitants, la biodiversité et les animaux exploités dans ces élevages.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A3 - DIMINUER LA PRESSION DIFFUSE AZOTÉE AGRICOLE

---

Olivier - Remaucourt (02) - Registre numérique - 30/08/2021 07h32

Je suis agriculteur dont une partie conséquente de l'exploitation est située dans une aire d'alimentation de captage . Je suis stupéfait de constater que le projet pense à imposer soit un recours à l'agriculture biologique, soit un recours aux cultures à bas niveau d'intrants. je suis investi dans ce dossier de suivi du captage qui me concerne et aucune dégradation de la qualité de l'eau n'est constaté depuis plus de 10 ans, preuve que les méthodes employées actuellement vont dans le bon sens .

Le projet m'imposerait un modèle économique qui, à ce jour, n'est pas validé dans le secteur tout simplement parce que le réseau de commercialisation et de mise en marché n'existe pas. l'accès aux marchés passe par la distribution en GMS qui elles achètent par leurs centrales sans se soucier du local.

Je précise que je suis engagé dans un certain nombre de coopératives qui de ce fait verraient leurs zones de production amputées quelquefois de plusieurs milliers d'hectares et les fragilisant davantage

Je constate également que l'activité agricole est mise au banc des accusés , et qu'il faudrait la figer et la faire régresser. alors que ce n'est pas la seule activité qui impacte la qualité de l'eau. les transports se développent, tout autant que l'urbanisation . les AAC ne doivent pas devenir des sanctuaires .

Soyons plus pragmatiques, identifions les captages où la qualité se dégrade et cherchons à en comprendre les raisons (et ce n'est pas systématiquement l'agriculture qui en est responsable; les autres activités économiques (industrielles ,transport, urbanisation )ont aussi une influence non négligeable

Ce qui importe c'est l'atteinte du résultat et ce n'est pas imposer des mesures dogmatiques

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Christophe - Millam (59) - Registre numérique - 30/08/2021 09h13

Au regard de l'évolution démographique mondiale, du dérèglement climatique, de l'évolution de la consommation chinoise, notre agriculture et notre autonomie alimentaire sont des priorités de premier ordre. Il faudra être capable de gérer les excès comme les manques d'eau dus à l'irrégularité des précipitations.

Le curage de l'Aa, de la Colme et des autres exutoires est indispensable à la préservation des inondations autrement nous nous exposons à des pertes de patrimoine et de récoltes.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : CURER L'AA ET LA COLME.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Franck - Bourdon (80) - Registre numérique - 30/08/2021 12h03

Concernant les ruissellements, on constate que les exploitations agricoles réduisent les zones non cultivées le long des chemins et des routes.

Ceci entraîne suivant le relief des accélérations des ruissellements .

Ne peut-on pas favoriser alors la mise en place de haies pour ralentir ou stopper l'écoulement ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Franck - Bourdon (80) - Registre numérique - 30/08/2021 12h03

L'impact devient problématique dans les étangs dans les vallées où l'on a décantation et perte de profondeur des étangs communaux.

Les contres fossés drainent également les limons pluvieux de commune en commune sans solution technique pour stopper ces déplacements.

Pouvez-vous prévoir des guides pour les communes pour aider celles-ci ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rattachée de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Pierre - Bethune (62) - Registre numérique - 30/08/2021 12h46

Bonjour

N'ayez crainte si une erreur est faite sur ce schéma, le contribuable sera sollicité !!!! voir état actuel de la darse du quai de Bruay

Salutations

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rattaché de l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS

---

Ghislaine - Villers-Pol (59) - Registre numérique - 30/08/2021 13h28

Je constate très souvent lors de mes promenades que le niveau de la Rhônelle a fortement baissé ces dernières années, à se demander combien de temps elle va encore couler...

La consommation de l'eau à destination des humains et animaux doit être prioritaire.

Il faudrait :

- veiller à ce que les industries qui consomment beaucoup d'eau soient surveillées et obligées à tout mettre en œuvre pour en consommer moins, éventuellement à arrêter leur production au cas où les nappes phréatiques de leur bassin d'implantation baissent de façon trop importante

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SURVEILLER ET OBLIGER LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS À TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR EN CONSOMMER MOINS.

Cette proposition est rattachée à l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ghislaine - Villers-Pol (59) - Registre numérique - 30/08/2021 13h28

Orienter et accompagner les agriculteurs vers des productions qui ne nécessitent pas trop d'eau (diminution de la culture du maïs par exemple)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS DES PRODUCTIONS QUI NE NÉCESSITENT PAS TROP D'EAU (DIMINUTION DE LA CULTURE DU MAÏS PAR EXEMPLE).

Cette proposition est rattachée à l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ghislaine - Villers-Pol (59) - Registre numérique - 30/08/2021 13h28

Pour ces deux types de consommateurs d'eau : surveiller la pollution rejetée dans les rivières

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SURVEILLER LA POLLUTION REJETÉE DANS LES RIVIÈRES.

Cette proposition est rattachée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Ghislaine - Villers-Pol (59) - Registre numérique - 30/08/2021 13h28

Pour les particuliers : réglementer l'installation des piscines avec un volume maximal à ne pas dépasser/sensibiliser tous les publics aux gestes d'économie de l'eau

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉGLEMENTER L'INSTALLATION DES PISCINES AVEC UN VOLUME MAXIMAL À NE PAS DÉPASSER.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ghislaine - Villers-Pol (59) - Registre numérique - 30/08/2021 13h28

Sensibiliser tous les publics aux gestes d'économie de l'eau

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : RÉGLEMENTER L'INSTALLATION DES PISCINES AVEC UN VOLUME MAXIMAL À NE PAS DÉPASSER.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Ghislaine - Villers-Pol (59) - Registre numérique - 30/08/2021 13h28

Trouver des moyens pour utiliser de l'eau pluviale pour les toilettes

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : TROUVER DES MOYENS POUR UTILISER DE L'EAU PLUVIALE POUR LES TOILETTES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Benjamin - Douai (59) - Registre numérique - 30/08/2021 13h50

L'annexe II, point 1.3 de la directive cadre sur l'eau prévoit que pour chaque type de masse d'eau de surface, il est établi des conditions de référence caractéristiques du très bon état écologique (pour les masses d'eau naturelles) ou du potentiel écologique maximum (pour les masses d'eau artificielles et fortement modifiées), pour chacun des éléments de qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique (éléments de qualité définis à l'annexe V de la DCE).

Or, à l'heure actuelle, pour les masses d'eau du bassin Artois-Picardie, il subsiste encore des éléments de qualité pour lesquels les conditions de référence n'ont pas été définies pour tous les types de masses d'eau de surface, notamment car tous les développements scientifiques nécessaires ne sont pas encore achevés, ou en raison d'une variabilité naturelle trop forte. Dans ce cas, la directive cadre sur l'eau prévoit à son annexe II, point 1.3.vi que "les États membres indiquent les motifs de l'exclusion dans le plan de gestion de district hydrographique."

Or, ces justifications semblent pour le moment absentes du projet de SDAGE.

Ainsi, il semblerait pertinent d'apporter les justifications adéquates dans le SDAGE afin d'expliquer la non exhaustivité actuelle des conditions de référence utilisées pour l'évaluation des masses d'eau de surface.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : APPORTER LES JUSTIFICATIONS ADÉQUATES DANS LE SDAGE AFIN D'EXPLIQUER LA NON EXHAUSTIVITÉ ACTUELLE DES CONDITIONS DE RÉFÉRENCE UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DES MASSES D'EAU DE SURFACE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Didier - Tilques (62) - Registre numérique - 30/08/2021 15h39

Agriculteur dans le marais audomarois, je ne peux accepter que tous les 6 ans on revoit les SDAGE sans en mesurer l'efficacité. Il est intolérable que des restrictions et des interdictions soient imposées sur les nouvelles constructions en zone humide ou à dominante humide concernant notamment des exploitations vieilles de plusieurs siècles parfois, alors qu'il suffit aux collectivités de satisfaire à des compensations surfaciques pour continuer à bâtir dans ces mêmes zones! Où est le principe d'égalité devant la loi?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Didier - Tilques (62) - Registre numérique - 30/08/2021 15h39

Je regrette également que l'irrigation soit aussi malmenée dans nos départements à forte densité de population, nous (les agriculteurs) serons les moins bien desservis si demain il devait y avoir des quotas par usage. Pourtant nous avons su préserver de nombreuses exploitations et un réseau important d'entreprises agroalimentaires (pourvoyeuses de travail et de richesse). Ainsi nous cultivons 50 ha depuis 3 générations, avons pris la charge d'un apprenti et des saisonniers pour la récolte de légumes, nous avons su préserver une eau de qualité puisqu'il y a un champ captant (Moulle-Houille) pour desservir deux grandes agglomérations avec usines! Que faut-il encore!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Didier - Tilques (62) - Registre numérique - 30/08/2021 15h39

A quand une éducation qui invite à respecter l'eau dans sa quantité (voir le gaspillage!!!) et dans sa qualité alors que l'assainissement est déficient voire obsolète!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EDUQUER AU RESPECT DE L'EAU DANS SA QUANTITÉ ET SA QUALITÉ.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Didier - Tilques (62) - Registre numérique - 30/08/2021 15h39

A quand une égalité d'efforts entre les citoyens sachant que nous apportons de la richesse à notre région et que nous supportons déjà de multiples contraintes!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DEMANDER À ÉGALITÉ DES EFFORTS ENTRE LES CITOYENS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Mp - Guiscard (60) - Registre numérique - 30/08/2021 15h40

Actuellement, tous les 2 mois nous sommes amenés à répéter les mêmes choses. Les agriculteurs croulent sous les nouvelles réglementations qui s'accumulent et deviennent un véritable casse tête administratif.

Aujourd'hui, les parcelles drainées vont donner lieu à de nouvelles déclarations... Je vous invite dans les champs au mois de janvier février pour venir creuser et déboucher les drains, dans la boue, le froid. Effectivement, une petite déclaration en plus si l'un des drains demande des remplacements, de la pacotille. Autant de mépris et de manque de prise en compte des contraintes du métier est réellement triste.

Dites-nous clairement si vous désirez des terres en fiche. Nous préviendrons nos enfants que ce métier en terres drainées n'est plus envisageable même en bio. Dommage pour les habitations qui subiront les ruissellements dues aux drains bouchés.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Paul - Tergnier (02) - Registre numérique - 30/08/2021 16h07

Après les néonicotinoïdes, les znt, le plan pollinisateurs, le sdage puis de nouveau les Zones de Non Traitement... cela devient comique. Une nouvelle demande pour faire du bio ou du bas niveau d'intrants sur les bassins de captage. Pourquoi pas? Venez donc voir les riverains des ZNT qui réclament aujourd'hui un nettoyage le long de leur grillage, se plaignent d'une bande enherbée pas assez propre, veulent des fleurs mais ne veulent pas payer trop cher ni leur eau et ni leurs denrées alimentaires.

Les agriculteurs sont prêts à s'adapter mais pas à retourner au moyen âge et au désherbage manuel. Parlons contreparties, pas comme avec les ZNT. Des moyens pour acheter des bineuses mécaniques dont les prix ont explosés ces dernières années, avoir des salariés pour la multiplication des passages...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AVOIR DES MOYENS POUR ACHETER DES BINEUSES MÉCANIQUES DONT LES PRIX ONT EXPLOSÉS CES DERNIÈRES ANNÉES ET AVOIR DES SALARIÉS POUR LA MULTIPLICATION DES PASSAGES...

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean - Mastaing (59) - Registre numérique - 30/08/2021 17h51

nous sommes agriculteurs en conventionnel et depuis quelques temps on ne parle plus que de l'agriculture bio est ce pour mieux nous diviser ? Nous utilisons des produits phytosanitaires mais avec de plus en plus avec raisonnement ,cout de plus en plus important . C'est vrai nous utilisons de produits phytosanitaires mais que deviennent tous ces composants des produits ménagers ,toutes ces molécules utilisées dans les traitements médicaux .Pourquoi montrer du doigt les agricultures ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Jean - Mastaing (59) - Registre numérique - 30/08/2021 17h51

Nous sommes aussi irrigants avec toujours la recherche de la bonne utilisation ,cette eau on ne l'a gaspille pas. Pourquoi montrer du doigt les agricultures ? qui se préoccupe des fuites d'eau de ces canalisations souterraines qui fournissent nos foyers ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Jean - Mastaing (59) - Registre numérique - 30/08/2021 17h51

Qui s'inquiète des fosses non curés ,des égouts non nettoyés ? On construit sans se soucier de la bétonisation des champs ,les bâtiments de stockage sont légion dans notre région et toujours avec une emprise sur des terres agricoles à bon, potentiel .

En conclusion , nous trouvons ce projet trop directif , trop bureaucrate et plus de concertation avec des personnes de terrain qui utilisent chaque jour tous ces éléments qui sont mis en question seraient mieux compris de chacun

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Charlotte - Attilly (02) - Registre numérique - 30/08/2021 22h32

Bonjour,

Je suis polyculteur dans l'Aisne, j'apporte ma contribution sur la disposition A-11.5 « Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires »

Cette disposition prône une agriculture que se résume à l'agriculture biologique et aux cultures bas niveau d'intrants. Il existe d'autres systèmes ayant un bas niveau d'impact telle que l'agriculture de conservation des sols, l'agro-écologie. Je vous demande d'y réfléchir.

Tous les systèmes d'agriculture (conventionnelle, biologique, ou l'élevage) relèvent de filières économiques avec leurs atouts et contraintes. Tous peuvent avoir besoin de recourir aux produits phytosanitaires en fonction des circonstances puisqu'il existe des dérogations.

Les agriculteurs et les éleveurs s'emploient pour autant depuis plusieurs années à réduire l'utilisation d'intrants chimiques. Ils sont engagés dans de nombreuses démarches.

La suppression, sans solution, impacteront irrémédiablement des filières complètes et emplois associés. Je rappelle que mon exploitation en Hauts de France crée systématiquement 10 emplois indirectes comme mes collègues.

Je vous propose comme Agence, des solutions alternatives de continuer à accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition agroécologique.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PROPOSER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE CONTINUER À ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LEUR DÉMARCHE DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Charlotte - Attilly (02) - Registre numérique - 30/08/2021 22h32

En tant qu'irrigant sur le bassin sur la disposition B-2.4 « Définir une durée d'autorisation de prélèvement »

L'utilisation de l'eau en agriculture permet de maintenir une agriculture économiquement viable sur les territoires et d'approvisionner les consommateurs et industries agro-alimentaires. J'approvisionne actuellement la plus grande usine des Hauts de France qui ne sait pas faire sans la culture du légume en quantité et en qualité. Il est demandé aux agriculteurs de diminuer leur prélèvement, cela passe par l'investissement de nouveaux matériels performants très coûteux sans retour sur investissement.

Il faut permettre l'amortissement des investissements sur une longue durée pour éviter toute conséquence néfaste sur la rentabilité économique de nos exploitations.

La solution alternative est de fixer une durée de révision à 40 ans pour continuer le développement de matériels économes en eau. Nous ne pouvons pas jouer avec des entreprises qui font des investissements conséquents sans vision à long terme sur l'avenir.

Cette révision ne doit concerner que les bassins en tension.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FIXER UNE DURÉE DE RÉVISION À 40 ANS POUR CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIELS ÉCONOMES EN EAU..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Charlotte - Attilly (02) - Registre numérique - 30/08/2021 22h32

Disposition B-4.1 « Respecter les seuils hydrométriques de crise sécheresse »

Arguments :

Le SDAGE ne fait pas état des modalités d'élaboration du seuil des débits de crise tant au niveau des modalités de calcul que des données utilisées. Le manque de données sur les volumes prélevables ne permet pas de comprendre les valeurs de débits de crise retenues et les rend incompréhensibles.

La solutions alternatives :

Il faut faire une étude sur les volumes prélevables.

Il faut expliquer les modalités de fixation des seuils de crise.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAIRE UNE ÉTUDE SUR LES VOLUMES PRÉLEVABLES ET EXPLIQUER LES MODALITÉS DE FIXATION DES SEUILS DE CRISE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B4 - ASSURER UNE GESTION DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Charlotte - Attilly (02) - Registre numérique - 30/08/2021 22h32

DispositionA-4.2« Gérer les fossés, les aménagements d'hydraulique douce et des ouvrages de régulation ... »

Arguments :

L'inventaire des fossés doit être fait sur la totalité du territoire comprenant également les fossés existants sur les terrains des particuliers et des entreprises.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAIRE L'INVENTAIRE DES FOSSÉS SUR LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Charlotte - Attilly (02) - Registre numérique - 30/08/2021 22h32

Disposition C-1.2 « Préserver et restaurer les Zones naturelles d'expansion de crues ... »

Ces zones se trouvent majoritairement sur les espaces agricoles et naturelles.

L'activité agricole ne doit pas réparer les erreurs liées à l'urbanisation. L'activité agricole doit être prioritaire pas l'arbre qui pousse au milieu du fossé par accident.

Les agriculteurs doivent pouvoir protéger et conserver leur outil de travail.

Solutions alternatives :

L'urbanisation doit être réfléchie et se verticaliser.

Le SDAGE devrait préconiser aux aménageurs des ouvrages favorisant l'infiltration des zones urbanisées (ex : parking perméable). Car depuis l'arrêt des herbicides en ville on se retrouve avec une croissance des zones imperméables. L'effet inverse recherché est observé avec plus de volume à destination des bassins versant.

L'inondation des terres agricoles doit faire l'objet d'une rémunération pour le service rendu. Si l'activité doit être maintenue on ne pas continuer à inonder gratuitement ces terres sans compensation sachant qu'on ne peut pas les assurer. C'est à la collectivité d'en assurer le service.

Pour les parcelles dans les captages d'eau potable :

La qualité de l'eau, les arguments sont :

Des dispositifs de protection sont déjà mis en œuvre sur les aires d'alimentation de captage. La répercussion concrète de ses actions s'inscrit dans le temps.

Certaines collectivités ne se mobilisent pas pour organiser une concertation efficace avec tous les acteurs du territoire.

Certaines collectivités n'utilisent pas les outils existant (PSE, ...) pour mettre en œuvre des plans d'actions concrets.

Solutions alternatives :

Les actions volontaires des agriculteurs sont indispensables pour préserver la ressource en eau, il faut généraliser les outils adaptés (MAEC, PCAE, PSE...) et continuer à accompagner les agriculteurs via les PCAE.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉCONISER AUX AMÉNAGEURS DES OUVRAGES FAVORISANT L'INFILTRATION DES ZONES URBANISÉES ET GÉNÉRALISER LES OUTILS ADAPTÉS (MAEC PCAE PSE...) ET CONTINUER À ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VIA LES PCAE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Charlotte - Attilly (02) - Registre numérique - 30/08/2021 22h32

Disposition A-9.5 « Mettre en œuvre la séquence « éviter / réduire / compenser » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau »

Arguments :

Les projets agricoles devraient être sortis de cette obligation de compensation. Alors que leur travail le compense chaque jour.

Les ratios de compensation vont entraîner une surenchère de consommation foncière de terres agricoles.

La qualité d'une zone humide ne se retrouvera pas en multipliant les surfaces (0 multiplié par 1, 2, 3, 4 fait toujours 0). Il faut privilégier la qualité.

L'augmentation du ratio de compensation dans un SAGE voisin n'est pas justifiée. La compensation écologique peut être aussi efficace si elle intervient sur le territoire voisin.

Solutions alternatives :

Les friches industrielles doivent être utilisées en priorité pour compenser les zones humides perdues.

Il faut favoriser la compensation fonctionnelle (de même équivalence écologique) à la compensation en surface.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : UTILISER EN PRIORITÉ LES FRICHES INDUSTRIELLES POUR COMPENSER LES ZH PERDUES ET COMPENSER FONCTIONNELLEMENT (DE MÊME ÉQUIVALENCE ÉCOLOGIQUE)..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Charlotte - Attilly (02) - Registre numérique - 30/08/2021 22h32

Disposition A-9.3 « Prendre en compte les Zones Humides dans les documents d'urbanisme »

L'activité agricole contribue à la préservation et à l'entretien des zones humides et les protège d'une urbanisation massive.

Les zones humides peuvent être classées en zone agricole dans les documents d'urbanisme sans interdire le développement agricole.

Solutions alternatives :

Les exploitations agricoles en zones humides doivent être soutenues et accompagnées dans leur développement et ne pas avoir de contraintes supplémentaires.

Il faut soutenir l'élevage français, c'est une question de souveraineté alimentaire.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Charlotte - Attilly (02) - Registre numérique - 30/08/2021 22h32

EN CONCLUSION :

Les hypothèses prises par le comité de bassin, ne sont pas vérifiable et toujours avec des précautions négatives. Il n'y a pas d'indication sur la méthode utilisée, ni date, ni échelle, ...

Comment s'y retrouver avec un document aussi lourd ? Non accessible à moins d'être un expert de la question d'aménagement et gestion des eaux.

Le document fait des centaines de pages avec des termes techniques et difficiles d'accès.

Certaines dispositions ne tiennent pas en compte des réalités techniques et économiques des exploitations agricoles. Il en va de l'activité économique de nos territoires.

Le plus important c'est que le SDAGE impose de nouvelles règles alors que celui-ci ne doit pas être prescriptif. Il oriente les documents inférieurs. Ce n'est pas logique.

Les vidéos et débats n'ont pas permis d'avoir une compréhension du document et de ces enjeux sur le fond. Je vous remercie pour votre attention

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E4 - RATIONALISER LA CONNAISSANCE

---

Jean-Pierre - Wandignies-Hamage (59) - Registre numérique - 31/08/2021 07h26

L'activité agricole contribue à la préservation et à l'entretien des zones humides et les protège d'une urbanisation massive .

Les zones humides peuvent être classées en zone agricole dans les documents d'urbanisme sans interdire le développement agricole .

Les exploitations agricoles en zone humide doivent être soutenue et accompagnées dans leur développement et ne pas avoir de contraintes supplémentaires .

Les projets agricoles devraient être sortis de l'obligation de compensation .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SORTIR LES PROJETS AGRICOLES DE L'OBLIGATION DE COMPENSATION ..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Pierre - Wandignies-Hamage (59) - Registre numérique - 31/08/2021 07h26

Les friches industrielles doivent être utilisées en priorité pour compenser les zones humides .

Le millefeuille réglementaire et administratif est totalement indigest , on est en over dose .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : UTILISER EN PRIORITÉ LES FRICHES INDUSTRIELLES POUR COMPENSER LES ZONES HUMIDES ..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Daniel - Bethune (62) - Registre numérique - 31/08/2021 08h53  
Subventionner la récupération de l'eau de pluie, comme le fait la CAB (Boulonnais)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SUBVENTIONNER LA RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE COMME LE FAIT LA CAB (BOULONNAIS).

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Daniel - Bethune (62) - Registre numérique - 31/08/2021 08h53

Lutter davantage contre les fuites d'eau du réseau de distribution

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : LUTTER DAVANTAGE CONTRE LES FUITES D'EAU DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Michèle - Bailleul (59) - Registre numérique - 31/08/2021 09h40

Il faudrait aider les communes à développer l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, par exemple en bas des gouttières des salles de sport, afin que les agents puissent utiliser cette eau pour les arrosages par exemple.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉVELOPPER L'INSTALLATION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B3 - INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Michèle - Bailleul (59) - Registre numérique - 31/08/2021 09h40

Pour enrichir la biodiversité de la région (CCFI), il faudrait aider au maintien et à la réhabilitation des prairies humides.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : MAINTENIR ET RÉHABILITER LES PRAIRIES HUMIDES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Michèle - Bailleul (59) - Registre numérique - 31/08/2021 09h40

Pour prévenir les inondations et ainsi lutter contre les effets du changement climatique, il faudrait aider au retour des haies champêtres et à la plantation d'arbres et d'arbustes dans des endroits stratégiques.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : AIDER AU RETOUR DES HAIES CHAMPÊTRES ET À LA PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES DANS DES ENDROITS STRATÉGIQUES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Michèle - Bailleul (59) - Registre numérique - 31/08/2021 09h40

Et pour terminer, une petite question : y-a-t-il possibilité d'avoir de l'eau locale ( issue de la CCFI) ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B5 - RECHERCHER ET RÉPARER LES FUITES

Franck - Réalmont (81) - Registre numérique - 31/08/2021 11h33

Bonjour.

En tant que Président de l'Association des Amis des Moulins du Tarn, je souhaiterais VIVEMENT que l'administration ou tout corps d'état constitué cesse de détruire la nature et les biens des propriétaires d'ouvrages plus que centenaires et se concertent avec eux, lors de réunion "informelle" afin de mettre en commun les connaissances, les acquis et les propositions positives des ces derniers. Y devront y être admis toutes les parties prenantes ayant un lien direct ou indirect avec l'eau, à savoir les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, les propriétaires riverains des zones humides, les représentants d'état ( non dominateurs!), les hydrauliciens, les partenaires SERIEUX, de conception d'ouvrages matériels ou d'équipements, bref tous ces personnes qui sont prêts, à leur niveau, de faire avancer, dans LE BON SENS, la protection, la gestion et parfaire l'équilibre entre les humains et la nature (qui aura TOUJOURS LE DERNIER MOT).

Salutations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE

---

Jean-Marie - Auchy-lez-Orchies (59) - Registre numérique - 31/08/2021 12h08

Bonjour

Personnellement je pense qu'il serait nécessaire de généraliser le traitement des eaux usées et de davantage le contrôler. Cela peut être des entreprises, des usines ou des particuliers : il suffit de longer les cours d'eaux pour s'en rendre compte.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉNÉRALISER LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE DAVANTAGE LE CONTRÔLER.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A1 - RÉDUIRE LES MACROPOLLUANTS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Marie - Auchy-lez-Orchies (59) - Registre numérique - 31/08/2021 12h08

Il y a aussi des communes ou certaines rues qui sont en réseau unique donc eux usées et eaux pluviales dans le même conduit ce qui amène bien sûr 2 problèmes : soit traitement inutile et engorgement de la station avec les eaux pluviales, soit en cas de saturation du réseau débordement direct dans le cours d'eau !!!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

---

Jean-Marie - Auchy-lez-Orchies (59) - Registre numérique - 31/08/2021 12h08

Autre point : la mutation agricole, la généralisation du drainage et la suppression des fossés de plaine provoque des inondations par ruissellement de plus en plus fréquentes. Lorsque des parcelles sont drainées ou remembrées des surfaces sont récupérées ( chemins, fossés, haies ou parties en jachère.. ) Pourquoi ne pas inciter à créer avec ses surfaces des petits bassins de rétention qui par leur fréquence pourraient contribuer à la préservation de la biodiversité et au tamponnement des fortes pluies

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Jean-Louis - Wallon-Cappel (59) - Registre numérique - 31/08/2021 12h57

Bonjour,

L'entreprise Nestlé a aidé financièrement les agriculteurs dont les terres se trouvant sur leurs zones de captage pour limiter les traitements. Cela n'a pas empêché l'utilisation des pesticides que l'entreprise a retrouvé dans ses analyses, ce qui a entraîné la suspension des aides et la colère de l'entreprise que chacun peut comprendre, même si Nestlé n'est pas connu son souci de l'environnement autrement que pour des raisons financières. Les zones de captage font elles, régulièrement, l'objet d'analyses des sols : pour le lindane entre autre qu'on retrouve partout ? Les agriculteurs sont-ils subventionnés et dans ce cas contrôlés? Si la réponse est non quand ces contrôles vont-ils commencer ? Je terminerais en citant le professeur Fugit président du conseil de l'air, député du Rhône et corapporteur du Rapport sur la sortie du glyphosate : "bienveillance n'exclue pas contrôle....."

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A11 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

---

Thomas - Estaires (59) - Registre numérique - 31/08/2021 14h29

Je suis agriculteur sur Estaires en polyculture. Je suis conscient de l'importance de notre ressource en eau. Mais sur mon exploitation, pour un bon équilibre économique, certaines années, je suis dans la nécessité d'irriguer quelques parcelles. En effet, nous sommes tous sous contrat avec des industries. Et certaines cultures comme les haricots ou les pommes de terre ont besoin de cet apport en eau. Pour cela nous avons investi dans du matériel onéreux. Et nous avons signé des contrats que nous perdrons si nous n'avons plus cette possibilité. C'est ainsi tout un équilibre de l'exploitation qui est remis en cause. Notre travail permet également de garder une bonne structure des sols et éviter le lessivage. Nous perdons déjà de nombreux m<sup>2</sup> cultivable tous les ans à cause des constructions des villes. Depuis mon installation en 2007, 17ha sont partis en construction. Soit plus de 1ha par an rien que pour moi ! Nos zones humides doivent donc rester cultivable. Il en va de la pérennité de nos exploitations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Thomas - Estaires (59) - Registre numérique - 31/08/2021 14h29

Le drainage est aussi un élément important dans notre région. Il est d'ores et déjà réglementé et réalisé sous autorisation par des professionnels. Il est important de le laisser accessible à tous et de ne pas rajouter des démarches administratives supplémentaires aux agriculteurs qui passent déjà beaucoup de leur temps dans les papiers !

Le drainage permet de temporiser l'eau. Si une terre n'est pas drainée, elle est en saturation et donc, à chaque pluie, elle n'est plus en capacité d'absorber. A l'inverse, si elle est drainée, elle évacue tout doucement, 24h/24h, l'excès d'eau de la parcelle pour lui laisser de l'espace d'absorption pour les pluies suivantes. Elle fait un effet tampon.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire et prendre en compte mon avis.

Cordialement,

T \*\*\*\*

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Bernard - Gauchin-Legal (62) - Registre numérique - 31/08/2021 15h21

Bonjour

je suis élu municipal

Ne pensez vous pas qu' il y a un déséquilibre de représentation du maire lui même (par rapport à sa responsabilité devant la justice) en cas de victimes d' inondation, et la représentation plus associative que consultative d' organismes consulaires , au sein des structures de réflexion et projets.... ( CLE des SAGE.....etc..) ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

---

Gabriel - Hesdigneul-les-Bethune (62) - Registre numérique - 31/08/2021 15h54

Je suis agriculteur et irrigant depuis plus de 30 ans. Je prélève à la fois en eau de surface et en forage. J'ai connu des années à 0 prélèvement comme 2021 et des années à fort prélèvement comme 2020. Néanmoins, les prélèvements en eau restent raisonnable; Ils contribuent à maintenir mon exploitation agricole de façon viable et pérenne. De la même façon, l'apport régulier d'eau permet aussi aux plantes de se maintenir en vie mais aussi à la faune de s'abreuver et de vivre en période de sécheresse.

les prélèvements en eau de l'agriculture sont faibles au regard des autres prélèvements types urbains ou industriels. Il n'est que justice que le monde agricole puisse ponctuellement prélever de l'eau à des fins d'irrigation. Eau de pluie qui tombe sur nos champs et pâtures et qui alimente rivières et nappes.

Il me semblerait judicieux qu'en période hivernale, le monde agricole puisse stocker l'eau dans des retenues pour ensuite l'utiliser en période estivale. L'eau serait ainsi plus utile à la vie de nos campagnes, plutôt que de l'envoyer à la mer.

Le monde agricole garanti par l'irrigation des produits alimentaires de qualité . L'impact économique de l'irrigation sur les industries alimentaires de la région est fort. Les investissements liés à l'irrigation sont conséquents et doivent être amorties sur une longue durée.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Gabriel - Hesdigneul-les-Bethune (62) - Registre numérique - 31/08/2021 15h54

Le SDAGE ne fournit pas les modalités d'élaboration du seuil des débits de crises tant au niveau des modalités de calcul que des données utilisées. Curieux pour un organisme devant être amené à la gestion des prélèvements d'eau en zone de tension. Le manque de données sur les volumes prélevables ne permet pas de comprendre les valeurs de débits de crises et les rend incompréhensibles. Je demande donc que soit mieux étudié les volumes prélevables et que les modalités de fixation des seuils de crise soient plus explicites.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : EXPLICITER LES VOLUMES PRÉLEVABLES ET LES MODALITÉS DE FIXATION DES SEUILS DE CRISE..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B4 - ASSURER UNE GESTION DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Louis - Lestrem (62) - Registre numérique - 31/08/2021 17h42

Toutes les orientations et dispositions du projet de SDAGE forment un ensemble très complet .

J'ai quelques remarques à faire concernant la gestion des sols et de l'espace , la dégradation des zones humides, les inondations.

- Disposition A-4.2 Je souhaiterai que chaque commune doive réaliser un inventaire des fossés, noues et bassins de son territoire . Le texte est ambigu à mon sens car on peut considérer que seuls les nouveaux projets sont concernés. La préservation , l'entretien écologique, la restauration du linéaire de fossés et d'ouvrages de régulation sont indispensables pour la sauvegarde de la biodiversité, le maintien du patrimoine naturel et la lutte contre les inondations. Trop de fossés ont disparu dans les paysages agricoles pour l'agrandissement des parcelles, dans les paysages urbanisés pour faire des trottoirs. Les busages mis en place pour compenser sont très insuffisants en volume.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

---

Jean-Louis - Lestrem (62) - Registre numérique - 31/08/2021 17h42

Disposition A-9.1 pour stopper la disparition et la dégradation des zones humides, je pense que les SAGE doivent et non peuvent, réaliser un inventaire aussi exhaustif possible des zones humides de son territoire de son territoire. Chaque commune doit être sollicitée pour cet inventaire et pas seulement celles qui sont concernées par les zones remarquables. Ayant, pendant de nombreuses années, participé à l'élaboration du SAGE de la Lys, j'ai pu constater que beaucoup d'élus ne se sentent pas concernés par les zones humides dans la mesure où le territoire de leur commune n'est pas concerné par les zones humides remarquables. Toutes les milieux humides aussi ordinaires sont-ils , sont nécessaires pour le patrimoine naturel et la lutte contre les inondations.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A9 - STOPPER LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

---

Jean-Louis - Lestrem (62) - Registre numérique - 31/08/2021 17h42

Orientation3 disposition C-1.2 Dans le cadre du SAGE avec l'aide des outils qui existent aujourd'hui chaque commune devrait quantifier ses capacités de rétention et ses capacités devraient être maintenues constantes ou mieux augmentées dans tout aménagement de la commune. C'est loin d'être le cas aujourd'hui avec une imperméabilisation grandissante. Oui aux aménagements mais il faut compenser au niveau rétention!

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PENSER À COMPENSER AU NIVEAU RÉTENTION.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Jean-Louis - Lestrem (62) - Registre numérique - 31/08/2021 17h42

Toujours pour les inondations il n'y a aucune disposition sur l'aspect international pour les SAGE frontaliers. Pendant les nombreuses années au sein de la CLE ou au SYMSAGEL, aucune réunion n'a été programmée avec les gestionnaires belges de la Lys pour informer , sensibiliser, comparer les actions mises en places des deux cotés de la frontière . Les responsables locaux sont loin de la commission internationale qui siège sur ces questions....Le dispositif vigilance crues devrait être transfontalier.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INFORMER SENSIBILISER COMPARER LES ACTIONS MISES EN PLACES DES DEUX COTÉS DE LA FRONTIÈRE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Jean-Louis - Lestrem (62) - Registre numérique - 31/08/2021 17h42

Enfin, sujet d'actualité, il devient indispensable d'affirmer la nécessité de chercher à détecter les virus dans les eaux usées et d'améliorer les moyens de détections. C'est indispensable de l'écrire dans le SDAGE.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **CHERCHER À DÉTECTER LES VIRUS DANS LES EAUX USÉES.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E4 - RATIONALISER LA CONNAISSANCE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Frédéric - Amiens (80) - Registre numérique - 31/08/2021 21h05

La qualité de l'eau pour faire de l'eau potable est essentielle, surtout dans un territoire aussi densément peuplé. Mais celle-ci n'est pas assez protégée : le SDAGE doit être très ambitieux pour protéger contre les pollutions diffuses. Le SDAGE doit également protéger les cours d'eau des pollutions diffuses. Pour l'instant, il est insuffisant.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Frédéric - Amiens (80) - Registre numérique - 31/08/2021 21h05

Par ailleurs, le dérèglement climatique va fortement impacter les territoires par des phénomènes extrêmes : grosses pluies, sécheresse. Le SDAGE doit être également très ambitieux pour l'adaptation au dérèglement climatique et doit obliger les collectivités à compenser toute artificialisation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **OBLIGER LES COLLECTIVITÉS À COMPENSER TOUTE ARTIFICIALISATION..**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Audrey - Lille (59) - Registre numérique - 31/08/2021 22h09

Dans un contexte de dérèglement climatique qui entraîne d'ores et déjà une situation de chronicité de la sécheresse ainsi qu'une augmentation des risques d'inondation, nous considérons essentiel de garantir les conditions de viabilité de notre territoire (autonomie alimentaire et pérennité de nos écosystèmes). A ce titre nous partageons pleinement les constats et attentes énoncés dans la contribution de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités.

De fait, nous considérons que le SDAGE devra nécessairement s'accompagner d'un programme ambitieux d'Education à l'Environnement pour tous les publics. Face aux enjeux sociétaux qui se profilent, le changement d'échelle nous apparaît aujourd'hui indispensable. Il faut essayer, déployer, massifier les projets d'éducation à la nature et à l'environnement et les alternatives concrètes à la consommation illimitée de ressources limitées qui sert davantage certains intérêts privilégiés que l'intérêt général.

Il est indispensable d'amener les habitants de notre territoire à se familiariser et à s'emparer des problématiques liées à l'eau et à la biodiversité en favorisant la participation et l'implication concrète, continuer d'élever la connaissance, de permettre à chaque citoyen sur son territoire d'accéder à la complexité du propos et des enjeux dans sa sphère familiale comme dans sa sphère professionnelle. Cela suppose un indispensable travail de pédagogie, d'accompagnement pour lequel s'impose une nécessité de moyens.

Ne commettez pas l'erreur de substituer la communication à l'éducation.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : **ACCOMPAGNER LE SDAGE D'UN PROGRAMME AMBITIEUX D'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT POUR TOUS LES PUBLICS.**

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Nicolas - Registre numérique - 01/09/2021 07h45

« Au regard des objectifs fixés dans le SDAGE, il convient de souligner également l'importance de l'architecture et de l'urbanisme en matière de gestion et de protection de la ressource en eau. Dans le Pays de Saint-Omer, l'aménagement et le développement du territoire sont étroitement liés à la présence et à la valorisation de la ressource en eau et ce depuis des siècles.

A l'heure actuelle, si l'artificialisation peut être tenue responsable de certaines problématiques (ruissellement, inondation...), une nouvelle manière de concevoir le lien entre l'eau et l'urbanisme peut quant à elle apporter des solutions face aux défis identifiés dans le SDAGE.

A la lecture du programme de mesures du projet de SDAGE, l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre intérieure insiste donc particulièrement sur la nécessité :

- d'encourager les territoires à placer la ressource en eau au cœur des politiques d'aménagement (aux différentes étapes et échelles)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PLACER LA RESSOURCE EN EAU AU CŒUR DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nicolas - Registre numérique - 01/09/2021 07h45

Renforcer la déclinaison et la prise en compte des SDAGE dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi...)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉCLINER ET LA PRENDRE EN COMPTE LES SDAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (SCOT PLUI...).

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : ORIENTATIONS ET DISPOSITIONS.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nicolas - Registre numérique - 01/09/2021 07h45

Permettre la prise en compte de la ressource en eau en amont des projets d'aménagement

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PERMETTRE LA PRISE EN COMPTE DE LA RESSOURCE EN EAU EN AMONT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nicolas - Registre numérique - 01/09/2021 07h45

Intégrer une dimension paysagère, architecturale et urbaine lors de la conception des ouvrages techniques hydrauliques

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INTÉGRER UNE DIMENSION PAYSAGÈRE, ARCHITECTURALE ET URBAINE LORS DE LA CONCEPTION DES OUVRAGES TECHNIQUES HYDRAULIQUES.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nicolas - Registre numérique - 01/09/2021 07h45

Favoriser les expérimentations en matière de gestion des eaux pluviales et de solutions fondées sur la nature

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉRER LES EAUX PLUVIALES À PARTIR DE SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A2 - MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.



Nicolas - Registre numérique - 01/09/2021 07h45

Accompagner les élus et techniciens pour une montée en compétence sur les problématiques de gestion et de préservation de la ressource

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : GÉRER ET PRÉERVER LA RESSOURCE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nicolas - Registre numérique - 01/09/2021 07h45

Développer la sensibilisation sur les enjeux liés à l'eau et de rappeler qu'agir pour l'eau c'est agir pour les territoires et leurs habitants (réduction des vulnérabilités face aux risques, amélioration du cadre et de la qualité de vie,...)

Ces propositions d'orientations complémentaires sont issues d'une démarche expérimentale et partenariale engagée à l'échelle du Pays de Saint-Omer : « Territoire Engagé pour l'Eau ». Celle-ci a notamment été mise en place suite à un premier temps d'échanges dans le cadre d'une conférence « Vivre et penser l'eau dans les territoires » dont les actes figurent en pièce jointe.

Pour résumer notre contribution et l'esprit de cette dernière, voici une citation entendue lors de la conférence :

« La gestion de l'eau ne relève plus seulement du domaine de l'hydrologue, de l'hydraulicien ou de l'ingénieur en génie civil mais désormais également du paysagiste, de l'architecte, de l'urbaniste, de l'écologue... »

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : DÉVELOPPER LA SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EAU.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Albin - Loos (59) - Registre numérique - 01/09/2021 10h15

Bonjour, je suis passionné de pêche, j'ai 12 ans et je regrette de ne pas trouver dans notre région des parcours de pêche aussi sauvage et non pollués que la Dordogne, l'Allier

Quand on pêche dans la Deule ou la Scarpe, on pense que l'eau n'est pas de bonne qualité.

Il faudrait que les adultes qui décident pour l'eau pensent aux enfants.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : A6 - ASSURER LA CONTINUITÉ LONGITUDINALE

Arnaud - Hermaville (62) - Registre numérique - 01/09/2021 14h05

La préservation de la ressource en eau nous concerne tous.

Assurer un respect et un juste usage de l'eau doit entrer dans les pratiques de tous les usagers, qu'ils soient professionnels ou non professionnels.

Le changement climatique à l'œuvre, son accélération mondiale, la trajectoire encore accélérée qui projette une température sur terre à +3, +4, voire +5 degrés dans 80 ans oblige à prendre des mesures contraignantes de limite et contrôle des usages de l'eau.

En contexte d'arrêtée sécheresse dans nos départements (2018, 2019, 2020), certaines pratiques, visibles de tous, sont inacceptables : 3 exemples

- l'irrigation en pleine journée de champs de maïs, de pommes de terre, avec forage dans la nappe,
- la pratique culturale à 2 cultures sur la même parcelle en une année, la seconde étant rendue possible par irrigation,

- le rechargement des mares de chasse

Le chantage à l'emploi ne peut être le seul argument de défense de ces professionnels ou propriétaires de mares ; ces activités doivent être contrôlées, leurs abus sanctionnés.

Le SDAGE devrait préciser les conditions et modalités de ces contrôles et sanctions encourues.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉCISER LES CONDITIONS ET MODALITÉS DES CONTRÔLES ET SANCTIONS ENCOURUES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Francois - Haspres (59) - Registre numérique - 01/09/2021 17h04

Francois \*\*\*\* Haspres

Je suis agriculteur non irrigant et producteur de pommes de terre et de légumes. Les industriels nous proposent des variétés pour lesquelles il faut absolument irriguer. Les légumes ont un besoin d'eau inévitable à certains stades végétatifs importants. Nous sommes en contrat avec les industries, nous devons livrer les tonnages contractualisés, à défaut cela pourrait avoir des conséquences économiques pour les exploitations. L'irrigation est une assurance et une sécurité pour produire et nourrir la population. Cependant il faut l'utiliser à bon escient afin de préserver les réserves en eau. Toute la population et les activités professionnelles doivent faire attention à leurs consommations. Je suis conscient de l'importance de notre ressource en eau et nous essayons de mettre tout en œuvre pour cela.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

---

Francois - Haspres (59) - Registre numérique - 01/09/2021 17h04

Pour le drainage, il faut laisser la possibilité de pouvoir drainer les parcelles humides afin de pouvoir mieux les cultiver. Il permet à la parcelle de réguler l'excès d'eau à certaines périodes.

Pouvez-vous simplifier ou ne pas augmenter les démarches administratives pour la création de forage, de drainage ou concernant les apports d'intrants.

Je vous remercie de lire mes observations

Cordialement

Francois \*\*\*\*

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LA CRÉATION DE FORAGE ET DE DRAINAGE OU CONCERNANT LES APPORTS D'INTRANTS..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Annie - Boeschepe (59) - Registre numérique - 01/09/2021 17h59

Contribution sur 2 points :

"Garantir pour tous une eau potable en quantité suffisante"

Pour que l'eau potable reste accessible à tous et ne soit pas gaspillée, il faudrait un tarif "progressif" selon la quantité consommée ; et non dégressif. Un tarif minimum pour une quantité répondant aux nécessités d'une vie décente serait établi ; cette quantité devrait répondre à certains critères (nombre de membres dans la famille par ex). Au delà de ce seuil consommé, les tarifs seraient de plus en plus importants selon la consommation, ce qui reviendrait à ce que le gaspillage (fuite non réparée, etc...) ou le luxe (piscine par ex, etc...) soient payés au prix fort.

Cette méthode devrait entraîner une modération de la consommation et éviter le gaspillage.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉCONISER UN TARIF "PROGRESSIF" SELON LA QUANTITÉ CONSOMMÉE ET NON DÉGRESSIF.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Annie - Boeschepe (59) - Registre numérique - 01/09/2021 17h59

"Prévenir et gérer les crues et inondations"

Le dérèglement climatique nous amènera de plus en plus à devoir les prévenir. A quel choix sommes-nous confrontés, lesquels privilégier ? Bassins de rétention, barrages ou reverdissement ?

Des projets de barrages se multiplient ça et là. Il vaut mieux favoriser la gestion douce par des plantations d'arbres et de haies, des prairies, etc... dans de multiples lieux plutôt que bétonner en construisant des barrages. Le cas de Terdeghem est un exemple flagrant ; alors que des travaux ont déjà été effectués dans la ville voisine pour réguler les risques d'inondation, on persiste à vouloir mettre en œuvre des travaux pour construire un barrage dont le choix et le budget ont été votés en deçà. ; ce barrage devient disproportionné et mettrait à mal un pâturage et un élevage de chèvres (qui plus est, bio) . Combien d'arbres peut-on planter avec la somme allouée à ce barrage ?

"L'eau a coulé sous les ponts, comme on dit, et la donne a changé". Une décision prise à un moment donnée et qui, d'ailleurs, peut sembler logique, doit pouvoir être remise en cause et ajustée selon les événements, le temps qui a passé etc...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

---

Geneviève - Bethune (62) - Registre numérique - 01/09/2021 19h27

Merci pour ces avancées

A propos du : A-4.2 Gérer les fossés, les aménagements d'hydraulique douce et des ouvrages de régulation et du projet du SDAGE pour que les collectivités réalisent un inventaire de tous ces éléments :

veiller à ne pas supprimer d'anciens réseaux ( fossés, voutes, canalisations...), sans s'assurer de rétablir au minimum, les fonctionnalités et performances du réseau ancien telles que : niveau des eaux (altimétrie des radiers) et capacité d'évacuation (sections, pentes, ...)

Les particuliers ont-ils accès à ces inventaires ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE

Olivier - Boeschepe (59) - Registre numérique - 01/09/2021 19h48

J'aimerais que le tarif de l'eau soit progressif en fonction des consommations et non dégressif. Incitation à moins consommer

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : INCITER À MOINS CONSOMMER.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Nicole - Bailleul (59) - Registre numérique - 01/09/2021 20h24

Le dérèglement climatique nous amènera de plus en plus à devoir prévenir les crues et autres inondations. A quel choix sommes-nous confrontés, lesquels privilégier ? Bassins de rétention, barrages ou reverdissement ? Des projets de barrages se multiplient çà et là. Il vaut mieux favoriser la gestion douce par des plantations d'arbres et de haies, des prairies, etc... dans de multiples lieux plutôt que bétonner en construisant des barrages.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E6 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Nicole - Bailleul (59) - Registre numérique - 01/09/2021 20h28

Pour garantir une eau potable en quantité suffisante pour tout le monde, il faut restreindre le gaspillage en instaurant un tarif "progressif" selon la quantité consommée et non dégressif. Un tarif minimum pour une quantité répondant aux nécessités d'une vie décente serait établi avec consultation des consommateurs ; cette quantité devrait répondre à certains critères (nombre de membres dans la famille par ex). Au-delà de ce seuil consommé, les tarifs seraient de plus en plus importants selon la consommation, ce qui reviendrait à ce que le gaspillage (fuite non réparée, etc...) ou le luxe (piscine par ex, etc...) soient payés au prix fort. Cette méthode devrait entraîner une modération de la consommation et éviter le gaspillage.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉCONISER UN TARIF "PROGRESSIF" SELON LA QUANTITÉ CONSOMMÉE ET NON DÉGRESSIF.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Bernard - Marcq-en-Baroeul (59) - Registre numérique - 01/09/2021 20h31

Les dispositions pour gérer au mieux l'eau pour l'irrigation doivent être renforcées :

- favoriser la mise en place de Zones de Répartition des Eaux (ZRE) en eaux superficielles

Les ZRE permettent de fixer, par le dialogue, les quantités d'eau disponibles pour les grandes types d'usage (eau pour la population, industriels, irrigation).

Cela permet de sécuriser, pour les agriculteurs, le volume prélevable pour l'irrigation des terres agricoles.

En cas de sécheresse obligeant à prendre des mesures sévères de restrictions d'eau, la répartition en pourcentage donne une base de discussion pour répartir les restrictions entre les divers types d'usages tout en respectant les débits minimums des cours d'eau (respect de la Directive cadre sur l'eau (DCE)).

- favoriser la mise en place de Zones de Répartition des Eaux (ZRE) sur certaines masses d'eau souterraines, quand les prévisions d'évolution du niveau de la nappe prévoient une baisse (surexploitation, baisse due aux sécheresses récurrentes). Les nappes souterraines fournissent 94 % de l'alimentation en eau potable du bassin Artois-Picardie.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAVORISER LA MISE EN PLACE DE ZRE EN EAU DE SURFACE ET EN EAU SOUTERRAINE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : B2 - ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

Bernard - Marcq-en-Baroeul (59) - Registre numérique - 01/09/2021 20h31

Ne pas subventionner, par des aides de l'Agence de l'eau, la création de réserves collinaires, mais subventionner les moyens traditionnels d'infiltration des eaux de pluie (haies, herbages et cultures fourragères, petits bassins d'orages, noues)

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : SUBVENTIONNER LES MOYENS TRADITIONNELS D'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Bernard - Marcq-en-Baroeul (59) - Registre numérique - 01/09/2021 20h31

Prélever une taxe additionnelle sur l'eau consommée par les particulier et entreprises qui utilisent de l'eau potable pour remplir des piscines privées.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉLEVER UNE TAXE ADDITIONNELLE SUR L'EAU CONSOMMÉE PAR LES PARTICULIERS ET ENTREPRISES QUI UTILISENT DE L'EAU POTABLE POUR REMPLIR DES PISCINES PRIVÉES..

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Caroline - Cassel (59) - Registre numérique - 01/09/2021 21h54

Je me sens préoccupée par la potabilité de l'eau en lien avec la prédominance de l'agriculture industrielle très polluante. Pourquoi des sites comme ceux des sources d'Evian et de Volvic ont été intégralement convertis au bio tandis que l'on pollue abondamment le reste du territoire ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : B1 - RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES CAPTAGES

---

Caroline - Cassel (59) - Registre numérique - 01/09/2021 21h54

Je ne comprends pas pourquoi la plupart des régions de France offrent des paysages qui laissent une belle place à l'eau et aux cours d'eau tandis que tout est canalisé et enterré en Flandre. Est-ce que l'on ne pourrait pas repenser l'hydraulique en lien avec l'attractivité esthétique des espaces d'eau ?

Réponse apportée par le comité de bassin :

Cette question est rapprochée de l'orientation du Sdage : A5 - RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX

---

Caroline - Cassel (59) - Registre numérique - 01/09/2021 21h54

Je trouve problématique que la gestion de l'eau ne soit pas largement discutée au sein de la population, au travers de rencontres humaines animées par des facilitateurs professionnels, qui permettraient aux personnes d'être informées et à la population globale de bénéficier des fruits de l'intelligence collective. Parce que l'eau est un bien commun et que sa gestion ne peut être le fait de quelques groupes d'influence.

Que le monde soit beau.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : E3 - FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER

Pierre - Bailleul (59) - Registre numérique - 01/09/2021 22h36

Contribution sur 2 points :

"Garantir pour tous une eau potable en quantité suffisante"

Pour que l'eau potable reste accessible à tous et ne soit pas gaspillée, il faudrait un tarif "progressif" selon la quantité consommée ; et non dégressif. Un tarif minimum pour une quantité répondant aux nécessités d'une vie décente serait établi ; cette quantité devrait répondre à certains critères (nombre de membres dans la famille par ex). Au delà de ce seuil consommé, les tarifs seraient de plus en plus importants selon la consommation, ce qui reviendrait à ce que le gaspillage (fuite non réparée, etc...) ou le luxe (piscine par ex, etc...) soient payés au prix fort.

Cette méthode devrait entraîner une modération de la consommation et éviter le gaspillage.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉCONISER UN TARIF "PROGRESSIF" SELON LA QUANTITÉ CONSOMMÉE ET NON DÉGRESSIF.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Pierre - Bailleul (59) - Registre numérique - 01/09/2021 22h36

"Prévenir et gérer les crues et inondations"

Le dérèglement climatique nous amènera de plus en plus à devoir les prévenir. A quel choix sommes-nous confrontés, lesquels privilégier ? Bassins de rétention, barrages ou reverdissement ?

Des projets de barrages se multiplient ça et là. Il vaut mieux favoriser la gestion douce par des plantations d'arbres et de haies, des prairies, etc... dans de multiples lieux plutôt que bétonner en construisant des barrages. Le cas de Terdeghem est un exemple flagrant ; alors que des travaux ont déjà été effectués dans la ville voisine pour réguler les risques d'inondation, on persiste à vouloir mettre en œuvre des travaux pour construire un barrage dont le choix et le budget ont été votés en deçà. ; ce barrage devient disproportionné et mettrait à mal un pâturage et un élevage de chèvres (qui plus est, bio) . Combien d'arbres peut-on planter avec la somme allouée à ce barrage ?

"L'eau a coulé sous les ponts, comme on dit, et la donne a changé". Une décision prise à un moment donnée et qui, d'ailleurs, peut sembler logique, doit pouvoir être remise en cause et ajustée selon les événements, le temps qui a passé etc...

Réponse apportée par le comité de bassin :

Ce constat (ou avis) est rapproché de l'orientation du Sdage : C1 - LIMITER LES DOMMAGES

Bernard - Hazebrouck (59) - Registre numérique - 01/09/2021 23h17

"Garantir pour tous une eau potable en quantité suffisante"

Pour que l'eau potable reste accessible à tous et ne soit pas gaspillée, il faudrait un tarif "progressif" selon la quantité consommée et non dégressif. 2m3 gratuits par an par personne touchant moins de 1000€ par mois + 1,5m3 par personne de la famille résidant sous le même toit, le revenu mensuel étant adapté à la composition de la famille résidant dans ce même lieu, le complément de consommation étant calqué sur le tarif progressif. Ce tarif progressif étant basé sur une quantité répondant aux nécessités d'une vie décente; cette quantité devrait répondre à certains critères (nombre de membres dans la famille par ex). Au delà de ce seuil consommé, les tarifs seraient de plus en plus importants selon la consommation, ce qui reviendrait à ce que le gaspillage (fuite non réparée, douches nombreuses et qui coulent en permanence quand une personne s'y trouve, etc...) ou le luxe (piscine par ex, etc...) soient payés au prix fort.

Cette méthode devrait entraîner une modération de la consommation et éviter le gaspillage.

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : PRÉCONISER UN TARIF "PROGRESSIF" SELON LA QUANTITÉ CONSOMMÉE ET NON DÉGRESSIF.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : E5 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.

---

Emmanuel - Le frestoy-Vaux (60) - Registre numérique - 01/09/2021 23h34

le nouveau sdage manque vraiment d'ambition et d'ecoute pour notre agriculture. Les plantes ont besoins d'eau durant les periodes seches c'est une evidence, alors pourquoi ne pas favoriser le stockage et l'infiltration de cette eau pendant les periodes hivernales afin de recharger la nappe phreatique ? L'Agriculture est une source de richesse pour notre region et notre pays. Nous avons encore la chance d'avoir quelques industries agroalimentaires dans notre region ( bonduelle Mac Cain Vico Nestle ect ...) faisons le maximum pour maintenir ces emplois territoriaux agricoles et industriels. L'eau est un bien precieux qu'il faut gerer et partager avec tous les acteurs de la region , mais certaines decisions sans reel concertation avec les acteurs economiques qui créent la richesse de notre region pourrait etre dommageable pour notre avenir à tous .

Réponse apportée par le comité de bassin :

Nous comprenons qu'il s'agit de : FAVORISER LE STOCKAGE ET L'INFILTRATION DE CETTE EAU PENDANT LES PERIODES HIVERNALES AFIN DE RECHARGER LA NAPPE PHREATIQUE.

Cette proposition est rapprochée à l'orientation du Sdage : A4 - LIMITER L'ÉROSION RURALE.

Cette proposition est portée à la connaissance du comité de bassin en tant que piste d'amélioration du Sdage.